Quatre-vingt-unième année. — N° 169. Le Numéro : 10 francs. Lundi 18 et Mardi 19 Juillet 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent les 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse (p. 7006).

DECRETS, ARRÊTES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

RAVITAILLEMENT

Arrêté du 7 juillet 1949 portant remise de débet (p. 7008).

Arrêté portant ouverture de crédits (fonds de concours) (rectificatif) (p. 7008).

Ministère de la justice.

Décrets des 13 et 16 juillet 1949 portant nominations, attribution de fonctions et admissions à la retraite (magistrats et officiers publics et ministériels) (p. 7008).

Arrêtés portant nominations (tribunaux départementaux des pensions et tribunaux pour enfants) (p. 7008).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 8 juillet 1949 modifiant l'arrêté du 20 août 1948 portant institution au ministère des affaires étrangères d'une régie d'avances (p. 7009).

Exequatur accordé à un consul (p. 7009).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 15 juillet 1949 portant reclassements et mise en disponibilité (administration préfectorale) (p. 7009).

Décret du 15 juillet 1949 conférant la qualité de secrétaire général pour la police honoraire à un fonctionnaire de la sûreté nationale (p. 7009).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 7009).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 49-957 du 18 juillet 1949 portant autorisation de dépenses à titre d'avances en excédent des crédits ouverts (participation de l'Etat aux dépenses du commissariat à l'énergie atomique) (p. 7009).

Arrêté du 16 février 1949 portant autorisation de recrutement de chargés de mission à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 7009).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 6 juillet 1949 portant concession de la médaille militaire (p. 7010).

Décrets du 15 juillet 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7012).

Décrets du 15 juillet 1949 portant affectations, promotions, nominations, régularisation de situation, acceptations de démission, radiation des contrôles, changements d'arme et annulation de nomination (armées de terre et de mer, active et réserve) (p. 7026).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 7031).

Arrêtés des 6 juin et 2 juillet 1949 portant remises de débets (p. 7031).

Arrêtés portant titularisations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 7031).

Tableau d'avancement de 1949 pour le grade de sous-lieutenant (armée de terre, réserve) et *tableau* d'avancement de 1948 (additif) (p. 7031).

Liste de classement de sortie de l'école d'application du service de santé militaire des médecins et pharmaciens lieutenants stagiaires (p. 7038).

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école de l'air (élèves officiers de l'air du cadre navigant) à la suite des épreuves écrites du concours de 1949 (p. 7039).

Listes des candidats des centres de Bordeaux, Besançon, Lille, Marseille, Nancy, Nantes, Nice, Strasbourg, Clermont-Ferrand, Grenoble, la Flèche, Montpellier, Orléans, Poitiers et Rouen déclarés sous-admissibles et admissibles au concours d'admission à l'école polytechnique en 1949 (p. 7039).

Liste, par armes et services, des élèves officiers de réserve du contingent 49/1 admis en stage de perfectionnement dans les écoles d'application et devant rejoindre ces écoles le 18 juillet 1949 (p. 7040).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets des 5 mai et 13 juillet 1949 portant admissions à la retraite, nominations, transferts et modifiant de précédents décrets :

Enseignement supérieur (p. 7044).

Hygiène scolaire et universitaire (p. 7045).

Services des bibliothèques (p. 7045).

Décrets du 16 juillet 1949 autorisant la faculté de droit de l'Indochine à délivrer un diplôme d'études supérieures de droit public et le certificat de capacité en droit (p. 7045).

Décret du 16 juillet 1949 portant modification du décret du 16 mai 1947 relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (p. 7045).

Arrêtés portant détachements, promotion et mise en disponibilité:

Administration centrale (p. 7045).

Education physique (p. 7046).

Enseignement supérieur (p. 7046).

Enseignement du second degré (p. 7046).

Enseignement du premier degré (p. 7047).

Enseignement technique (p. 7051).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 8 juillet 1949 autorisant le recrutement de pilotes enquêteurs de la navigation aérienne (p. 7052).

Arrêté du 12 juillet 1949 relatif aux spécifications auxquelles doivent répondre les avertisseurs sonores des automobiles (p. 7053).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 2 juillet 1949 prorogeant les dispositions de l'arrêté du 19 juillet 1948 fixant les conditions d'attribution d'une prime de production dans les mines domaniales de potasse d'Alsace (p. 7052).

Arrêté du 13 juillet 1949 fixant les caractéristiques des fuels fluides (p. 7052).

Arrêtés portant nomination des rapporteurs généraux des commissions des marchés d'Electricité de France et de Gaz de France (p. 7052).

Arrêté portant nomination de membres du comité consultatif du commerce auprès de la direction du commerce intérieur (p. 7052).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 16 juillet 1949 portant admission à la retraite et rapportant les dispositions de précédents décrets (administrateurs des colonies) (p. 7054).

Arrêté du 11 juillet 1949 autorisant l'introduction à Madagascar de boutures de cannes à sucre en provenance de l'île Maurice (p. 7054).

Arrêté du 12 juillet 1949 portant fixation de l'heure légale en Côte française des Somalis (p. 7054).

Arrêtés portant admissions à la retraite et nominations (chemins de fer coloniaux et transmissions coloniales) (p. 7054).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 2 juillet 1949 portant approbation du compte administratif de la caisse générale de garantie (premier semestre 1946) et de la caisse régionale de sécurité sociale (deuxième semestre 1946) (p. 7053).

Arrêtés des 11, 12 et 13 juillet 1949 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 7053).

Arrêtés des 11 et 13 juillet 1949 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 7053).

Circulaire du 5 juillet 1949 relative au transfert dans les trois zones occidentales de Berlin des économies réalisées en France par les travailleurs allemands (p. 7053).

Circulaire n° 136 S. S. relative à la transmission par les maires aux caisses régionales d'assurance vieillesse des travailleurs salariés des dossiers complets de demandes d'allocation temporaire (rectificatif) (p. 7054).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté modifiant l'arrêté du 23 mars 1949 portant nomination des membres de la commission consultative de prothèse et d'orthopédie (p. 7054).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décrets du 15 juillet 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7054).

Arrêté du 3 juin 1949 portant fixation du budget primitif de l'institution nationale des sourds-muets de Paris pour l'exercice 1949 (p. 7055).

Arrêté du 11 juillet 1949 relatif au relèvement des indemnités du personnel médical de l'hospice national des Quinze-Vingts (p. 7055).

Arrêtés portant titularisations et promotions (directions départementales de la population et directions départementales de la santé) (p. 7056).

Ministère de la marine marchande.

Décret du 15 juillet 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime (p. 7056).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7057).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions (p. 7060).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 7060).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 7061).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 7061).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de conserves de sardines du Portugal (p. 7061).

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (p. 7062).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 7066).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision I. 173 du directeur des industries diverses et des textiles maintenant, pour une durée de quatre mois, la perception de la taxe de 2 p. 100 sur la valeur des cuirs et peaux bruts métropolitains (rectificatif) (p. 7061).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de conserves de sardines du Portugal (p. 7061).

Annonces (p. 7068).

CONSEIL ÉCONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 14

Avis et rapports. — Séance du mardi 12 juillet 1949 (p. 289).

PRIX : 5 F

LOIS

LOI n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Sont assujettis aux prescriptions de la présente loi toutes les publications périodiques ou non qui, par leur caractère, leur présentation ou leur objet, apparaissent comme principalement destinées aux enfants et adolescents.

Sont toutefois exceptées les publications officielles et les publications scolaires soumises au contrôle du ministre de l'éducation nationale.

Art. 2. — Les publications visées à l'article 1er ne doivent comporter aucune illustration, aucun récit, aucune chronique, aucune rubrique, aucune insertion présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou tous actes qualifiés crimes ou délits ou de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse.

Elles ne doivent comporter aucune publicité ou annonce pour des publications de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse.

Art. 3. — Il est institué, au ministère de la justice, une commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Cette commission est composée comme suit :

Un membre du conseil d'Etat, désigné par le vice-président du conseil d'Etat, président ;

Un représentant du garde des sceaux, ministre de la justice ;

Un représentant du ministre de l'intérieur ;

Un représentant du ministre chargé de la presse ;

Un représentant du ministre de la santé publique et de la population ;

Un représentant du ministre de l'éducation nationale ;

Un représentant du ministre chargé de la jeunesse ;

Deux membres représentant le personnel de l'enseignement public et celui de l'enseignement privé, désignés par leurs organisations syndicales ;

Trois membres représentant la presse destinée à la jeunesse, désignés par leurs organismes professionnels ;

Quatre représentants des mouvements ou organisations de jeunesse désignés, sur proposition de leurs fédérations, par le conseil supérieur de l'éducation nationale ;

Un représentant de la commission de la presse de l'Assemblée nationale ;

Un représentant de la commission de la justice et de législation de l'Assemblée nationale ;

Un représentant de la commission de l'éducation nationale de l'Assemblée nationale ;

Un représentant de la commission de la famille, de la population et de la santé publique de l'Assemblée nationale ;

Trois représentants des dessinateurs et auteurs désignés par leurs organisations syndicales ;

Un père et une mère de famille désignés par l'union nationale des associations familiales ;

Deux magistrats ou anciens magistrats, siégeant ou ayant siégé dans les tribunaux pour enfants, désignés par le conseil supérieur de la magistrature.

La commission est chargée de proposer toutes mesures susceptibles d'améliorer les publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Elle doit signaler aux autorités compétentes les infractions à la présente loi, ainsi que tous agissements ou infractions de nature à nuire, par la voie de la presse, à l'enfance et à l'adolescence.

Art. 4. — Toute entreprise ayant pour objet la publication ou l'édition d'un périodique visé à l'article 1er doit être soit une association déclarée, soit une société commerciale régulièrement constituée. Elle doit être pourvue d'un comité de direction d'au moins trois membres. Les nom, prénoms et qualité de chaque membre du comité figurent obligatoirement sur chaque exemplaire.

Le comité de direction comprend obligatoirement :

Trois membres du conseil d'administration choisis par celui-ci, s'il s'agit d'une société anonyme ou d'une association déclarée ;

Le ou les gérants, s'il s'agit d'une autre forme de société.

Tout membre du comité de direction doit remplir les conditions suivantes :

1° Etre de nationalité française ;

2° Jouir de ses droits civils ;

3° Ne pas avoir été l'objet d'une mesure disciplinaire ayant entraîné l'exclusion d'une fonction dans l'enseignement ou dans un établissement public ou privé d'éducation ou de rééducation, à l'exception des mesures disciplinaires prises sous l'occupation et frappant, en tant que tels, des membres de la Résistance ;

4° Ne pas avoir été déchu de tout ou partie des droits de la puissance paternelle ;

5° Ne pas avoir été l'objet d'une condamnation pour fait de collaboration ou pour délit contraire aux bonnes mœurs, d'une condamnation pour tout crime ou pour abandon de famille, pour les infractions prévues aux articles 312 et 345 à 357 inclus du code pénal, ou pour vol, abus de confiance, escroquerie ou délit puni par les lois des peines de l'escroquerie, pour soustraction commise par dépositaire public pour extorsion de fonds ou de valeurs, ou pour recel de chose obtenue à l'aide de ces infractions, ou pour diffamation lorsque, dans ce dernier cas, la condamnation prononcée aura comporté une peine d'emprisonnement ;

6° Ne pas avoir appartenu à la direction ou au comité de direction d'une publication périodique visée par l'article 1er et frappée de suspension pour une durée excédant deux mois ;

7° Ne pas avoir été condamné antérieurement pour l'une des infractions prévues par la présente loi.

Les entreprises existant à la date de la promulgation de la présente loi ont un délai de six mois à dater de cette promulgation pour se constituer conformément aux dispositions du présent article.

Art. 5. — Avant la publication de tout écrit périodique visé à l'article 1er ou, pour les publications déjà existantes, dans les six mois de la promulgation de la présente loi, le directeur ou l'éditeur doit adresser au garde des sceaux, ministre de la justice une déclaration indiquant, outre le titre de la publication, les nom, prénoms et adresse du directeur, des membres du comité de direction et, le cas échéant, des membres du conseil d'administration ou des gérants, ainsi que la dénomination et l'adresse de l'association ou de la société.

Tous changements affectant les indications fournies dans la déclaration doivent faire l'objet d'une nouvelle déclaration dans le délai d'un mois.

Art. 6. — Le directeur ou l'éditeur de toute publication visée à l'article 1er est tenu de déposer gratuitement au ministère de la justice, pour la commission de contrôle, cinq exemplaires de chaque livraison ou volume de cette publication dès sa parution, sans préjudice des dispositions concernant le dépôt légal.

Les dispositions du présent article seront applicables dès la publication de la présente loi.

Art. 7. — Sans préjudice de l'application des dispositions des articles 119 à 129 du décret du 29 juillet 1939 visant les publications contraires aux bonnes mœurs ainsi que des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et de toutes autres dispositions pénales applicables en la matière, toutes infractions aux dispositions de l'article 2 sont punies d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50.000 F à 500.000 F.

Le jugement est publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale, à la *Bibliographie de la France* et dans trois journaux désignés nommément par le jugement. Le tribunal ordonne en outre la saisie et la destruction des publications incriminées. Le tout aux frais du ou des condamnés.

Lorsque l'infraction a été commise par la voie d'une publication périodique, le jugement peut ordonner la suspension de celle-ci pour une durée de deux mois à deux ans.

En cas de récidive, les responsables sont passibles d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 100.000 F à 1 million de francs. En outre, s'il s'agit d'une publication périodique l'interdiction temporaire est ordonnée et l'interdiction définitive peut être ordonnée.

Sont punis des peines prévues à l'alinéa précédent le directeur de publication et l'éditeur qui ont enfreint une décision de suspension ou d'interdiction.

Les associations reconnues d'utilité publique dont les statuts, agréés par le garde des sceaux, ministre de la julice, et le ministre de l'intérieur, prévoient la défense de la moralité, les associations de jeunesse ou d'éducation populaire agréées par le ministre de l'éducation nationale, peuvent, en cas d'infraction aux dispositions de l'article 2, exercer les droits reconnus à la partie civile par les articles 63, 64, 66, 67, 68 et 182 du code d'instruction criminelle.

Art. 8. — Sera puni d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 100.000 F à 500.000 F quiconque éditera en infraction aux dispositions de l'article 4 une publication visée à l'article 1er.

Art. 9. — Sera puni d'une amende de 50.000 F à 200.000 F le directeur ou éditeur de toute publication qui enfreindra les dispositions des articles 5 et 6.

Art. 10. — L'auteur d'une fausse déclaration déposée en application de l'article 5 de la présente loi sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois et d'une amende de 100.000 F à 500.000 F.

Art. 11. — A l'égard des infractions prévues par l'article 2 de la présente loi, les directeurs ou éditeurs seront, pour le seul fait de la publication, passibles comme auteurs principaux des peines portées à l'article 7.

A leur défaut, l'auteur et, à défaut de l'auteur, les imprimeurs et distributeurs seront poursuivis comme auteurs principaux.

Lorsque l'auteur n'est pas poursuivi comme auteur principal, il sera poursuivi comme complice.

Outre les cas prévus à l'article 60 du code pénal, pourront également être poursuivis comme coauteurs, passibles des mêmes peines:

Les auteurs et les imprimeurs,

et comme complices:

Les distributeurs.

Art. 12. — A l'égard des infractions prévues par l'article 4, seront passibles des peines prévues à l'article 8:

Les directeurs ou éditeurs des publications, quelles que soient leurs professions ou dénominations.

Art. 13. — L'importation pour la vente ou la distribution gratuite en France des publications destinées à la jeunesse ne répondant pas aux prescriptions de l'article 2 ci-dessus est prohibée à titre absolu.

Est également prohibée à titre absolu l'exportation de ces mêmes publications, lorsqu'elles ont été éditées en France.

Indépendamment des pénalités qui peuvent être infligées en vertu de la réglementation douanière, les importateurs, exportateurs ou transitaires qui auront participé sciemment aux délits visés par l'article 2 seront passibles des peines prévues à l'article 7.

L'importation pour la vente ou la distribution gratuite en France de publications étrangères destinées à la jeunesse est subordonnée à l'autorisation du ministre chargé de l'information, prise sur avis favorable de la commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Art. 14. — Il est interdit, sous les peines prévues au premier alinéa de l'article 7 de la présente loi, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans, les publications de toute nature présentant un danger pour la jeunesse, en raison de leur caractère licencieux ou pornographique, de la place faite au crime.

Il est interdit, au surplus et sous les mêmes sanctions, d'exposer ces publications sur la voie publique, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques, ou de faire pour elles une publicité dans les mêmes conditions.

Les interdictions ci-dessus résultent d'arrêtés pris par le ministre de l'intérieur.

La commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence est habilitée à signaler les publications qui lui paraîtraient justifier ces interdictions.

La vente ou l'offre couplée des publications définies à l'article 1er de la présente loi, avec des publications visées au paragraphe 1er du présent article est interdite sous peine des sanctions prévues au premier alinéa de l'article 7 de la présente loi.

Art. 15. — Un règlement d'administration publique pris sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du ministre de l'éducation nationale, du ministre de la santé publique et de la population et du ministre chargé de l'information, fixera les modalités de l'application de la présente loi, sans préjudice de l'application immédiate des dispositions pénales édictées à l'article 7.

Art. 16. — La présente loi est applicable aux territoires d'outre-mer. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions de cette application.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 16 juillet 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

RAVITAILLEMENT

Remise de débet.

Par arrêté en date du 7 juillet 1949, il est fait remise gracieuse à Mme Helly, rédactrice à l'administration centrale au haut commissariat au ravitaillement, de la somme de 6.991 F dont elle est redevable à titre de trop-perçu sur traitement.

Fonds de concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 juillet 1949: page 6559, 2e colonne, 4e ligne, au lieu de: « article 1er, 113.419 », lire: « article 1er, 113.199 ».

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 16 juillet 1949 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 16 juillet 1949, M. Diaz, juge de paix de 4e classe de Sainte-Barbe-du-Tlelat, est élevé à la 3e classe et nommé juge de paix de Saint-Denis-du-Sig, en remplacement de M. Quintin, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Mostaganem.

Décret du 16 juillet 1949 chargeant un magistrat des fonctions de juge pour enfants.

Par décret en date du 16 juillet 1949, M. Soulairol, juge au tribunal de première instance d'Argentan, est chargé pour trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal, en remplacement de M. Cotxet qui est sur sa demande déchargé de ses fonctions.

Décret du 16 juillet 1949 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 16 juillet 1949, M. Ducom, conseiller à la cour de cassation, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 31 juillet 1949 et est nommé conseiller honoraire à la cour de cassation.

Décret du 16 juillet 1949 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 16 juillet 1949, M. Ribes, conseiller à la cour de cassation, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et est nommé conseiller honoraire à la cour de cassation.

Décret du 13 juillet 1949 portant nomination d'un notaire.

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Prevot (Paul-André) est nommé notaire à la résidence de Cayenne (Guyane), en remplacement de M. Prevot (Ernest), son père, décédé.

Décret du 16 juillet 1949 portant nominations d'officiers ministériels.

Par décret en date du 16 juillet 1949, sont nommés:

M. Bousser (Gustave-Marc), avoué près le tribunal de première instance de Sidi bel Abbès (Gran), en remplacement de Me Benjo (Edmond), décédé.

M. Roth (Roger), avoué près le tribunal de première instance de Philippeville (Constantine), en remplacement de Me Piollenc (Georges), atteint par la limite d'âge.

Tribunaux départementaux des pensions.

Par arrêté du 13 juillet 1949, M. Gallavardin, docteur en médecine à Lyon, est nommé, pour l'année 1949, membre suppléant du tribunal départemental des pensions de Lyon, en remplacement de M. Gallois, décédé.

Tribunaux pour enfants.

Par arrêté du 13 juillet 1949, Mlle Jeanne Corset, est désignée pour exercer jusqu'au 1er octobre 1951 les fonctions d'assesseur titulaire au tribunal pour enfants d'Angoulême, en remplacement de Mme Chatonnier, dont la démission est acceptée.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Modification de l'arrêté du 20 août 1948 portant institution au ministère des affaires étrangères d'une régie d'avances.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mars 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 20 août 1948 portant institution au ministère des affaires étrangères d'une régie d'avances pour règlement des dépenses de matériel, de réception et de représentation effectuées sur le territoire métropolitain, de la délégation française auprès des institutions des Nations Unies à Genève,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le paragraphe 2 de l'article 2 de l'arrêté du 20 août 1948 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Toutefois, ce maximum sera porté à 500.000 F pendant la durée des sessions du Conseil économique et social des Nations Unies ».

Art. 2. — Le directeur du personnel et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 8 juillet 1949.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères
et par délégation:
Le secrétaire général,
ALEXANDRE PARODI.

Le ministre des finances
et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
YVES MALÉCOT.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Ignacio Porto-Carrero Lacayo en qualité de consul général de la république de Nicaragua, à Paris.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 15 juillet 1949 portant reclassement de secrétaires généraux de préfecture et de sous-préfets au titre de l'ordonnance du 15 juin 1945.

Par décret en date du 15 juillet 1949:

La nomination de M. Aubert (Yves), secrétaire général du territoire de Belfort, en qualité de secrétaire général de 3e classe, prend effet à compter du 1er mars 1944.

La nomination de M. Coutable (Jean), sous-préfet de Vervins, en qualité de sous-préfet de 2e classe, prend effet à compter du 1er septembre 1945.

La nomination de M. Grailhe (Jean), sous-préfet de Pamiers, en qualité de sous-préfet de 3e classe, prend effet à compter du 1er août 1946.

La nomination de M. Mazel (Jacques), sous-préfet hors cadres, en qualité de sous-préfet de 3e classe, prend effet à compter du 1er août 1946.

La nomination de M. Paolini (Jean), sous-préfet en service détaché, en qualité de sous-préfet de 3e classe, prend effet à compter du 1er août 1946.

Décret du 15 juillet 1949 plaçant un sous-préfet dans la position de disponibilité avec traitement.

Par décret en date du 15 juillet 1949, M. de Foville (François), sous-préfet de 2e classe, est placé dans la position de disponibilité avec traitement annuel de 50.000 F.

Décret du 15 juillet 1949 conférant la qualité de secrétaire général pour la police honoraire à un fonctionnaire de la sûreté nationale.

Par décret du 15 juillet 1949, la qualité de secrétaire général pour la police honoraire est conférée à M. Beau (Pierre), commissaire divisionnaire en retraite.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté en date du 14 juin 1949, le préfet d'Eure-et-Loir a modifié la limite des communes de Prouais et de Boutigny.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 49-957 du 18 juillet 1949 portant autorisation de dépenses à titres d'avances en excédent des crédits ouverts (participation de l'Etat aux dépenses du commissariat à l'énergie atomique).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 43 de la loi de finances du 30 avril 1921;

Vu l'article 4 du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu l'article 9 du décret du 29 novembre 1934 relatif à l'application du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité de l'Etat;

Vu la loi n° 48-1994 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes;

Vu le décret n° 49-658 du 13 mai 1949 portant autorisation de dépenses à titre d'avance en excédent des crédits ouverts (commissariat à l'énergie atomique),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée à titre d'avances en excédent des crédits ouverts par la loi n° 48-1994 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) et par des textes spéciaux, l'imputation de dépenses s'élevant à la somme de 200 millions de francs au chapitre 908 du budget de la présidence du conseil pour l'exercice 1949: « Participation de l'Etat aux dépenses du commissariat à l'énergie atomique ».

Art. 2. — Les dépenses autorisées par l'article 1er du présent décret, qui s'ajoutent à celles autorisées par le décret n° 49-658 du 13 mai 1949 seront engagées, ordonnancées et acquittées comme en matière de dépenses budgétaires.

Art. 3. — Le présent décret sera soumis à l'approbation du Parlement dans les délais fixés par les articles 4 du décret du 25 juin 1934 et 5 du 29 novembre 1934.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances
et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.
Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Autorisation de recrutement de chargés de mission à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 46-1945 du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires;

Vu la loi n° 46-854 du 27 avril 1946 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1946 et notamment l'article 61 complétant les dispositions de l'article 3 de la loi du 15 février 1946 susvisée;

Vu la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils) pour le premier trimestre de l'exercice et notamment l'article 13 prorogeant jusqu'au 31 décembre 1947 l'application des dispositions susvisées;

Vu la loi n° 48-1137 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions du 3e alinéa de l'article 3 de la loi n° 46-195 du 15 février 1946, complété par l'article 61 de la loi du 27 avril 1946, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques est autorisé à pourvoir par recrutement direct quinze emplois de chargés de mission contractuels à l'administration centrale de son département dans la limite tant des effectifs impartis que des crédits inscrits au budget.

Art. 2. — Toutefois, en vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite des mesures de compression budgétaire, il ne pourra être procédé au recrutement des agents dont il s'agit qu'après accord du centre d'orientation et de reemploi.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

Pour le ministre du travail
et de la sécurité sociale:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le secrétaire d'Etat
aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat
aux affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL JAPIOT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 6 juillet 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 6 juillet 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 21 juin 1949 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre posthume aux militaires désignés ci-après:

ARNION (Roger-Maurice-Jules), sergent. A été cité à l'ordre de l'armée aérienne (Croix de guerre 1939-1945 avec palme) conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

BLASSIEAUX (Roger-Emile), adjudant. A été cité à l'ordre de l'aviation française (sans Croix de guerre) conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

Décret du 6 juillet 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 6 juillet 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent (Indochine):

A TITRE POSTHUME

ALI BEN MOHAMED BEN TAHAR, caporal, 1er bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains.

ALLEGRE (Auguste-Antoine), garde, 1er régiment de garde du Viet Nam du Sud.

ANDRE (Georges), 1re classe, 1/1er régiment de chasseurs parachutistes.

BARATTE (Emile), sergent, 1er B. I. L. O. M.

BASSET (Georges), 2e classe, 5e régiment de cuirassiers.

BEAUGENDRE (Bernard-Louis), adjudant, 1er régiment de garde du Viet Nam du Sud.

BESSADET BEL HADJ, 2e classe, mle 997, 2e régiment de tirailleurs algériens.

BIGILLON (Francis-Jean), garde, 2e légion de garde républicaine de marche d'Indochine.
Cette concession annule la citation accordée par ordre no 253 du 7 juillet 1948.

BARRAUD (René), garde, 2e légion de garde républicaine de marche d'Indochine.
Cette concession annule la citation accordée par ordre no 488 du 31 janvier 1949.

BIDRON (Maxime-Henri), maréchal des logis chef, 2e légion de garde républicaine de marche.

BOUCHAIB BEN KHALALI, caporal, génie, compagnie 7 5/2.

BOUCHERIT LATAMEN, mle 220, caporal, bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

BOUILLOT (René), sergent-chef, génie, compagnie 75/2.

BOURDEAU (Léon), garde, 2e légion de garde républicaine de marche d'Indochine.
Cette concession annule la citation accordée par ordre no 488 du 31 janvier 1949.

BROUSTAL (René-Marie), sergent, centre administratif d'Extrême-Orient.
Cette concession annule la citation à l'ordre no 253 du 7 juillet 1948.

CALVAR (François-Marie), maréchal des logis chef, 2e légion de garde républicaine de marche.
Cette concession annule la citation accordée par ordre no 477 du 25 janvier 1949.

CHAUDONNERET (Lucien), 2e classe, 10e régiment d'artillerie coloniale.

CHEVREAU (Jacques-Paul), médecin aspirant, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Cette concession annule la citation accordée par ordre général no 743 du 25 septembre 1946.

CONTRE (Guy), 1re classe, 261e G. F. T. A., batterie C.
Cette concession annule la citation à l'ordre no 91 du 28 février 1947.

COQUE (Gabriel-Jean-Baptiste), garde, 2e légion de garde républicaine de marche d'Indochine.
Cette concession annule la citation à l'ordre no 488 du 31 janvier 1949.

DARBON (Albert-Rémi), 1re classe, 4e régiment d'artillerie coloniale, 6e batterie.
Cette concession annule la citation no 71 du 26 novembre 1948.

DAROBERS (Jean), 2e classe, 1/1er régiment de chasseurs parachutistes.

DOUENCE (Paul-Edmond), garde, 2e légion de garde républicaine de marche d'Indochine.
Cette concession annule la citation à l'ordre no 488 du 31 janvier 1949.

DUCHER (André-Joseph), adjudant-chef, 72e bataillon colonial du génie, 3e compagnie.
Cette concession annule la citation no 305 en date du 15 octobre 1948.

DUEE (Jean), sergent-chef, infanterie coloniale.

DURAND (Roger-Alfred-Marie-Joseph), maréchal des logis, 1re légion de garde républicaine de marche.

FLANDRE (Noël) brigadier, 2e régiment de spahis marocains.
Cette concession annule la citation à l'ordre no 392 du 3 octobre 1948.

FROMENT (René), caporal, compagnie de commando 5.

GALLOUL BRAHIM BEN SAID, sergent, bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

GEOFFROY (Marcel-Lucien), 2e classe, 732e compagnie ravitaillement essence.
Cette concession annule la citation à l'ordre no 104 du 10 mars 1947.

GOURAYI MOHAMED EL HADJ BEN MOHAMED, mle 387, 2e classe, bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

HERBRETEAU (Maurice-André-Octave), garde, 2e légion de garde républicaine de marche d'Indochine.
Cette concession annule la citation accordée par ordre no 488 du 31 janvier 1949.

KELIFI MOHAMED TAHAR, mle 530, 2e classe, 205e bataillon de marche de tirailleurs algériens.
Cette citation annule la citation accordée par ordre no 239 du 1er juin 1948.

LAGRANGE (Marcel-Marc), inspecteur de la sûreté fédérale au Tonkin.
Cette concession annule la citation accordée par ordre no 57 du 5 février 1949.

LARBI BEN HAMIDA, 1re classe, 2e régiment de spahis marocains.

LATRECHE SALAH, 205e bataillon de marche de tirailleurs algériens, 1re classe.
Cette concession annule la citation accordée par ordre no 239 du 1er juin 1948.

LECLERCQ (Paul-Oscar), garde, 2e légion de garde républicaine de marche d'Indochine.
Cette concession annule la citation à l'ordre accordée par ordre no 488 du 31 janvier 1949.

LE NALIO (Ernest), sergent, 1/1er régiment de chasseurs parachutistes.

LE RIOUX (Guy-Alfred), sergent, 22e régiment d'infanterie coloniale.

LOUIS (Guy), assistant de plantation de Suzannah.

LYONNET (Georges-Luc-Marie), 1re classe, 2e compagnie de marche de transmission.

MANCHON (Jules), 2e classe, 3e régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Cette concession annule la citation à l'ordre no 361 du 7 septembre 1948.

MARGEOTTE (Louis), maréchal des logis chef, C. A. C. A. O. F.

MARRET (Jean), légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie.

MATHIEU (Raymond-André), 1re classe, 2e demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

MEKHI LAIREDJ, 2e classe, 25e bataillon de tirailleurs algériens.

METAIG ALI, 2e classe, bataillon de marche du 7e tirailleurs.
Cette concession annule la citation à l'ordre no 487 du 21 septembre 1947.

MOHAMED BEN AOMAR, mle 694, sergent, 1er bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains.

MORICONI (Jean-Simon), adjudant, 43e régiment d'infanterie coloniale.

MUNCH (Georges), 2e classe, 5e régiment de cuirassiers.

OLLIVIER (Robert-François), adjudant, R. I. C. M.

PAGNOT (Pierre-Marcel), 2e classe, 5e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation à l'ordre no 257 du 31 mai 1947.

DE PATOUL (Alain), sergent, III/32e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation accordée par ordre général no 272 du 25 juin 1948.

PETIT (Gaston), sergent-chef, mle 1277, 25e bataillon de tirailleurs algériens.
Cette concession annule la citation accordée par ordre no 349 du 26 août 1948.

PLAULT (Bernard), canonnier, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Cette concession annule la citation à l'ordre no 632 du 13 août 1946.

POUCHARD (Jean-Marie), caporal, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes.

POUILLOUX (Jacques), sergent, 5e bataillon de marche d'Extrême-Orient.
Cette concession annule la citation accordée par ordre général no 4 du 12 janvier 1949.

ROMAIN (Jean-Nestis), sergent-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.

SALINGUE (Louis-Léandre), garde républicain, 1re légion de garde républicaine de marche.

SOL (Eloi), sergent-chef, 1/1er régiment de chasseurs parachutistes.

STEVENIN (Guy), sergent, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

TELLECHER (Cyprien), caporal, 4e régiment d'artillerie coloniale.

THIBAULT (Pierre-Jacques), garde républicain, 1re légion de garde républicaine de marche.

TORTELIER (Charles), maréchal des logis, 111/69e R. A. A.
Cette concession annule la citation accordée par ordre no 201 du 15 mai 1948.

VIGOUROUX (Marcel), adjudant, 6e régiment d'infanterie coloniale.

VUILLEMEY (Michel-Jean-Marcel), caporal-chef, 1/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

DUMONT (Pierre), caporal-chef, 5e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation accordée par ordre no 58 du 28 décembre 1945.
Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

CARTIER (Norbert), 2e classe, B. M. du 151e régiment d'infanterie coloniale.

LEBAS (Gérard-Charles-Léon), caporal, 72e bataillon colonial du génie.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 6 juillet 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 6 juillet 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent (services exceptionnels de guerre en Indochine) :

BAUDOIN (André-Jean), soldat de 1re classe, 61e bataillon colonial du génie.

BENSALEM ABDERHAMANE, mle 342, soldat de 1re classe, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

BOLLE (Louis), caporal, 23e régiment d'infanterie coloniale.

CHAPELLE (Gabriel-Marcel), caporal, 43e régiment d'infanterie coloniale.

DENEAU (Fernand), adjudant-chef, 2e régiment étranger d'infanterie.

DESCAMPS (Robert-Georges), soldat de 1re classe, III/6e régiment de tirailleurs marocains.

DORING (Heinz), sergent, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 63 du 6 mars 1949.

DUONG VAN HOANG, mle 14499, caporal-chef des forces françaises en Extrême-Orient.

KETANI ABDELKADER, sergent, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

MEKIDICHE BELKHIR, mle 1704, soldat de 1re classe, 25e bataillon de tirailleurs algériens.

MERIEUX (Marius-Jean), adjudant-chef, 6e commando franco-laotien.

PERSARD (Jacques-André), gendarme, détachement de gendarmerie coloniale du Tonkin.
Cette concession annule la citation n° 186 du 11 avril 1949 du général commandant les T.F.I.N.

TOFFALONI (Pierre-Joseph), adjudant-chef 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

YHUEL (Georges-François), sergent, 23e régiment d'infanterie coloniale.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 22 janvier 1949.)

MOHAMED BEN DJILLALI, sergent, mle 36141, 5e régiment de tirailleurs marocains.

DRISS BEN MOHAMED BEN HAMOU, caporal-chef, mle 1684, bataillon de marche du 5e régiment de tirailleurs marocains.

M'HAMED BEN KACEM, sergent-chef, mle 1188, 5e régiment de tirailleurs marocains.

(Pour prendre rang du 15 mars 1949.)

BAGARD (Guy), brigadier-chef, 1er régiment de chasseurs.

(Pour prendre rang du 23 mars 1949.)

PEPINO (Roger-Pierre-Claude), soldat de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 6 juillet 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 6 juillet 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent (services exceptionnels de guerre en Indochine) :

A TITRE POSTHUME

AKLI ALI, 1re classe, mle 369, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

ADJEDJ (Alfred), caporal, 23e régiment d'infanterie coloniale.

ANN BAIDY MALICK, sergent, des forces françaises en Extrême-Orient.

AOUISSI MOHAMED, mle 751, 1re classe, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

AVENEL (Roland-André-Louis), garde, 2e légion de garde républicaine de marche d'Indochine.
Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre n° 192 en date du 15 mars 1949 du général, commandant les F. F. V. S.

ARGENTIER (Joseph), 1re classe, des forces françaises en Extrême-Orient.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 355 du 26 juillet 1947.

BOURGEON (Edouard), adjudant, 43e régiment d'infanterie coloniale.

BOULEAU (Jean), sergent-chef, 2e régiment étranger d'infanterie.

BRINISSE MOHAMED, sergent, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

CHABOT (Clovis-Victor-Robert), maréchal des logis chef, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

CHAUSSADE (Jean), 1re classe, régiment étranger de cavalerie.

CONG PHAM VAN, sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.

DARTHOUT (Jean-Baptiste), adjudant, des forces françaises en Extrême-Orient.

DEMETZ (Roger), caporal-chef, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.

DISEUR (Léon-Germain), adjudant, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

DOREMUS (Paul-James), sergent-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.

ESTEFFE (Nelson), 1re classe, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

GELLY (Gérard-Gaston-Georges-Germain), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 14 du 9 janvier 1949.

GURANE SAID, caporal-chef, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

HERVIEUX (Paul), 1re classe, des forces françaises en Extrême-Orient.

HISLER (Pierre), adjudant, bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens.

HUBY (André), sergent-chef, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

KERLOGOT (Jean-Louis), sergent-chef, 11/21e régiment d'infanterie coloniale.

KERVINIO (Mathurin-Marie), adjudant-chef, troupes françaises d'Indochine du Nord.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 5 du 12 janvier 1949 du général de division commandant les forces terrestres en Extrême-Orient.

LACROIX (André), adjudant, 2e bataillon colonial de commandos parachutistes.
Cette concession annule la décision à l'ordre de l'armée n° 25 du 29 avril 1949.

LAFAYE (André), 1re classe, 2e bataillon colonial de commandos parachutistes.

LALLEMAND (Lucien-Gilbert), caporal, III/23e régiment d'infanterie coloniale.

LECLERC (Maurice), caporal, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

LESCUT (Gaston-Omer-Gilbert), garde, 1re légion de garde républicaine de marche d'Extrême-Orient.

LOMBARD (Albéric), 1re classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

LY BAN VAN, sergent-chef, mle 11395, des forces françaises en Extrême-Orient.

MARTELET (Laurent-Joseph-Louis), garde, 1re légion de garde républicaine de marche d'Extrême-Orient.

MONNEUR (Georges), caporal-chef, 2/21e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 263 du 15 juin 1948.

MOURIER (Yves-Sixte-Alexis), caporal-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

SARMOUNE CHEIKH, mle 767, caporal, bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

SEMBACH (Jean), sergent-chef, bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

SIMAHDI MOHAMED, sergent, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

TRIBOULOT (Armand), sergent-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale.

VALETTE (Olivier-Henri), garde principal de 1re classe de la garde indochinoise.

VERON (Lucien), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

ZOBEL (Henri), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

WIBROTTE (Armand-Paul), 1er classe, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures avec palme.

FACCI (Attilio), légionnaire, 1re classe, 5e régiment étranger d'infanterie.

MEUNIER (François-Félix-Raymond), caporal, 16e régiment d'infanterie coloniale.

VACHEZ (Henri), maréchal des logis, 5e régiment d'artillerie coloniale.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Décret du 6 juillet 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 6 juillet 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent (services exceptionnels de guerre en Indochine) :

BAIRET (Charles-Jean), sergent, compagnie de base de Tourane (Extrême-Orient).

BELOT (Léon-Pierre-René), maréchal des logis chef, 2e régiment de spahis marocains.

BERGER (François), caporal-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

BROUX (Emile-Gislain), caporal-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

FOLLOT (Bernard), sergent-chef, troupes françaises en Indochine du Nord, secteur de Hanoi.

FORZY (Charles), adjudant-chef, compagnie de base de Tourane (Extrême-Orient).

GREJOIS (Marcel-Victor), adjudant, 21e régiment d'infanterie coloniale.

GUERRE (Joseph), maréchal des logis, 1er régiment étranger de cavalerie.

HAMOU BEN HAMED, sapeur de 2e classe, troupes françaises du Centre-Annam, compagnie 75/2, génie.

HERVE (Yam), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.
Cette concession annule et remplace la citation accordée par ordre général n° 17 du 26 janvier 1949.

LIAZID BEN DJILALI, 2e classe, bataillon de marche du 5e régiment de tirailleurs marocains.

MOHA N'AIT BOUZID, sergent-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains.

NICOLI (Don-Jacques), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

POMI (René), adjudant, 23e régiment d'infanterie coloniale.

RAPASSE (André), sergent-chef, 22e régiment d'infanterie coloniale.

Cette concession annule la citation accordée par ordre général n° 549 du 30 octobre 1948 du général commandant les T. F. I. S.

REGIS (Marcel-Jean), maréchal des logis chef, 1er régiment de chasseurs.

SALMON (Maurice-Gabriel), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

VINCENT (Paul), sergent, 25e bataillon de tirailleurs algériens.

VITTORI (Jean-Dominique), sergent, 2e bataillon colonial de commandos parachutistes.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 21 janvier 1949.)

MARLIN (Gérard-Jean), sergent, 2e bataillon colonial de commandos parachutistes.

(Pour prendre rang du 24 mars 1949.)

ALI BEN HADJ BEN ALI, 1re classe, mle 597, 1er bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains.

Cette concession annule la citation accordée par ordre général n° 73 en date du 17 mars 1949.

BLOIS (Jean-Claude), caporal, 2e régiment étranger d'infanterie.

HOPFNER (Henri), brigadier-chef, 4e régiment de dragons portés.

MERKEL (Wolfgang), 1re classe, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Cette concession annule la citation accordée par ordre général n° 195 en date du 24 avril 1948.

PEYRON (Augustin), maréchal des logis chef, 1re légion de garde républicaine mobile.

VOLAT (Gilbert), brigadier, 10e régiment d'artillerie coloniale.

Ces concessions comportent l'attribution de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 15 juillet 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 juillet 1949 rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (article 1er), relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

(Pour prendre rang du 10 août 1948.)

GENEVOIX (Charles-Louis-Maurice), ancien lieutenant du 26e bataillon de chasseurs à pied, classe 1919, au recrutement d'Orléans.

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 30 juin 1937.)

DUHAUT (Louis-Elie-Omer), ancien sergent du 65e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 393 au recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 7 septembre 1937.)

KLEINDIENST (Louis-Georges), ancien lieutenant du 7e régiment du génie, classe 1914, au recrutement de Tulle.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1948.)

LEBEAU (Robert-Charles-Gabriel), ancien lieutenant du centre de mobilisation d'artillerie n° 6, classe 1915, mle 388 au recrutement de Soissons.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 16 juin 1930.)

GIACOMONI (Antoine-Ange), ancien sergent du 321e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1950 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 13 juin 1932.)

DESSE (Constantin-Joseph), ancien soldat du 1er escadron du train, classe 1908, mle 6189 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 18 mai 1934.)

DECATE (Auguste), ancien soldat du 1er régiment d'artillerie, classe 1908, mle 1513 au recrutement de Nevers.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1936.)

SAMBA (Alia), ancien soldat du 56e régiment d'infanterie coloniale, classe 1903, mle 299 au recrutement de l'Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 31 mai 1937.)

PELLETIER (Georges-Henri-Jules), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 718 au recrutement d'Alençon.

(Pour prendre rang du 14 mars 1938.)

MORLEVAT (Jean-Marie), ancien soldat du 27 régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1245 au recrutement d'Autun.

(Pour prendre rang du 15 mars 1938.)

DEGENETAIS (Paul-Auguste), ancien soldat du 56e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 1489 au recrutement du Havre.

(Pour prendre rang du 2 juin 1938.)

PRAT (Georges-Louis-Henri), ancien soldat du 171e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 397 au recrutement d'Aurillac.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1938.)

MARTIN (Jean-André), ancien soldat du 112e régiment d'artillerie lourde, classe 1908, mle 1423 au recrutement de Périgueux.

(Pour prendre rang du 31 octobre 1938.)

DECOURCELLE (Georges-Eugène), ancien soldat du 120e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 310 au recrutement d'Amiens.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1939.)

DUTARTRE (Louis-Alfred), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1910, mle 4267 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er juin 1939.)

PORTE (Georges-Emile-Louis), ancien brigadier de la 20e section de secrétaires d'état-major et du recrutement, classe 1916, mle 1815 au 1er bureau de recrutement de la Seine).

(Pour prendre rang du 30 décembre 1939.)

PERRAIN (Jules), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1061 au recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1942.)

DEGUERRE (Victor-Emile), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie territoriale, classe 1894, mle 438 au recrutement de Vesoul.

(Pour prendre rang du 14 septembre 1944.)

GASTALDI (Victor-Joseph), ancien soldat du 32e bataillon de chasseurs à pied, classe 1913, mle 834 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 6 juin 1947.)

DEBUIS (Gabriel-Etienne), ancien soldat de la 14e section d'infirmiers militaires, classe 1911, mle 412 au recrutement de Vienne.

(Pour prendre rang du 8 novembre 1947.)

BAILLY (Maurice-René), ancien soldat du 233e régiment d'artillerie lourde, classe 1917, mle 744 au recrutement de Dijon.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1947.)

AILLOS (Noël-Louis), ancien soldat du 2e régiment de génie, classe 1907, mle 199 au recrutement d'Albi.

(Pour prendre rang du 1er mars 1948.)

BURAY (Joseph-Augustin), ancien soldat du 228e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 678 au recrutement du Havre.

(Pour prendre rang du 9 avril 1948.)

VALENTIN (Charles), ancien soldat du 134e régiment d'infanterie, E. V. 1914, classe 1913, mle 1472 au recrutement de Colmar.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

BRAISAZ (Marie-Joseph-Désiré), ancien soldat du 93e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 446 au recrutement de Chambéry.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

WASSE (Gaston-Maurice), ancien caporal du 128e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 409 au recrutement d'Amiens.

(Pour prendre rang du 24 avril 1948.)

LENFANT (Abélard-Emile), anciens soldat du 114e régiment d'artillerie lourde, classe 1904, mle 971 au recrutement de Saint-Quentin.

(Pour prendre rang du 17 juin 1948.)

BAURAIN (Marcel-Henri), ancien caporal du 129e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1359 au recrutement de Rouen-Nourd.

(Pour prendre rang du 10 août 1948.)

LE MAIRE (Fernand-Alphonse), ancien soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 5781 au recrutement d'Angers.

(Pour prendre rang du 23 août 1948.)

COUPE (Albert-Georges), ancien soldat du 3e régiment du génie, classe 1906, mle 214 au recrutement de Lille.

MASSON (Gustave-Georges), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1845 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

SEZILLE (Jules-Félix-Amédée), ancien caporal du 166e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1008 au recrutement de Saint-Quentin.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1948.)

LINTZER (Alphonse-Louis), ancien soldat du 49e bataillon de chasseurs à pied, classe 1904, mle 1073 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

PAILHON (Charles-Louis), ancien soldat du 114e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 1222 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1948.)

MEUNIER (Abel-Henri), ancien soldat du 92e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 623 au recrutement d'Orléans.

TRUFFOT (André-Auguste-Alexandre), ancien soldat du 502e régiment de chars d'assaut, classe 1918, mle 1547 au recrutement de Troyes.

(Pour prendre rang du 6 décembre 1948.)

MARION (Charles-Julien), ancien soldat du 128e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 3388 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

RUSSO (Louis-Casimir), ancien soldat du 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1915, mle 4604 au recrutement de Marseille.

SALUCE (Claude-Marie-Louis), ancien caporal du 84e régiment d'artillerie lourde, classe 1905, mle 1255 au recrutement de Saint-Etienne.

VALLETTE (Marie-Raymond-André-Georges), ancien soldat du 124e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1901, mle 1369 au recrutement de Marseille.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 15 juillet 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 juillet 1949, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement).

AU GRADE DE COMMANDEUR

(Pour prendre rang du 19 janvier 1948.)

TIXERANT (Henri-Pierre), lieutenant-colonel d'infanterie en retraite, classe 1911, du recrutement de Nantes.

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 14 avril 1927.)

ROZES (Adrien-Abdon), ancien lieutenant du 83e régiment d'infanterie, classe 1912, du recrutement de Mirande.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1938.)

THIELEN (Eugène), dit TIBAUT (Maurice), ancien caporal du 3e régiment de zouaves, classe 1909, mle 900 au recrutement de Sélestat.

(Pour prendre rang du 4 avril 1940.)

BONNET (René-Gaston), ancien lieutenant du 46e régiment d'infanterie, classe 1906, du recrutement d'Avignon.

(Pour prendre rang du 16 février 1948.)

DECHAMP (Cyrille-André-Achille), ancien caporal du 279e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 3957 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 6 novembre 1948.)

YUNG (Ernest-Georges), ancien sous-lieutenant du 152e régiment d'infanterie, classe 1906, du 1er bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 6 décembre 1948.)

BREYSSE (Arsène-Victor), médecin lieutenant honoraire, du service de santé de l'ex-IIe région, classe 1912, du recrutement de Pont-Saint-Esprit.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 12 décembre 1925.)

KERJOUAN (Joseph-Marie), ancien soldat du 62e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 355 au recrutement de Lorient.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1926.)

SOUICHE HAMLAOUI BEN SAID, ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs indigènes, classe 1913, mle 20940 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 13 décembre 1929.)

GEORGE (Louis-Jules), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1903, mle 3983 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1932.)

VATEUR ALI OULD MOHAMED, ancien soldat du 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1923, mle 3826 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1935.)

LEUTAUD (Laurent-Raymond-Louis), ancien soldat du 27e escadron du train, classe 1916, mle 1144 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 18 mai 1936.)

ANDRIEUX (Georges-Raphaël), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1913, mle 66 au recrutement du Havre.

(Pour prendre rang du 10 décembre 1936.)

MILLON (Henri-Emile), ancien soldat du 68e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1381 au recrutement de Châtellerault.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1936.)

BARBEAU (Lucien-René), ancien soldat du 9e régiment du génie, classe 1911, mle 1560 R du recrutement d'Evreux.

(Pour prendre rang du 24 mars 1937.)

MAS (Joseph-Frédéric), ancien soldat du 52e régiment d'infanterie, classe 1897, mle 766 au recrutement de Béziers.

(Pour prendre rang du 4 juin 1937.)

COCHARD (Marius), ancien sergent au 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 538 au recrutement de Romans.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1937.)

COLBUS (Charles-François), ancien soldat du 145e régiment d'infanterie de la classe 1901.

(Pour prendre rang du 27 juin 1938.)

WESTER (Alexis-Henri-Marie), ancien soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 552 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1938.)

CLEMENT (Louis), ancien soldat du 118e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 624 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 18 novembre 1938.)

CASTILLE (Alphonse), ancien soldat du 85e régiment d'artillerie lourde, classe 1913, mle 1088 au recrutement de Béthune.

(Pour prendre rang du 28 avril 1939.)

GRANDSIRE (Emile-Pierre), ancien soldat du 52e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 9128 au recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 1er juin 1939.)

HENRY (Jacques), ancien soldat du 108e régiment d'artillerie lourde, classe 1915, mle 1131 au recrutement de Nevers.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1939.)

FLOUS (Louis-Jean-Jacques), ancien soldat du 83e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1218 au recrutement de Toulouse.

(Pour prendre rang du 27 mars 1940.)

BOUVIER (Edmond-Pierre), ancien soldat du 2e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 825 au recrutement de Rouen-Sud.

(Pour prendre rang du 26 avril 1941.)

BRIERE (François), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1915, mle 122 au recrutement de Montluçon.

(Pour prendre rang du 27 décembre 1945.)

TRAVERS (Alban), ancien soldat du 327e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 225 au recrutement de Bergerac.

(Pour prendre rang du 9 juillet 1946.)

ABEILLON (André-Marius-Baptiste), ancien sergent du 22e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1971 au recrutement du Puy.

(Pour prendre rang du 12 avril 1947.)

BLONDEL (Victor-Robert), ancien soldat du 133e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 827 au recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 13 novembre 1947.)

FRERY (Frédéric-Louis), ancien soldat du 356e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 4129 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1947.)

DELENCRE (Jean-Baptiste), ancien soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 7008 au recrutement de Cambrai.

(Pour prendre rang du 4 décembre 1947.)

PETELET (Maurice), ancien sergent du 16e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1157 au recrutement de Roanne.

(Pour prendre rang du 24 décembre 1947.)

NEDELE (Jean-Marie), ancien soldat du 65e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 2076 au recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 29 janvier 1948.)

FROMENT (Lucien-Marcel), ancien soldat du 85e régiment d'infanterie, classe 1897, mle 1477 au recrutement de Cosne.

(Pour prendre rang du 18 mars 1948.)

COUTURIER (Louis-Ernest-Victor), ancien soldat du 350e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 271 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

(Pour prendre rang du 9 avril 1948.)

BERNARD (Ernest), ancien soldat du 5e bataillon de chasseurs à pied, classe 1893, mle 1427 au recrutement de Saintes.

TROIN (Jean-Baptiste-Frédéric), ancien sergent du 73e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1909, mle 224 au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

DURAND (Francisque-Henri-Marius), ancien soldat du 159e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 824 au recrutement de Bourgoin.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

DUVAL (Paul-Eugène), ancien soldat du 60e régiment d'artillerie, classe 1917, Mle 142 au recrutement de Coulommiers.

GODEFIN (Georges), ancien soldat du 300e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 2875 au 6e bureau de recrutement de la Seine.

GOUTTEBESSIS (Antoine-Eugène), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1917, mle 608 au recrutement de Clermont-Ferrand

LEVY (Jules), ancien soldat du 11e régiment d'infanterie territoriale, classe 1893, mle 560 au recrutement d'Oran

LIONNET (Antonin-Léopold), ancien soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 866 au recrutement de Niort.

PANCHERON (Paul-Germain), ancien soldat du 306e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 298 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

PIQUE (Paul), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 2229 au recrutement de Versailles.

SARRALIER (Louis-Théodore), ancien soldat de la 22e section de chemins de fer de campagne, classe 1911, mle 1330 au recrutement de Dijon.

Viguier (Léon), ancien caporal du 54e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 491 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

WINGENDER (Simon-Jacques-Jean-Rémy), ancien soldat de la 14e section d'infirmiers militaires, classe 1912, mle 115, au recrutement de Nancy.

(Pour prendre rang du 26 mai 1948.)

GIANNI (Jules), ancien soldat du 4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1904, mle 3237 au recrutement d'Ajaccio.

WHERMULLER (Marcel-Frédéric), ancien soldat du 128e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 4497 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 17 juin 1948.)

FRANCOU (Louis-Gustave), ancien soldat du 38e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 770 au recrutement de Digne.

(Pour prendre rang du 10 août 1948.)

DUPENNE (Albert-Raoul-Alexandre-Alphonse), ancien sergent du 343e régiment d'infanterie, classe 1906, mlé 89 au recrutement d'Agen

(Pour prendre rang du 8 octobre 1948.)

BOUCARD (Maximin-Valentin), ancien soldat du 25e bataillon de chasseurs à pied, classe 1912, mle 348 au recrutement de la Rochelle.

DARCISSAC (Pierre), ancien caporal du 27e régiment d'infanterie coloniale, classe 1907, mle 306 au recrutement de Tulle.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1948.)

DARRAS (Paul-Arthur), ancien soldat du 127e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1104 au recrutement de Valenciennes.

LAURENT (Henri-Charles-Victor), ancien soldat du 3e régiment d'artillerie lourde, classe 1908, mle 257 au recrutement de Saint-Lô.

LE BRAZIDEC (Pierre-Marcel), ancien soldat du 115e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 861 au recrutement de Lorient.

RUAZ (Clément-Jean-Marie-Charles-Henri), ancien soldat du 6e régiment du génie, classe 1913, mle 1321 au recrutement de Chambéry.

(Pour prendre rang du 6 décembre 1948.)

CHAMPENOY (Camille-Anatole-Félicien), ancien sergent fourrier du 43e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 349 au recrutement d'Amiens.

CHOMETTON (Adrien-Maximilien), ancien soldat du 38e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 1876 au recrutement du Puy.

CORDELLE (Germain-Amédée), ancien soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 139 au recrutement de Troyes.

GILLET (Alexandre), ancien soldat du 267e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2266 au recrutement de Lyon.

MEURET (Victor-Joseph), ancien soldat du 63e régiment d'artillerie, classe 1899, mle 1241 au recrutement de Langres.

OMEDE (François-Barthélémy), ancien brigadier du 10e régiment d'artillerie à pied, classe 1909, mle 1676 au recrutement de Marseille.

ONDET (Jules-Antoine), ancien soldat du 16e régiment d'artillerie, classe 1909, mle 1305 au recrutement de Clermont-Ferrand.

PALMARI (Germain-Justin-Ange), ancien soldat du 4e régiment du génie, classe 1915, mle 3345 au recrutement de Marseille.

PASSERON (Paul-Joseph-Marius), ancien caporal du 72e bataillon de brancardiers, classe 1908, mle 1732 au recrutement de Nice.

Décret du 15 juillet 1949 portant nominations et promotions dans la Légion d'honneur.

Par décret du 15 juillet 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 14 juin 1949 portant que les nominations et promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés ou promus dans la Légion d'honneur avec traitement, pour prendre rang du 31 décembre 1948.

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 31 décembre 1948.)

I — **Corps des officiers de l'air.**

CONTINGENT SPÉCIAL

Officiers en congé du personnel navigant concourant avec l'armée active.

(Loi du 5 avril 1946.)

PLIQUE (André-Edmond), commandant; 21 ans 3 mois de services, 3 ans 8 mois de campagnes, 2 citations, 20 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1939.

Officier en congé du personnel navigant concourant avec l'armée active.

(Ordonnance du 19 juillet 1943.)

DOUSSET (Jean), lieutenant; 19 ans 11 mois de services, 3 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 7 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de l'air.**

CONTINGENT NORMAL

Officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.

(Loi du 5 août 1940.)

MERCIER (René-Marius-Antoine), lieutenant; 34 ans 2 mois de services, 10 ans 11 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 citation, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 26 décembre 1926.

(Loi du 5 avril 1946.)

GAUTEYRON (Paul-Louis-Gaston), lieutenant; 24 ans 2 mois de services, 2 ans 8 mois de campagnes, 12 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 10 décembre 1936.

Décret du 15 juillet 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du président de la République en date du 15 juillet 1949, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 juin 1949 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers dont les noms suivent:

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

POUR LE GRADE DE CHEVALIER

Officier des équipages.

CABON (J.-F.-Y.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 12 ans de services actifs, dont 9 ans 6 mois à la mer, 7 ans dans la réserve, au total 23 annuités. Cité.

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

POUR LE GRADE D'OFFICIER

Officier de marine.

L'HUILLIER (M.-A.-X.), capitaine de corvette de réserve; 13 ans de services actifs, 22 ans dans la réserve. Chevalier du 25 mars 1937.

POUR LE GRADE DE CHEVALIER

Officier interprète et du chiffre.

MURAT (S.), officier de 1re classe interprète et du chiffre de réserve; 1 an de services actifs, 18 ans 10 mois 10 jours dans la réserve, soit 20 annuités.

Décret du 15 juillet 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 juillet 1949, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations dans l'ordre du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent:

Génie.

ALEPEE (Alfred-Victor-Louis), lieutenant honoraire du génie.

Artillerie.

WEIL (Maurice-Paul), sous-lieutenant de réserve d'artillerie honoraire, anciennement au 312e régiment d'artillerie lourde.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être accordées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 15 juillet 1949 portant nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur (réserve).

Par décrets du 15 juillet 1949, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 8 juillet 1949 portant que les nominations et promotions des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les militaires désignés ci-après:

I. — AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 1er juillet 1948.)

AU GRADE D'OFFICIER

CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des officiers de l'air.

FOURQUET (Charles-Marius-Régis), lieutenant; 33 ans 2 mois de services, 11 ans 1 mois de campagnes, 3 citations, 2 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1924.

GRIAULÉ (Marcel-Henri), commandant; 29 ans 8 mois de services, 3 ans 11 mois de campagnes, 1 citation, 9 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1933.

MAHIEU (Homère-Aristide), commandant; 32 ans 1 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1934.

AU GRADE DE CHEVALIER

A. — CONTINGENT NORMAL

Corps des officiers de services administratifs de l'air.

GUERVILLE (Marcel-Jean-Baptiste), commandant; 29 ans 11 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes, 2 blessures de guerre.

B. — CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des officiers de l'air.

ECHALON (Fernand-Victor), sous-lieutenant; 26 ans 1 mois de services, 5 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 18 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DE LA FOREST-DIVONNE (Pierre-Antoine-Marie-Gabriel), lieutenant; 30 ans 6 mois de services, 3 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 4 citation, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 27 décembre 1923.

DUPORGE (André-Edouard), lieutenant; 15 ans 8 mois de services, 2 ans de campagnes, 3 citations, 15 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés,

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

II. — Sans traitement

(Pour prendre rang du 1er juillet 1948.)

AU GRADE D'OFFICIER

A. — Contingent normal

Corps des officiers de l'air.

PICHARD (Louis), commandant; 32 ans 4 mois de services, 9 ans 10 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1926.

LOUP (Gilbert-Emile), commandant; 33 ans 1 mois de services, 8 ans 10 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 4 citations, 2 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1931.

COLLET DE CANTELOU (Jean-Henri-Alexandre), commandant; 32 ans 3 mois de services, 8 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 1 an 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 décembre 1937.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

DURIF (Roger-Jean-Julien), lieutenant-colonel; 26 ans 9 mois de services, 13 ans 5 mois de campagnes, 3 blessures en service aérien commandé, 8 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1936.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

CECCALDI (Paul), commandant; 36 ans 2 mois de services, 13 ans 10 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 juin 1920.

GUGLIELMI (Antoine-François), lieutenant-colonel; 36 ans 3 mois de services, 20 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 3 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 juin 1930.

TACHOIRES (Jean-Jules), capitaine; 32 ans 8 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 3 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

SORROCHE (Vincent-Anastase), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 19 ans 8 mois de campagnes, 3 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1931.

MANIVET (Vincent-Auguste), lieutenant-colonel; 31 ans 8 mois de services, 9 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 4 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1932.

B. — Contingent spécial

Corps des officiers de l'air.

GUILLOTEAU (Marcel-Désiré), capitaine; 29 ans 8 mois de services; 8 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 36 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 11 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 juin 1934.

MATHIEU (Alfred-Paul-Marie), lieutenant; 33 ans 1 mois de services, 19 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 4 citations, 15 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 décembre 1932.

POREAUX (Georges-Louis-Jean), commandant; 32 ans 4 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 5 citations, 1 an 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1919.

SUTTER (Léon-Paul), commandant; 34 ans 2 mois de services, 7 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 3 citations, 12 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 juillet 1925.

JEANJEAN (Hubert-Raphaël-Joseph), commandant; 36 ans 2 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 juillet 1924.

TANDART (Cyrille-Albert-Jean), commandant; 34 ans 4 mois de services, 6 ans de campagnes, 4 blessures de guerre, 4 citations, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 décembre 1923.

PAILLARD (Maurice-Armand), lieutenant-colonel; 39 ans 3 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

BAUWENS (Maurice-Joseph), capitaine; 34 ans 6 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 4 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1923.

FRECON (Louis-Pierre-Rodolphe), commandant; 33 ans 3 mois de services, 8 ans 2 mois de campagnes, 3 blessures de guerre, 5 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920

CHARLOT (Etienne-Robert-Antoine), commandant; 32 ans 4 mois de services, 7 ans 3 mois de campagnes, 4 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

DUPUICH (Jean-Joseph), commandant; 32 ans 3 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes, 4 citations, 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

ORECCHIONI (Lucien-Antoine), commandant; 33 ans de services, 8 ans 9 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1925.

CRISTINI (Auguste-Joseph), capitaine; 32 ans 4 mois de services, 8 ans de campagnes, 2 blessures de guerre, 3 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 décembre 1923.

MARTIN (Victor-Léon-Fernand), capitaine; 30 ans 11 mois de services, 9 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1926.

LOTTI (Armand-Charles-Gustave), capitaine; 29 ans 7 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes, 1 an 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juin 1929.

FOUGERE (Ferdinand-André-Pierre), commandant; 25 ans 3 mois de services, 5 ans 11 mois de campagnes, 1 citation. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 octobre 1915.

LOREY (André-Ernest-Antoine), commandant; 32 ans 8 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 4 citations, 3 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 août 1935.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

LETHEULE (Jean-Eugène-Auguste), lieutenant-colonel; 35 ans 7 mois de services, 22 ans 5 mois de campagnes, 3 citations, 4 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juin 1929.

DECATOIRE (Lucien-Auguste), commandant; 32 ans 3 mois de services, 11 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 blessures en service aérien commandé, 2 citations, 20 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevaleir de la Légion d'honneur du 21 juin 1939.

AU GRADE DE CHEVALIER

A). — Contingent normal

Corps des officiers de l'air.

LEBLANC (Henri-Auguste), capitaine; 32 ans 3 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations. Médaille militaire du 5 janvier 1931.

PERNET (André), capitaine; 32 ans 4 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes.

MAGNOT (Gabriel-Emile), lieutenant; 22 ans 3 mois de services, 11 ans de campagnes.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

MORIN (Georges-René), lieutenant; 23 ans 9 mois de services, 10 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

REYNAUD (Louis-François-Marie), lieutenant; 24 ans 7 mois de services, 9 ans 7 mois de campagnes, 4 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ANGLA (Augustin-Raymond), commandant; 24 ans 3 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 9 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

AUER (Jules-Joseph), lieutenant; 25 ans 7 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aérens commandés.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

MARTIN (René-Charles-Eugène), capitaine; 28 ans 8 mois de services, 17 ans 3 mois de campagnes, 1 citation, 10 ans 11 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 7 juillet 1932.

JACQUELINET (Marcel-Louis), commandant; 32 ans de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations.

PREVAIRE (Joseph-Henri), commandant; 31 ans 8 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure de guerre. Médaille militaire du 15 janvier 1930.

MAZOUYES (Marcel-Henri-Charles), lieutenant; 30 ans 11 mois de services, 6 ans 6 mois de campagnes, 1 citation. Médaille militaire du 7 juillet 1932.

Corps des sous-officiers de l'air.

LEROY (Charles-Jean-Baptiste), adjudant; 30 ans de services, 5 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations. Médaille militaire du 7 novembre 1924.

B). — Contingent spécial

Corps des officiers de l'air.

SIGNEUX (Eugène-Adrien), lieutenant; 23 ans 7 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 5 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MERAND (René-Théodore), lieutenant; 17 ans de services, 1 an 9 mois de campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

DAGET (Henri-Louis), commandant; 16 ans 2 mois de services, 9 mois de campagnes, 16 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

POIROT (Georges-Maurice), capitaine; 26 ans 2 mois de services, 5 ans 8 mois de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FLECHARD (André), sous-lieutenant; 15 ans 1 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes, 7 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

TREY (Auguste-Angel-Eugène-Pierre), commandant; 14 ans 3 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 9 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MALTERRE (Jules-Florent-Edouard), commandant; 21 ans 4 mois de services, 1 an 2 mois de campagnes, 3 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

RUYSSEN (Jacques-Marie-Vincent), lieutenant; 10 ans 5 mois de services, 6 ans 7 mois de campagnes, 2 citations, 4 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Décret du 15 juillet 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur (armée de l'air, réserve).

Par décrets du 15 juillet 1949, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 8 juillet 1949 portant que les promotions et nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires désignés ci-après:

I. — AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 31 décembre 1948.)

AU GRADE DE COMMANDEUR

CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des officiers de l'air.

BUYOT (Georges-Valentin-Henri-Sébastien), lieutenant-colonel; 35 ans 10 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 4 citations, 6 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 73 ans 1 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 31 juillet 1936.

DAMIDAUX (Emile-Alphonse-Joseph), commandant; 34 ans 1 mois de services, 17 ans 1 mois de campagnes, 3 blessures de guerre, 6 citations, 23 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 15 ans 4 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 21 juin 1939.

RIGAIL (Jean-Joseph-Thomas), commandant; 36 ans 7 mois de services, 18 ans 7 mois de campagnes, 3 blessures de guerre, 7 citations, 13 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 15 ans 9 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 28 juin 1935.

PERROT (Alfred-Louis-Etienne), colonel; 38 ans 9 mois de services, 11 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 5 citations, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 13 ans de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1934.

AU GRADE D'OFFICIER

CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des officiers de l'air.

DESIAGE (Lucien), capitaine; 32 ans 8 mois de services, 19 ans 2 mois de campagnes, 4 blessures de guerre, 8 citations, 11 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 41 ans 11 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1931.

DURAND (Victor-André-Maurice), commandant; 33 ans de services, 5 ans 11 mois de campagnes, 5 citations, 2 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 39 ans 11 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1919

BONNIER (Pierre-Emile-Marius), capitaine; 35 ans 9 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 5 citations, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 29 ans 10 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 août 1920.

BOULAY (Marcel-Louis-Armand), capitaine; 34 ans 4 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes, 3 blessures de guerre, 5 citations, 28 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

BELLET (Benoît), lieutenant; 32 ans 2 mois de services, 5 ans 1 mois de compagnes, 1 blessure de guerre, 7 citations, 29 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1919.

RIAND (Edmond-Jean), capitaine; 35 ans 6 mois de services, 18 ans 9 mois de campagnes, 3 citations, 13 ans 8 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 avril 1934.

LAZARD (Yves-Pierre), capitaine; 34 ans de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 3 citations, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 24 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 juillet 1925.

TITRES EXCEPTIONNELS

RASTEL (Daniel-Clément), capitaine: officier pilote d'une habileté professionnelle hors de pair et d'un patriotisme ardent. A effectué 87 missions en 292 heures de vol de guerre, dont 151 en opérations offensives; 22 ans 3 mois de services, 4.050 heures de vol, 2 blessures en service aérien commandé; 2 citations, 2 ans de campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 novembre 1944.

Corps des sous-officiers de l'air.

TITRES EXCEPTIONNELS

OUAZINE AHMED, adjudant-chef; 28 ans de services, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 11 citations, 20 ans 2 mois de campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1931.

AU GRADE DE CHEVALIER

A. — CONTINGENT NORMAL

Corps des officiers de l'air.

ANDRAUD (Henri-Francisque-Bernard-Joseph), lieutenant; 33 ans 3 mois de services, 8 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 24 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 26 octobre 1937.

JEAN (Michel-Emile-Eugène), capitaine; 18 ans 2 mois de services, 5 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 4 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, 22 ans 6 mois de majorations diverses.

MAROIS (André-Louis-Armand), commandant; 32 ans 8 mois de services, 9 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses.

BOUCHON (Georges-Augustin-Joseph-Maurice); 32 ans de services, 5 ans 3 mois de campagnes, 2 citations, 5 ans de majorations diverses.

BAUDRIT (Georges-Ulysse), capitaine; 35 ans 8 mois de services, 3 ans 7 mois de campagnes, 2 citations, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 6 mois de majorations diverses.

MOCH (Maurice), capitaine; 34 ans 1 mois de services, 7 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations.

BATAILLER (Louis-Edouard), lieutenant; 27 ans 9 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation.

TITRES EXCEPTIONNELS

MEURISSE (Jean-Robert-Charles), aumônier, assimilé capitaine. Après avoir servi au Maroc, s'est porté volontaire pour accompagner en Grande-Bretagne les groupes lourds français en opérations. Auxiliaire précieux du commandement pour le maintien du moral, s'est également dévoué sans compter pour assurer à la troupe les meilleures conditions de vie. Le 28 décembre 1944, a fait preuve des plus belles qualités de courage et d'abnégation en se portant au secours de mécaniciens blessés par l'éclatement d'une bombe en cours de chargement, alors que les bombes voisines continuaient à exploser, tuant plusieurs membres de l'équipe de secours; 19 ans 9 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 1 citation.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

ROSE (Gaston-Auguste), lieutenant; 45 ans 1 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation.

Service de santé.

Médecin.

TITRES EXCEPTIONNELS

JAEGER (Charles), capitaine; engagé aux forces aériennes françaises libres, a partagé avec le groupe Alsace aux campagnes du Moyen-Orient, de France, de Belgique, de Hollande et d'Allemagne. D'une compétence et d'un dévouement rares, a rendu les plus précieux services aux combattants du groupe dans des conditions parfois difficiles et toujours méritoires; 7 ans 7 mois de services, 4 ans de campagnes, 1 citation.

B. — CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des officiers de l'air.

LACASSE (Jacques-Henri-Prosper), commandant; 22 ans 1 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 49 ans 6 mois de majorations diverses.

JOUANNON (Guy-Lucien-Théophile), capitaine; 25 ans 4 mois de services, 5 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 7 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 37 ans 6 mois de majorations diverses.

BARBU (Henri-Paul-Georges), lieutenant; 16 ans 8 mois de services, 1 an 1 mois de campagnes, 1 citation, 8 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 39 ans de majorations diverses.

PLOUVIER (Daniel-Victor-Nicolas), capitaine; 20 ans 2 mois de services, 10 mois de campagnes, 2 citations, 4 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 35 ans de majorations diverses.

VIGNERON (Louis), lieutenant; 29 ans 8 mois de services, 12 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 10 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans 3 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 7 juillet 1929.

BOUTONNIER (Amédée-Pierre-Célestin), lieutenant; 22 ans 11 mois de services, 15 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 18 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 1 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 30 juin 1935.

BRETON (Pierre-Marie), capitaine; 20 ans 1 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 citation, 8 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 29 ans 6 mois de majorations diverses.

CALISTI (Pierre-Marie-Louis), commandant; 21 ans 1 mois de services, 1 an 7 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 28 ans 6 mois de majorations diverses.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

RAVERDY (Jean-Henri-Gustave-Joseph), capitaine; 22 ans 7 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 citation, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 28 ans 6 mois de majorations diverses.

DESROUSSEAUX (Joseph-Georges-Alfred), lieutenant; 29 ans 8 mois de services, 2 ans 3 mois de campagnes, 1 citation, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 20 ans 6 mois de majorations diverses

GUYOT (Armand-Claude), lieutenant; 24 ans 1 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 26 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 28 décembre 1934.

LE ROUX (Louis-Robert-Joseph), lieutenant ; 15 ans 3 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 30 ans 6 mois de majorations diverses.

LE STUM (Pierre), lieutenant; 16 ans 2 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 citation, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 31 ans 6 mois de majorations diverses.

PRUDHON (René-Claude), capitaine; 19 ans 1 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 2 citations, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 23 ans de majorations diverses.

HORIOT (Paul-Robert), lieutenant ; 23 ans 10 mois de services, 2 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 22 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 28 juin 1935.

JANET (Pierre-Alfred), lieutenant; 31 ans 2 mois de services, 4 ans 11 mois de campagnes, 1 citation, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 7 ans 6 mois de majorations diverses.

TOURNIER (André-Roger-François-Jean-Louis), lieutenant; 15 ans 9 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 21 ans de majorations diverses.

ALGLAVE (Abel-Pierre-Joseph), capitaine; 16 ans 2 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 2 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 24 ans 6 mois de majorations diverses.

BERTHON (André-Jean), capitaine; 25 ans 7 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, 16 ans 6 mois de majorations diverses.

CHAMBRUN D'UXELOUP DE ROSEMONT (Gilbert-Marie-Jacques), capitaine; 32 ans 11 mois de services, 5 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses.

HUGOT (Jean-Ferdinand-Paul), capitaine; 32 ans de services, 4 ans 10 mois de campagnes, 2 citations, 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 7 ans de majorations diverses.

RIEUTORT (Gaston-René), lieutenant; 22 ans 3 mois de services, 4 ans de campagnes, 1 citation, 2 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 16 ans de majorations diverses.

SUIDET (Eugène-Paul-Auguste), capitaine; 33 ans 2 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses.

FRANCISQUET (René), capitaine; 31 ans 6 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 3 citations, 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans 6 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 19 juin 1921.

MANGIN (Joseph-Pierre), capitaine; 18 ans 2 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 citation, 3 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 21 ans de majorations diverses.

BRANCOURT (Jean-Henri-Alfred), lieutenant; 33 ans de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 3 ans 6 mois de majorations diverses.

GUILLOUX (Jean-Auguste), commandant; 22 ans 11 mois de services, 1 an 2 mois de campagnes, 1 citation, 11 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses.

MUNIER (André), capitaine; 32 ans 1 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés

DUTRANOY (Marcel-Fernand-Reneld), capitaine; 34 ans 10 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 2 citations.

NOIR (Pierre-Julien-Joseph-Alphonse), capitaine; 18 ans 2 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 2 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 16 ans 6 mois de majorations diverses.

MARTEL (Charles-Jean-Casimir), capitaine; 18 ans 7 mois de services, 2 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 13 ans de majorations diverses.

JOUFFROY (André-Louis), capitaine; 31 ans 11 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 2 citations 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 6 mois de majorations diverses.

BORDERE (Louis-Jean), sous-lieutenant; 30 ans 9 mois de services, 6 ans 8 mois de campagnes, 2 citations.

JOURDAN (Félix-Aimé), lieutenant, 27 ans 10 mois de services, 4 ans 3 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 3 citations.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

MONLOUBOU (Justin-Louis-René), lieutenant; 22 ans 10 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes, 2 citations, 6 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 15 ans 5 mois de majorations diverses.

LECLERC (André), sous-lieutenant; 21 ans 1 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Corps des sous-officiers de l'air.

GILQUART (André), adjudant-chef; 31 ans 5 mois de services, 11 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 14 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. — Médaille militaire du 1er janvier 1930.

COCHARD (Pierre-Fernand-René), adjudant-chef; 27 ans 4 mois de services, 13 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 17 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 26 mai 1931.

SENN (Henri-Emile), adjudant-chef; 23 ans 1 mois de services, 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 28 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 29 juin 1934.

II. — SANS TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 31 décembre 1948)

AU GRADE DE COMMANDEUR

A. — CONTINGENT NORMAL

Corps des officiers de l'air.

PRUNEAUX (Juste-Maxime-Faustin), lieutenant-colonel; 40 ans 1 mois de services, 9 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 7 citations, 26 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 17 ans de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 1er mai 1931.

PICOT (Albert-Louis-Elie), lieutenant-colonel; 37 ans 3 mois de services, 20 ans 1 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 5 citations, 14 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 17 ans 1 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 29 juin 1934.

CORSANINI (Charles), lieutenant-colonel; 35 ans 3 mois de services, 10 ans 10 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 7 citations, 21 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 16 ans 6 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1931.

B. — CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des officiers de l'air.

ORGEAS (Lucien-Denis-Antoine), commandant; 37 ans 3 mois de services, 9 ans 11 mois de campagnes, 3 blessures en service aérien commandé, 9 citations, 25 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 14 ans 4 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1936

CASTELAIN (Numa-Victor), lieutenant-colonel; 34 ans 3 mois de services, 8 ans 11 mois de campagnes, 3 blessures de guerre, 2 blessures en service aérien commandé, 6 citations, 28 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 13 ans de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1934.

TITRES EXCEPTIONNELS

(12 victoires aériennes.)

DALADIER (Gustave-Victorien), capitaine; 44 ans 1 mois de services, 11 ans 10 mois de campagnes, 9 citations, 1 an 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 22 ans 4 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1926.

AU GRADE D'OFFICIER

A. — CONTINGENT NORMAL

Corps des officiers de l'air.

VILLAUME (Eugène-Gabriel-Marius), commandant; 34 ans 7 mois de services, 4 ans 3 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 3 citations, 3 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 45 ans 11 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

SAUBION (Jean), lieutenant-colonel, 33 ans 6 mois de services, 13 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 3 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 34 ans 10 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 décembre 1925.

AUPY (François-Xavier-Joseph), commandant; 33 ans 2 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 citations, 2 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 43 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1923.

PILLET (Jules-Victor), commandant; 35 ans 8 mois de services, 14 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 4 citations, 2 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 32 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 juillet 1924.

PIQUET (Léopold-Marius-Augustin), lieutenant-colonel; 36 ans 5 mois de services, 13 ans 8 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 9 ans de bonificatoins pour services aériens commandés, 22 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 juillet 1925.

LAFON (Robert), commandant; 36 ans 2 mois de services, 6 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 5 citations, 31 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 juin 1917.

PAGET (Léon-Marius-Yves), commandant; 36 ans 11 mois de services, 12 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 3 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 22 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 juillet 1925.

LEBON (Emile-Louis), lieutenant-colonel; 33 ans 4 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 34 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1924.

JACQUET (Jacques-Joseph-Robert), lieutenant-colonel; 37 ans 2 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 21 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1926.

BRISARD (François-Joseph-Marie), commandant; 38 ans 8 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 28 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 août 1920.

FOURNIER (André-Hippolyte-Désiré), commandant; 39 ans 2 mois de services, 6 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 26 ans 4 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er juillet 1921.

BEDIER (Godefroy-Louis), commandant; 29 ans 4 mois de services, 5 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 2 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 27 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

BAINCIERGE (Albert-Camille-Louis), commandant; 32 ans de services, 3 ans 9 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 4 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 24 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 janvier 1928.

ALLEZ (Jacques-Adrien), commandant; 33 ans 4 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 2 citations, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 21 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 juin 1934.

DE NEEL (Louis-Joseph-Henri), commandant; 32 ans 1 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes, 3 citations, 24 ans 1 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 novembre 1928.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

CHARLES (Victor), lieutenant-colonel; 39 ans de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 19 ans 3 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1928.

FELZINES (René-Jean-Julien), commandant; 36 ans 7 mois de services, 10 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 19 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1929.

B. — CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des officiers de l'air.

BIAMER MOHAND SALAH, lieutenant; 33 ans de services, 14 ans 3 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 blessures en service aérien commandé, 6 citations, 6 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 37 ans 7 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 juin 1930.

CHALON (Ernest-François-Eugène), lieutenant; 33 ans 8 mois de services, 13 ans 4 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 citations, 26 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 15 ans 11 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 juin 1934.

VICAIRE (Jules-René-Henri), lieutenant; 34 ans 7 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 5 citations, 25 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 19 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1928.

INGELBACH (Gaston), lieutenant-colonel; 37 ans 3 mois de services, 5 ans 11 mois de campagnes, 6 citations, 2 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 41 ans 9 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 septembre 1920.

GALLIN (Léon-Louis-Alphonse), capitaine; 43 ans 11 mois de services, 9 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 4 citations, 5 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 28 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 juillet 1924.

LETELLIER (Eugène-Marie-Julien), commandant; 34 ans 7 mois de services, 7 ans 3 mois de campagnes, 3 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 5 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 33 ans 4 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 août 1929.

POUJOL (Henri-Ernest), capitaine; 33 ans 9 mois de services, 12 ans 7 mois de campagnes, 5 blessures de guerre, 4 citations, 4 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, 27 ans 11 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 janvier 1920.

DESGARDES (Lucien-Pierre), capitaine; 33 ans de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 4 citations, 2 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 42 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 décembre 1925.

TERLEZ (Jean-Marie-Joseph-Eugène), capitaine; 33 ans 1 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 4 citations, 2 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 41 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

ROUSSET (Jacques-Louis), capitaine; 35 ans 2 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 4 citations, 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 32 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

HUDLET (Frédéric-Robert-Alfred), capitaine; 32 ans 8 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, 5 citations, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 34 ans 11 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1919.

BANSE (Jehan-François-Victor), lieutenant; 32 ans 8 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 4 citations, 4 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 27 ans 9 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

BAILLY (Emile-Prosper), lieutenant; 35 ans 9 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 28 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920.

MASSIMI (Pierre), capitaine; 32 ans 7 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes, 4 citations, 28 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juillet 1920.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

DUBERN (Maurice-Jean-Joseph), capitaine; 34 ans 8 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 citation, 13 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 16 ans 11 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1931.

AU GRADE DE CHEVALIER

A. — CONTINGENT NORMAL

Corps des officiers de l'air.

ADAM (Jacques), capitaine; 26 ans 9 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 10 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 32 ans de majorations diverses.

HAGEMAN (Jacques-Robert), lieutenant; 22 ans 5 mois de services, 4 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 41 ans de majorations diverses.

ASORIN (Barthelémy-Antoine), capitaine; 23 ans 11 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 7 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 32 ans de majorations diverses.

CROZAT (Georges-Etienne), capitaine; 24 ans 1 mois de services, 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 5 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 33 ans 6 mois de majorations diverses.

REGNARD (Télémaque), lieutenant; 29 ans 8 mois de services, 18 ans 5 mois de campagnes, 16 ans 2 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 12 juin 1931.

DEROUELLE (Charles-Louis), lieutenant; 29 ans 1 mois de services, 1 an 11 mois de campagnes, 2 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 29 ans 6 mois de majorations diverses.

ORIHUEL (Jean), lieutenant; 34 ans de services, 19 ans 11 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 7 ans 3 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 6 juillet 1929.

HEMMERLE (Louis-Alfred), lieutenant; 26 ans 6 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 24 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans 3 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 12 juillet 1934.

PAUL (Joseph-François), lieutenant; 34 ans 8 mois de services, 19 ans 6 mois de campagnes, 1 citation, 7 ans 9 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 23 décembre 1927.

ASTOR (Georges-Claude-Maurice), lieutenant; 32 ans 5 mois de services, 4 ans 1 mois de campagnes, 3 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 20 ans de majorations diverses.

GUIBERT (Victor-Louis-Marie), capitaine; 26 ans 3 mois de services, 2 ans 8 mois de campagnes, 27 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 2 juillet 1932.

GRANDMOUGIN (Camille), lieutenant; 27 ans 4 mois de services, 6 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 22 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 15 janvier 1930.

SALVAT (Albert-Jean), lieutenant; 29 ans 3 mois de services, 2 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 25 juin 1930.

BENIELLI (Jean-Baptiste-Pierre-Toussaint), lieutenant; 18 ans 7 mois de services, 9 mois de campagnes, 3 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 34 ans de majorations diverses.

LATOUR (Jean-Célestin), lieutenant; 25 ans 8 mois de services, 4 ans 8 mois de campagnes, 3 citations, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 18 décembre 1932.

MARZET (Lucien), lieutenant; 27 ans 1 mois de services, 11 ans 5 mois de campagnes, 15 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 11 juillet 1936.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

VIGNEAU (Henri-Bernard-Hyacinthe), lieutenant; 26 ans 9 mois de services, 15 ans 2 mois de campagnes, 2 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 7 ans 1 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 28 juin 1935.

SANGLE-FERRIERE (Georges-Antoine-Marie), capitaine; 29 ans 8 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 3 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 14 ans 6 mois de majorations diverses.

ROUX (Zéphirin-Pierre), commandant; 19 ans 4 mois de services, 4 ans 3 mois de campagnes, 1 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 14 ans 6 mois de majorations diverses.

BRANCART (Robert-Joseph-Augustin), lieutenant; 33 ans de services, 7 ans 2 mois de campagnes, 1 citation. Médaille militaire du 7 janvier 1940.

FILIPPINI (Jean-Baptiste-Louis), lieutenant; 33 ans 4 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 citations. Médaille militaire du 16 juin 1920.

GERMAIN (Abel-René-Georges), sous-lieutenant; 32 ans 7 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 3 citations. Médaille militaire du 9 novembre 1924.

JOUANNET (Robert-Gustave), capitaine; 19 ans 3 mois de services, 10 mois de campagnes, 15 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

LOPEZ DE RODAS (Robert-Isidore-Abel), lieutenant; 27 ans 8 mois de services, 13 ans 6 mois de campagnes, 17 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er janvier 1931

FAURE (Léon), l'eutenant; 33 ans 9 mois de services, 12 ans de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 6 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 7 juillet 1927.

JEANNIN (Gabriel-Jean-Marie-Joseph), lieutenant; 22 ans 1 mois de services, 11 ans 5 mois de campagnes, 12 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans 3 mois de majorations diverses.

PORTAY (Henri), capitaine; 33 ans de services, 12 ans 2 mois de campagnes, 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans 7 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 26 juin 1930.

FISCHER (Raymond), capitaine; 26 ans 4 mois de services, 13 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 8 ans 1 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 29 juin 1934.

RIVET (Emile-Pierre), lieutenant; 28 ans 4 mois de services, 12 ans 7 mois de campagnes, 6 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 9 juillet 1933.

PAILLOUX (Roger-Paul-Denis), lieutenant; 33 ans 2 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 3 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 22 décembre 1925.

DULAC (Justin-Antoine), capitaine; 34 ans 11 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandés. Médaille militaire du 11 juillet 1931.

COUASNON (Maurice-Julien), commandant; 31 ans 11 mois de services, 4 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 6 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 29 décembre 1928.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

SERPENTINI (Marcel), lieutenant; 35 ans 3 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 4 citations, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1930.

SCAVINO (Camille-Eugène), lieutenant; 33 ans 2 mois de services; 9 ans 6 mois de campagnes; 2 blessures en service aérien commandé; 11 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. Médaille militaire du 8 juillet 1928.

MASSOT (Raymond), lieutenant; 36 ans 3 mois de services, 11 ans 11 mois de campagnes, 3 citations, 3 ans 2 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 5 mai 1917.

VINKLER (Emanoll), lieutenant; 28 ans 4 mois de services, 22 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 1 an 2 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 10 juillet 1932.

CHIAMA (Jean-Baptiste), capitaine; 30 ans 4 mois de services, 10 ans 1 mois de campagnes, 8 ans 10 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 7 juillet 1933.

BRANDMEYER (Paul-Joseph), lieutenant; 31 ans 8 mois de services, 16 ans 3 mois de campagnes, 2 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 11 juillet 1931.

HAINAUT (Désiré), capitaine; 32 ans 6 mois de services, 13 ans 7 mois de campagnes, 1 citation. Médaille militaire du 15 janvier 1930.

BOUSQUET (François-Jean-Paul), sous-lieutenant; 32 ans 7 mois de services, 8 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 2 ans 9 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 16 novembre 1916.

VALENTINI (Simon-Paul-Louis), lieutenant; 31 ans 3 mois de services, 6 ans 5 mois de campagnes, 3 citations, 1 an 6 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 10 juillet 1917.

AUBREVILLE (André-Marie-Alphonse), capitaine; 27 ans 11 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 3 citations. Médaille militaire du 13 avril 1921.

Service de santé.

Médecin.

TITRES EXCEPTIONNELS

MALMEJAC (Jean-Léopold-Denis-Jacques), médecin lieutenant-colonel. Professeur agrégé à la faculté de médecine d'Alger, a consacré toute son activité scientifique aux recherches physiologiques appliquées à l'aéronautique. Est l'auteur de très nombreuses publications scientifiques ayant trait à la médecine aéronautique; 20 ans 7 mois de services, 2 ans 9 mois de campagnes, 200 heures de vol.

B. — CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des officiers de l'air.

DELOMMEZ (Henri-Louis), lieutenant; 31 ans 6 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 3 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 13 ans 6 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 30 octobre 1936.

GRIMAULT (Paul-Joseph), lieutenant; 33 ans 3 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 1 an 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 17 ans de majorations diverses. Médaille militaire du 20 juin 1930.

POTARD (Robert-Charles-Emile), lieutenant; 24 ans 2 mois de services, 3 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 24 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 29 décembre 1931.

LANNEYRIE (Benoit), lieutenant; 31 ans 11 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 8 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 9 ans 6 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 2 juillet 1929.

LACAPE (Pierre-Georges-Paul-Léon-Joseph), lieutenant; 29 ans 8 mois de services, 2 ans 5 mois de campagnes, 2 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 15 ans 6 mois de majorations diverses.

RAFEUIL (André-Jean), capitaine; 23 ans 1 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 12 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Corps des sous-officiers de l'air.

SCHIFFMACHER (Emile), adjudant-chef; 26 ans 9 mois de services, 2 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 25 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 15 janvier 1930.

POULLIE (Marcel), adjudant-chef; 25 ans 9 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 3 citations, 33 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 15 janvier 1930.

Décret du 15 juillet 1949 portant nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 juillet 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 juillet 1949 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans la Légion d'honneur avec traitement, pour prendre rang à la date du présent décret, les officiers et sous-officiers d'active ou dégagés des cadres, désignés ci-après:

AU GRADE DE CHEVALIER

CONTINGENT NORMAL

Corps des officiers de l'air.

1° Armée active.

BARREAUX (Paul-Ignace), lieutenant; 24 ans 10 mois de services, 16 ans 3 mois de campagnes, 6 ans 5 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 13 mars 1941.

LEFRANÇOIS (Charles-Victor), lieutenant; 20 ans 2 mois de services, 15 ans 2 mois de campagnes, 3 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés; 4 ans 1 mois de majorations diverses.

DANIEL (Victor-Emile), lieutenant, 21 ans 8 mois de services, 11 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 4 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses.

TASSERIT (Victor-Jean), sous-lieutenant, 27 ans 7 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes. 5 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 16 juin 1938.

ARMENGOL (Jacques), lieutenant; 24 ans 4 mois de services, 12 ans 7 mois de campagnes, 1 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

BARTHELEMY (Raymond), lieutenant-colonel; 19 ans 3 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 12 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

MARTIN (Georges-Augustin-Léon), capitaine; 21 ans 11 mois de services, 10 ans de campagnes, 6 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

VANIER (Paul-Louis), capitaine; 24 ans 4 mois de services. 4 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 8 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BRIDENNE (Jean - Joseph - Justin), capitaine; 16 ans 2 mois de services, 2 ans 9 mois de campagnes, 18 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JOUBLIN (Marcel-Auguste), capitaine; 23 ans 10 mois de services, 13 ans 10 mois de campagnes. Médaille militaire du 30 décembre 1941.

POULIGNY (Henri-Roland), capitaine; 17 ans 2 mois de services, 2 ans 6 mois de campagnes, 15 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GLAJEAN (Joseph-Joachim-Marie), lieutenant; 28 ans 3 mois de services, 7 ans 2 mois de campagnes. Médaille militaire du 11 juillet 1936.

RIEUX (Maurice - Fernand), commandant; 25 ans 8 mois de services, 6 ans 7 mois de campagnes, 3 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

RICHER (Jean - Jacques - Paul), commandant; 18 ans 3 mois de services, 1 an 10 mois de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans 8 mois de majorations diverses.

ZOPPINI (Jean), lieutenant; 24 ans 9 mois de services, 6 ans 5 mois de campagnes, 2 citations, 3 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PONTHIER (Jean-Emile-Pierre-Guillaume), capitaine; 15 ans 3 mois de services, 3 ans de campagnes, 15 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CONSTANT (Albert - Léon - Henry), capitaine; 16 ans 7 mois de services, 1 an 10 mois de campagnes, 15 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BERNOUX (Georges-Antonin), capitaine, 16 ans 5 mois de services, 2 ans 2 mois de campagnes, 14 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHAGOT (Charles-François), capitaine; 18 ans 7 mois de services, 5 ans 11 mois de campagnes, une blessure en service aérien commandé, 7 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PAGES (Emile-Antoine-Marie), commandant; 17 ans 3 mois de services, 8 ans 9 mois de campagnes, 7 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

YUNG (Pierre - Ernest), capitaine; 16 ans 8 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 11 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARSOLLET (André - Albert), commandant; 18 ans 3 mois de services, 5 ans 3 mois de campagnes, 8 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

BARTHELEMY (Désiré - Adrien), capitaine; 21 ans, 7 mois de services, 7 ans 11 mois de campagnes, une citation, 3 ans 6 mois de majorations diverses.

TAURIAC (Maurice-Albert), capitaine; 25 ans 2 mois de services, 7 ans de campagnes,

RIO (Pierre-Victor), lieutenant; 20 ans 7 mois de services, 11 ans 5 mois de campagnes.

BONHOMME (Joseph - Marie), commandant; 18 ans 2 mois de services, 5 ans 2 mois de campagnes, 8 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

THOMAS (Emile-Emmanuel), capitaine; 27 ans 9 mois de services, 3 ans 9 mois de campagnes, une citation.

VALLET (Gilbert - Lucien - Séraphin - Joseph), capitaine; 20 ans 9 mois de services, 9 ans 7 mois de campagnes, une blessure de guerre, une citation.

PRAS (Pierre - Eugène), capitaine; 13 ans 9 mois de services, 3 ans 1 mois de campagnes, une citation, 14 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DUVIGNAU (Pierre-Jean-Paul), capitaine; 11 ans 3 mois de services, 2 ans 2 mois de campagnes, 2 citations, 13 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

MENY (Louis), capitaine; 18 ans 1 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 6 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MICHEL (Pierre-Henri), commandant; 13 ans 3 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes, une citation, 8 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

GUIBERT (André-Pierre-François), capitaine; 23 ans 3 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes.

2° *Officiers en congé du personnel navigant concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 avril 1946.)

WARNIER DE WAILLY (Michel-Pascal), commandant; 19 ans 3 mois de services, 3 ans 6 mois de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 6 mois de majorations diverses.

LEPERS (Jacques - Charles), commandant; 19 ans 3 mois de services, 1 an 11 mois de campagnes, 13 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. 2 ans de majorations diverses.

BASTIEN (Alain - Louis - André), capitaine; 22 ans 7 mois de services, 5 ans 2 mois de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

LYON (Jean - Baptiste - Marie), commandant; 20 ans 3 mois de services, 6 ans 7 mois de campagnes, 7 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 11 mois de majorations diverses.

3° *Officier dégagé des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 avril 1946.)

ALLEGRE (Félix-Joseph-Ernest), capitaine; 27 ans 3 mois de services, 8 ans 10 mois de campagnes, 10 ans 1 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 28 juin 1935.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

1° *Armée active.*

ESTEVE (Henri-Louis-Joseph), capitaine; 25 ans 5 mois de services, 13 ans 8 mois de campagnes, 2 citations, 2 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans 7 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 7 juin 1939.

SICARD (Robert), lieutenant; 23 ans 1 mois de services, 17 ans de campagnes, 5 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 8 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 13 mars 1941.

IDRAC (Laurent-Jean), lieutenant; 25 ans 9 mois de services, 18 ans 11 mois de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 16 juin 1938.

CESARINI (Sébastien-André), lieutenant; 24 ans 11 mois de services, 16 ans 4 mois de campagnes, 2 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er juillet 1939.

SALAUN (Jean-Yves), capitaine; 25 ans 8 mois de services, 10 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 5 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

NICOLAS (Gaston-Armand), lieutenant; 22 ans 9 mois de services, 16 ans 11 mois de campagnes, 2 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MINOTTE (Henri), capitaine; 28 ans 2 mois de services, 11 ans 1 mois de campagnes, 1 an 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1934.

SALES (Fernand-Gustave), lieutenant; 26 ans 10 mois de services, 12 ans 5 mois de campagnes, 1 an 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er juillet 1939.

SAVOYE (Paul-François-Mathieu), capitaine; 28 ans 9 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes, 3 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MONNIER (René-Léopold-Alexandre), capitaine; 24 ans 7 mois de services, 9 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 5 ans de majorations diverses.

JAGER (Antoine-Gaston), commandant; 27 ans 10 mois de services, 8 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 2 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 11 mars 1936.

MARGUERITTE (Julien-Alexandre-René), capitaine; 25 ans 11 mois de services, 11 ans 6 mois de campagnes, 1 an 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CLEROUX (Roger-Arsène), lieutenant-colonel; 27 ans 9 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes, 3 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

VIEILLE-CARRE (Paul), commandant; 26 ans 8 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes, 4 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BREUIL (Gaston), capitaine; 27 ans 10 mois de services, 3 ans 3 mois de campagnes, 6 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 10 décembre 1936.

GRILLET (Marcel-Léon), commandant; 25 ans 8 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes, 2 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BURGER (Marcel-Charles-Pierre), lieutenant; 21 ans 8 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes, 6 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COLLET (Antoine-Marius), lieutenant; 25 ans 8 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 5 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DEPLANQUE (Alexandre-Auguste), lieutenant; 27 ans 9 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 10 décembre 1936.

POUJADE (Camille), lieutenant; 22 ans 5 mois de services, 7 ans 2 mois de campagnes, 5 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BEAUTE (Marcel), capitaine, 21 ans 7 mois de services, 11 ans 1 mois de campagnes, 2 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JULIEN (Pierre - Louis - Marcel), lieutenant; 23 ans 4 mois de services, 8 ans 10 mois de campagnes, 2 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

BODENNES (Louis), capitaine; 26 ans 3 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes, 3 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COURAUD (René-Joseph), capitaine; 25 ans 2 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 1 an 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BOIZEAU (Robert-Henri), lieutenant-colonel; 27 ans 9 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 4 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GREBOT (Pierre-Louis), capitaine; 26 ans 10 mois de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

YZON (Lucien - Gustave - Léon), capitaine; 23 ans 2 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

REY (Auguste - Martin - Eugène), capitaine; 27 ans 9 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes.

DOUMENG (Marcel-Eugène), capitaine; 24 ans de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MOUREY (Charles - Joseph), commandant; 24 ans 4 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes, 1 an 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

(1er *Supplément.*)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

AUZIECH (Jean-Justin), capitaine, 17 ans de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 7 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BLANCHARD (Georges), capitaine; 24 ans 7 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes, 1 an 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DRIGOT (Pierre-Georges), capitaine; 23 ans 7 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes, 2 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GARNIER (Raoul-Maurice-Frédéric), capitaine; 22 ans 2 mois de services, 8 ans 5 mois de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 10 mois de majorations diverses.

CHEVALLIER (Honoré-Pierre-Raymond), capitaine; 22 ans 5 mois de services, 5 ans 2 mois de campagnes, 5 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARTINEZ (Félicien), capitaine; 22 ans 7 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes, 3 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SAMPEREZ (Emile-Adam-Antoine), lieutenant-colonel; 23 ans 7 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes, 1 an 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MESSE (Charles-Louis), lieutenant; 24 ans 2 mois de services, 5 ans de campagnes, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DRAUGE (Pierre-César), capitaine; 27 ans 10 mois de services, 3 ans 7 mois de campagnes, 1 an de bonifications pour servi-ces aériens commandés.

HENRIOT (Roger-Albert), capitaine; 23 ans 6 mois de services, 7 ans 11 mois de campagnes, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

TOURIN (André-Marcel), commandant; 22 ans 8 mois de services, 3 ans 10 mois de campagnes, 5 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

2° *Officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 avril 1946.)

TRINQUIER (Armand), lieutenant; 23 ans 1 mois de services, 17 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 7 ans 3 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 3 juillet 1937.

CABOCHE (Gaston-Jules-Joseph), capitaine; 27 ans 9 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 an 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 15 décembre 1938.

SAUVE (Mathieu-Marius), lieutenant; 26 ans 8 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 4 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 décembre 1938.

DELETANG (Louis), capitaine; 29 ans 10 mois de services, 2 ans 5 mois de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 28 décembre 1934.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

1° *Armée active.*

CATALDO (Laurent), lieutenant; 27 ans 4 mois de services, 10 ans 1 mois de campagnes, 10 ans 9 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 11 juillet 1936.

CABARROQUES (Fernand-Jules-Albert), lieutenant; 23 ans 2 mois de services, 16 ans 6 mois de campagnes, 1 an 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans 9 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 13 mars 1941.

(1er *Supplément.*)

BATTAGLINI (Dominique-François), lieutenant; 28 ans 6 mois de services, 11 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 6 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 28 décembre 1934.

CHEVALIER (André-Julien), lieutenant; 24 ans 1 mois de services, 14 ans 6 mois de campagnes, 1 an 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans 11 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 13 mars 1941.

MICHAUD (Paul-Charles-Anatole), lieutenant; 22 ans 2 mois de services, 14 ans 10 mois de campagnes, 1 an 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 7 ans 3 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 1er mars 1941.

SCOFFONI (Henri-Dominique), lieutenant; 27 ans 5 mois de services, 17 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 20 décembre 1935.

GLEIZES (Pierre-Louis-Roger), lieutenant; 26 ans 11 mois de services, 15 ans 4 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 30 juin 1927.

VERGES (Charles-Marius), capitaine; 23 ans 2 mois de services, 14 ans 10 mois de campagnes, 4 ans 3 mois de majorations diverses.

VERDELET (Jules-Carmel), lieutenant; 27 ans 3 mois de services, 14 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 juin 1937.

PERONNE (Marcel-Robert), capitaine; 25 ans 2 mois de services, 12 ans 6 mois de campagnes, 2 ans 1 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 1er juillet 1939.

GUERRIOT (Francis-Ernest), capitaine; 25 ans 7 mois de services, 12 ans 6 mois de campagnes. Médaille militaire du 13 mars 1941.

BELVAUT (Gabriel-René), lieutenant; 27 ans 9 mois de services, 10 ans 4 mois de campagnes. Médaille militaire du 5 janvier 1940.

FIN (Roland-Alphonse-Emile), lieutenant; 21 ans 10 mois de services, 16 ans 1 mois de campagnes, 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SAUVAGE (Léon), capitaine; 26 ans 1 mois de services, 11 ans 3 mois de campagnes. Médaille militaire du 13 mars 1941.

HENNETON (Moïse-Edmond), capitaine; 26 ans 8 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes, 1 an 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ADAM (Aimé-Séraphin), lieutenant; 19 ans 8 mois de services, 12 ans 1 mois de campagnes, 1 an 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses.

POPULU (Maurice-M.-G.-A.), lieutenant; 22 ans 2 mois de services, 10 ans 5 mois de campagnes, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 10 mois de majorations diverses.

PETIT (Emile-Louis), commandant; 31 ans 9 mois de services, 3 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation. Médaille militaire du 5 janvier 1931.

KELLER (Baptistin-Emile), capitaine; 25 ans 7 mois de services, 9 ans 5 mois de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MOULINIER (Emmanuel-Louis-Marie-Joseph), commandant; 25 ans 1 mois de services, 7 ans 2 mois de campagnes, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COUTANT (André-Georges), lieutenant; 27 ans 9 mois de services, 6 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé.

RIVIER (Jean), capitaine; 30 ans 8 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes. Médaille militaire du 23 décembre 1933.

THEPOT (Louis-Alexis-Marie), commandant; 33 ans 3 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes.

VAISSIERE (Jean), capitaine; 24 ans 8 mois de services, 10 ans 3 mois de campagnes.

HERICHARD (Désiré-Aurélien), capitaine; 20 ans 11 mois de services, 8 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 4 ans de majorations diverses.

SESSA (Armand-Gérard), lieutenant; 18 ans 3 mois de services, 10 ans de campagnes, 6 ans 3 mois de majorations diverses.

BOYARD (Lucien-René-Claude), capitaine; 27 ans 9 mois de services, 6 ans 5 mois de campagnes.

FEVRE (Ludi-Lucien-Rémy), lieutenant; 21 ans 1 mois de services, 11 ans 4 mois de campagnes, 1 an 9 mois de majorations diverses.

LABAT (Jean-Louis-Joseph), capitaine; 28 ans 3 mois de services, 5 ans 9 mois de campagnes.

KAROTSCH (Jean), lieutenant; 20 ans 6 mois de services, 13 ans 4 mois de campagnes.

FERAO (Edouard-Pierre), lieutenant; 20 ans 1 mois de services; 13 ans 6 mois de campagnes.

TARDY (Louis-Lazare-Edouard), capitaine; 28 ans 5 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes. Médaille militaire du 5 avril 1938.

HARAN (Gabriel), capitaine; 28 ans 3 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes.

JOLY (Louis-Joseph), capitaine; 27 ans 7 mois de services, 5 ans 3 mois de campagnes, 1 citation.

MAINGOUTAUD (Roger-Auguste), commandant; 28 ans 3 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes.

BAUDOIN (Paul-Octave-Léon), commandant; 27 ans de services, 5 ans 3 mois de campagnes, 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

TARRAUD (Jean-Alexandre), capitaine; 26 ans 7 mois de services, 4 ans 11 mois de campagnes, 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BACHOT (René), capitaine; 24 ans 1 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 1 an 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARBAIX (Raoul-Albert-Lucien), lieutenant; 21 ans 10 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BECKER (Georges-Pierre), capitaine; 25 ans 1 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 9 mois de majorations diverses.

MINET (René-Marius), lieutenant; 27 ans 9 mois de services, 1 an 7 mois de campagnes, 9 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

2° *Officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 août 1940.)

MARCEL (Honoré), capitaine; 35 ans 3 mois de services, 11 ans 2 mois de campagnes, 2 citations. Médaille militaire du 8 juillet 1928.

(Loi du 5 avril 1946.)

QUENEE (Gilbert-Lucien), lieutenant-colonel; 33 ans 9 mois de services, 7 ans 2 mois de campagnes, 1 an 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BENQUEY (François-Albert), lieutenant; 24 ans 1 mois de services, 12 ans de campagnes.

NICOLAS (Albert-Emile), lieutenant; 27 ans 7 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes. Médaille militaire du 1er juillet 1939.

LUTARD (Clovis-Gabriel), capitaine; 28 ans 8 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes.

Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Armée active.

VAILLANT (Maurice-Alfred-Victor), commissaire ordonnateur adjoint; 17 ans 8 mois de services, 10 ans 8 mois de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans 4 mois de majorations diverses.

DEAT (André-Philippe), commissaire ordonnateur de 2e classe, 26 ans 8 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MONPAYS (Guy), commissaire ordonnateur de 3e classe; 17 ans 3 mois de services, 9 ans 7 mois de campagnes, 3 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

BESSIEUX (Aimé-Joseph), commissaire ordonnateur de 3e classe; 21 ans 3 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 2 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ESCOULA (Charles-Laurent), commissaire ordonnateur de 3e classe; 18 ans 3 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 7 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

FAULQUE (André-Marie), commissaire ordonnateur de 2e classe; 24 ans 1 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes.

Corps des officiers du service de santé de l'air.

1° *Armée active.*

A. — MÉDECINS

MONTAGNARD (François), médecin lieutenant-colonel; 25 ans 3 mois de services, 7 ans de campagnes, 10 mois de majorations diverses.

CUNIN (Gaston), médecin commandant; 15 ans 1 mois de services, 12 ans 11 mois de campagnes, 5 ans de majorations diverses.

LAFARGUE (Jean-Louis-Jacques), médecin commandant; 18 ans 1 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses.

ROLLAND (Achille-Jean-Paul), médecin commandant; 17 ans 1 mois de services, 9 ans 4 mois de campagnes, 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses.

ROBION (Jean-Benoit), médecin commandant; 22 ans 3 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes, 1 an 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MONJAUZE (Fernand-Lucien-Alphonse-Marcel), médecin commandant; 22 ans 2 mois de services, 9 ans 1 mois de campagnes.

BONINI (Paul-Pasquin), médecin commandant; 19 ans de services, 6 ans 9 mois de campagnes.

DUCROS (Elie-René-Marie), médecin commandant; 21 ans 2 mois de services, 9 ans 2 mois de campagnes, 1 citation.

TRIGAUD (Martial-Louis), médecin commandant; 18 ans 2 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes, 5 ans 9 mois de majorations diverses.

BOISBOURDIN (Charles-Marie-Lucien), médecin commandant; 21 ans 3 mois de services, 4 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 1 mois de majorations diverses.

MOULIERAC (Louis-Marie-Justin), médecin commandant; 18 ans 2 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans de majorations diverses.

B. — PHARMACIEN

LAMBERT (Paul-François-Marie), pharmacien commandant; 20 ans 6 mois de services, 4 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 8 mois de majorations diverses.

2° *Officier dégagé des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 avril 1946.)

VIDAL (René-Pierre), médecin commandant; 19 ans 1 mois de services, 10 ans de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 7 ans 1 mois de majorations diverses.

Corps des officiers de la musique de l'air.

Armée active.

MIMRAN (Joseph), capitaine; 26 ans 1 mois de services, 8 ans 8 mois de campagnes.

Corps des ingénieurs militaires et des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Armée active.

DUHAUT (Jacques-André-Joseph), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 21 ans 1 mois de services, 9 mois de campagnes, 16 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DELLUC (Jean-Marcel-Marie-Antoine), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 17 ans 3 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 18 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JEUFROY (André-Victor), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 27 ans 3 mois de services, 9 mois de campagnes, 8 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

AUDOUIN (Pierre-Robert), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 31 ans 2 mois de services, 1 an 10 mois de campagnes.

PELLET (Marcel-Ernest-Félix-Maurice), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 17 ans 2 mois de services, 9 mois de campagnes, 12 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LECARDONNEL (Robert-Désiré), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 21 ans 2 mois de services, 1 an 11 mois de campagnes, 6 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

TRUELLE (Jean-Georges), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 20 ans 3 mois de services, 1 an 7 mois de campagnes, 4 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.

Armée active.

GERMA (Auguste-François), adjudant-chef; 22 ans 11 mois de services, 10 ans 11 mois de campagnes, 20 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

RIU (Richelieu), adjudant-chef; 25 ans 1 mois de services, 17 ans 2 mois de campagnes, 2 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 8 ans de majorations diverses. Médaille militaire du 16 juin 1938.

MEDAN (Augustin-Pierre), adjudant-chef; 21 ans 9 mois de services, 9 ans 1 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 18 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 28 février 1930.

PICAUD (Marc-Elie-Félicien), adjudant-chef; 24 ans 6 mois de services, 14 ans 11 mois de campagnes, 5 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans 7 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 7 juin 1939.

CHENAIS (Pierre-Ange-Paul), adjudant-chef; 24 ans 9 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes, 15 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés Médaille militaire du 7 juillet 1933.

ANDRAULT (Pierre-Joseph), adjudant-chef; 21 ans 6 mois de services, 12 ans 6 mois de campagnes, 12 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

FEVRIER (Ludovic-Désiré), adjudant-chef; 23 ans, 11 mois de services, 14 ans 9 mois de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er juin 1939.

OLIVE (Jacques-Elie-Raymond), adjudant-chef; 24 ans de services, 10 ans 10 mois de campagnes, 5 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans de majorations diverses. Médaille militaire du 26 juin 1938.

Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

Armée active.

POIRIER (André-Raoul), adjudant-chef; 24 ans 2 mois de services, 8 ans 8 mois de campagnes, 18 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 10 décembre 1936.

LEDEZ (Jean-Julien-Emile), adjudant-chef; 23 ans 8 mois de services, 4 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 20 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er juillet 1939.

TELLIER (Alexandre-Jean), adjudant-chef; 22 ans 8 mois de services, 15 ans 3 mois de campagnes, 2 citations, 9 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

BOR (Fernand), adjudant-chef; 22 ans 1 mois de services, 11 ans de campagnes, 2 citations, 9 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 10 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 13 décembre 1936.

CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des officiers de l'air.

1° *Armée active.*

GUYOT (Emile-Marcel-François), lieutenant; 23 ans 9 mois de services, 14 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 14 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er janvier 1939.

SCHREINER (Alfred-Nicolas), lieutenant; 21 ans 2 mois de services, 5 ans 5 mois de campagnes, 1 citation, 25 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

WETZEL (Marie-Georges-Maurice), lieutenant; 18 ans 1 mois de services, 3 ans 6 mois de campagnes, 4 citations, 29 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 31 décembre 1941.

FEVRE (Jean-Louis-Henri-Alfred), lieutenant; 19 ans 3 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 23 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

VASSEUR (Georges-Pierre), lieutenant; 21 ans 7 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 27 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 23 décembre 1937.

GAY (Yvan), capitaine; 24 ans 11 mois de services, 3 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 21 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 27 décembre 1933.

VANNEREAU (Marcel-Gaston), lieutenant; 20 ans, 10 mois de services, 14 ans 1 mois de campagnes, 2 citations, 15 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 21 juin 1939.

MICHEL (Roger-Joseph-Marius), capitaine; 22 ans 8 mois de services, 4 ans 11 mois de campagnes, une citation, 21 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 21 juin 1939.

SABOURAULT (Marius-Paul-Roland), lieutenant; 20 ans 7 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes, une blessure de guerre, une blessure en service aérien commandé, 2 citations, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

POIVRE (Alfred-Jules), lieutenant; 20 ans 4 mois de services, 7 ans 3 mois de campagnes, 19 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

DAURIAT (Jean-René), lieutenant; 22 ans 8 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, une citation, 20 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

WITZGALL (Pierre-François-Xavier), lieutenant; 18 ans 1 mois de services, 2 ans 4 mois de campagnes, 1 citation, 25 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 22 décembre 1941.

BOURDIN (Jean-Elie), lieutenant; 22 ans 9 mois de services, 1 an 8 mois de campagnes, une blessure en service aérien commandé, une citation, 20 ans 9 mois de bonification pour services aériens commandés. Médaille militaire du 12 juin 1934.

ALUN (Marcel), lieutenant; 23 ans 2 mois de services, 11 ans 10 mois de campagnes, 10 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 6 mois de majorations diverses.

GROSJEAN (Marcel-Jean), lieutenant; 19 ans 7 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 2 citations, 19 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHEVALIER (Louis-Emile-Ernest), lieutenant; 18 ans 1 mois de services, 1 an 8 mois de campagnes, 25 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commanéds.

COUSSE (Gaston), lieutenant; 22 ans 3 mois de services, 3 ans 3 mois de campagnes, 19 ans 1 mois de bonifications pour services commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

LARATY (Alexis-Jean-Antoine), capitaine; 20 ans 11 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, une blessure en service aérien commandé, une citation, 18 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 25 mars 1943.

FOURNIOL (Francis-Joseph), lieutenant; 15 ans 9 mois de services, 6 ans 5 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

DEZELLIS (André-Jean-Joseph), lieutenant; 18 ans 7 mois de services, 10 ans 4 mois de campagnes, une blessure de guerre, 4 citations, 12 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 20 mars 1945.

CAVELIUS (Roger-Jean), lieutenant; 19 ans 3 mois de services, 7 ans 3 mois de campagnes, une blessure en service aérien commandé, 16 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandée.

AUDIBERT (Fernand-Ernest), lieutenant; 21 ans 1 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, une blessure en service aérien commandé, 2 citations, 14 ans 1 mois de bonification pour services aériens commandés.

MORIAT (Pierre-César-Edmond), capitaine; 16 ans 9 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 2 citations, 22 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MALARD (Auguste-Charles-Jean-Baptiste), lieutenant; 16 ans 11 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes, une citation, 21 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BUGARD (André-Emile-Géraud), lieutenant; 23 ans 5 mois de services, 2 ans 9 mois de campagnes, 3 citations, 15 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

FAVRE-BULLE (Jean-Albert), lieutenant; 18 ans de services, 7 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

RENARD (Jean-Marie-Pierre), lieutenant; 21 ans 5 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes, 2 citations, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 25 mars 1943.

ORLIAC (Roger-Jean), lieutenant; 18 ans de 2 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 19 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 19 juillet 1941.

GRUSS (Eugène-Joseph), lieutenant; 21 ans 1 mois de services, 4 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 14 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

VALENTINI (Laurent-Jean-Maurice), lieutenant; 19 ans 2 mois de services, 1 an 11 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 18 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

MALLIA (René-Eugène), lieutenant; 17 ans 3 mois de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 15 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CASTILLON (Jean-Théophile), lieutenant; 13 ans 4 mois de services, 6 ans 6 mois de campagnes, 1 citation, 19 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FRICARD (Armand), lieutenant; 16 ans 7 mois de services, 6 ans 9 mois de campagnes, 16 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GINDRE (Charles), lieutenant; 15 ans 7 mois de services; 7 ans 6 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 citations, 13 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés, 6 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 6 mars 1945.

CHABERT (Jean-Joseph-Marius), lieutenant; 18 ans 5 mois de services, 2 ans 3 mois de campagnes, 3 citations, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1941.

BLOT (Camille-Charles-Joseph), lieutenant; 23 ans 2 mois de services, 1 an 11 mois de campagnes, 1 citation, 14 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

PERON (Robert-Paul), lieutenant; 14 ans 3 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 3 citations, 18 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SOTTY (Henri-Emmanuel), lieutenant; 17 ans 1 mois de services, 2 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 18 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FRECHIN (Roger-Emile), lieutenant; 17 ans 2 mois de services, 11 ans de campagnes, 10 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SAN JUAN (Etienne), lieutenant; 17 ans 3 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

BEAUVAIS (Gabriel), lieutenant; 17 ans 1 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 16 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 15 août 1944.

COUZON (Auguste), lieutenant; 17 ans 1 mois de services, 1 an 10 mois de campagnes, 2 citations, 16 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 25 mars 1943.

ZECH (Camille-Eugène), lieutenant; 13 ans 10 mois de services, 9 ans 1 mois de campagnes, 5 citations, 13 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 25 octobre 1945.

MARTIN (Henri-Maxime), lieutenant; 19 ans 2 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 1 citation, 9 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GALLAND (Raymond), lieutenant; 18 ans 9 mois de services, 3 ans 8 mois de campagnes, 3 citations, 11 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1944.

CAILLIBOTTE (Jean-Marie-Benoît), lieutenant; 15 ans 7 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 1 citation, 11 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MALBREL (Elie-Marcel), lieutenant; 14 ans 11 mois de services, 1 an 6 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 17 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ORIEULX DE LA PORTE (Jehan-Henri-Marie-Joseph), lieutenant; 13 ans 4 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 1 citation, 15 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

VIDAL (Jean-Roger), lieutenant; 17 ans 1 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation; 10 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DEPREZ (Georges-Aristide), lieutenant; 17 ans 4 mois de services, 4 ans 2 mois de campagnes, 2 citations, 13 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FONDEVILLE (Georges-Baptiste-Louis), commandant; 21 ans 2 mois de services, 1 an 6 mois de campagnes, 12 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MAURI (René-Pierre-Emile), lieutenant; 14 ans 8 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 11 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BENEDETTI (Nicolas), commandant; 20 ans 2 mois de services, 11 ans 1 mois de campagnes, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ABGRALL (Charles-Jules), lieutenant; 14 ans 3 mois de services, 8 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 3 citations, 11 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 20 mai 1945.

WILLEMIN (Paul), capitaine; 14 ans 8 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

JOURNET (René-Jean), lieutenant; 14 ans 10 mois de services, 7 ans de campagnes, 12 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GOALARD (Raymond-Adolphe-Michel), lieutenant; 19 ans 9 mois de services, 2 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 11 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BEUVIN (Pierre-Robert-Oscar), lieutenant; 17 ans 2 mois de services, 1 an 5 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 14 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 25 mars 1943.

FREZET (Charles-Albert-Auguste), lieutenant; 13 ans 4 mois de services, 5 ans 3 mois de campagnes, 15 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PHILIPPE (Albert-Félix-Marie), lieutenant; 17 ans 9 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 6 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 20 décembre 1944.

MALARD (André-Edmond-Joseph-Henri), lieutenant; 17 ans 2 mois de services, 5 ans 5 mois de campagnes, 3 citations, 11 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BEAUCHAMP (René-Edouard), lieutenant; 14 ans 11 mois de services, 2 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 15 décembre 1939.

FRICOUT (Robert-Louis-Daniel), lieutenant; 13 ans 4 mois de services; 5 ans 8 mois de campagnes, 4 citations, 14 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 20 mai 1945.

BEULIN (Fernand-Eusèbe-Albert), commandant; 19 ans 11 mois de services, 6 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 5 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHESTEM (Jean-Marie-Louis-Joseph), capitaine; 13 ans 3 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 15 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CADIOU (Félix-André) lieutenant; 13 ans 4 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 10 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 3 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 15 août 1944.

DE GRANDPRE (André-Henri), lieutenant; 13 ans 4 mois de services, 3 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 11 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 20 septembre 1945.

DE ROUFFIGNAC (Daniel), capitaine; 16 ans 1 mois de services; 3 ans 3 mois de campagnes, 1 citation, 13 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ARGOT (André), capitaine; 15 ans 2 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 1 citation, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

BES (Moïse-Raoul), lieutenant; 13 ans 11 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 14 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 5 juillet 1941.

GATEAU (Louis-Jean), lieutenant; 12 ans 7 mois de services, 9 ans 2 mois de campagnes, 2 citations, 9 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HIMMELSPACH (René-Clovis-Léon), lieutenant; 14 ans 2 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 2 citations, 9 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GABELOTAUD (Marcel-Léon-Félix), capitaine; 16 ans 8 mois de services, 7 ans 3 mois de campagnes, 1 citation, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

GUY (Raymond-Irénée), capitaine; 14 ans 2 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 12 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GALANO (François), lieutenant; 11 ans 8 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 3 citations, 13 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1944.

MARQUIER (François-Jean-Elie), lieutenant; 18 ans de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 2 citations, 6 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MALLEAU (Victor-Jean), lieutenant; 16 ans 3 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 9 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MERCEUR (Jean-Marie), lieutenant; 15 ans 2 mois de services, 2 ans 6 mois de campagnes, 3 citations, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 15 août 1944.

DE MONTS DE SAVASSE (Christian-Louis-Joseph-Clément), capitaine; 16 ans 2 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes, 2 citation, 8 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FLAMENT (Victor), capitaine); 17 ans 10 mois de services, 5 ans 11 mois de campagnes, 2 citations, 6 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FONTAINE (Georges-Emile-Henri), capitaine; 13 ans 2 mois de services, 1 an 10 mois de campagnes, 1 citation, 12 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

XIMA (André-Charles), lieutenant; 13 ans 4 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

CHAUSSIN (Marcel-Henri), capitaine; 14 ans 2 mois de services, 3 ans 6 mois de campagnes, 1 citation, 11 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DUPUY (Amédée-Marie-Edmond), commandant; 12 ans 3 mois de services, 5 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

2° *Officiers en congé du personnel navigant concourant avec l'armée active.*

(Ordonnance du 19 juillet 1945.)

NEDELEC (Jean), lieutenant; 20 ans 3 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 4 citations, 22 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 22 juin 1940.

MOTTIER (Basile-Emile-François), capitaine; 26 ans 10 mois de services, 1 an 3 mois de campagnes, 21 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 23 décembre 1933.

NICOLAUD (Léon-Yves), lieutenant; 22 ans 2 mois de services, 3 ans 3 mois de campagnes, 27 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 10 décembre 1936.

SAINTE MARIE (Marcel), lieutenant; 20 ans 7 mois de services, 8 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 20 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

RIVIERE (Maurice-Marcel), sous-lieutenant; 22 ans 2 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 17 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 10 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 13 mars 1941.

BONVIVE (Roger-Ferdinand), lieutenant; 21 ans 7 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes, 3 blessures de guerre, 2 citations, 19 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

CHEVASSUS (Raoul-Léon), capitaine; 20 ans 7 mois de services, 5 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 20 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

BUISSON (Robert-Georges), lieutenant, 22 ans 11 mois de services, 6 ans 5 mois de campagnes, 1 citation, 19 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

KULLING (Joseph-Eugène), lieutenant; 22 ans 1 mois de services, 5 ans de campagnes, 1 citation, 20 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 décembre 1938.

BELLET (François-Jules-Louis), sous-lieutenant; 22 ans 3 mois de services, 2 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 22 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 10 décembre 1936.

JOUQUANT (Jean-Baptiste), sous-lieutenant; 22 ans 1 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, 2 citations, 20 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 24 juin 1940.

THIERY (René-Marie-Victor), lieutenant; 21 ans 1 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 14 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 24 juin 1940.

ROCHON (Georges-Claude-Louis-Noël), lieutenant; 19 ans 10 mois de services, 10 ans 10 mois de campagnes, 13 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

BOUDIN (Lucien-Emile-Ernest), lieutenant; 19 ans 1 mois de services, 2 ans 11 mois de campagnes, 1 citation, 22 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

MARIOTTE (Jean-Emile-Ferdinand), lieutenant; 21 ans 1 mois de services, 2 ans 6 mois de campagnes, 1 citation, 20 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

GAUDIN (Paul), lieutenant; 22 ans 6 mois de services, 1 an 10 mois de campagnes, 18 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

RENAULT (Jean-Baptiste-Pierre-Etienne), lieutenant; 19 ans 10 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 11 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHAUDENSON (Louis-Emile), lieutenant; 20 ans 3 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 13 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 3 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

BOYER (Léo-Alban-Jean), lieutenant; 20 ans 3 mois de services, 2 ans 9 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 citations, 14 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 23 janvier 1941.

BECHTEL (Pierre), lieutenant; 20 ans 5 mois de services, 10 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

(Loi du 11 octobre 1943.)

RIBAUT (Hubert-Gabriel), capitaine; 30 ans 11 mois de services, 9 ans de campagnes, 27 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 11 juillet 1931.

(Loi du 5 avril 1946.)

DE LABBEY DE LA BESNARDIERE (Christian-Albert-Marie), lieutenant; 18 ans de services, 1 an 5 mois de campagnes, 24 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GOUYET (Jean-Auguste-Paul), lieutenant; 19 ans 1 mois de services, 4 ans 2 mois de campagnes, 2 citations, 19 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1941.

REVEL (Guy-Antoine), commandant; 25 ans 4 mois de services, 2 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 14 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GENEST (Pierre-Charles), sous-lieutenant; 21 ans 3 mois de services, 1 an 7 mois de campagnes, 2 citations, 19 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CASTEL (Henri-Jean), lieutenant; 17 ans 10 mois de services, 2 ans 5 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 3 citations, 19 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

FAURE (Aimé-Daniel), commandant; 17 ans 3 mois de services, 7 ans 11 mois de campagnes, 15 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

MIRAT (René-Albert-Emile), lieutenant; 18 ans 3 mois de services, 2 ans 8 mois de campagnes, 2 citations, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 15 août 1944.

LASVIGNES (Bernard-Louis-Armand), commandant; 22 ans 3 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 14 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

GORSE (Georges-André), sous-lieutenant; 17 ans 6 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 16 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

CARPENTIER (Georges-Alfred-Emile), capitaine; 19 ans 2 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 10 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BERTUCCI (Michel-Pierre-Louis), lieutenant; 17 ans 1 mois de services, 3 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 14 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

3° *Officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 avril 1946.)

D'HULST (Jules-Alphonse), lieutenant; 26 ans 7 mois de services, 5 ans 2 mois de campagnes, 25 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 25 juin 1935.

PERROT (Bertrand), lieutenant; 24 ans 7 mois de services, 3 ans 10 mois de campagnes, 1 citation, 23 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 29 juin 1934.

AUBRY (Yves-Marie), lieutenant; 25 ans 8 mois de services, 9 ans de campagnes, 2 citations, 13 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 15 décembre 1932.

ARIE (Maxime-Jules), lieutenant; 12 ans 2 mois de services, 5 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 17 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 22 juin 1940.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

1° *Armée active.*

RAFFAITIN (Hugues-Georges-Paul), lieutenant; 24 ans 2 mois de services, 13 ans 10 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 9 ans 8 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 7 juin 1939.

LAURENT (Marcel-Edouard), lieutenant; 22 ans 7 mois de services, 12 ans 8 mois de campagnes, 17 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er juillet 1939.

DORISON (Prosper-Albert), lieutenant; 26 ans 2 mois de services, 16 ans 6 mois de campagnes, 4 citations, 9 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 14 juillet 1933.

CAPRON (André-Léon), lieutenant; 23 ans 1 mois de services, 13 ans 3 mois de campagnes, 13 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 21 juin 1939.

PORTET (Camille-Edmond), capitaine; 24 ans 2 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 15 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er juillet 1937.

DEBORT (Octave-Jean-Marie), lieutenant; 24 ans 1 mois de services, 10 ans de campagnes, 12 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BELLOCQ-POULONIS (Auguste-Valentin), lieutenant; 19 ans 10 mois de services, 7 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 15 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1941.

SEGOND (André-Henri-Louis), lieutenant; 22 ans 6 mois de services, 11 ans 8 mois de campagnes, 7 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 5 septembre 1939.

SERRES (Georges-Jean), lieutenant; 23 ans 3 mois de services, 14 ans 11 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 3 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 mois de majorations diverses.

MAIRESSE (Gaston), lieutenant; 18 ans 5 mois de services, 13 ans 6 mois de campagnes, 11 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 3 mois de majorations diverses.

BOUGON (Louis-Noël), capitaine; 23 ans 9 mois de services, 9 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 9 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 7 juin 1939.

PELLAT (César-Charles), capitaine; 25 ans 7 mois de services, 9 ans 5 mois de campagnes, 8 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 10 juillet 1937.

MOUSSEAU (Emile-Roger), lieutenant; 21 ans 11 mois de services, 13 ans 2 mois de campagnes, 8 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 23 mars 1941.

ORANGE (André-Henri-Augustin), capitaine; 24 ans de services, 10 ans de campagnes, 1 citation, 9 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er juillet 1939.

GERARD (Léon-Eugène-Paul), lieutenant; 22 ans 7 mois de services, 13 ans 6 mois de campagnes, 7 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 décembre 1938.

GAMET (Jean), lieutenant; 23 ans 8 mois de services, 10 ans 8 mois de campagnes, 7 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 3 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 5 septembre 1939.

JOURDON (Charles), lieutenant; 20 ans 5 mois de services, 9 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 12 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

AUDE (André-Jean), lieutenant; 22 ans 8 mois de services, 11 ans 4 mois de campagnes, 9 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

HYRON (Raymond-Marie), lieutenant; 23 ans 6 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 13 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 11 mars 1936.

COUDERC (René-Henri-Jean), lieutenant; 24 ans 1 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes, 11 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

FLATRES (Guy-Lucien-Marcel), capitaine; 20 ans 1 mois de services, 10 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 10 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1941.

LEPORS (Maurice), lieutenant; 21 ans 3 mois de services, 2 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 16 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 25 mars 1943.

DHELLEMME (Marcel-Camille), capitaine; 22 ans 1 mois de services, 2 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses Médaille militaire du 30 décembre 1941.

BRANGIER (Gaston), capitaine; 23 ans 1 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 1 citation, 10 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CAUVIN-VASSAL (François-Henri), lieutenant; 21 ans 4 mois de services, 15 ans 3 mois de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés

DUMONT (Alfred-Alphonse), lieutenant; 20 ans 8 mois de services, 6 ans 5 mois de campagnes, 14 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 décembre 1938.

MONTALENT (Louis-Jules), lieutenant; 17 ans 2 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 15 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

REIG (Marcel-Barthélémy), lieutenant; 23 ans de services, 13 ans 11 mois de campagnes, 3 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DELOYE (Alfred-Jules-Aimé), lieutenant; 24 ans 8 mois de services, 8 ans 10 mois de campagnes, 7 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BONNEFOY (Auguste-Jules-Gabriel), capitaine; 16 ans 4 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés.

BARTHE (Louis-Armand-Jean), lieutenant; 23 ans 6 mois de services, 12 ans 11 mois de campagnes, 1 an 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 3 mois de majorations diverses.

BUIGUES (Félix), lieutenant; 22 ans 2 mois de services, 12 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 3 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

CHAVANIEU (Roger-Louis), lieutenant; 19 ans 1 mois de services, 12 ans 1 mois de campagnes, 8 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PASCUAL (Paul-Albert), lieutenant; 20 ans 2 mois de services, 12 ans 4 mois de campagnes, 1 citation, 7 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LADARRE (Paul-Lucien), lieutenant; 22 ans 3 mois de services, 11 ans 3 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

PLUMAIL (Henri-Gaston-Jean-Baptiste), lieutenant; 27 ans 2 mois de services, 6 ans 5 mois de campagnes, 5 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er juillet 1939.

GAUDIAU (Charles), lieutenant; 20 ans 1 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes, 12 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARTHE (Raymond), capitaine; 23 ans 8 mois de services, 15 ans 3 mois de campagnes. Médaille militaire du 7 septembre 1939.

SIMON (Paul), lieutenant; 23 ans 8 mois de services, 10 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 15 mai 1941.

KRUCKER (Eugène-Alfred), capitaine; 22 ans 7 mois de services, 12 ans 1 mois de campagnes, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

MICHAUD (Albert-Joseph), lieutenant; 22 ans 10 mois de services, 8 ans 8 mois de campagnes, 6 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DUCHENE (Marcel-René), lieutenant; 21 ans 2 mois de services, 9 ans 5 mois de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

PAYEN (Lucien-Roger), lieutenant; 17 ans 8 mois de services, 8 ans 8 mois de campagnes, 11 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

REBILLARD (Emile-Alfred), capitaine; 23 ans 5 mois de services, 3 ans 10 mois de campagnes, 9 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COULOMBEL (Gontran), commandant; 27 ans 3 mois de services, 2 ans 3 mois de campagnes, 7 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BADET (Jean), capitaine; 22 ans 7 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes, 8 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROUXEL (Joseph-Pierre-Marie), capitaine; 20 ans 7 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

DEFRANCE (Armand), capitaine; 20 ans 2 mois de services, 9 ans 7 mois de campagnes, 6 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ANTONINI (Jean-Noël), lieutenant; 17 ans 8 mois de services, 8 ans 8 mois de campagnes, 9 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PELLEGRINI (Charles-Pierre), capitaine; 22 ans 8 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes, 6 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

GROSS (Georges-Eugène), commandant; 18 ans 2 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

ROUIS (Pierre), lieutenant; 23 ans 10 mois de services, 1 an 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 9 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DUHART (Charles), lieutenant; 17 ans 8 mois de services, 11 ans 8 mois de campagnes, 6 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PICHOT (Roger), lieutenant; 24 ans 11 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 7 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 25 mars 1943.

OUDET (André-Victor-Jean), lieutenant; 22 ans 1 mois de services, 10 mois de campagnes, 12 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DURAND (Paul-Jean-Louis), lieutenant; 22 ans 10 mois de services, 10 ans 3 mois de campagnes, 2 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LARRERE (Jules-André), lieutenant; 23 ans 7 mois de services, 1 an 5 mois de campagnes, 10 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

PATANCHON (Henri-Joseph-Jean), lieutenant; 19 ans 7 mois de services, 9 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 5 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CARDEILLAT (Louis), capitaine; 23 ans 3 mois de services, 1 an 1 mois de campagnes, 10 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

CARDIEC (Charles-Louis), lieutenant; 24 ans 2 mois de services, 2 ans 10 mois de campagnes, 7 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er janvier 1939.

JACQUI (Robert-Louis-Jean), capitaine; 27 ans 2 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 4 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

BEDOS (Romain-Ernest), lieutenant; 20 ans 8 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes, 3 citations, 4 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 2 mois de majorations diverses.

VAUCHELET (Marcel), capitaine; 20 ans 5 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DELORME (Henri), lieutenant; 27 ans 9 mois de services, 1 an 6 mois de campagnes, 1 an 6 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

2° *Officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 avril 1946.)

AURIOL (Aimé-Antoine-Maurice), lieutenant; 23 ans 1 mois de services, 12 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 6 ans 1 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 1er juillet 1939.

BERNADOY (René), lieutenant; 24 ans 9 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 4 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 23 décembre 1937.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

Armée active.

POURPIER (Raoul), lieutenant; 21 ans 4 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

VASSIEUX (Marcel-Auguste), lieutenant; 23 ans 2 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 7 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. Médaille militaire du 30 juin 1937.

Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Armée active.

DE FINANCE (Jacques-Marie-François), commissaire ordonnateur de 3e classe; 18 ans 3 mois de services, 3 ans 6 mois de campagnes, 12 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 9 mois de majorations diverses.

LENOIR (Lucien-Victor), commissaire ordonnateur adjoint; 20 ans 11 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 9 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PAUT (Louis-Jean), commissaire ordonnateur de 3e classe; 23 ans de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 6 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COGNAULT (Daniel-Henri), commissaire ordonnateur de 2e classe; 24 ans 8 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.

1° *Armée active.*

SEROY (Henri-Marius-Edmond), adjudant-chef; 25 ans 9 mois de services, 10 ans de campagnes, 2 citations, 17 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 23 décembre 1933.

LODS (Marcel-Emile), adjudant-chef; 21 ans 9 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 1 citation, 24 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 21 juin 1939.

GIORGI (Georges), adjudant-chef; 22 ans 4 mois de services, 16 ans 6 mois de campagnes, 9 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 11 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 7 juin 1939.

WEYLAND (Michel), adjudant-chef; 21 ans 9 mois de services, 8 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 blessures en service aérien commandé, 17 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er juillet 1938.

2° *Sous-officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 25 janvier 1943.)

FRAINIER (René), adjudant-chef; 24 ans 8 mois de services, 9 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 20 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. Médaille militaire du 7 juin 1939.

(Loi du 5 avril 1946.)

TREVET (Charles-Alfred), adjudant-chef; 23 ans 6 mois de services, 16 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 5 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans 4 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 1er juillet 1937.

Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général

1° *Armée active.*

LEBRUN (Jules-François-Joseph), adjudant-chef; 23 ans 3 mois de services, 13 ans 3 mois de campagnes, 27 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 décembre 1938.

CHANTRON (Léopold-Henri), adjudant-chef; 25 ans 7 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 24 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 11 juillet 1936.

VAGILE (Jean-André), adjudant-chef; 24 ans 9 mois de services, 12 ans 3 mois de campagnes, 1 citation, 18 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

HUON DE KERMADEC (Ronan-Edouard-François-Marie), adjudant-chef; 19 ans 3 mois de services, 9 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 25 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1941.

GUEGADEN (Jean-Louis), adjudant-chef; 23 ans de services, 7 ans 6 mois de campagnes, 1 citation, 21 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er juillet 1939.

VOGEL (Amédée - Eugène), adjudant-chef; 24 ans 1 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes, 2 citations, 21 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 23 décembre 1937.

NICOLE (Maurice-Marceau), adjudant-chef; 21 ans 9 mois de services, 3 ans de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 20 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans 5 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 1er juillet 1940.

LE CALLOCH (Henri-Clément-Charles), adjudant-chef; 23 ans 1 mois de services, 2 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 23 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 1er janvier 1936.

SCOURZIC (Georges-Laurent), adjudant-chef; 21 ans 6 mois de services, 4 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 21 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 30 décembre 1939.

2° *Sous-officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 avril 1946.)

LINDEN (Georges-André), adjudant-chef; 26 ans 3 mois de services, 3 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 24 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 29 juin 1934.

TIVOLLIER (Adolphe-Jean), adjudant-chef; 21 ans 10 mois de services, 10 ans 2 mois de campagnes, 3 citations, 22 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

MORLIN (Francis), adjudant-chef; 24 ans 2 mois de services, 4 ans 8 mois de campagnes, 19 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 11 mars 1936.

Décret du 15 juillet 1949 portant affectation d'officiers supérieurs de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 15 juillet 1949, les officiers supérieurs dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après:

M. le colonel de cavalerie, breveté d'état-major, Manceaux-Demiau (Pierre-Jacques-Emmanuel), commandant la subdivision de

Rouen, en remplacement de M. le colonel de cavalerie Nerot (Paul-Charles-Albert), appelé à d'autres fonctions.

M. le colonel d'infanterie, breveté d'état-major, Piet-Lataudrie (Jacques-Duplessis-Marie-Fernand), commandant la subdivision de Nevers, en remplacement de M. le colonel d'infanterie Bezuel Le Roux d'Esneval (n'a pas rejoint).

M. le colonel d'infanterie Lignereux (Henri-Robert), commandant la subdivision de Lille, en remplacement de M. le général de brigade Hogard (Emile-Louis-Ernest), appelé à d'autres fonctions.

Décret du 15 juillet 1949 portant promotion d'un officier du service des matériels et bâtiments coloniaux (active).

Par décret en date du 15 juillet 1949, est promu à titre définitif:

Au grade de lieutenant.

TROUPES COLONIALES

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

TECHNIQUE

Artificier.

(Pour prendre rang du 10 juin 1949.)

M. le sous-lieutenant Grand (Jean-Marie).

Décret du 15 juillet 1949 portant nomination dans le corps des officiers des affaires militaires musulmanes (armée de terre, active).

Par décret en date du 15 juillet 1949, est nommé à titre définitif:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Affaires militaires musulmanes.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 6 juin 1949.)

M. le stagiaire Jausserand (Julien-Ernest-Charles).

Décret du 15 juillet 1949 portant régularisation de la situation militaire d'un officier (armée de terre, active).

Par décret du 15 juillet 1949, sont annulés, en ce qui concerne M. Fiche (Charles-Marie), sous-lieutenant d'infanterie, d'une part, l'arrêté du 17 février 1947 portant dégagement des cadres, d'autre part, le décret du 23 août 1947 portant nomination dans les cadres de réserve.

M. Fiche (Charles-Marie), sous-lieutenant d'infanterie, est promu au grade de lieutenant pour prendre rang du 25 mars 1947.

M. Fiche (Charles-Marie), lieutenant d'infanterie, est admis, à titre de régularisation au bénéfice de l'article 7 de la loi du 5 avril 1946 relative au dégagement des cadres, à compter du 6 juin 1948.

M. Fiche (Charles-Marie), lieutenant d'infanterie, est nommé avec son grade dans les cadres des officiers de réserve, à compter du 6 juin 1948.

Décret du 15 juillet 1949 portant acceptation de la démission d'un officier du corps du matériel.

Par décret en date du 15 juillet 1949, est acceptée l'offre de démission de son grade présentée par M. le sous-lieutenant de l'armée active Davidovitch (André), du cadre des adjoints administratifs du corps du matériel.

Cet officier est nommé avec son grade dans les cadres des réserves à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active.

Décret du 15 juillet 1949 portant radiation des contrôles de l'armée de terre et admission dans les réserves de l'armée de l'air d'un officier de réserve de l'armée de terre (infanterie).

Par décret en date du 15 juillet 1949, est, sur sa demande, radié des contrôles des officiers de réserve de l'armée de terre:

M. le lieutenant de réserve d'infanterie Hamelin (André-Henry).

M. le lieutenant de réserve d'infanterie Hamelin (André-Henry) est, sur sa demande, admis avec son grade et son ancienneté de grade dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air (cadre sédentaire) à la date du présent décret.

Décret du 15 juillet 1949 portant changement d'arme (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 15 juillet 1949, sont admis, sur leur demande, par voie de changement d'arme, avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les cadres de réserve des troupes coloniales pour compter de la date du présent décret, les officiers de réserve désignés ci-après:

INFANTERIE COLONIALE

M. le lieutenant Dive (Raymond-Jacques), venant de l'infanterie métropolitaine (1re région).

Les sous-lieutenants:

M. Barse (Louis-Edme-Jean), venant de l'infanterie métropolitaine (1e région).

M. Moulene (Alain-Louis), venant de l'infanterie métropolitaine (Indochine).

ARTILLERIE COLONIALE

Les capitaines:

M. Beresnikoff (Alexandre), venant de l'artillerie métropolitaine (9e région).

M. Fresneau (Olivier), venant de l'artillerie métropolitaine (Indochine).

M. Oberlin (Yvan-Albert), venant de l'artillerie métropolitaine (Indochine).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE COLONIAUX

M. le lieutenant Larcher (Bernard-Léon-Eugène), venant de l'infanterie coloniale (3e région).

CHANCELLERIE COLONIALE

M. le sous-lieutenant Fournier (André), venant de l'infanterie coloniale (5e région).

SERVICE DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

M. le lieutenant Clément-Cuzin (René), venant de l'artillerie coloniale (1re région).

SERVICE DE SANTÉ COLONIAL

M. le médecin capitaine Gronier (Maurice), venant du service de santé métropolitain (1re région).

M. le médecin sous-lieutenant Doucet (Robert-Jean), venant du service de santé métropolitain (7e région).

Sont admis d'office par voie de changement d'arme avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les cadres de réserve des troupes coloniales, pour compter de la date du présent décret, les officiers de réserve des troupes métropolitaines désignés ci-après:

INFANTERIE COLONIALE

Les chefs de bataillon:

M. Bonnet (Gaston), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Casalis (Henri), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Chotard (André), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. de la Borde de Monpezat (Eugène), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Massey (William-Roland), venant de l'infanterie (Afrique équatoriale française).

Les capitaines:

M. Arnaud (Robert), venant de l'infanterie (Afrique équatoriale française).

M. Babel (Ernest), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Bunel (Henri), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Ceccaldi (Sauveur), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Croizier (Marie), venant de l'infanterie (Indochine).

M. François (Robert), venant de la cavalerie (Antilles-Guyane).

M. Garnier (Fernand), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Haymerle (Franz), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Lecherbonnier (Roger), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Messmer (Pierre), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Nicod (André), venant de la cavalerie (Madagascar).

M. Renaud (Michel), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Ter-Sarkissoff (Alexandre), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Vezy (Lionel-Auguste-Louis), venant de la cavalerie (Indochine).

Les lieutenants:

M. Agart (Charles), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Alfonsi (Antoine), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Azard (Pierre), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Bergamin (Frédéric), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Bernard (Georges-Emile), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Brabant (Charlemagne), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Brochard (Denis), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Castaigne (Marie), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. d'Abzac (Armand), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Duguy d'Angeac (Marc), venant de la cavalerie (Afrique occidentale française).

M. Fischer (André), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Fouquet (Fernand), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Gallais (Jean), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Gallier (Georges), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Garnier (Jacques), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Gaudet (Henri), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Gillet (Hubert), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Goust (Henri), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Guenec (André), venant de l'infanterie (Afrique équatoriale française).

M. Guillot (Maurice), venant de l'infanterie (Afrique équatoriale française).

M. Julienne (Bernard), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Lagarde (Roger), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Lamour (Louis), venant de l'infanterie (Afrique équatoriale française).

M. Lartigue (Georges), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Manusset (Georges-Pierre), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Medina (Joseph), venant de l'infanterie (Antilles Guyane).

M. Montbazet (Georges), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Nerson (Roger), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Nicol (Yves), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Oberli (Maurice), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Passetemps (Jean), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Pastourel (René), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Penon (René), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Personnaz (Jean), venant de la cavalerie (Afrique occidentale française).

M. Pohie (Jules), venant de l'infanterie (Antilles-Guyane).

M. Prémillieu (Cyrille), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Prévost (Marcel), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Riquebourg (Lucien), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Rodel (Alain), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Rouge (Jean), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Rousseau (Marcel), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Rousseau (André), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Scheidhauer (Michel), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Tardrew (William), venant de l'infanterie (Afrique équatoriale française).

M. Thivrier (Lazare), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Thoreau La Salle (Charles), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Tramesaygues (Denis), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Triol (Charles), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Vallot (Robert), venant de la cavalerie (Afrique équatoriale française).

M. Vincensini (Julien), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Zelli (Pascal), venant de l'infanterie (Indochine).

Les sous-lieutenants:

M. Abalan (Michel), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Alexandre (Blaise), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Ariès (Jean), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Arnould (Rémy), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Baraderie (Jean), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Battesti (Antoine), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Belloncle (Paul), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Berthon (René), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Bier (René), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Blanc (Guy), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Bonaffé (André), venant de la cavalerie (Afrique équatoriale française).

M. Bonnal (Charles), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Boquet (Lucien), venant de l'infanterie (Afrique équatoriale française).

M. Borges (Yves), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Bourlier (François), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Bouvet (Jacques), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Brault (Gérard), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Breton (Paul), venant de la cavalerie (Afrique équatoriale française).

M. Brou (Georges), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Cacot (Paul), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Cagnol (Marcel), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Carrelet (Francis), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Caye (François), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Cazaux (Marcel), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Chalencon (Roger), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Charnier (Pierre), venant de la cavalerie (Afrique occidentale française).

M. Charpigny (Michel), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Chavanne (Henri), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Colin (François), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Corbier (Pierre), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Cornu (Gilbert), venant de l'infanterie (Antilles-Guyane).

M. David (Jean), venant de la cavalerie (Indochine).

M. de Chabannes (Guy), venant de l'infanterie (Afrique équatoriale française).

M. de Cristen (Xavier), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Delsol (André), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. de Lesseps (Louis), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Dupont (Raymond), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Dupuy de La Grandrive (Roland), venant de la cavalerie (Afrique équatoriale française).

M. Fraisselx (Marcel), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Faure (Pierre), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Gazel (Jean), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Goetghebeur (Lucien), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Gourlet (André), venant de l'infanterie (Afrique équatoriale française).

M. Guillomot (Jean), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Hagen (Paul), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Humbert (Pierre), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Jeandey (Gaston), venant de la cavalerie (Afrique occidentale française).

M. Jover (Henri), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Kocher (Guy), venant de la cavalerie (Afrique occidentale française).

M. Lacas (Lucien), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Lassoujade (Guy), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Laurent (André), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Lesage (André), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Lesur (Roland), venant de l'infanterie (Madagascar).

M. Louis (Marcel), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Martin (Michel), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Melmer (André), venant de l'infanterie (Afrique équatoriale française).

M. Moreau de Bellaing (Bernard), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Moret (André), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Morillot (Pierre), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Quehen (Charles), venant de la cavalerie (Afrique équatoriale française).

M. Raud (Georges), venant de la cavalerie (Madagascar).

M. Renaud (François), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Rethers (Gilbert), venant de l'infanterie (Indochine).

M. Ripert (Marcel), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Roquebert (Marcel), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Schuler (Jean), venant de l'infanterie (Afrique occidentale française).

M. Talmant (Jacques), venant de la cavalerie (Indochine).

M. Thierry de Ville-d'Avray (Robert), venant de la cavalerie (Afrique occidentale française).

M. Trechot (François), venant de la cavalerie (Madagascar).

M. Vidal (André), venant de la cavalerie (Indochine).

ARTILLERIE COLONIALE

M. le lieutenant-colonel Savourey (Maurice), venant de l'artillerie (Indochine).

Les chefs d'escadron:

M. Kopff (André), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Martin (Louis), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Nourry (Jean), venant de l'artillerie (Afrique équatoriale française).

Les capitaines:

M. Bourbon (Jean), venant de l'artillerie (Afrique équatoriale française).

M. Bourdel (André), venant de l'artillerie (Afrique occidentale française).

M. Cossevin (Marcel), venant du train (Afrique occidentale française).

M. Gouiran (Robert), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Lecte (Henri), venant de l'artillerie (Afrique équatoriale française).

M. Mayet (François), venant de l'artillerie (Afrique équatoriale française).

M. Naigeon (Paul), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Orliange (Raymond), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Perrieux (André), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Tarrade (Etienne), venant de l'artillerie (Afrique équatoriale française).

M. Vincent (Pierre), venant de l'artillerie (Indochine).

Les lieutenants:

M. Bertiaux (Ernest), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Bonin (Jules), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Bonnemin-Bémia (Pierre), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Boyez (Emile), venant de l'artillerie (Afrique occidentale française).

M. Brière de l'Isle (Henri), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Castells (Joseph), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Cornevin (Maurice), venant de l'artillerie (Afrique occidentale française).

M. de Monlezun (Marcel), venant de l'artillerie (Pacifique).

M. Dubois (Roger), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Duc (Michel), venant du train (Indochine).

M. Dumard (Pierre), venant de l'artillerie (Afrique occidentale française).

M. Gaigneron-Jollimon de Marolles (Alain), venant du train (Madagascar).

M. Gales (André), venant du train (Afrique équatoriale française).

M. Giraud (Paul), venant de l'artillerie (Afrique équatoriale française).

M. Guédert (Georges), venant de l'artillerie (Afrique occidentale française).

M. Granger (Louis), venant du train (Indochine).

M. Hyais (Charles), venant du train (Madagascar).

M. Jadot (Henri), venant de l'artillerie Indochine).

M. Laisné (Pierre), venant de l'artillerie (Afriqeu équatoriale française).

M. Lefort (Philippe), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Magne (René), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Martin (Etienne), venant de l'artillerie (Afrique équatoriale française).

M. Martinet (Raoul), venant de l'artillerie (Afrique occidentale française).

M. Medaliabranetsky (Armand), venant de l'artillerie (Afrique équatoriale française).

M. Monnier (André), venant du train (Afrique occidentale française).

M. Moreau (Jacques), venant du train (Antilles-Guyane).

M. Petitgnat (Jules), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Reboul (Gilles), venant de l'artillerie Indochine).

M. Ritz (Claude), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Saint-Mleux (André), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Suder (Charles), venant de l'artillerie (Afrique occidentale française).

M. Travichon (René), venant de l'artillerie (Antilles-Guyane).

Les sous-lieutenants:

M. Bonneaud (Louis), venant de l'artillerie (Pacifique).

M. Bouchilloux (Jean), venant de l'artillerie (Antilles-Guyane).

M. Bouvier (Jean), venant de l'artillerie Indochine).

M. Breack (Maurice), venant de l'artillerie, (Afrique occidentale française).

M. Chabant (Louis), venant du train (Indochine).

M. Desenfant (Jacques), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Gilles (Gérard), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Gillet (Philippe), venant de l'artillerie (Afrique équatoriale française).

M. Ginestet (Jean), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Laurens (Jules), venant du train (Indochine).

M. Lelay (Hervé), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Levet (Emile), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Moline (René), venant de l'artillerie (Indochine).

M. Planque (Jacques), venant de l'artillerie, (Afrique équatoriale française).

M. Thomas (André), venant de l'artillerie (Afrique équatoriale française).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE COLONIAUX

M. le sous-lieutenant Pellinato (Antoine), venant du C. A. A. C. T. M. (Indochine).

CHANCELLERIE COLONIALE

Les lieutenants:

M. Desailly (Marcel), venant de la chancellerie métropolitaine (Indochine).

M. d'Esterno (Galeran), venant de la chancellerie métropolitaine (Indochine).

SERVICE DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

M. le capitaine Lambert (Marcel), venant de la direction centrale du matériel (Indochine).

Les lieutenants:

M. Bricout (André), venant de la direction centrale du matériel (Indochine).

M. Raynaud (Walter), venant de la direction du matériel (Indochine).

SERVICE DE SANTÉ COLONIAL

Les médecins commandants:

M. Laval (Jean-Paul), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Sautet (Jacques), venant du service de santé métropolitain (Antilles-Guyane).

Les médecins capitaines:

M. Desmond (Robert), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Dhery (Pierre-Louis), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Huck (Charles), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Salinesi (Jules-Xavier), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

Les médecins lieutenants:

M. Barbaroux (Robert), venant du service de santé métropolitain (Afrique équatoriale française).

M. Baudelet (Gaston), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Caillard (Edmond), venant du service de santé métropolitain (Pacifique).

M. Calmels (Renaud), venant du service de santé métropolitain (Afrique équatoriale française).

M. Coudray (Bernard), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Faure (Rémy-René), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Germain (René), venant du service de santé métropolitain (Antilles-Guyane).

M. Goulley (René), venant du service de santé métropolitain (Antilles-Guyane).

M. Langlois (Alexandre), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Michel (Raymond), venant du service de santé métropolitain (Afrique équatoriale française).

M. Mora (René), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Pineau (André), venant du service de santé métropolitain (Antilles-Guyane).

M. Reynaud (Félix), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Richard (Louis-Marie), venant du service de santé métropolitain (Afrique occidentale française).

M. Solelhac (Régis), venant du service de santé métropolitain (Afrique équatoriale française).

M. le médecin sous-lieutenant Marchal (Raymond), venant du service de santé métropolitain (Afrique équatoriale française).

Les pharmaciens capitaines:

M. Allemand (Jean), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Cloumeau (Pierre-Charles), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

Les pharmaciens lieutenants:

M. Demullier (Pierre), venant du service de santé métropolitain (Madagascar).

M. Jajoinie (Paul), venant du service de santé métropolitain (Madagascar).

Les pharmaciens sous-lieutenants:

M. Guely (Pierre), venant du service de santé métropolitain (Afrique équatoriale française).

M. Hakim-Geb (Henri), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. Julien (Marie-Cyriaque-Louis), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. le dentiste capitaine Commin (Jacques), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. le dentiste lieutenant Jay (Michel), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

M. le dentiste sous-lieutenant Lemée (Bernard), venant du service de santé métropolitain (Afrique équatoriale française).

M. le capitaine d'administration Lombardo (Jean), venant du service de santé métropolitain (Madagascar).

Les lieutenants d'administration:

M. Dusserre (Jean-René), venant du service de santé métropolitain (Antilles-Guyane).

M. Leduc (Léandre), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

Les sous-lieutenants d'administration:

M. Berranger (Gérald), venant du service de santé métropolitain (Madagascar).

M. Nicolas (Louis-François), venant du service de santé métropolitain (Indochine).

Décret du 15 juillet 1949 portant changements d'arme d'officiers de réserve.

Par décret en date du 15 juillet 1949, les officiers de réserve désignés ci-après sont admis, par voie de changement d'arme, avec leur grade, à la date du présent décret, dans les armes et services suivants:

ARME BLINDÉE ET CAVALERIE

Les capitaines d'infanterie:

M. Laurain (Nicolas-Jean), subdivision de Nancy.

M. Menet (Jean-Alphonse), subdivision de Colmar.

Les lieutenants d'infanterie:

M. Alexandre (Hubert-Jacques-Louis), subdivision de Vannes.

M. Breton (Camille-Roland), subdivision d'Amiens.

M. Cadic (Maurice-François-Yves), subdivision de Caen.

M. Hébert (Jacques-Marie-Andrien), subdivision du Mans.

M. Henon (Georges-Francis-Joseph), subdivision de Caen.

M. Lucas (René-Jean), subdivision de Metz.

M. Picandet (Jean), subdivision de Versailles.

Les sous-lieutenants d'infanterie:

M. Aumont (Didier), subdivision de Bordeaux.

M. Colomes (André-Louis-Marcel), subdivision de Châlons-sur-Marne.

M. Robert (Louis-Marie), subdivision de Besançon.

TRAIN

M. le lieutenant d'infanterie Sevrain (Henri), subdivision de Versailles.

TRANSMISSIONS

M. le capitaine d'infanterie Ouhayoun (Joseph), division d'Oran.

Les lieutenants d'infanterie:

M. Deullin (Pierre-Gabriel), subdivision de Paris.

M. Limouzin (Jean-Louis), subdivision de Bordeaux.

M. le sous-lieutenant d'infanterie Avesque (Pierre-André), commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne.

M. le lieutenant d'infanterie coloniale Lobette (Paul-Eugène), subdivision de Paris.

M. le capitaine du génie Claisse (Jacques-Bernard), subdivision de Paris.

M. le lieutenant du génie Vlemont (Louis-Marie), commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne.

M. le lieutenant d'artillerie Beaud (Auguste-Edouard), commandement supérieur des troupes du Maroc.

M. le sous-lieutenant d'artillerie Fourcade (Léon-Denis), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

CADRE DES INGÉNIEURS DU SERVICE DU MATÉRIEL DES TRANSMISSIONS

M. le lieutenant d'infanterie Khacer (Saïd), subdivision de Lyon.

M. le lieutenant d'artillerie Beurtheret (Charles-Alphonse-Emile), subdivision de Versailles.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

M. le lieutenant d'infanterie Bougon (René-Marie-Honoré), subdivision de Versailles.

Décret du 15 juillet 1949 portant rectificatif à un décret de changement d'arme.

Par décret en date du 15 juillet 1949, le décret du 27 avril 1949, portant changement d'arme d'officiers de réserve, est rectifié comme suit:

TROUPES METROPOLITAINES

Corps du matériel.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Avec le grade de capitaine.

Ajouter:

M. le capitaine de réserve d'infanterie Pennellier (Paul-Robert-Marie-René), direction du matériel de la 2e région.

Avec le grade de lieutenant.

Rayer:

M. le lieutenant de réserve d'infanterie Pennellier (Paul-Robert-Marie-René), direction du matériel de la 2e région.

Décret du 15 juillet 1949 portant annulation d'une nomination au grade de sous-lieutenant de réserve.

Par décret en date du 15 juillet 1949, est annulé le décret du 16 février 1949 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve en ce qui concerne M. l'aspirant de réserve de cavalerie Lagailiarde (Jean).

Décret du 15 juillet 1949 portant promotions et nominations dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

Par décret en date du 15 juillet 1949, sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales Guillemot (P.-F.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Goarant, retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales Marsan (J.-E.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Guillemot, promu.

Liste unique.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

(Tour ancienneté.) (1). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Autret (L.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Marsan, promu.

(Pour compter du 4 juillet 1949.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales Kervella (A.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Le Douarin, retraité.

Liste unique.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Dreano (J.-H.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Kervella, promu.

(Pour compter du 5 juillet 1949.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales (Guillet (R.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Perros, retraité.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales Julien (M.-A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Geraud, retraité.

Liste unique.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Serre (J.-L.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Guillet, promu.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Gautier (P.-H.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Julien, promu.

(Pour compter du 19 juillet 1949.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de l'artillerie navale Lamarsaude (J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Brière, retraité.

Liste unique.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Guglieri (A.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Lamarsaude, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Cauden (L.-A.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Taboue, décédé.

(Pour compter du 20 juillet 1949.)

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Philibert (A.-V.-J.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Nadot, détaché en mission hors cadres.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Mahé (J.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Métayer, décédé.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

Liste unique.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe.

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

M. Trucy (Félix), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialisation: artillerie, port matriculaire: Toulon, en service au laboratoire central de l'artillerie navale à Paris, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Lebrin, promu.

(Pour compter du 4 juillet 1949.)

M. Pailhes (François), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialisation: pyrotechnie, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Diego-Suarez en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Scofloni, promu.

(Pour compter du 5 juillet 1949.)

M. Kerfridin (Aimé), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialisation: artillerie, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Cormier, promu.

M. Mevel (Alexis), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialisation: artillerie, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Camus, promu.

(Pour compter du 19 juillet 1949.)

M. Stephan (François), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialisation: artillerie, port matriculaire: Brest, en service à la fonderie de Ruelle en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Panelay, promu.

Décret du 15 juillet 1949 portant démission de grade d'un ingénieur du génie maritime.

Par décret en date du 15 juillet 1949, est acceptée, pour compter du 15 octobre 1949, la démission de son grade offerte par M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Hentschel (Jean-Charles-André), port matriculaire: Toulon.

Cet officier est nommé, à la même date, avec son grade, dans la réserve de l'armée de mer.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 15 juillet 1949 portant nominations dans la réserve du corps des ingénieurs du génie maritime.

Par décret en date du 15 juillet 1949, sont nommés dans la réserve du corps des ingénieurs du génie maritime, au grade d'ingénieur de 3e classe de réserve du génie maritime, les aspirants de réserve du génie maritime dont les noms suivent:

MM. Hainzelin (Jean-Louis), Nicol (Louis-Claude), Tauziac (Jacques-Jean-Albert), pour compter du 1er juin 1949.

Décret portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur et concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 avril 1949:

Page 3444, 1re colonne, au lieu de: « Coreu (Henri) », lire: « Corbu (Henri) ».

Page 3448, 1re colonne, au lieu de: « Bouba (Jean-François) », lire: « Bouda (Jean-François) »; 2e colonne, au lieu de: « Ignerey (Marcel) », lire: « Mignerey (Marcel) ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 novembre 1948:

Page 10872, 3e colonne, au lieu de: « Vergnolle (René-Ernest) », lire: « Vergnolle (Rémi-Ernest) ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 mars 1949

Page 2920, 1re colonne, au lieu de: « Sermis (Pierre) », lire: « Sernis (Pierre) ».

Page 2923, 1re colonne, au lieu de: « Guidicelli (Titus) », lire: « Giudicelli (Titus) ».

Décret portant attribution de la médaille militaire, à titre posthume.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juillet 1949:

Page 6502, 1re colonne, au lieu de: « Dragin (Hubert-Lucien) », lire: « Dangin »; 3e colonne, au lieu de: « Soubinet-Ninet (Pierre-Jean) », lire: « Soubie-Ninet ».

Remises de débets.

Par arrêté interministériel du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 6 juin 1949, il est fait remise gracieuse à M. Chaffin (Pierre), ex second-maître de manœuvre, domicilié 44, rue de la Libération, à Grandcamp-les-Bains (Calvados), d'une somme de 15.300 F dont il a été constitué débiteur envers l'Etat pour trop-perçu de solde en 1946.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 2 juillet 1949, sous réserve du versement d'une somme de 7.500 F, il est fait remise gracieuse à M. Dietrich (Lucien-Victor), demeurant 15, rue Raynouard, à Paris (16e), de la somme de 13.200 F, montant du reliquat des frais de scolarité de son fils à l'école polytechnique, reliquat dont il avait été constitué débiteur envers l'Etat.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 30 juin 1949, les employés auxiliaires temporaires des services extérieurs du service de santé dont les noms suivent sont titularisés dans les cadres complémentaires du service à compter du 1er juillet 1949:

AGENTS DE SERVICE

SECTION TECHNIQUE DU SERVICE DE SANTÉ

Agent de service de 1re classe.

M. Dumont (Henri).

10e RÉGION

Agent de service de 3e classe.

M. Mekki Ahmed.

Par arrêté du 5 juillet 1949, l'arrêté du 17 mai 1949 relatif à la mise en disponibilité pour convenances personnelles, à compter du 1er juin 1949, de M. Berrabah (Ahmed), commis administratif à l'arrondissement des travaux du génie d'Oudjda, est rapporté.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE 1949

RÉSERVE

1° Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant de réserve les aspirants de réserve de la classe 1947/1 ayant effectué une période volontaire de trois mois, à l'issue de leur service actif:

Infanterie.

Allezard (Jean-René).
Auclair (Jean-René).
Barbot (Robert-Auguste).
Barrier (André-Auguste).
Baudry (Bernard-Marcel-Eugène-Marie).
Bécart (Georges-Jacques-Marcel).
Berton (Gérard-Emile-Eugène).
Besnier (Jean-Maurice-Hubert-Henri).
Blondeau (Jacques-Paul-André).
Boyer (Jacques-Michel).
Camino (Joseph-Michel).
Coroller (Alain-Joseph-Marie).
Cussat-Bouton (Henri-Marcel).
Dauge (Jean-Paul-André).
Domergue (Joseph).
Ernoult (Eugène-Marie).
Felgines (Pierre-Jean).
Ferrand (André-Michel).
Gillot (Alain-Yves-Marie).
Goret (Gilbert-Joseph-Jean).
Gozard (Jacques).
Grosos (Eugène-Raoul).
Houtarde (Michel-Léon-Claude).
Jacquotte (Gérard-Pierre-François).
Jeanniot (Pierre-Camille-Henri).
Lajournade (René-Pierre-Edmond).
Lalanne (Robert-Jean).
Laluyaux (Jean-Arthur-Georges).
Lanoir (Michel-Gilbert).
Lasailly (Yves-Ferdinand).
Lechevalier (Yves-Roger).
Le Coq (Pierre-Marie).
Le Faou (Robert-René-Marie).
Lorthiois (Guy-Marie-Joseph-Ghislain-Gérard).
Lucotte (Georges-Pierre-Henri).
Marconnet (Robert-Georges).
Marguet (Jean-Charles-Albert-Emile).
Martin (Michel).
Masson (Pierre-Louis-Henri).
Maussang (Robert).
Montembault (Eugène-René-Yvon-Jean).
Mouchet (Louis-Adrien-Jean).
Nambiard (Jacques-Eugène).
Oucot (Gérard-Gustave-Albert).
Paculi (Guy-Jacques-Julien).
Paillet (Pierre-René-Georges).
Parat (André-Roger).
Perreten (Jacques-Robert).
Poignonnec (Marcel-Jean-Auguste).
Ponce (Roger-Edouard-Jules).
Poras (Yves-Maurice-François).
Potel (François-Marie-Pierre).
Poussin (Marc-Paul-Marie).
Queguiner (Armand-Louis).
Quemeneur (Maxime-Jean).
Riglet (Maurice).
De Robien (Yves-Alain-Marie-Jean-Louis).
Rocher (Robert-Yves-Gabriel).
Saulnier (Michel-Maurice-Henri).
Soulet (Armand-Pierre).
Sourcieu (Alain-Jacques-Joseph).
Thiery (Henri).
Thouvenin (Fernand-Marcel-Joseph).
Velghe (Robert-Louis).
Wasselynck (René-Georges-Joseph).
Wiedmer (Bernard-Albert).

Arme blindée et cavalerie.

Brigaudeau (Pierre-Charles-Adrien).
Briois (Michel-Alexandre-Etienne).
Buhon (Georges-Herman-Alfred).
Calvin (Jean-Pierre-Ambroise).
Cardinot (Henri).
Constantin (Pierre-Louis).
Dasseux (Roger).
Faveur (Claude-Gérard-Eugène-Joseph).
Fourmy (Pierre-François).
Guillou (Yves-Félix-Marie).
Hadamar (Jacques-Maurice-Marcel).
Laulhere-Vignau (Jean-Paul).
Maréchal (Georges-Marie-Jules).
Menjucq (Pierre-Louis).
Nay (Gérard-André-Marcel).
Romet (Emmanuel-Paul-Pierre-Joseph).
Sence (René-François-Jules-Emile).

Artillerie.

Aubin (Claude-Marcel).
Boulnois (René-Auguste).
Bourgeois (Jacques-Emile).
Courly (Pierre-Michel).
Cousseau (Jean-Eugène-Onésime).
Dedisse (Albert-Désiré-Auguste).
Delmas (Yves-Jacques).
Desgenoix (Michel-Jean-Baptiste-André).
Dutertre (André-Auguste-Gabriel).
Keller (Michel-Louis-Marie-Joseph-François).
Lalande (Robert-Maurice).
Lecque (René-Emile).
Legourd (Michel-Gaston-Maurice).
Leloup (Roland-Claude-Marcel).
De Pau (Noël-Antoine).
Perignon (Jacques-Jean-Marie).
Plessiet (Pierre-Louis-Gustave).
Remy (André-Julien-Gabriel).
Ricquart (Pierre-Auguste-Jean-Baptiste).
Saugier (Daniel-Roger).
Savreux (Georges-Jean).
Souesme (Pierre-Roger).

Train.

Aubry (Marcel-Armand).
Auvillain (Bernard-Paul).
Bachelle (Régis-Gabriel-Georges).
Bedhome (Raymond-Gustave).
Bernard (Guy-Claude-Léonce-Louis-Auguste).
Bodiguel (Albert-Etienne-Aimé-Louis-Marie).
Bodilis (Roger).
Bollore (Yves-Henri-Jean-Marie-Joseph).
Boutaud (Raymond-Arsène).
Cattelin (Marius-Michel).
Coirre (Julien-Marie).
Daval (Jacques-Paul).
Delaby (Alexandre).
Dubois (Guy-Robert).
Dubreucq (Michel-Gustave-Alfred).
Espinel (Louis-René).
Gabillat (Pierre-François-Georges).
Guillot (Hervé-Louis-Marie-François).

Hamonic (Marcel-Jean-Mathurin).
Hugo (Georges-Louis).
Jacques (André-Pierre-Georges).
Juglaret (Marcel-Joseph).
Lafabregue (Roger-Pierre-Elian-Paul).
Le Roux (Jean-Louis-Goulven-Marie).
Lorin (Eloi-Georges).
Malichecq (André-Yves).
Nadion (Georges-Alexandre).
Pailloux (Henri-Désiré).
Regnier (Georges-Hector).
Renevier (Alain-Jean).
Renevot (Jacques-Henri-Jean-Marie).
Royet (Henri-Eugène-Aimé).
Vanderhauvert (Pierre - Misaël - Joseph - Edmond).
Van Herreweghe (Claude-François-Oscar-Corneille).
Varez (Lucien-Marcel-Henri).

Transmissions.

Bailly (Raphaël-Jean-Marie).
Brochet (Emile-Henri).
Collignon (Jean-Marie-François-André).
Descarpentries (Jacques-Alfred-Emile).
Dufau (Pierre-Louis-René).
Fraysse (Michel-André).
Laurent (Jean-François-Lucien-Marie).
Nowe (Jean-Arthur-Léon).
Paquier (Pierre-Charles-Jean).
Pedrosa (Gilbert).
Pennanech (Jean-René-Marie).
Peradon (Bernard-Ernest-Edmond).
Rauline (Pierre-Georges-Jean).
Sergent (Edmond-Marius-Henri).
Van Roey (Jean-Michel).

2° Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant de réserve les aspirants de réserve de la classe 1947/2 ayant effectué une période volontaire de trois mois à l'issue de leur service actif:

Infanterie.

Amiel (Gérard-Edmond-Marie).
Antoni (Robert-Gabriel-Jean).
Authie (Claude).
Bardon (Charles-Léon-Emilien).
Baronnet (Xavier-Marie).
Barthel (Marcel-Bernard-Jean).
Barthélemy (Jacques-Gaston).
Beaumel (Jean).
Bidaud (Claude-Alexandre-Eugène).
Blanc (Aimé-Francisque).
Bouland (André-François).
Bourgal (Henri-Antonin-Marcelin).
Bourreau (Jacques-Louis-André).
Boulet (René).
Boutonnet (Paul-Antoine).
Brunier (François-Gabriel-Alphonse).
Cadiot (Marc-Edmond-Horace).
Calmels (Robert-Benoît).
Chancel (Pierre-Louis).
Chappey (Guy-Jean-Marcel).
Charlus (Claude-André).
Chaubet (Georges).
Coindre (Marcel-Charles-Emile-Daniel).
Couette (Bernard-Georges-Jacques-Marie).
Courcier (Jean-Henri).
Crombez (Ribert-Gustave-Charles).
Degenne (Bernard-Rémy).
Delaby (Xavier-Marie-Joseph).
Delalay (Kléber-Emile-Georges-Octave).
Deleu (Jacques-Henri-Eugène).
Denoix de Saint-Marc (Michel-Roger-Henri-Louis).
Deroit (Yves-Luc-Eugène).
Despoisse (Jean-Louis-Robert).
Desthieux (Jacques-Charles-Marie-Joseph).
Devaux (Jean).
Devaux (Jean-Jacques).
Dorgeo (Claude-Jean-Louis).
Doucet (Jean-Louis).
Dubois (Henri-Gustave-Etienne).
Dufour (Henri-Ernest-Pierre).
Dumesnil (Bernard-André-Maurice).
Duquesnay (François-Yves-Georges).
Dussaux (André-Jean).
Egron (Michel-Jean-Gilbert).
Escapoulade (Maurice).
Etienne (Hubert).
Faury (Bernard-André-Léon).
Faye (Michel-Pierre-Jean-André).
Félix (Daniel-Edmond-Victor).
Fessler (Jean-Bernard).
Fleury (Maurice-Pierre-Cyprien).
Gasperi (Emile-Dominique-Ernest).
Gentils (Raymond-Claude-Germain).
Gillot (Gabriel-Lucien-Pierre).
Giraud (Pierre-Camille-Frédéric).
Godard (Guy-Charles-Georges).
Goyer (Pierre).
Grevet (Jean-Hubert).
Gros (Raymond-Henri-Marie).
Guiral (Alfred-Marcel).
Guyot (Félix).
Havez (Pierre-Joseph-Roger).
Henry (Guy-Michel).
Herry (Albert-Joseph-Louis-Vincent).
Jadot (Pierre-Louis-Henri).
Jestin (Pierre-Joseph-Marie-Alain).
Labatut (Joseph-Jean-Antoine).
Lamare (François-Louis).
Lambert (Pierre-Georges).
Langellier (Jacques-Henri-Paul-Léon).
Lanza (Georges-Charles-Pierre).
Laqueille (Charles-Valentin-Gustave).
Laurent (François-Marie-Jacques-Pierre).
Lebègue (Jean-Yvon).
Leblanc (Edmond-Marie-Philippe).
Le Calloch (Lucien-Eugène).
Lemble (Jacques-René).
Leredde (Pierre-Marie-Georges).
Letourneur (Guy-Léon-Octave).
Loehrer (Léon-Roger).
Lucot (Pierre-Emile-Ernest-Victor).
Mabille (Pierre-Henri-Georges).
Merigot (Marceau-Albert).
Meurant (Roland-Fernand-Victor).
Meynier (Yves-Joseph-Victor-Constant).
Migliarini (François-Jacques).
Milliard (Bernard-Marcel-Jean-Marie-Joseph).
Mulliez (Philippe-Gaston-Thérèse-Maurice).
Nardin (Edmond-Maurice).
Navarre (Pierre-Henri-Marie-Joseph).
Nicot (Jean-Georges-Eugène).
Noé (Pierre-André-Raphaël).
Péchenart (Marc-Lucien-Pierre).
Peigne (Loïc-Marie).
Pellegrin (Jean-Claude).
Pelletier (Robert-René).
Peuto (Jacky).
Picard (Roger-Eugène-Julien).
Quentrec (Fernand).
Rebuffet (Jean-Clément-Auguste).
Remonte (Bernard-René).
Rêve (Roger-Jean).
Riche (Roger-Jean-René).
Rochet (Serge-Paul-Louis).
Roederer (Etienne-Marie-René).
Salomon (Gérard-Joseph).
Samazeuilh (François-Erick-Peter).
Scotto la Massesse (Jean-Joseph).
Sezeur (Louis).
Singer (Claude-Salomon).
Sixte (Christian).
Soreau (Jean-Claude-Emmanuel).
Strub (Jean-Christian-Edouard).
Saint-Martin (Michel-Marie-Hélie).
Tardieu (Gilbert-Emile).
Thomas (Albert-Joseph-Marie).
Trepp (Jean-Jacques).
Vidal (Robert-Camille-Victor).
Virly (Jacques-Edouard).
De Vooght (Raymond-Claude).
Vuillemin (Gaston-Pierre-André).
Vuillemin (Maurice-Armand).
Weber (Jean-Valentin).

Arme blindée et cavalerie.

D'Aldeguier (Gaston-Flavien-Henri-Marie).
Babani (Léon-Robert-Judas).
Barbier (Gilles-Jean).
Cazalot (Henri-Célestin-Xavier).
Chambre (Jean-Antoine-Joseph).
Charpentier (Pierre-Fernand-Marie).
Charrier (Marcel-Roger).
Cornet (Georges-Jacques-François).
D'Ete (Didier-Marie-Joseph-Bernard).
Fontvieille (Robert-Claude-Marcel).
Gaquere (Jacques-Georges).
Gommendy (Gilbert).
Jeandel (Paul-André-Marie).
De La Fage (François-Marie-Donatien).
Laffay (François-Paul-Henri).
Lherminez (Charles-Antoine-Norbert).
De Liedekerke - Beaufort (Christian-Pierre-René-Marie).
Magne (Loïc-Marie-René).
Martin (Yves-Eugène-Marie-Jean).
Morel de Foucaucourt (Marc).
Perrin (André-Louis-Jules).
Du Pin de Saint-André (Henry-Joseph-Marie-Gaëtan).
Prost (Noël-André).
Reboud (Jean-Joseph-Marc).
Reinert (Jean-Augustin-Ernest).
Robert (Jean-Marie).
Royer (Jean-Jules-Emile).
Schoech (Bernard-Paul).
Teilgen (Marie-Michel).

Artillerie.

Brandt (Charles-Lucien-Augustin).
Cohen (Max).
Courtin (Jean-Yves-Louis).
Dautel (Arthur-Auguste-Paul).
Deperrois (Lucien-Ludovic).
Doyotte (Pierre-Adolphe).
Duchesne (Jacques-Paul-Marie).
Dumac (Jean-René-Olivier).
Duprat (Albert-Maurice).
Fontaine (Michel).
Froument (René-Jean-Pierre).
Gaillard (Etienne-Joseph).
Giorgini (Lucien-Marcel).
Hartmann (Philippe-Daniel-Paul).
Henry (René-Roger-Jean-Léon).
Hernandez Lujan (Alfonso).
Julien (Jean-Louis).
Lepreux (Jacques-Lucien).
Lucas (Pierre-Armand).
Martchenko (Léonide).
Merlet (Pierre-Marie-Théophile).
Monge (Henry-Jean-Pierre).
Noël (Guy-Robert).
Pascal (André-Louis).
Pasquier (Jacques-Léon-Eugène).
Perrolaz (Jacques-Louis-Philippe-Joseph).
Pinet (Etienne-Christian-Marc).
Saunier (Bernard-Claude).
Schenini (Daniel).
Venys (Gilbert-Pierre).

Train.

Augy (Roland-Pierre).
Baverel (Jacques-Louis).
Béraud (André-Jean).
Berthelot (Jean-Jacques-Louis).
Bichon (Marcel-Daniel).
Bot (Jean-Noël).
Bouere (Jean-Pierre).
Bourgeois (Roger-Jules-Amédée).
Briastre (Pierre-Adolphe-Julien).
Bricourt (Jacques-Henry).
Brillet (Jacques-Benjamin).
Callois (André).
Carré (Maurice-Marcel-Joseph).
Cavadini (Antéo).
Chiesi (André-Pierre-Urbain).
Courtois (Jacques-Lucien-Paul-Marie).
Dalbac (Narcisse-Jean).
Damerval (Michel-Paul).

Dauvois (Guy-Jean).
Davesne (Jacques-Paul).
Delorme (Jean-Michel).
Delouche (Gilbert-Jean-Henri).
Didelin (Paul-Adrien).
Dry (Maurice).
Dubos (Marc-Georges-Ernest).
Dupont (Pierre-André-Gilbert).
Ehrhardt (Louis).
Farnault (Marius-Abel-André).
Fasquel (Nado-Désiré).
Ferrasse (Jacques-Julien).
Fialletout (Jean-Albert).
Gelot (Paul-Jean-André).
Gobillard (Christian-Marie-Fernand-Marcel).
Grivaud (Jacques-Henri).
Gueranger (Maurice-Etienne-Louis-Joseph).
Lacombe (Claude-Jean).
Lacueille (Robert-Paul).
Lagesse (Daniel-Gilbert).
Laporte-Weywada (Henri-Marie).
Le Goueff (Raoul-Jean-Robert).
Legrand (Pierre).
Leroux (Jacques-Pierre-Maurice).
Levy (Jean-Louis-Henry).
Loiseau (Pierre).
Magin (Roland-Auguste).
Marc (Jean-Etienne-Ludovic).
Marquie (Roger-Jacques).
Merlin (Maurice-Charles).
Meunier (Henri-Philibert-Ernest).
Montigon (Henri-Alfred).
Moreau (Marcel-Henri).
Navrot (Jean).
Pachet (Michel-Henri-Désiré).
Petitjean (Robert-Gustave-Eugène).
Radisson (Antony-Marius).
Senée (Raymond-André).
Servigne (René).
Simon (Alain-Gustave).
Stanquie (Jean-Yves).
Théodore (André-Edouard).
Vergnaud (Roland-René-Fernand-Louis).
Zeitoun (Victor).

Transmissions.

Aubin (Jean-Claude-Pierre).
Aubry (Maurice-Roger-Alphonse).
Bonder (Guy-Elie-Victor).
Brisoux (Jacques-Antoine-Michel).
Celhay (Jean-Fernand).
Chable (Bernard-Georges).
Chamousset (Louis-Joanny-Eugène).
Collard (Bernard-Marie).
Couthures (Jacques-Gaston-Albert).
Couvert (Jean-Pierre-Bénédict).
Delmotte (Richard-Jacques).
Desse (Jacques-Raymond).
Dho (Jean-Baptiste-Flavien).
Fabre (Robert-Louis).
Fosse (Raymond-Jean-Antonin).
Garbal (Robert-Jules-Louis-Henri).
Hennion (Jacques-Joseph-Louis).
Le Bail (Louis-Yves-Marie).
Le Galo (Georges-Isidore).
Martinot (André-Pierre-Charles).
Pons (Marcel-Julien-François).
Rolin (Gérard-Louis-Antoine).
Rondwasser (Jean-Victor-Marie).
Schaefer (Etienne-Germain-Claude-Dominique).

3° Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant de réserve, les sous-officiers des classes 1940 à 1945, ayant effectué un stage de quatre semaines dans une école militaire d'application de leur arme :

Infanterie.

Adam (Eugène-André).
Aguzou (Jean-Prosper-Albert).
Astrade (Roger-Maurice).
Balas (René-Marie-Henri-Joseph).
Baldous (Henri-Marius-Marie-Joseph).
Bardet (Roger-Marcellin-Etienne-Marie).
Barot (Abel-Marie-Joseph).
Bassignot (Marcel-Charles).
Baudin (Daniel-Eugène).
Beguin (Henri-Jean-Paul).
Bernard (René-Eugène-Maurice).
Besson (Jean-Jules).
Bichon (Bernard-Raymond-Louis).
Birgy (Fernand).
Blais (Guy-Léon-Emile).
Blanchard (Maurice-Georges-Pierre).
Blondel (Louis-Edouard-Jean-Baptiste-Joseph).
Bomo (Pierre-Henri).
Bonaventure (Raymond-François).
Bonnaud (Patrick-Gustave).
Bonnet (Claude-Martial-Armand).
Bornant (Jean-André).
Boudinet (Henri-Armand-Léon).
Bourru (Jacques-Antoine-François).
Boy (Bernard-Marie-Antoine).
Boyoud (Pierre-Marie-Georges).
Bramaud du Boucheron (Dominique-Edouard-François-Marie-Jean).
Brechler (Ignace-Jules-Louis).
Bret (Georges).
Brochet (Joannès-Joseph).
Bruniquel (Pierre-Jean).
Cachet (Guy-Louis).
Cadart (Jacques-Gustave-Eugène).
Cadeau (Jacques-Léo-Jean-Alexandre-Pierre-Marie-Joseph).
Cambarrot (André-Jean-Ulysse).
Cartier (Michel-Jean-Maurice).
Cattiaux (Pierre-Albert-Lucien).
Cazanave (Jean-Marie-Antoine-Jérôme).
Cèbe (Jean-Armand).
Chagnaud (René-Pierre-Etienne).
Chalon (Georges-Marie-Joseph).
Chalon (Jean-Pierre).
Chaperon (François-Yves-André).
Charavay (Claude-André).
Charbonneau (Robert-Gustave-Marie).
Charmoillaux (Aimé-Marie-Claude-Irénée).
Chassain (Albert-Paul).
Chauvot de Beauchêne (Guy-Marie-Henry-Angelo).
Chazit (André-François-Louis).
Chery (Jacques-Léon-Baptiste).
Chery (Robert-Clément-Hippolyte-François-Marie).
Chiesa (Pierre-Mathieu-Jean).
Cirre (Joseph).
Cornuau (Philippe-Maurice-Marie).
Courte (Emile-Nicolas-Raymond).
Dambiel (Gaston-Alphonse-Henri).
Dareau (André-Marcel-Robert).
Dauvel (Maurice-Louis-Emile).
Debray (Pierre-Louis-Marcel).
Defourneaux (Paul-Maurice-Louis).
Degot (André-Blaise).
Dehaene (Edouard-Jules-Joseph).
Demetz (René).
Desblaches (Jean-Paul-Louis).
Deschamps (Yvon-Gilbert).
Descoings (Yves-Henry-Louis).
Desrat (Jean-Alphonse).
Deville (Johël-Michel).
Dirand (Michel-Georges-Amédée).
Dorvaux (Robert-René-Jacques).
Doux (Maxime-Victorin).
Drappier (Claude-Yves-Bernard).
Dublef (Jacques-Philippe).
Dulout (Louis-Jean-Lucien).
Dumenil (Bernard-François-Albert-Joseph-André).
Dumoulin (André-René-Alphonse).
Dupont (Gérard-Albert).
Durieu de Lacarelle (Stéphen-Louis-Joseph).
Durouchoux (Gérard-Marcel-Marie).
Duterque (Jean-René-Ernest).
Duval (Henri-Marie-Etienne).
Ehl (Ferdinand-François).
Espanet (André-Alphonse-Pierre).
Espinassous (Olivier-Joseph-Jean-Baptiste).
Estrade (René).
Farre (Robert-Mathias).
Farrier (Jean-Marius-Gabriel).
Faudon (Maurice-René-Georges).
Faure (Simon-Henri).
Fernandes (François-Joseph).
Fesert (Roger-Edouard).
Fevrier (Gilbert-Joseph).
Fifre (Roger-Benoit-Emile-Fernand).
Folliero de Luna (Jean-Marie-Félix).
Fontana (Georges-Mario-Léonidas).
Fouquet (Jean-Gabriel-Robert-Ghislain-Hubert).
Foy (Michel-Yvan-Louis).
Galeazzi (François-Mathieu).
Galiana (Georges).
Gaonac'h (Henri-Jean-Guillaume).
Garnier (Robert-Jean-Denis).
Garofalo (Rolland).
Gaudin (Jean-Pierre).
Gautier (Hubert-Jean-Raymond-Charles-Marie).
Gelet (Paul).
Gillard (Jacques-Marie).
Gilliot (Paul-Victor-Ernest-Joseph).
Giocanti (Félix).
Girou (Bruno-Jean-Baptiste-Pierre).
Goutran (Charles-Marie-Emmanuel).
Goujon (André-Eugène-Auguste).
Goullin (Pierre-Marie-Joseph).
Grand (Jean-Louis-Alfred-Michel).
De Griffolet d'Aurimont (Gérard-Marie-Joseph).
Guerin (André-Gérard).
Gueyraud (Albert-Pierre-Lucien).
Guibert (François-Georges).
Hand (Raymond-Alphonse).
Henrion (Lucien-Pierre-Michel).
Heydacker (Jean-Robert-Antoine).
Hiernaux de Saint-Ours (Hubert-Gabriel-Pierre).
Hocde (Lucien-Paul-Joseph).
Hottelart (André-Juste-Omer).
Hug (Pierre-Joseph-Alphonse).
Hugonneau-Beaufet (Robert-Georges-Marie).
D'Ivernois (Jacques-François-Edouard).
Jacolot (Charles-Jean-René).
Jalicot (Hubert).
Jodocius (Jean-Marie-Daniel-Georges).
Jourdain (Roger-Marie-Francis).
Koch (Jean-Pierre-Marcel).
Kohn (Gilbert-René).
Labrégère (Roland-Sylvain-Christian).
Lachaise (Pierre-Félix-Marcel).
De Lacoste (Paul-Marie-Francis-Gérard).
Lacoste (Jean-Paul-Louis-Charles).
Laine (André-Louis-Marie-Joseph).
Lanoux (Marc-Maurice-Robert).
Lardieg (André).
De La Roche-Aymon (Hély-Louis-Joseph-Marie-Ghislain).
Laurent (Francis-Edmond-Paul-Octave-Louis).
Lebœuf (Pierre-Lucien).
Leca (Pierre-Toussaint).
Lecat (Bernard-Henri-Marie).
Lecomte (Adolphe-René).
Lefèvre (Michel-Jean-Marie).
Lefort (Roger-Marie-Constant).
Lefrancq (Pierre-Henri-Raymond).
Leloir (Michel-René-Georges).
Lepidi (Pierre-Marie).
Lernout (André-Louis-Marie-Félix).
Leroy (Gérard-Julien-Edouard).
Lesage (Philippe-René-Oscar).
Lesage (Xavier-Albert-Marie).
Letourneur (Guy).
Lezy (Jacques-Jules).
Livran (Robert-Raymond).
Lombard (Antoine-Michel).
Lomellini (Jacques-Maurice-Dominique).
Loncke (Gilbert-Jérémie).
Long (Ernest-Joseph).
Lopez (Alain-Louis).
Magnieux (Pierre-Joseph).
Malet (Jacques-Joseph).
Mandel (Jacques-André).
Margaine (René-Louis).
Margariti (Christian-Henri-Marie).
Marillier (Albert-Jean).
Martet (René-Jean-Charles).
Martin (Constant).
Martin (Max-Gabriel-Alex).

Martin (René-Henry).
Masson (André-Léon-Emile).
Mathieu (Jean-Robert).
Mayollet (Louis).
Mazier (Roger-Marcel).
Melesse (Georges-Hély-Luc).
Menardais (Roger-Pierre-Marie-André).
Metten (René-Jules-Alexandre).
Meyer (Jean-Charles-Etienne).
Millet-Cornetto (Guy-Robert-Louis).
Minster (Jean-Albert-Ernest).
Montmasson (Paul-Joseph).
Morizot (André).
Motte (Roger-Georges-Paul-Marie-Joseph).
Mouchot (Jean-Léon).
Mouterde (René-Léon-Georges).
Neuwirth (Lucien-Louis).
Ory-Lavollée (Serge-Gabriel-Hubert).
Oumansky (Roger).
Pabst (Jean-Maurice).
Palmaro (Philippe - André - Bernard - Pierre-Charles-Marie).
Pascal (Claude-Jules-Jean).
Passemard (Maurice-Jean-François).
Peissel-Cottenaz (Léon-Jean-Bernard).
Pelletier (Maurice-Gustave Amédée).
Perrin (Roger-Félix-Marie-Clair).
Perron (Jean-Paul-Bernard).
Pescayre (Joseph-Raymond-Ferdinand).
Petit (Jacques-Lucien-Robert).
Picard (Georges-André).
Pin (René-Louis).
Pister (Roger-Eugène).
De Planta de Wildenberg (Fernand-Nicolas-Marie-Bernard).
Poggi (René-Roger).
Porte (Albert-Marius).
Pouzol (Pierre-Maurice).
Pujade (Pierre-Fernand-Léonce).
Quatremère (Jean-Marius-Marc-Joseph).
Rabain (Paul-Jean).
Rabuel (Guy-Charles-Alexis).
Rebeyrol (René-Henri).
Reboul (Hector - Berlioz - Guy-Léon-Georges-Maurice).
Reiland (Emile-Eugène).
Remond (Georges-Marcel-Ernest).
Remond (Pierre-Georges-Marie).
Renier (Pierre-Marcel-Jean).
Rezeau (Guy-Emile-Ferdinand).
Ribergue (Pierre-Jean-Léon).
Richard (Jean-Marie-Victor-Edmond).
Roitfeld (Georges).
Ronzi (Jean-Dominique-Charles).
Rousseau (Sylvain-Gaston-Albert).
Roux (Roger-Louis-Paul).
Rubio (Louis-Alphonse).
Ruby (Pierre-Marie-Joseph).
Runfola (Roland).
Sangline (Jacques-Raymond-Gustave).
Sarrible (Georges-Léon-Gabriel).
Sauve (Georges-Victor-Emmanuel-Francis).
Scheidt (Joseph-Mathieu).
Schiavo (Georges-Henri).
Schieber (Henri-Michel-Marie-Georges).
Schuler (Pierre).
Schwarz (Paul-Auguste).
Sendra (Maurice-Marc).
Serrain (Marcel-Robert).
Sers (Pierre-Louis).
Sevaistre (Jean-Pierre-Léon-Maxime).
Spenle (Jean-Pierre).
Surgeon (Pierre-Jean-Maxime).
Taluc (Jean-Henri).
Tardy (Jean-Raymond-Justin).
Tardy-Planechaud (Michel-Jean).
Terrier (Marc-Léon-Georges).
Thary (Jean-André).
Théo (Jean-René).
Theuret (Pierre-Marie-Joseph).
Thimel (Jacques-Georges-Emile).
Thomas (Jacques-Paul-Damas).
Thouvenin (Bernard-Adrien).
Tinière (Jacques-Louis-Félix).
Tofani (Noël-Léon).
Torreilles (Jean-Benjamin-Michel).
Vanneaud (Alix-Louis).
Varicller (Jacques-Marcel).
De Vasselot de Règne (Joseph-Marie-Augustin-Paul).
Veillet (Jean-Gildas-Auguste).
Vergnes (André-Louis-Jules).
Verrière (Louis-Jacques-Antoine).
Viriolet (Guy-Jean-René).
Voisin (Georges-Emile).
De Voronine (Alexandre).
Warnault (Paul-Camille-Aimé-Jules).
Weber (Jérôme-Eugène-Marie).
Werth (Jean).
Yotte (René-Jacques-Léon-Julien).
Ziano (Georges-Louis-Edmond).

Arme blindée et cavalerie.

Albert (Max-Paul-Auguste).
Alfonsi (Paul-Léon-François-Marie).
Amieux (Etienne-Gabriel-Maurice-Félix).
Andréani (Robert).
Balnoas (Roger-Jean).
Barrigue de Montvalon (Bernard-Henri-Marie).
Basile (Michel-Paul).
De Beauchef de Servigny (Pierre-Marie-Henri).
Beaux (Michel-Auguste).
Bertran de Balanda (Luc-Jacques).
Besson (Emile-Marie-Maurice).
Bidaine (Claude-Jean-Marie).
Bion (Jean-Joseph).
Bonnafous (André-Antoine).
Bordes (Jacques-Désiré-Placide).
Bouriatchev (Boris-Alexandrovitch).
Bourles (Michel).
Boutet (René-Joseph-Jean).
Brun (Gérard-Christian).
Brun (Jacques-Louis-Antoine-Alphonse).
Bruneau (Louis-Léon-Charles).
Caplat (Yves-Arthur-Etienne).
Cazaux (Robert-Adolphe-Isidore-Gabriel).
Célerier (Marie-Hubert).
Clérisse (Jean-Charles-Henry).
Conli-Lacoste (Michel-Louis-Jean).
Crosnier (Pierre-Sylvain-Félix).
Daher (Edouard-Marie-Gabriel).
Dambrin (Jean-Edouard-Jules).
Delpuech (Gabriel-Paul-Emile).
Delude (Pierre-Fernand).
Demaison (Roger-Marius).
Dumont-Saint-Priest (Pierre-François-Marie-Charles).
Dupuy (Charles-Louis-Marie-Ernest).
Estaque (Louis-Julien).
Falvre (Jacques-Pierre-Emile).
Finance (Charles-Marcel).
Fiquet (Gilbert-Emile-Yvon-Fernand).
Fontana (Christian-Henri-Bernard).
Fort (Jean).
François (Bernard-Raymond-Pierre).
Frossard (Emilien-Donald).
Gadenne (Pierre-Maurice-René-Léon).
Gaertner (Joseph-Charles-Albert).
Gautier (Bernard-Paul).
Gendarme (René-Fernand).
Gillot (Francis-Jean).
De Giraud d'Agay (François-Antoine-Nicolas-Marie).
Giry (Michel-Pierre).
Giuglaro (oJseph).
Goedheer (Jacques-Fernand).
Goeffi (Pierre-François-Xavier).
Gozard (Lucien-Pierre-Ferdinand).
Grandgirard (Pierre-Jules-Robert).
Guépratte (Jacques-Marie-Joseph).
Guilbaud (André-Louis-Jean).
Halet (Guy-Marie-Fernand).
Hannebicque (Roger-Marcel-Ghislain).
Hantzpergue (Noël-Adolphe).
De Hautéclocque (Jean - Joseph - François - Marie).
Hellmuth (Marcel-Alexis).
Hieaux (Jean-René-André).
Ides (Jean-Paul).
De Jouan de Kervenoael (Louis-Henri-Marie-Joseph-Anatole).
Jullien (André-Pierre).
Kesseler (Charles-Pierre-Antoine).
Labbée (Jacques-Lucien-Henri-Rolland).
De La Fournière (Claude-Jean-Marie-Odette).
Laperrière (Jean-Emile-Louis).
De La Roche Aymon (François-Jean-Marie-Joseph-Ghislain).
Lauga (Robert-André-Georges).
Laurain (Armand-Henri).
De La Ville de Bauge (Henri-Anne-Marie-Pierre-Hubert).
Lefebvre (Philippe-Marie-Henri).
Lefevre (Maurice-René).
Lefrant (Jacques-Jules-Dominique-Marie Joseph).
Leussier (Pierre-Luc-René).
Louzeau (François).
Lumiot (Jacques-Charles-Henri).
Maack (Wilfrid-André).
Mainguy (Marc).
Manaut (Bernard-Claude-Victor).
Marion (Francis-Frédéric-Marie-Maurice).
Marion (Jean-Marie).
Marques du Luc (Alain-Hippolyte-Charles-Marie-Joseph).
De Metz-Noblat (Philippe-d'Arc-Marie-Pierre).
Milon (Paul-Serge-Arthur).
Mompeu (André).
Montagne (Michel-Lucien).
De Monteynard (François-Marie-Albert).
Moreau (Jean-Claude-Robert).
Mosar (Joseph-François-Marie-Georges).
Orgebin (Charles-Olivier-Marie).
Paccini (André-Marcel).
Patard (Jean-Ferdinand).
Pavie (Stéphane-Georges-Jean-Emile).
Perret (Georges-Clément-Marius).
Petit (Guy-Henry).
Philippe-Desneufbourgs (Bernard-Louis).
Pinton (André-Emile-Clément).
Pollet (Jean-Louis-Marie-Joseph).
Pons (Philippe-Henri).
Pougnet (Yvon-Julien-Georges).
Protat (François-André).
Protat (Hugues-Robert).
Reymond (Maurice-Henri-Serge).
Rives (Albert-Georges-Charles).
Rodius (Jean-Louis).
Roux (Emmanuel-Marie-André).
Salteur de La Serraz (Gérard-Jacques-Marie-Othon).
Salza (Guy-Henri-René).
Sarraute d'Arrivère (Daniel-Joseph).
Schappacher (Robert-Maurice-Joseph).
Sergent (Alain-Victor-Clovis).
Servin (Edmond-Louis-François).
Strebel (Bernard).
Thevenot (Michel-Henry-Marc).
Thillaye du Boulay (Alain-Paul-Marie-Olivier).
Thillaye du Boullay (Vincent-Marie-Bernard-Raymond).
Thiry (Emmanuel-François-Paul).
Trawczetow (Léon).
Vailhen (Jacques-Charles-Marie-Joseph).
Valdant (Philippe-Henri-Armand).
Varambier (Jean-Marie-Clément).
Vautrin-Gardinier (André-René-Jean-Alfred).
Vonderheyden (Christian-Stéphane-Emile).
Vuitton (Jacques-Louis-Victor).
Wagnon (Bruno-Pierre-Jean-Henri).
Walter (Jean-Marie).
Weith (Alfred).

Artillerie.

Andraud (Roger-Pierre-Louis).
Baumann (André).
Ben Soussan (Simon).
Bernasconi (Maurice-Robert).
Bertucchi (Roger-Henri).
Bibaud (Jean-Pierre).
Biraben (Georges-Gabriel-Roger)
Bonete (Yves-Roger).
Cattant (Jean-François-Ernest).
Cautres (Christian-Joseph).
Chalon (Max-Eugène-Pierre).
Chery (Alexis-Hippolyte).
Choffel (Jean-Antoine).
Collus (Roger-Charles-Henri-Emilien).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Comte (Christian-Paul-Emile-Jean).
Copin (Jacques-Henri-Agnan-Jean-Lucien).
Courbebaisse (Louis-Auguste).
Cure (Pierre-Louis).
Dechame (René-Eugène).
Delord (Christian).
Derveaux (René-Victor).
Deunet (Gilbert-Charles).
Espieu (Yves-Marcel).
Espinal (Gilbert-Emile-Emmanuel).
Faucher (Jean).
Fèvre (Paul-Emile).
Gad (Maurice).
Gainard (Marcel-Jacques-Marie).
Gallice (André-Alexis).
Gardet (Laurent-Antoine-Lucien).
Gatti (René-Joachim-Emile).
Gérard (Charles-Hubert-Sigisbert-Marie).
Gerriet (Pierre-Louis).
Godefroy (Augustin-Isidore).
Godefroy (Bernard-Jean-Roger).
Golling (Alphonse).
Goubie (Gilbert-Marc-Pierre).
Grange (Marcel-Emile-François).
Grosse (Nicolas-Joseph).
Guepet (Louis-Henri).
Guibret (Yves-Maurice).
Guyot (Lucien-Antoine).
Héraud (Francis-Henry-Raymond).
Hislen (Jean-Alcide-Adolphe).
Huot (Gilbert-Guy).
Jaubert (Edouard-Ferdinand).
Jeannin (Michel-Léon-Fernand).
Jenny (Jean-Pierre).
Kammacher (Guy-René).
Kerisit (René-Michel-Jean).
Labidurie (André).
Laffitte (Louis-François-Georges-Paul).
Laurent (Jean-Philippe-Louis).
Laurent (Sandro Bruno).
Libéral (Emile).
Lipka (Michel).
Lury (Jean-Hugues-Henri).
Mandon-Joly (Jean-Louis).
Manzanarès (Henri-Alphonse-Joseph).
Mas (Henri-Etienne).
Maupas (Jean).
Maupas (Robert).
Monnier (Gilbert-Pierre-Emmanuel).
Mora (Henri).
Morand (Jean-Robert).
Nucci (Robert).
Odent (Philippe-Pierre-Marie).
Paldacci (Hubert-Olivier).
Parant (René-Charles-Jean).
Perrin (Roger-Alexandre-Hubert).
Pigeyre (Louis-Georges).
Rault (Raymond-Jean).
Renon (Jean-Marie-Gilbert-Paul).
De Ribet (Pierre-Martial).
Ripault (Pierre-Martial-Joseph).
Ryziger (Paul-François).
Schlumberger (Christian).
Silvant (Jacques-Ernest-Gustave).
Soulas (Claude-Jean).
Stremsdoerfer (Paul-Marie-Antoine).
Tavernier (Joseph-André).
Trey-Lacoste (Roger-Jean).
Vautrin (Gaston-Benjamin).
Verdière (Maurice-Jules).
Visbecq (Edouard-Pierre-André).

Train.

Anglerot (Bernard-Marcel).
Arnaud (Pierre-Abel-Jean).
Baron (Jean-Léon-Joseph).
Becquenot (Jacques).
Blanchard (Pierre-Paul).
Bonnet (Jean-Jacques-Emile).
Bour (René-Constant).
Boulier (Jean-Maurice).
Brunelet (Claude-Jules-Roger).
Cachia (François-Jean-Vincent).
Charpy (Pierre-Marcel).
Claudet (Hubert).
Delzant (Henri-Louis-Guy).
Descazeaux (Georges-Pierre).
Desmasures (Lucien-Ernest).
Doussine (Robert-Pierre-Maurice).
Dufaux (Pierre-Louis).
Durandeaux (Jean-Jacques-Antoine).
Ehret (Georges-Albert).
Fabre (Paul-Louis).
Fontugne (Raoul-Paul-Armand).
Gaubert (Pierre-Stéphen-Marie-Emmanuel).
Giraud (Stanislas-Marie-Félix).
Grange (René-Louis-Emile).
Haulot (Jacques-Pierre-Joseph-Marc).
Heno (Octave-Eugène-Marius).
Jame (Danyel-Jean).
Jevtoukoff (Boris).
Joly (Robert-Jules-Léopold).
Kaelin (Jean-Robert-Marcel).
Klobukowski (Jean-François-Etienne).
Lahournère (Edgard-Albert).
Lambret (Jean-Maurice-André-Narcisse).
Legaye (Jean-Léon).
Le Goff (Jean-Joseph-Marie).
Lenoir (Jean-Henri-Marcel).
Loiselet (Henri-Jérôme-Gustave).
Mathonat (René-Léon-Jean).
Maujean (Marc-Noël).
Moheng (Jean-Marie-Charles).
Natter (Alexis-Jules-Antoine).
Robert (Jean-Michel).
Rousset (Marie-Raymond-Jean).
Rousset (Jacques-Paul-Eugène-Ernest).
Scapel (Louis-Ernest-Alfred).
Schmitter (François-Marie-Georges).
Silvy (Henri-Joseph-André).
Spriet (André-Léon).
Urier (René-Simon).

Transmissions.

D'Aleyrac Contaud de Coulange (François-Louis Marie).
Beaufrère (Jean-Marie-Albert-Maurice).
Brasse (Charles-Claude).
Brisac (Michel-Auguste).
Carette (René-Gaston-Jean).
Cermack (Georges-François).
Draperi (Jacques-Alexandre).
Dupin (Camille-Jean-Claude).
Dupouey (Paul-René).
Duret (Jean-Charles).
François (Jean-Maurice).
Garreau (André-Edmond-Marie).
Gauthier (Gilbert-Eugène Louis-Marie).
Godefroy (Eugène-Arthur-Jules-Michel-Louis).
Gratadour (Maurice-Etienne-Charles).
Gueno (Adolphe-Elie-René).
Harand (Claude-Henri).
Icardo (Edmond-Paul-Charles).
Izac (Georges).
Jouclas (Roger-Henri).
Ligonesche (Henri-Jules-Marcel).
Loubignac (Georges-Anatole).
Maes (Yves Edouard-Louis-Auguste).
Mangeot (Michel-Georges-Gaston).
Maubert (Michel-Constant-Louis).
Mazuel (Yves-Roger-Pierre).
Mériat (Jacques-Louis-Philippe).
Michel-Lévy (Marcel-Emile-René).
Nerisson (Jean-Charles-Louis Auguste).
Nocchi (Edouard-François-Joseph-René).
Paris (Robert-Henri-Jean).
Payre (Louis-Noël).
Sentenac (Pierre).
Tirebois (Louis-Paul-André).
Verhasselt (Jean-Laurent-Régis).
Vibourel (André-Elie-Joseph).

4° Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant de réserve les aspirants de réserve et les sous-officiers de réserve ayant effectué une période volontaire d'instruction au cours de l'année 1948:

Infanterie.

Alais (Lucien-Marcel).
Alart (Georges-Gaudérigue-Jean).
Alemany (Barthélemy).
Anfreville (Paul-Gaston).
Anthonioz (Eugène-André).
Archery (André-René).
Baillon (Ernest-Auguste-Pierre).
Barré (Jacques-Edmond-Arthur-Omer).
Beaudelot (Alain-Albert-Maurice).
Beck (Antoine-Alphonse).
Bel (Roland).
Berthon (André-Georges-Joseph).
Berthon (Maurice André).
Bessière (Emmanuel-Albert-Auguste).
Boels (Aimé-Georges-Cornil).
Bon (Maurice).
Bonnet (Roger-Claude-François).
Bouchy (René-Lucien-Clément).
Boyer (Théodore-Auguste).
Branthomme (Jacques-Jean-François-Mariel).
Brial (Joseph-Louis-Jacques).
Bridoux (René).
Broggi (Roger-Michel-Marie).
Cadot (Roger Marie-Arthur).
Caillabet (Pierre-Robert).
Caillot (Roger-Henri).
Calais (Jean-Marcel).
Cantrelle (Jean-Henri).
Capron (Claude-Louis-Joseph).
Caquet (Robert-Charles).
Carré (Bernard Jean).
Chapuis (René-Henri).
Charpiot (Roland-Pascal).
Chassery (Pierre-Henri).
Christnacher (René-Jean-Nicolas).
Clique (Louis).
Cœugniet (Omer-Eugène-Louis).
Collet (Raymond-Louis Charles).
Cormon (Yves-Victor-Jules).
Corrot (Jean-René).
Cousin (Jean-Jules-Pierre-Joseph).
Couturier (Jean-Jack).
Daudey (Aimé-Lucien-Francis).
Daviet (Léon-Georges).
Debia (Jacques-Jean-Marie-Joseph-Charles).
Debeuf (Etienne-Louis).
Decaudin (Jacques Alphonse-Marie).
Delaby (Robert-Louis).
Didier (Georges-Daniel).
Drevelle (Guy-Marie-Charles-Emilien).
Druez (Georges-Arthur-Jules).
Dujardin (Jean-André-Louis-Joseph).
Dumay (Henri-Paul).
Dumont (Charles).
Dupuis (Claude-Charles-Auguste).
Egon (Jean-Alfred-Paulin).
Escoffon (Joël-Jacques).
Eustache (Firmin Maxime-Albert).
Faivre-Pierret (Marcel-Albert).
Fargant (Antonin-Charles).
Ferry (Robert-Marie-Pierre).
Fleury (Gabriel-Eugène).
Flosse (Léon-Jean).
Forestier (Henri-Marcellin-Victorien).
Foublin (Théodore-Yvon-Léon).
Fructus (Georges-Alix-Léon).
Gachet (Marc-François).
Gambier (Alexandre-Germain-Eugène).
Gares (René-Jean-Marie-Pierre).
Garrouste (Serge-Paul).
Gaucher (Pierre-Joseph).
Gaurier (Pierre-Maurice-François).
Gautrin (Eugène-André).
Gehring (Gilbert-Jean).
Gerber (François-Xavier).
Gianlupi (Jean-Jules).
Girod (Louis-Jean-Lin).
Gorce (Pierre-Paul).
Gossot (Jean-Paul-Maurice).
Gourguen (Gabriel-Gaston-Alfred).
Goux (Jacques-Marcel).
Grabler (Charles-Albert).
Graf (André-Emile).
Gris (Pierre-Firmin-Jules).
Guitart (Henri-Georges).
Halter (Alphonse-Emile).
Henriot (André-René).
Huot-Marchand (Jean-Marie-Emile).
Hurot (Pierre-Gaston-Maurice).
Jacquier (Louis-Joseph-François).
Kergoat (Paul-Joseph).

Krjivoblotzky (Georges).
Labbé (Jean).
Lacquemant (Marcel).
Lafanechère (Gilbert-Emile).
Lafolie (Léon-Edouard-Désiré).
Lambla (Jean-Baptiste-Joseph).
Lanco (Aimé-Ernest-Joseph-Marie).
Laplace (Jean-Baptiste).
Laporte (Marcel-René).
Laumont (Antonin-Louis).
Lavirotte (Jacques-Marie-Etienne).
Le Bail (Pierre-Henri).
Lechien (Palmyr).
Le Clerc (Joseph-Constant-Gérard-Marie).
Lecoq (Pierre-Armand-Gaston).
Le Floch (Louis-Guillaume-Joseph).
Le Gal (Jean-Marie-Joseph).
Le Gall (Jean-Marie).
Lemaire (Marc-Maurice-Louis-Jules).
Le Meur (Marcel-Jean-Louis).
Lépine (Paul-Louis).
Leportois (Jean-François-Ferdinand).
Lequand (Marcel-Louis).
Lerault (Robert-Jean-Paul).
Leroux (Jean-Pierre).
Leyrat (André-Coustant).
Liber (Michel).
Lincker (Robert-Bernard).
Loiseau (Gilbert-Clément-Joseph).
Louis (Jacques-Pierre).
Marcant (Robert-Louis-Henri).
Marchand (René-Louis).
Marilier (Maurice).
Martin (Henry-Léon-Marie).
Maunier (Francis-Marius-Jules).
Mazier (André-René).
Mellet (Max-Lucien).
Meyer (Pierre).
Mikalef (Paul-François).
Montigny (Pierre-Louis-Georges).
Muret (Yvon).
Nithart (Jean-Jacques-Albert).
Noël (Jean-Jules-Eugène).
Paffenhoff (Joseph-Théodore).
Pagney (Pierre).
Parde (Jean-Léon-Emile).
Pardon (Jean-Charles-Ernest).
Parisot (Maurice-André-Gilbert).
Pasqueron de Fommervault (Bernard-Marie-Roger).
Pechine (Michel-Albert-Fernand).
Pellat (Yvan-Louis).
Pellet (Chales-Claudius).
Perfetti (Joseph-André-Augustin).
Pernet (Jean-Ferdinand).
Perrier (Jean-Antoine-Casimir).
Pestre (Alexandre-Fernand).
Petitpas (Maurice-Arthur).
Pinçon (Claude-Alcide).
Pinget (François).
Portejoie (Jean).
Poussel (Roger-Marius-Pascal).
Pradel (Paul-Armand-Valentin).
Prochaska (Alexandre-Georges).
Proust (Camille-Maurice).
Puig (Georges-Henri-Elie).
Reix (Jean-Jacques).
Rentz (Jean-Paul).
Ressuge (Marcel-François-Maurice).
Ritschy (Michel-Marie).
Rivière (Jacques-Roger).
Rochias (Maurice).
Rouchon (Marie-Antoine-Jean).
Roux (André-Théodore).
Ruiz (Alphonse).
Salon (Louis-Jérôme).
Satinet (André).
Savreux (Germain-Jules-Pierre).
Schaettel (Marcel).
Schwartzenberger (Eugène).
Simon (Ernest-Armand-Ange).
Stancill (Fernand-Pierre-Elie).
Stephan (Pierre).
Stiegler (Joseph-Gaston).
Strupler (Guy-Marie-François-Jean).
Surmany (Louis-Maurice).
Tanneur (Marie-Richard-Raymond-André-Roland).
Thevenet (Georges-Jules).
Thomas (Robert-Ferdinand).
Tirand (Jacques-Pierre-Charles).
Tirole (Henri-Alphonse-Justin).
Tordjman (Isaac-Lucien).
Truchot (Georges-Edmond-Michel).
Valade (Roger-Martin).
Vanbesien (René-Auguste).
Venderbecq (Arthur-Désiré-André).
Verleyn (Georges-Henri-Jules).
Vial (Georges).
Vignier (Jean-Henri-Jacques).
Violet (Robert-René-Raoul).
Weber (Henry-Lucien-Léon).

Arme blindée et cavalerie

Bamberger (Robert-David).
Barras (Léon-Emile).
Beaulaton (Roger-Antoine).
Bevilacqua (Eugène-Jean-Baptiste).
Boeufve (Jacques-Pierre-Eugène).
Bricout (Jean-Paul-Charles).
Buchet (Charles-Arthur).
Budin (Georges-Léon-Gabriel).
Cady Roustand de Navacelle (Geoffroy-Maurice-Albert-Hialmar).
Chevin (Robert-Adolphe-Georges).
Clément (René).
Commelard (Maurice-Louis).
Corteville (Fernand-Auguste).
Costa (Fernand-Lucien-Albert).
Des Courtils (Emmanuel-Marie-Gabriel-Jean).
Damiens (Marcel-Eugène).
Durand (Pierre-Jean-Louis-Marie).
Fargue (Paul-Marie-Charles).
Faure (Claude-Henri).
Fontaine (Pierre-Simon-Ernest-Emile).
Foulon (Paul-André-Joseph).
Frère (Robert-Marcel).
Gicquel des Touches (Jean-Marie-Hervé).
Gonin (Louis).
Cudemann (Armand-Willy).
Gylphe (Robert-Georges-Lucien).
Lanne (François-Louis-Edouard).
De la Rochefoucauld (Robert-Guy-Jean-Marie).
Le Bachelet (Pierre-Albert-Louis).
Lefranc (Philippe-Paul-Victor).
Lehnebach (Gil).
Le Roux (Paul-Jean).
Maniglier (Gustave).
Marcy (Edouard-Paul).
Marnet-Cornus (Maurice).
Masson (Bernard-Jean-Marie).
Menetrey (André-Pierre-Alexandre).
Missemer (Jean-Eugène-André-Henri).
Montfalcon (Jean-Pierre).
Plaque (Jean-César).
Putz (Jean-Henri).
Rambier (Amédée-Hippolyte-Marie).
Robinet (René-Edouard-André).
Rousseau (Edouard-Albert-Armand-André).
Sala (Isidore).
Thevenot (Lucien-Jacques).
Toulemonde (Antoine-Henri-Marie-Joseph).
Truchi (Georges-Joseph).
Vernay (Maurice-Mathieu).
Volck (Jean-Philippe).
Vuchot (Raymond-Gaston-Georges).

Artillerie.

Alexandre (Pierre).
D'Antras (Hubert-Marie-Alfred).
Arnaud (Henri-Paul).
Babin (René-Pierre).
Balavoine (Georges-Charles-Fleury).
Barbier (Guy-Gil-Anti).
Barre (Robert-Charles).
Bazerque (André-François-Jean).
Bernier (Jean-Marius-Pierre).
Bersot (Bernard-Claude-Joseph).
Bezy (Pierre-Aimé-Alfred).
Biard (Jacques-Auguste-Amédée).
Binet (Michel-Louis-Léon-René).
Blanc (José-Auguste).
Blondaux (Marcel-Joseph).
Bouges (René).
Bouchery (Francis-Pierre).
Boukobza (Maklouf).
Bouteloup (Jacques-Emmanuel-Pierre).
Brugerolle de Fraissinette (Pierre-Marie-Gabriel).
Carrère (Raoul-Etienne).
De Catheu (Henry-Victor-Marie).
Chouvin (Maurice-Placide-Jean).
Cliton (Jacques-Louis).
Cuisset (Henry-Albert-Aimé).
Curie (Emile-Henri-Robert).
Degand (Jean-René).
Delambre (Michel-Maurice).
Delassus (Jacques-Francis-Gabriel).
Destailleurs (Joseph-Jacques-Gérard-Marie).
Diebolt (Michel-Jean-Pierre).
Dittmann (Henri-Charles).
Dumans (Etienne-Pierre).
Dumont (Roger-Marcel-Georges).
Duret (Jean-Alfred).
Dussap (Auguste-Barthélemy-Julien).
Duval (Eugène-Paul-Léon).
Facquet (Pierre-Paul-Florent).
Falandry (Raoul-Roger).
Fauconnier (Joseph-Octave).
Felzines (Gilbert-Antonin-Jean-Léonce).
Filly (Albert-Léon-Victor).
Français (Pierre-Jean-Georges).
François (Maurice-Paulin).
François-Brazier (Gabriel-Claude-Jacques).
Garde (André-Henri).
Gérard (André-François-Claude).
Gillier (Francis-Jean).
Girardin (René-Jean-Paul).
Giraud (Jean-Gabriel-Benoit).
Glard (Marcel-Joseph-Louis).
Goulois (Charles-Auguste-Jean-Baptiste-Maurice).
Grégoire (Jean-Auguste).
Grosset (Robert-Didier).
Guichard (Pierre-Gabriel).
Guichemer (René-Jean-Marie).
Guillon (Roger-Georges-André).
Guise (Pierre-Marthe-Antoine).
Guy (Jacques-Marie-Louis).
Guyonneau (Maurice-Daniel).
Herrgott (Pierre-Léon).
Huraux (Lucien-Pierre).
Kobilinsky (Michel).
Lacourte (Raymond-André).
Lafont (Emile-Marie-Charles).
Lafontaine (Roger-Philippe-Sylvain).
Lagarde (Jean-Joseph).
Lamiche (Jean-Bernard-Pierre).
Landrier (Roger-Joseph).
Latour (Henri-Denis-Pierre).
Ledergerber (Antoine-François-Paul).
Lefèvre (Jean-Emile-Arthur).
Lesaque (Jean-Stéphane).
Lion (Guy-Marie).
Lobry (Georges-Alfred-Auguste).
Louvet (Charles-Emile).
Luchetta (Adolphe-Julien).
Macqueron (Henri-Louis-Jean).
Mahé (Yves-Jean-Marie).
Marion (Jacques-Joseph-Marcel).
Marry (Hippolyte-Raoul-Renaud).
Martin (Georges-Marcel-Jean).
Martin (Pierre-Louis-Jean).
Martinet (Raymond-Antoine).
Mary (Jean-Albert).
Massabiau (François-Louis-Léopold).
Massano (René-Raoul).
Massicot (Louis-Emile-Marie-Georges).
Mauranges (Pierre-Léonard-Blaise).
Maury (Jacques-Siméon-Alphonse).
Mayer (Marcel-Camille).
Medioni (Maurice-Alexandre).
Miltenberger (Gauthier-Erwin).
Mollion (Georges-Michel).
Monceau (Pierre-Edmond-Alexandre).
Morchoisne (Emile-Louis-Raoul).
Nicaise (Jacques-Edouard-Gérard-Joseph).
Nouveau (Henry-Marie-Ernest-Charles).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Nouvel (Jean-Julien).
Obligy (André-Gaston).
Paulin (Paul-Auguste-Henri).
Pech (André-Marius).
Petiot (Etienne-Paul).
Petit (Paul-Emile-Lucien).
Petreault (Roger-Daniel-Aimé).
Piozet de La Houssaye (Henry-Jean-Paul).
Pompidor (René-Antoine-Agathange).
Poujois (Robert-Louis).
Prugnaud (André-Jean-Louis-Antoine).
Quinquet (Henri).
Ribard (Marcel-Jules-Louis).
Rieger (Charles).
Rielland (Jean).
Rivière (René-Fernand-Roger).
Ropars (Paul-Pierre).
Ropiteau (Henri-François-Vincent).
Rougeot (Eugène-Jean-François).
Rousseau (Roger-André).
Roux (Clément-Barthélemy).
Roy (Bernard-Henri).
Scheibling (Gaston-Paul).
Schmit (Gabriel-Maurice).
Soleil (Philippe-Marcel).
Stoeffler (Ernest-Alphonse-Robert).
Thiry (Yves-René).
Tournier (Marcel-Louis).
Toussaint (Claude-André-Léon).
Tressens (Eloi-Marie-Jean-Louis).
Valentin (René-Paul).
Valette (Michel-Raoul-Yves-Marie).
Vergnes (Jean-Roger).
Vier (Georges).
Vitel (Serge-Armand-Joseph).
Voillot (Georges-François-Joseph).
Willoquet (Jean-René).
Woerther (Charles-Robert).
Yver (Jacques-Paul-Georges).

Train.

Bedoni (Bruno-Charles-Bernard).
Ben Sussan (Roger-Joseph).
Bonvalet (Georges-Clovis-Joseph).
Boudier (Antoine-Marie-Joseph).
Braconnier (André-Lucien-Germain).
Cachia (Michel-François-Félix).
Carruesco (Roger).
Deloison (Edmond-Marcel-Constant-Raymond).
Dops (Hubert-Henri-Charles).
Douarinou (Jean-Anatole).
Dunat (Georges-Omer).
Dupuis (Oscar-Louis-Jacques).
Essertier (Jean-Joseph-Léon).
Ferraton (Jean-Joseph-Marie).
Fontaine (Jean-Gustave-Raoul).
Guiot (Jean-Louis-Joseph).
Jacques (Guy-Joseph-Oswald).
Labaume (André-Henri).
Levoir (Paul-René).
Levoux (Roger).
De Lucas (Léopold-Emmanuel-Georges).
Maillavin (Paul-Marie-Joseph).
Marant (Joseph-Marcel-Lucien).
Marty (Marcel-Roger-Georges).
Maudet de Penhoët (Roland-Bon-Joseph-Henri).
Parenti (Charles).
Patillot (Pierre-Marcel).
Penot (Guy-Louis-Marie-Jean).
Perrin (Jean-Maurice-Camille).
Pirault (Henri-Louis-Albert).
Psaume (Roger-Jacques-Marcel).
Rodolphe-Rousseau (Bernard-Jean).
Royer (Robert-Nicolas).
Tanre (Raymond-Gilbert-Jules).
Tilloy (Henri-André-Georges-Arsène).
Turel (Pierre-Marcel).
Zeller (Jean-Marie-André-Paul).

Transmissions.

Albes-Nicoux (René-Emile-Georges).
Baud (Aimé-Georges-Alexis).
Beigneux (Robert).
Bourbon (Maurice-Paul).
Buan (Guy-François-Georges).
Cagniard (Jean-Joseph-Lucien).
Chodorge (Yves-Louis).
Comte (André).
Devaud (Guy-Félix).
Dieu (René-Florent).
Guillocheau (Jean-René-Joseph).
Jacques (Jean-Marie-Henri).
Kuntz (Henri-Fernand).
Laco (Claude-Pierre).
Larroze (Aquelin-Lucien).
Potier (Jean-Louis).
Roubinet (Jean).

Fait à Paris, le 30 juin 1949.

MAX LEJEUNE PAUL RAMADIER.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE 1948
(Additif).

RÉSERVE

Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant pour 1948, les aspirants de réserve :

Infanterie.

Abrioux (Jean-Georges-Louis).
Adline (Raymond-Paul-Charles).
André (Jean-Robert).
Appeyroux (Robert-Léo).
Archambault de Beaune (Michel-Marie-Gérard-Jacques).
Aubert (Jean-Robert-René).
Auger (Joannès).
Avril (Gérard-Léon-Emile).
Bach (Guillaume-Lucien).
Barland (Georges-Antoine).
Barre (Charles-René-Clément).
Beaujeu (André-Pierre).
Bérard (Lucien).
Bermann (Jean-Nicolas-Albert).
Bernet-Rollande (Léon).
Bernier (Jean-Gabriel).
Berthon (Joseph-Eugène).
Billard (Pierre-François).
Bodereau (Maurice-Jean).
Boireau (Jean-Paul-André).
Boiron (Robert-Laurent-Marie).
Bomsten (Salomon).
Borgniet (Ovide-Paul).
Bourel (Marcel-François-Jean-Baptiste).
Boyer (Jacques-Georges-Camille).
Bussière (Henri-Louis).
Caniard (Henri-Camille-Victor).
Casseus d'Hennery (Jean-Auguste).
Caulet (Pierre-Guy).
Cayeux (Jean-Edouard-Octave).
Cazeaux (Yvan-Jean-André).
Cerf (Roger).
Chabirand (Maurice-Marcel-Théodore-Jean).
Chambrette (Guy-Fernand-Paul-Raymond).
Chandezon (Jean-René-Marie-Raymond).
Charrier (Robert-Charles-Auguste).
Chavarot (André-Camille-Louis).
Cherrier (André-Marcel-Lucien).
Chesneau (Jean-Marie-Georges).
Chomat (Félicien-François).
Clément (Louis-Laurent-Léon).
Clément (Maurice-Louis).
Colin (Etienne-Charles-Marie).
Combeau (Maurice-Léon-Eugène).
Conrath (Paul-Charles-Jean).
Coustillières (Jean-Maurice).
Croissant (Gabriel-François).
Dalmar (Paul-Nicolas).
David (Georges).
David (Michel-André-François-Louis).
Demidoff (Paul).
Deshors (André-Théophile).
Devin (Roger-Pierre).
Diard (Maurice-Léon).
Domine (André-Jules-Ghislain).
Dubuc (Julien-Emile-Henri).
Dupin (Jean-Marie-François).
Ehrhardt (René-Charles-Edgard).
Eloi (Alfred-Joseph-Léopold-Louis).
Espinassouze (Jean).
Eyssartier (Guy).
Eyssartier (Pierre).
Fabre (Bernard-Michel).
Fayet (Paul-Mathieu-Christian).
Ferrec (Pierre-Emile-Clément).
Fichet (Roger-Louis-Valentin).
Figielski (Henri-Ladislas).
Foatelli (François-Joseph-Noël).
Fouquet (François-Marie).
Fournial (Jacques).
Fournier (Pierre).
Frances (Noël-Joseph-Marius).
Frandji (Raymond).
Frey (François-Armand).
Gallier (Pierre-Emile).
Garillot (Jacques-Charles-Gustave).
Gatier (Félix).
Gaurier (Pierre-Maurice-François).
Gaven (Jules-Clément-Aimé).
Gilis (Robert-Michel).
Gillard (François-Jean-Marie).
Giroux (Pierre-Eugène-Ernest).
Golliaud (Henri).
Grandadam (Alphonse-Jean).
Granveau (Gérard-Maurice).
Grumler (Fritz-Ernest-Charles).
Heyberger (François-Xavier-Joseph).
Huens (Lucien-Georges-Louis).
Imbert (Raymond-Louis).
Irisson (André-Camille).
Jamaux (Gérard-Eugène-Edouard).
Jennequin (Albert-Jules-Joachim).
Jonnard (Henri-Robert).
Kedinger (Pierre-Léon).
Lachèze (Pierre).
Lacombe (Jean-Fernand).
Lamberty (Jean-René).
Le Chevallier (Bernard-Joseph).
Lecomte (Henri).
Leconte (Pierre-Georges).
Lejeune (Norbert-Louis).
Le Mouellic (Bernard-Fernand).
Léonard (Eugène-Victor-Auguste).
Leostic (Raymond).
Linon (Michel-Pierre).
Lotz (François-Joseph-Aloyse).
Luizard (Pierre-Augustin-Adrien).
Maas (Guillaume-Philippe).
Malaussena (Ernest-Julien-Charles).
Malvoisin (Jean-Jules-Edouard).
Mandon (Arnould-Henri).
Maratrat (Jean).
Martin (Georges).
Martinet (Guy-Yvon).
Mathieu (Gabriel-Philémon-Oscar).
Maurice (Pierre-Louis).
Maury (Roger-Eugène-Antonin-Jean-Marie).
Mayer (Léon-Joseph).
Message (Jacques-Pierre-Lucien).
Meynard (Jean).
Micoud (Gabriel-André).
Mie (Pierre-Fernand).
Monchanin (Lucien-Georges).
Monnin (Maurice-Emile).
Montes (Pierre-André).
Montin (Robert-Paul-Jean).
Morel (Charles-Albert).
Moussard (René-Gaston).
Muet (Claude-Marie).
Oberdorff (Guy-Emile).
Padovani (Paul-Joseph-Alexandre).
Pagnon (Charles).
Paillet (Paul-Joseph-Raymond).
Paitard (Michel-Marie-Robert).
Pascal (Max-Albert).
Pegna (Joseph).
Pelardy (Alphonse).
Pennec (Jean-Rolland).
Perrot (Jacques-René).
Petin (Jean-Claude-Victor-Marie).
Petit (André-Raphaël).
De Peyronnet (Alain-Paul-Edouard).
Pinelli (Toussaint-François).
Piquet (André-Marie-Paul).
Plessis (Joseph-Constant-Victor).
Pohyer (René-Jean-Georges).
De Poix (Alain-Marie-Félix-Tyrel).

Poursat (Claude-André-Eugène).
Prevreau (Jean).
Rambier (Prosper-Rémi).
Rebillard (Gaston).
Reinhardt (André-Jacques).
Rible (Robert-Georges).
Ricard (Robert-Roger-Marcel).
Richier (Jean-Paul-Léon).
Riottot (Paul-Jules-Jean).
Roche (Emilien-Jean-Eugène).
Roche (Gaston-Jean).
Roche (Samson).
Roeder (Pierre-Claude-Auguste).
Rousseau (Jacques-Georges).
Rusch (René).
Salanon (Georges-Alfred).
Schalck (André-Noël).
Schall (Philippe-Edouard).
Schiele (Jean-Paul).
Seignamarcheix (Robert-Marcel).
Steffe (Raymond-Victor).
Strobel (Marcel-André).
Susini (Pascal).
Taitot (René-Jean).
Terracol (Jean-Baptiste).
Thiery (Maurice-Damien).
Tritant (Jean-Germain).
Trujillo (Manuel-Louis).
Valentini (André).
Van Eersel (Léopold-Jean-Marie Auguste).
Van Moerbeke (Roger-Gabriel).
Vassogne (Bernard-Théophile).
Vautrin (Noël-André-Lucien).
Verrière (Christian-Marcel).
Veuve (René).
Veyssière (Jean-Martin-Léon).
Vien (Louis-Gaston).
Wach (André).
Wagner (Nicolas-Marie).

Arme blindée et cavalerie.

Aubin de Blanpre (Edouard-Augustin-Marie-Joseph).
Bertho (Henri-Joseph-Marie-Jean).
Bessière (Jean-Louis-Julien).
Bigeard (Joël-Marie-Marc-Prosper).
Boulla (Fernand-Francis).
Bouzanquet (Charles-Louis-Gaston).
Bridoux (Christian-Marie-Gaston-Marcel).
Brosse (Hubert-Louis-Jean-Marie).
Camboulive (Roger-Marius).
Clopin (Jean-Pierre).
Collet (Olry-Gustave-Paul).
Collinaud (Henri-Edouard).
Cucherat (Jean-Gabriel-Henri).
Debrinay (André-Louis-Emile).
Deleau (Pierre-Marie-Camille).
Dousselin (Jacques-Louis-Marie).
Ermeneux (Guy-Noël-Alfred-Joseph).
Fontaine (Bernard-Marie-Auguste).
Fournier (Michel-Fernand-Maurice).
Gérard (André-Paul-Julien).
Gilloux (Paul-Jean-Marie).
Guillou (Philippe-Robert).
Joannot (André-Marc-Georges).
Kuhnmunch (Michel-Eugène-Georges).
De la Choue de la Mettrie (Alain-Marie-Joseph-Louis-Henri).
Lafeuillade (Guy-Jean-Emile).
Lafeuillade (Serge-Gaston-Jean).
De Lattre (André-Marie-Joseph).
Lefebvre (Pierre-Georges-Maurice).
Lefebvre de Laboulaye (Benoît-René-Gérard).
Lefèvre (Marc-Auguste-Emile-Marie).
Lehideux-Vernimmen (Paul).
Le Louarn (Louis-Marcel).
L'Herbette (Jean-Louis-François).
Lienard (Pierre).
Maillard (Jean-Luc-Pierre).
Marrades (Paul-Baptiste).
Moreau (Jean-Marie).
Ollier (Jean-Victor-Michel).
Pineau (Alain-Léon).
Platel (Jean-Henri-Julien).
Puireux (Roger-Georges-Désiré).
Robert (Guy-Raymond-Maurice).
Robichon (Jacques-Jean-Edgar).
Soulaine (Emile).
Soulier (Georges-Emmanuel-Antoine).
Vigna (Jacques-Pierre).
Zivre (Jean-René-Octave).

Artillerie.

Aubert (Raymond-Jacques).
Bailly (Michel).
Cadoret (Georges-Emile-Eugène).
Carpentier (Robert-Jules-Lucien).
Clere (Robert-Alexis-Emile-Jean).
Colas (Pierre-Marcel).
Couturier (Denis-René-Emile-Louis).
Delcourt (Michel).
Delepoulle (André-Camille-Georges).
Dubois (Jean-Claude).
Dubos (Jacques-Louis-Paul).
Du Boys (Sylvius-Gabriel-Jean-Martial).
Duperrier (Robert).
Faber (Jean).
Garde (Charles-Emile).
Gelis (Jean-Jacques-Victor).
Gibily (Gaston).
Girard (André-Auguste).
Guindre (Louis).
Lagarrigue (Jean-Marie).
Lalanes (Georges-Lucien).
Laliat (Gaston-Eugène).
Latour (Maurice-Frédéric-Camille).
Lebrun (André-Albert).
Lemonnier (Jean-Louis-Alain).
Le Roux (Olivier-Charles-Napoléon-Aimé-Paul).
Marchese (Jean-François-Victor).
Mercadier (Amédée-Adrien-Emile).
Mesnard (Jean-Raymond-Jacques).
Metz (Pierre-André-Xavier).
Miralles (Jean-Antoine).
Moerlen (Georges-Louis-Bernard).
Moinet (Emile-Philippe-Moïse).
Mounicq (Pierre-Noël-Adolphe).
Mougeot (Henri-Jules-Robert).
Moulon (Louis-Marcel-Charles).
Nicolai (Antoine-Bernard-Yves).
Nussbaum (Robert-Victor).
Pagezy (Antoine-Pierre-Jules).
Palausi (Guy-Raoul).
Paule (Jacques-Aimé-Lucien).
Pelletier de Chambure (Yves-Paul-Auguste).
Perraudin (Fernand-Antoine).
Poirier (André-Georges).
Poirot (Pierre-Eugène).
Queysanne (Jean-Pierre-Marie-Raymond).
Rerolle (Marc-Ludovic-Antoine).
Reumaux (Jean-Pierre-Gémy).
Scalliet (Roger-Georges-Joseph).
Skawinski Pierre).
Touraud (Marcel-Maxime).
Vetel (Jacques).
Villeroy (André-Marcel).
Vuaillat (Emile-Eugène).

Train.

Camponovo (Georges-Camille-Ulysse).
Compagnon (Georges).
Daniel (Jean-Jules-Félix).
Decroix (Jules-Albert-Louis-Marcel).
Delattre (Antoine-Félix-Ignace-Joseph).
Descudet (Jacques-Jean-Marie).
Drizenko (Georges-Anatole).
Dumas (Jean).
Fournier (Pierre-Michel-Jean).
Frayssé (Guy-Gérard).
Gay (René-Georges-Germain).
Gorez (Michel-Casimir-Julien).
Graver (Roger-Joseph-Désiré).
Kuhn (Robert-Léon-Georges).
Levesque (Jean-François-Edmond).
Millot (Guy-Armand).
Monnier (Jacques-Hubert-Jean-Marie).
Rety (René).
De Ribes (Edouard-Auguste-Elie).
Rosellier (André-Ferdinand-Yves-Marie).
Vallet (Robert-Henri-Paul).
Vitrant (Michel-Jules).

Transmissions.

Braconnier (Jacques-André-Charles).
Chagrot (Robert-Marcel-Arsène).
Condamine (Jean-Claude).
Cosson (Georges-Alphonse).
Delfosse (Charles-Henri).
Doucet (Michel).
Mariani (Jean-Baptiste).
Puybareau-Manaud (Jean-Louis-Félix).
Touy (André-Robert).
Vanier (Jean-Julien-Pierre).
Vinay (René-Jean-Louis).

Fait à Paris, le 30 juin 1949.

MAX LEJEUNE. PAUL RAMADIER.

Liste de classement de sortie de l'école d'application du service de santé militaire des médecins et pharmaciens lieutenants stagiaires.

Médecins lieutenants.

MM.

Galan (P.-J.-L.), 10e région militaire, territoires du Sud, 2e compagnie saharienne portée de légion étrangère à Laghouat (service).

Reboul (E.-C.-J.), mis hors cadres au titre du ministère de l'intérieur (gouvernement général de l'Algérie), à compter du 1er août 1949, place et assistance médicale indigène de Timimoun (service).

Davidou (P.-J.-L.), mis hors cadres au titre du ministère de l'intérieur (gouvernement général de l'Algérie), à compter du 1er août 1949, place et assistance médicale indigène d'Aoulef (service).

Félix (H.-G.-R.), à la disposition du directeur du service de santé de la 10e région militaire à Alger (service).

Pernod (J.-M.), à la disposition du directeur du service de santé des troupes de Tunisie (service).

Larribaud (J.-B.-V.), 10e région militaire, territoires du Sud, compagnie saharienne de Tindouf, place et assistance médicale indigène (service).

Perrot (B.-C.-H.), à la disposition du directeur du service de santé des T. O. A. (service).

Berhot (J.), à la disposition du directeur du service de santé des T. O. A. (service).

Noger (C.-J.-J.-M.), mis hors cadres au titre du ministère de l'intérieur (gouvernement général de l'Algérie), à compter du 1er août 1949, place et assistance médicale indigène à Fezzan-Brack (service).

Escafit (H.-L.-Y.), 58e bataillon de transmissions à Lille (service).

Weber (A.-P.-L.), à la disposition du directeur du service de santé des troupes d'occupation en Autriche (service).

Memin (Y.-J.-M.), 1/406e régiment d'artillerie à Amiens (service).

Barthe (C.-J.-C.), à la disposition du directeur du service de santé des T. O. A. (service).

Py (R.-J.-C.), 32e bataillon d'infanterie à Montluçon (service).

Monteux (J.-A.-J.), à la disposition du directeur du service de santé des troupes de Tunisie (service).

Tarel (A.-H.-M.), centre régional d'instruction et d'organisation du train no 3 à Auvours (service).

Joyaux (G.-C.-L.), centre régional d'instruction et d'organisation du train no 6 à Toul (service).

Multedo (R.-L.), à la disposition du directeur du service de santé de la 10e région militaire à Alger (service).

Magerand (F.-C.), 11e bataillon de chasseurs alpins à Barcelonnette (service).

Meusnier-Delaye (R.-G.), 1/26e régiment d'infanterie à Lunéville (service).

Bougeois (P.-H.), à la disposition du directeur du service de santé des troupes d'occupation en Autriche (service).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Joulin (A.-C.-M.), à la disposition du directeur du service de santé de la 10e région militaire à Alger (service).

Gouzy (J.-S.-P.), 25e régiment d'artillerie à Thionville (service).

Audias (P.-M.-J.), 2e régiment du génie au camp de Ban-Saint-Jean (service).

Titon (P.-G.), troupes françaises d'Extrême-Orient.

Lesage (G.-E.-M.), troupes françaises d'Extrême-Orient.

Pharmaciens lieutenants.

MM

Jezequel (E.-J.-L.), direction des approvisionnements des fabrications et établissements centraux d'études et d'instruction des services de santé des armées, établissement central d'électro-radiologie de l'armée au fort de Vanves à Malakoff (S. C. R.).

Cael (F.-G.), hôpital militaire de Strasbourg (service).

Morel (C.-A.), à la disposition du directeur du service de santé des troupes de Tunisie (service).

Lambinet (R.-J.-E.), pharmacie régionale de Lille (service).

Mergler (P.-L.-G.), hôpital militaire de Blida (service).

Les intéressés seront pris en compte par leur nouveau corps à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'école d'application du service de santé militaire.

Liste alphabétique des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école de l'air (élèves officiers de l'air du cadre navigant) à la suite des épreuves écrites du concours du 14 au 18 juin 1949.

(Décision ministérielle n° 5207/CAB/MIL/5 P en date du 15 juillet 1949.)

Allemand (Jean-Claude-Georges) (2).
Amarge (Edmond-Auguste-Florent) (2).
Andrieu (Pierre).
Aucher (Jan).
Barbe (Emile-Pierre-Alfred).
Baujard (Jean-Paul).
Bazin (Pierre-Victor-Marie).
Beglia (Jean-Marie-Joseph).
Bergoend (Daniel-Léon-G.) (1) (2).
Berlizot (Pierre-Paul).
Biton (Edgard-Yvon).
Bonnet (Jacques-Edgar).
Bonnet (Yves-Louis) (1) (2).
Borgeaud (Eugène-Charles-Albert).
Brault (Claude-Joseph-Serge).
Briand (Jacques-Jean-E.) (1) (2).
Broussaud (Henri-Lucien).
Bru (Jean-Georges-Marie-François).
Buisson (Claude-René) (2).
Burgard (Jacques-François-Marie).
Cadoux (Jean-Elie) (1) (2).
Camper (Claude-Robert) (2).
Camus (Michel-Antoine-Jean).
Cannac (Jean-Louis-Jules).
Carron (Joseph-Anthelme) (1) (2).
Castaignos (Bernard-Antoine) (1).
Castellano (Jean-Claude-L.) (1).
Cavat (Maurice-Jules-Louis) (2).
Cavenel (Michel-Henri-Emile).
Chapalain (Robert-Alain-G.) (1) (2).
Charton (Jean-Antoine-J.-M.) (1).
Chatelon (Edouard-André-Joseph).
Cherrier (Michel-André-Christian).
Copigneaux (Jean-Maurice).
Decorbière (Pierre-Jean-Marc) (1).
Costes (Philippe-Jean-Maurice).
Coulaud (Christian-Guy).
Cras (Benoit-Marie-France-H.) (2).
Dard (Philippe-André-Ch.) (1).
Deliac (Pierre-Jean-Paul).
Deliac (Jean-Hippolyte-Marie) (1) (2).
Desaleux (Alain-Georges-G.-F.).
Deyts (Jean).
Dorey (Pierre-François) (2).
Duboureau (Jacques-Marie-Gaëtan).
Dunk (Henry-Maurice-Léo).
Dutruel (Francis-Charles-P.-M.).
Eteve (Paul-Marie-Joseph-Ch.).
Failler (Jean-Marie) (2).
Florens (Daniel).
Franiatte (Jacques-Lucien).
Gariel (Jacques-Marie-Pierre-F.).
Gimbert (Henri-Gaston-André) (2).
Grand-Clément (Marcel-Henri).
Guibe (Gérard-Jules-Marcel) (1).
Guillaumet (Pierre).
Hamel de Monchenault (Guy-Georges).
Havrileck (Gérard-Robert-L.-J.).
Holtz (Maurice-Henri-Marie) (1).
Hubac (Pierre-Emile-Fernand) (1).
Huguet (Paul-Henri).
Jardin (Maurice-Hippolyte-F.-M.).
Jeandon (Roland-Marcel-Robert).
Josse (Robert).
Juillard (Pierre-Roger).
Keraudren (Michel-Pierre) (2).
Korfan (Claude-Maurice-Vitali) (1).
De La Bourdonnaye (Guy-P.-M.-J.) (1).
Ladouce (Michel).
Lamy (Jean-Auguste-Pierre).
Lauzeral (Pierre-Claude-E.-A.) (1).
Lavignasse (Guy-Jacques-H.) (1).
Lecointre (Claude-Charles-P.) (1).
Le Cong (Gaston).
Le Coz (Yvon-Jean-Marie-J.) (1).
Lefebvre (Pierre-Marie-Julien) (1) (2).
Le Floch (Alain-Henri).
Lefort (Jean) (2).
Le Gac (Pol-Marie) (1).
Le Moigne (Guy-François-J.) (2).
Lemoyne (Jean-Marie-Joseph).
Lurin (Louis) (1) (2).
Maerten (Michel-Armand-Daniel).
Magnan de Bornier (Jacques-F.-P.) (1).
Mainguy (Charles-Alfred).
Maraval (Pierre-Emile).
Marchal (Gérard-René).
Marchal (Henri-André-Marcel) (2).
Mentre (Roland-Nicolas) (2).
Meunier (Raymond-Henri-François).
Mills (Jean-Daniel-Moïse) (1).
Montagnan (Jean-Louis-Henri-Lucien).
Morvan (Jean-Gabriel).
Niogret (Bernard-Edmond) (1) (2).
Paolorsi (Jean-Etienne-Antoine) (2).
Parisot (Clovis-François).
Petit (Jean-François-Eugène).
Pintor (Edgard) (2).
Platel (Paul-Edouard).
Rancon (Pierre-Joseph-Emile).
Raynaud (Marc-Marie-Joseph).
De Reboul (Guy-Louis-Marie-R.) (2).
Richard (Joseph-Noël) (1).
De Rousiers (Bernard-Augustin-M.) (1).
De Ruffray (Roger-Simon).
Saget (Jean-Marie-Marcel).
Saulnier (Jean-Michel-Marie-Joseph).
Serres (Michel-François-Marie).
Sorbon (Claude-Fernand).
Storek (Jacques-Gaston).
Sugier (Roland-Albert) (1).
Tourrel (Christian-Jean).
Unguran (Daniel).
Vidon (Jacques-Georges-René-Marie).
Villain (Jean-Camille-Gérard) (1).
Violas (René-Sixte-Jean-Michel-M.).
Voillaume (Henri-Marie).
Wielefert (Pierre-Marie-Joseph).

Ont été éliminés pour insuffisance les candidats suivants:

Brontman (Yvan), Duvignacq (Daniel), Ladarre (Georges).

Les candidats ci-après:

Martinot-Lagarde (Jacques-Edmond), Regent (Pierre-Alphonse-Jean), Roche (Edouard-Louis), Roy (Maurice-Pierre-Antoine), réunissaient le nombre de points nécessaire, mais ne sont pas déclarés admissibles du fait de leur inaptitude au service dans le personnel navigant.

Les épreuves orales du concours se dérouleront au centre de Paris, école nationale supérieure de l'aéronautique, boulevard Victor, Paris (15e) (métro: porte de Versailles et place Balard).

Elles commenceront le 27 juillet 1949, à huit heures précises.

Les candidats figurant sur la présente liste devront se présenter aux date et heure indiquées ci-dessus, porteurs des pièces suivantes:

Lettre d'admissibilité (3);
Carte d'identité avec photographie;
Pièces donnant droit aux majorations de points.

Ils devront en outre se munir de l'équipement nécessaire pour les épreuves d'éducation physique.

NOTA. — Le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des candidats ne sont pas assurés; seuls, pourront prétendre au remboursement des frais de déplacement, les candidats titulaires d'une bourse d'enseignement totale ou partielle, dans les conditions fixées par le nota 1 de l'article 8 de l'instruction n° 6100/FMAA/5/EC en date du 4 novembre 1948 relative aux conditions d'admission à l'école de l'air.

(1) Les candidats admissibles ayant fourni des dossiers incomplets devront les compléter avant la fin des examens oraux.

(2) Sous réserve d'aptitude au service dans le personnel navigant.

(3) Cette lettre, donnant toutes instructions utiles, a été adressée à chacun des candidats figurant sur la présente liste.

Liste des candidats des centres de Bordeaux, Besançon, Lille, Marseille, Nancy, Nantes, Nice et Strasbourg déclarés sous-admissibles et admissibles au concours d'admission à l'Ecole polytechnique en 1949.

Sont déclarés sous-admissibles:

MM. Bouchet (René), Bourgarel (Charles), Caillault (André), Carpentier (Michel), Delfves (Daniel), Fabre (Joseph), de Faget de Casteljau (Paul), Favard (Pierre), Gest (Robert), Israël (Pierre), Kahn (Pierre), Lafarie (Paul), Martineau (André), Noirot-Cosson (Augustin), Ollagnier (Marcel), Pierlas (René), Pietrucci (André), Pons (André), Pruit (Albert), Reot (Robert), Roscor (Jean), Rossi (René), Stoeber (Georges), Teissedou (Paul), Thiriez (Léon), Thuillier (André).

Ces candidats devront répondre à l'appel de la cinquième série d'admission qui sera fait le vendredi 22 juillet 1949, à sept heures, à l'Ecole polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Sont déclarés admissibles pour avoir obtenu aux six compositions écrites comptant pour la sous-admissibilité, un total de points égal ou supérieur à 410:

MM. Allovon (Marc), De Smet (Jacques), Dousselin (Jean), Etienne (Claude), Galloy (Claude), Goubet (André).

Ces candidats devront répondre à l'appel de la cinquième série d'admission qui sera fait le vendredi 29 juillet 1949, à sept heures, à l'Ecole polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Les cartes d'admissibilité de ces candidats seront délivrées à la direction des études de l'Ecole polytechnique, 17, rue Descartes, le jeudi 28 juillet 1949, à seize heures.

Candidats déclarés admissibles dans un des concours antérieurs.

MM. Auer (Georges), Bongrand (Jean), La Porte (Michel), Vidil (Vincent).

Ces candidats devront répondre à l'appel qui sera fait à l'Ecole polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, le vendredi 29 juillet 1949, à sept heures.

Liste des candidats des centres de Clermont-Ferrand, Grenoble, la Flèche, Montpellier, Orléans, Poitiers et Rouen déclarés sous-admissibles et admissibles au concours d'admission à l'Ecole polytechnique en 1949.

Sont déclarés sous-admissibles:

MM. Audran (René).
Babion (Jean), Billey (Jean), Bonnin (André), Boulssou (Henri).
Cabanis (Pierre), Capion (Pierre), Capron (André), Chambeau (Louis), Charpy (François), Chaudière (André).
Delafont (Maurice), Delayre (Roger), Delerm (Robert), Dubarry (Bernard).
Favier (Jacques).
Joanin (Jacques).
Le Guen (Louis).
Mathieu (Claude), de Meulemeester (Jean-Claude).
Pailler (Pierre), Paucard (Antoine), Prunier (Michel).
Sandeau (Jean).
Talboutier (Paul).

Ces candidats devront répondre à l'appel de la sixième série d'admission qui sera fait le vendredi 22 juillet 1949, à sept heures, à l'Ecole polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Sont déclarés admissibles pour avoir obtenu aux six compositions écrites comptant pour la sous-admissibilité, un total de points égal ou supérieur à 410:

MM. Bejanin (Hubert), Delmas (Hervé), Therme (Jean).

Ces candidats devront répondre à l'appel de la sixième série d'admission qui sera fait le vendredi 29 juillet 1949, à sept heures, à l'Ecole polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Les cartes d'admissibilité de ces candidats seront délivrées à la direction des études de l'Ecole polytechnique, 17, rue Descartes, le jeudi 28 juillet 1949, à seize heures.

Candidats déclarés admissibles dans un des concours antérieurs:

MM. Hervouet (René), Laporte (Henri), Thirion (René).

Ces candidats devront répondre à l'appel qui sera fait à l'Ecole polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, le vendredi 29 juillet 1949, à sept heures.

Liste, par armes et services, des élèves officiers de réserve du contingent 49/1 admis en stage de perfectionnement dans les écoles d'application et devant rejoindre ces écoles le 18 juillet 1949.

Le nombre de points nécessaires pour l'admission est fixé à 480 (10 sur 20 de moyenne).

La liste d'admission comprend les candidats ayant subi les épreuves de l'examen probatoire dans les écoles de sous-officiers de Saint-Maixent, Strasbourg, Langenargen et Cherchell (ainsi que les candidats des troupes aéroportées ayant subi les épreuves écrites au centre de Pau).

Infanterie.

Sont admis à l'école spéciale militaire interarmes de Coëtquidam:

MM. Adenis (Jacques-André-Marie).
Allimonier (Roland-Marcel).
Altmayer (René-Nicolas).
Amigon (Edmond-Louis).
Andricque (Marius).
Andro (Yvon-Georges).
Antheaume (Jean-Marie-René-Georges).
d'Anthouard (Stanislas).
Antoine (Jean-Laurent).
Appourchaux (Gaston-Eugène).
Arrii (Jean-Paul).
Azais (Paul-Marie-Charles).
Bachoc (Raymond).
Barbare (Jean-Marcel-Gaston).
Barbier (Jean-Louis-François).
MM. de Begon de La Rouzière (Charles).
Begyn (Alain-Eugène-Henri).
Bellot (Gérard-Léon-Edouard).
Belperain (Michel).
Belugeon (Joseph-Jean).
Berenger (Maurice-René).
Berkovitch (Jean-Emile).
Bernadat (Jean-Joseph).
Berthelot (Maurice-Henri).
Bianic (André-Jean-Yves).
Bijon (Martin-Gustave).
Boezennec (Robert).
Bongiraud (Ferdinand-Elie-Charles).
Boucher (Claude-Pierre-Marie).
Bourgogne (Régis-Charles).
Bouvier (Eugène).
Brac de La Perrière (Gilles-Gérard-Robert-Marie).
Brandala (Robert-Henri-Pierre).
Breyton (Michel-Marie-André).
Brianchon (Jean-André).
Bricout (Marius-Henri).
Broz (Jacques-Joseph).
Burel (Philippe-Michel-Jean).
Burglen (Gabriel-Léon).
Caesar (Louis-Pierre-Mary).
Calvarin (Jean).
Casanova (Raymond).
Castera (Jacques-Guy-Bertin).
Castrec (Henri-Marie-François).
Caussin (Bernard-Louis).
Celle (Raymond-Marcel-Maurice).
Chabert (Fernand-Edouard).
Charles (Jean-Aimé).
Charlot (Yves-Georges).
Chenel (Louis-Lucien-Pierre).
Chodez (Michel-Jean-Raymond).
Ciais (Robert-Joseph-François).
Clauzier (Marc-Firmin).
Cluzel (Louis-Robert).
Collet (Robert-Eugène).
Colombani (Dominique-Toussaint).
Comolet-Tirman (François-Henri-Albert).
Conseil (Henri).
Conte (Gilbert-Yvon).
Corbatto (Henri).
Cotten (Jean).
Cousserans (René-Albert).
Croize (Claude-Gilbert).
Crunelle (Jean-Marie).
Daguerre (Michel).
Dardel (Claude-Bernard).
Dautane (Guy).
David (Gérard-Marius).
Defer (Germain).
Delavaud (Jacques-Yves-Raymond).
Delpretti (Gérard-Jean-François).
Delvas (Jean-Pierre-Michel).
Dematteis (Laurent).
Demeule (Jean-Jacques).
Desseaux (Michel-Louis-Oscar).
Deuilhe (Maurice-Georges).
Devaux (Robert).
Diet (René-Jean-Louis).
Dillies (Adrien-Arthur).
Dohollo (Jean-Yves).
Dos (René-Yes-Henri).
Dromzée (Jean-Eugène).
Droulas (Fernand-Louis).
Drouvin (René-Auguste).
Dubeaux (Roland-Aimé-Edouard).
Dumont (René-Jules-Fernand).
Dumont (Roger-Edmond).
Durand (Jacques-Paul-André).
Durandeau (Pierre).
Elissalde (Vincent).
d'Espinay Saint-Luc (Hugues-Jean-Marie).
Feuchot (René-Camille).
Foloppe (Claude-Bernard).
Foucaud (Jacques-Henri-Jean).
Fouere (Maurice-Théophile-François-André).
Fruhauf (René-Joseph).
de Gasquet (Adrien-Alban-Jules).
Gaume (Jean-Albert).
Gauzy (Paul-Michel).
Gaymard (Alain-Etienne-René).
Geffroy (Jean-François).
Gérard (Roland).
Gérault (Michel-Alexis-Louis).
Germain (Michel-Jacques).
Gey (Alain-Alfred).
Glorian (André-Jules-Alphonse-Désiré).
Goasdoue (Yves-Marie).
Godon (Georges).
Gonin (Jacques-Michel).
Gombert (Henri-André).
Grattery (Pierre).
Grenet (Robert-Lucien).
Greuez (Emile-Antoine).
MM. Guillamet (Jean-Joseph).
Guiselin (Jean-Claude-Denis-Eugène).
Hamelin (Bernard-Pierre-André-Marie).
Hardy (René).
Hantion (Jean-Jacques).
Heduy (Philippe-Roger-Pierre).
Hellouin (Claude-Marie-Marcel).
Hericourt (Jacques).
Holtzer (Georges-Elie-François).
Hot (Fernand).
Houpert (Richard-Léon).
Huc (Jean-Claude-François).
Huguenin (Jacques-René-Gaston).
Huguenot (Joseph-Placide-Vincent).
Jacquier (Paul-Adolphe).
Jeannot (Gilbert-Henri).
Jolly (Bernard-Henri).
Joly (Claude-Charles).
Joly (Guy).
Joly (Raymond-Pierre-Charles).
Joly (Roger-Maurice).
Kervella (Henri-Noël).
Kornstein (Henri).
Kret (Jean-Marie).
Lafarge (Jacques-Henri).
Landrivon (Henri-Léon).
Langanay (Georges-François-Guillaume).
Langlest (René-Emile-Adrien).
Langlois (Bernard-Jean).
Larbaneix (Jacques-René).
Larran (Martin).
Lasson (Pierre-François).
Laurent (Pierre-François).
Leblois (Michel-Jules-Jean).
Le Bronnec (Roger-Yves-Marie).
Lecareux (Freddy-Julien-René).
Leclerc (Jacques-Constant).
Lefèvre (Charles-Georges).
Le Floch (Marcel-Noël).
Le Fur (André-Roger).
Le Gallou (Charles).
Legat (René-André).
Léger (Claude-Roger).
Legouy (Etienne).
Lempereur (Alfred-Louis-Wilfrid).
Léonard (Jacques).
Léonard (Maurice-Gustave).
Leroux (Claude-Paul-Antoine).
Le Roux (Pierre-Marie).
Lescure (Roland-Joseph).
Lesne (Jacques-Jules).
Lévy (Mario).
Lhermusieau (Georges-André).
Lhoyer (Jean-Jules-Henri).
Lhulssier (Dominique-Paul-Emile).
Lieubray (Christian-Etienne-Xavier).
Loreau (Roger-Louis-Jean).
Lorthioir (Marcel-Charles).
Lotelier (Robert).
Lozier (Guy-François-Lucien).
Lucchesi-Damart (François-Joseph).
Mabon (Yves-Jules-Stanislas).
Macari (Henri-Jean).
Magnenet (Camille-Auguste).
Malmon (Christian-Jean).
Manelphe (Francis-Léon-Victor).
Mangin (Michel-Henri-Joseph).
Marcuzzi (Jean-Claude-Serge).
Marescaux (Georges).
Massoni (Pierre-Félix).
Mathey (René-Pierre).
Matton (René-Edmond).
Maurin (Louis-Guy).
Mavel (Hubert-Maurice-Léon).
Megard (Robert-Paul).
Ménétrier de Jollin (Robert).
Menut (Jean-Pierre-Anatole).
Messmer (René-Joseph-Edouard).
Michelon (Jésus-Georges-Henri).
Midon (Jean-Robert).
Mimmas (Pierre-Charles).
Mogin (Michel-Georges-Pierre).
Molineri (Raymond-Jean).
Montaigne (Michel-André).
Montigny (Jean-René).
Montsarrat (Jean-Esprit-Raymond).
Morin (Bernard-Jean-Louis).
Morvan (Gabriel-Vincent-Pierre).
Morvan (Jean).
Moulin (Joseph-Edouard).
Nouvel (Jean-Georges-Eugène).
Nussbaumer (Fernand-Antoine).
Ovtcharenko (Jean).
Paget (Pierre-Raymond).
Paillard (Louis-Jean).
Papin (Georges-Henri-Louis).
Paquereau (Bernard-Albert-Armand).
Parmentier (Hubert).
Passelaigue (Jean-Henri).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MM. Pauwels (Jacques).
Payen (René-Louis-Jean).
Penet (Jean-Aimé).
Pérée (André-Marie-Paul).
Pernet (Robert-Albert-Alphonse).
Perney (Michel-Albert).
Péron (Joseph).
Perrier (Maurice-Eugène).
Petit (Maurice-Lucien).
Piazzoli (Gérard-Octave).
Pichegru (Jean-Henri-Georges).
Pierre (Raymond).
Pillard (Pierre-Marie-Charles).
Pinon (Christian-Marie-André).
Pinsolle (Claude).
Pipet (Pierre-René).
Pivin (Jean-Paul).
Plateaux (André-François-Hubert).
Plisson (Bernard-Paul).
Plunet (Roger-Yves-Marie).
Ponleve (Pierre-Armand-Jean).
Pornin (Jacques-Claude).
Portes (Albert-Jean-Joseph).
Potier (Louis-René).
Pottier (Jean-Noël-Bernard).
Poulain (Bernard-Philippe).
Prigent (Jean-François).
Raffier (Jean-Louis).
Rateau (Jean-Gustave).
Rebeche (Jacques-François).
Régnier (Hubert-Charles-Henri).
Reisner (Marcel-Benjamin).
Reveillard (Serge-Jean-Georges).
Tifrovato (Jean-Cyrille-Marius).
Rivière (Christian-André-Emile-Jules).
Robiin (Robert).
Rosier (Jean-Pierre-Michel).
Rousseau (Marcel-Georges).
Roy (Emmanuel-André).
Sagnier (Roland-Daniel).
Saillour (Jean).
Sence (Francis-Raymond).
Sene (Michel-Louis)
Simon (Robert-Géo).
Simonnet (Jacques-Marcel).
Sutter (Roger-Edouard).
Tabary (Jean-Pierre).
Teppa (François-Marie).
Tholliez (Pierre-Maurice).
Travaglini (Serge-Maurice-Hyacinthe).
Tressol (Jean-Timothée-Louis).
Troulay (Pierre).
Vanhée (Omer-Victor-Achille).
Vannier (Jacques-Paul).
Varoquier (Robert-Marcel).
Vergnes (Yves-Edouard-Arthur).
Vidament (René).
Villaume (Gilbert-Marcel).
Violeau (Maurice-Georges).
Vivarrat-Perrin (Jean).
Wauthier (Michel-Joseph).
Wozniak (Eugène).
Yvain (André-Marie-Auguste).
Zimmermann (Bernard-Hugues).
Zarra (Joseph-Robert).

Artillerie de campagne et artillerie antiaérienne légère.

Sont admis à l'école d'application de l'artillerie à Idar-Oberstein:

MM. Alexandre (Michel-Bernard).
Allely (Serge-Henri-Camille).
Antoine (Michel-Léon).
d'Auriac (Charles-Edouard-Jean-Henry).
Babylon (André-Joseph).
Baissat (Jean-Louis).
Bajeux (Roger-Alexandre-Alexis).
Barbier (Jean-Edouard-Gaston).
Bassinot (Jean-Julien-Eugène-Léon).
Benoit (Pierre-Gabriel-Léon).
Bernou (André-Jean).
Bertrand (Henri-Joseph).
Billiaux (Roland-Edouard).
Bin (André-Jean-Marie-Joseph).
Blandin (Gilbert-Charles-Marie).
Bloch dit Barbier (Jacques-Pierre-Emile).
Boisson (Robert-Maurice-Philibert).
Bouckenooghe (Charles-Georges).
Bouet (Jacques-Eugène).
Bourel (Pierre).
Bousseau (Michel-Louis-Auguste-Elie).
Boutin (Martial-Désiré).
Brochard (Gilles-Robert-Yves).
Brulard (Georges-Victorin-Charles).
Bultez (Michel-Henri-Clovis).
Bussez (Pierre-Raymond).
Capelle (Stéphane).
Capdet (René-Jean).
MM. Chaffraix (Jean-Louis).
Chardin (Michel-Charles-Roger).
Chassagnard (André).
Chavard (Raymond-Lucien).
Chelle (Pierre-Jean).
Cherel (Paul).
Chiquet (Jean-Emile Marie).
Chrétien (Albert-Claude-Philippe).
Collery (René-André).
Coppe (Jean-Victor-Nicolas).
Cros (Jean-Michel-Pierre).
David (François-Philippe).
Debeaune (André-Aimé).
Degardin (Claude-Emile-Henri).
Delettre (Jean-Jacques).
Delomez (Gérard-André-Henri).
Destable (Pierre-Emile).
Dubois (Pierre-Louis-Alfred).
Dufau (Norbert-Marcel).
Espinasse (Jean).
Estampe (Pierre-Charles-Etienne).
Etienne (Claude-Louis).
Fenelon (Michel).
Filleau (Jean-Jacques).
Fourdrinier (Jean-Charles-Alcide-Paul).
Fradon (Jean-Marie).
Frigault (Armand-Raymond-Constant).
Froment (Guy-Roland).
Garcia (Robert-Sauveur).
Gargot (Jean-Louis).
Garnier (René).
Gaymard (Jacques-Henri-René).
Gibard (André-Louis).
Gidel (Guy-Henri).
Golaszewski (Henri).
Greggory (Jean-François-Marcel-Albert).
Gregoire (Philippe-Edouard-Henri).
Grob (Jean-Roland).
Hauw (Michel-Stanislas).
Homs (Jean-Gaston).
Jacques (Pierre-Jean).
Janssen (Jean-Robert).
Jundt (René-Georges).
Jurquet (Georges).
Krantz (Robret-Théophile).
Laborie (Roland-Louis).
Lacam (Lucien-Léon).
Lacroix (Pierre-Maurice).
Lamoureux (Roger).
Lassiaz (Pierre-Maxime).
Lecerf (Michel-Louis).
Lecourtier (Michel-Constant).
Lecroq (Roland-Marcel).
Lefeuvre (Bernard-François).
Le Fèvre (Roger-Claude).
Leleu (Jean-Charles).
Lemoulant (Jean-Georges-Joseph).
Lescuyer (Paul-Marie-Joseph).
Lhert (Georges-Alphonse).
Lievens (Roger-Camille).
Longuemare (Pierre-Marie-Joseph-Jules).
Lorrain (René).
Loubert (Pierre-Paul-Jean).
Mac-Nab (Gérard-Donald).
Marc (Jean-Florentin).
Marquis (Paul).
Marival (Robert-Wilfrid).
Martin (Georges-Gaston).
Marty (Jean-Edouard-Henri).
Nassie (Michel-François).
Mateu (Yvon-Louis-Michel).
Meniot (Roland-Charles).
Michel (André-Jean-François).
Micner (Victor).
Missir (Claude-Léon-Henri).
Montgour (Pierre-François-Jean).
Montvignier-Monnet (Félix-François).
Moquais (Roland-Georges-Henri).
Narce (Jean-Marie).
Odeyer (Guy-Louis-Marie).
Ollivier (Maurice-Adhémare - Yves-François-Dominique).
Papadellis (Jean-Louis).
Peigney (Jacques-Georges).
Pelenc (Robert).
Perol (Hubert-Jules-Marcel).
Perrot (Charles-Marie-Maurice).
Pilliu (Jacques-Marcel-Maurice).
Pitoiset (Bernard-Armand).
Portal (Alain-Marcel-Léon).
Raab (Jean).
Reveau (Joseph-Charles-Gérard).
Rhinn (Raymond-Maurice).
Riche (Jean-Albert-Antoine).
Richoux (Jean-Jules-Marie).
Riquet (Lucien-Robert).
Roger (Pierre-Edmond).
Romanet (Charles-André-Gabriel).
Rossignol (Raymond-Maurice).
Roux (Henri-Marcel-Jean-Marie).
MM. Saint-Aubin (Robert-Henri).
Sanch (Guy-Jules-Emile).
Senechal (André-Antoine-Augustin).
Serdon (Henri-Joseph).
Sevault (Guy-Alfred-Léon).
Soufflard (Jacques).
Sourget (Roger-Julien-Marie-Joseph).
Staelen (Pierre-Charles).
Taillhades (André-Joseph-François).
Tesser (Claude-Félix).
Thomas (François-Michel).
Turon (Adrien-Vincent-Victor).
Vaglio (Roger-Albert).
Vallance (Michel-Charles-Louis).
Vallotton (Claude-Charles).
Vanlaer (René).
Voisin (Roland-Louis).
Zaug (Gilbert-Léon).

En outre les élèves officiers de réserve originaires de l'infanterie et mutés dans l'artillerie:

MM. Boucler (Jean-Pierre-Henri).
Boitel (Roland-Gilbert).
Brunet (Robert-Fernand).
Cabaribère (Henri-Joseph).
Calvier (Jean-Henri).
Canton (Xavier-Antoine-Jean-Joseph).
Carreras (Gabriel-Raymond).
Cattelain (Jacques).
Chariot (Jean-Marie-André).
Codou (Pierre).
Cruveiller (Pierre-André-Jean).
Jouanin (Georges).
Isely (Georges-Jacques).
Darne (Michel-Lucien-Robert).
Dalin (Michel-Marc).
Grevent (Claude-Frédéric-Charles).
Haag (Bernard-Joseph).
Le Bihan (Bernard).
Menant (Elie).
Merot (Francis-Germain-Marie).
Minvielle (Jean-Robert-Roger).
Nabarra (Georges-Victor-Louis).
Peyre (Yves-Jean).
Salabert (Michel-Maurice-Alexandre).
Rochais (Yves-Paul).
Bonneric (André-Maurice).
Hua (Bruno).

En outre les élèves officiers de réserve originaires du train et mutés dans l'artillerie:

MM. Arthaud (Paul-Marie-Jacques).
Bataille (Gilbert-Henri-Arthur).
Bokkelandt (Maurice-Jean).

Artillerie antiaérienne lourde (F. T. A.)

Sont admis au cours pratique antiaérien de Nîmes:

MM. Ackermann (Gérard-Pierre-Louis).
Adloff (Jacques-René).
Aubrun (André-Alfred-Robert).
Balarello (José-Antoine-Emile).
Bardon (René-Léon).
Baudoin (André-Louis).
Baudouy (Robert-Amédée-Firmin).
Belfort (Gérard).
Bellon (René-Amédée-Antonin).
Biettron (Pierre).
Bisson (Gaston-Louis-Pierre).
Blanc (René-Jean-Noël).
Bondis (Fernans-Henri).
Boue (Georges-Louis-Jean).
Bourasseau (Rémy).
Brun (Jean-Edouard).
Cabel (Charles-Robert).
Candela (Robert-Raymond-Joseph).
Caradec (Marcel).
Chaissan (Louis-Ferdinand).
Chartagnat (Jean-Eugène-Alvince).
Christofleau (Robert-André-Marcel).
Clergue (André-Georges-Robert).
Combre (Antoine-Marius-Louis).
Delalande (André-Pierre-Auguste).
Dellac (Jean-Marie).
Derollepot (Charles-Vincent).
Dessalvre (Claude-Jean-François).
Esterni (Francis-Victor).
Fache (Henri-Eugène-Benjamin-Marcel).
Fournier (Jean-Marie-Maurice-Joseph).
Gauthier (Michel-André).
Gauvain (René-Joseph-Henri-Marie).
Grimal (Henri-Louis).
Grondain (Jacques-Fernand).
Guerard (Pierre-Louis-André).
Henry (Gaston-Jean).
Inchauspe (Pierre-Joseph).
Jaffre (Ferdinand).

MM. Janody (Michel-Joseph).
Kergourlay (Louis-Jean-Alain).
Lacherade (Jean-Emile).
Languereau (Marc).
Lavenant (Anatole-Marie).
Le Minor (Jacques).
Lucas (Jean-Louis).
Mathieu (Louis-Edouard).
Menec (Yves-Mathurin).
Mule (Alexandre-Marcel).
Normand (Serge-Henri).
Pedelahore (Joachim-Jean-Georges).
Pentegouteau (Pierre-François).
Perrin (Bernard).
Perrussel (Joseph-Etienne-Louis).
Pierre (Marcel-Paul-François).
Pluviaud (Michel).
Poletiko (Albert).
Pollet (Claude-Charles-Emile).
Pouget (Marcel-Edouard).
Quesson (Guy-Jean).
Ribelon (Paul-François-Prosper).
Rouault (Michel-Yvon).
Souplet (Michel-Edmond-Alfred).
Spagnou (Jean-Honoré-Victor).
Vautherot (Michel-Emile-Robert).
Veuillet (Robert-Jacques-Jean).
Yven (Yves).

En outre, les élèves officiers de réserve originaires de l'infanterie et mutés dans l'artillerie:

MM. Accard (Pierre-Raven).
Adam (Claude-Paul-Georges).
Alfred (Pierre-Ludovic).
d'Arcangelo (Georges-Achille-Albert).
Audigier (Yves).
Balay (Jean-Yves-Marcel).
Bançon (Christian-Jean).
Barreau (Roland-Jean).
Bellone (Maurice).
Beranger (Henri).
Bervard (Maurice-Auguste).
Blanquet (Louis-André).
Boutrolle (Jean).
Caprili (Pierre-Dominique).
Chabaud (Maurice-Frédéric).
Chantreau (Alain-Joseph-Marie-Paul).
Charieau (Guy-Roland-René).
Charollois (Jean-Fernand-Pierre).
Chevlet (Roger-Martial-Léon).
Coat (François-Yves).
Dalmier (Jean-Georges).
Delepine (Xavier).
de L'Estang (Robert-Benjamin).
Delzor (Michel).
Duflot (Antoine-Robert).
Ester (François-Michel).
Facque (Bernard-Robert-Louis).
Faivre (François).
Fauquert (Bernard-Jean-Baptiste-Marie).
Fournillon (Robert-François).
Gilletta de Saint-Joseph (Emmanuel-Jean-Marie).
Got (Jean).
Grapin (Jacques).
Grislin (Serge-Pierre).
Gruffaz (Max-Marius).
Guinehault (Théophile-Ange-Victor-Louis).
Habran (Roland-Camille-François).
Hermant (Gérard-Pierre-Bernard).
Hertzog (Francis).
Lanne (Bernard-Pierre).
De Larosière (Bertrand).
Lavandier (Jacques-Pierre).
Ledain (René-Paul-Joseph).
Lidin (Jean).
Louet (Gilbert-Félix).
Macios (Robert-Gabriel-Fernand).
Maire (Léon-René).
Martin (Georges-Albert).
Michel (Pierre-Vincent).
Morel (José-Victor).
Nollhetas (Lucien).
Opoix (Jean-Pierre).
Oriol (Marcel-Joseph).
Pasteur (Michel-Louis-Emile).
Paupert (Jean).
Piaskowski (Léon-David).
Pimaud (André-Raymond).
Pirmez (Jean).
Pomarat (Michel-Louis-Pierre).
Pomies (Jean-Sylvain).
Puechavy (Maurice-Guy-Vincent-Louis).
Ramousse (Yves-Georges).
Redon (Alphonse).
Richard (Claude).
Ringot (Georges-Jules-Louis).
Rolano (Bernard-Victor-Constant).
MM. Rosier (Bernard-Henri).
Saulnier (Hugues-Ernest-Joannès).
Sentis (Claude-Georges).
Serieye (André-Ludovic).
Settelen (Jean-Pierre).
Siliprandi (Roger-François-Joseph).
Soyez (Jean-Georges-Edmond).
Stringer (Claude).
Telle (Michel-Joannis).
Testud (Philippe-Louis).
Trocme (Christian-Yves).
Vanhelleputie (Jean-Victor).
Vernizeau (Pierre-Joseph-Jean-Melchior).
Viaux-Cambuzat (Jacques-Marie-Jules Gabriel).
Vidal (Louis).
Vie (Jean-Louis).
Vignelles (Jacques-Roger-Gaston).
Wacquez (Jules-Charles-Jean).
Waysman (Simon).
Zanotta (Manuel).

En outre les élèves officiers de réserve originaires de l'armée blindée et cavalerie et mutés dans l'artillerie:

MM. Boudard (Jean-Emile-Marie).
Debayle (Michel-Jean-Paul-Joseph).
Douet (Joseph).
Frezet (Jean-Victor-Marius).
Garconnat (Claude-Henri-Robert).
Glize (Roland-François).
Kempf (Jean-Martin-Frédéric).
Lhomme (Emilien-Julien-Robert).
Marceau (Pierre).
Marquet (Robert).
Masdupuy (Gilbert).
Martin (Jean-Marie-Joseph-Gérard).
Pelegrin (Jean-Marc).
Soulcie (Daniel-Yves-Georges).
Viallat (René-François).

En outre les élèves officiers de réserve originaires du train et mutés dans l'artillerie:

MM. Barale (Régis-Joseph-Francis).
Baudoin (Jacques).
Blonnex (Michel-Jean).
Carton (Philippe-Edmond-Henri).
Cziment (Marcel-René-Raymond).
Delignières (Lionel).
Galland (Jean).
Gilet (Jean-Jacques).
Lercec (Fernand-René).
Lesage (Claude).
Louvel (Henri-Pierre-Jean-Marie-François).
Nicolas (Jean-Léon).
Pierron (Georges-Emile-Charles).
Steigert (Lucien-Alfred).
Tétefort (Jean-Pierre).

Arme blindée. — Cavalerie.

Sont admis à l'école d'application de l'armée blindée et de la cavalerie, Saumur:

MM. Amespil (Jean-Michel-Henri).
André (Louis-Emile).
Ansaldi (Paul-Henri-Adrien).
Barbotte (Robert-Louis).
Barret (Michel).
Bescond (Joseph-Henri).
Billard (Guy-Luc-Auguste).
Blanc (Pierre-Michel).
Blond (Alfred-Etienne).
Bode (Jean-Abel-Germain).
Boud'hors (Alain-Robert-Marie).
Bourhoven (Gilbert-Louis).
Brejon de Lavergnée (Didier-Jacques-Marie).
Bret (François).
Callot (André-Louis).
Campana (Antoine).
Caron (Michel-Jean).
Carpentier (Georges-Henri-Yves).
Carricaburu (Félix-Michel).
Chamboredon (Jean-Albert-Daniel-Olivier).
Chartier (Frédéric-Jean-Marie).
Cuvier (Jean-Roger).
Copery (Bernard).
Cordier (Georges-Lucien-Paul-Marie).
Cornelis (Roger-Gustave).
Cornil (Edmond-François-Gabriel).
Couzinet (Claude-Roger-Louis).
Dayon (Gérard-Jean).
Debavelaere (Jean).
Debonne (Henri-Jean-Paul).
Deschanel (Jacques-Louis).
Desjardins (Michel).
Dessapt (Guy-Lucien).
Destremont (Pierre-Jean-Marcel).
Domette (Claude-Jacques-Marcel).
MM. Dufour (Paul-Etienne-Louis).
Durup (Jacques).
Espivent de Catuelan (Jacques-Charles).
Feuillat (Jacques-Félix-Louis).
Fougeras de Lavergnolle (Martial-Gaston-Georges-Marcel).
Friess (Patrice-Jean).
Garnier (Jean-Yves-Henri).
Gauchet (Lucien).
Germain (Philippe-Joseph).
Gervais (Marius-Roger-Adrien).
De Gislain de Bontin (Arnaud-Bernard Marie).
Gorgeu (Patrick).
Grappin (Claude-Jean-Adolphe).
Guerrin (Yves-Louis-Marie).
Guyot (Jean-Baptiste-Louis-Marie).
Hecquet (Maurice-Raymond).
Heguillor (Jacques-Germain-Bernard).
Henry (Daniel-François-Julien).
Hervouet (Edmond-François-Germain).
De Hubsch (Serge).
Huc (Jehan-Philippe).
Hurier (Guy-Emile).
Jacquemard (Michel-Jean).
Jacquin (Pierre-Albert-Joseph).
Jaffrin (Rémi-Maurice).
Jeanson (François-Jean-Marie).
Kermen (Daniel).
De Lafaye (Loïc-Marie-Alexis).
Lagrenade (Alfred-Jean-Michel).
de Laguiche (Armand-Jean).
Latron (Pierre-Albert-Eusèbe).
Lemetter (Claude-Gustave-Ghislain).
Leurs (Joseph-François-Jacques).
Leveugle (Pierre-Robert-Victor-Henri).
Lugan (Emile-Jean).
Marjollet (Georges-Claude).
Mariel (Alain-Fernand-Hippolyte).
Marsaud (Jacques-Kléber).
Mathevon (Hubert-Paul).
Mathieu (Hubert-Georges).
Michaut (Philippe).
Millescamps (Henri-Marie).
Minvielle (Louis-Auguste).
Moulin (Henri-Emile).
Mouret (Jean-Louis-Marie).
Muguet (Pierre-Albert).
Nicolas (Marcel).
Parisot (Marcel-Roger).
Parisot (Michel-Louis).
Du Passage (Xavier).
Peillon (Louis-François).
Peyrin (Georges-Paul).
Philibert (Jacques-Pierre-Marie-Jean).
Pichard (Gérard).
Poinot (Jean-Georges-Henri).
Pottier (André-Marie-Joseph).
Prud'homme (Jean-Louis).
De Raugiaudre (Jean-Paul).
Ribadeau-Dumas (Patrice-Louis-Antoine-Pierre).
Rigaill (Gilbert-François).
Roger (Paul-Henri).
de Saint-Blanquat (Serge).
Santenard (Marcel).
Tardy (Serge-Jean-Léon).
Tellier (Bernard-Georges-Victor).
Thiebaut (Jean-Louis-Georges).
Toffier (Robert-Cécil-Jacques).
Touflet (Guy-Marcel).
Traineau (Jean-Baptiste-Joseph).
Turpaud (Jean-Louis-Emile).
Valo (Jean-André-Simon).
Vernette (Guy-Louis).
Veuillet (Jean).
Vic (Jean-Pierre-Georges-Gabriel).
Vicarino (Eric).
Vieira (Gérard-Gaston).
Yver (Maurice-Pierre).

Génie.

Sont admis à l'école d'application du génie, Angers:

MM. Barbe (Jean-Henri).
Barnett (Robert-James).
Barré (Gilbert-Lucien-Henri).
Barreaux (Jacques-JulesCharles).
Barseoff (Alexandre).
Bernard (René-Adrien).
Bernardeau (Daniel-Alfred).
Berte (Jacques-Emmanuel).
Biller (Hubert).
Blache (Claude-Félix).
Blin (Claude-Adrien).
Boduain (Claude-François-Théodore).
Bois (Jean-Réymond-André).
Boissonnet (René-Joseph).
Boulanger (André-Julien-Henri).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MM. Bourgeais (Roger-Pierre-Auguste).
Brajus (Daniel-Roger-Bernard).
Brondolo (Joseph-Marius).
Burckel (Charles).
Caradan (René-Marie-Jules).
Carmagnat (Jean-René).
Cathelineau (René).
Chaubard (Jacques-Paul-Emile).
Chevallier (François-Alphonse).
Chpilevsky (Nicolas).
Cloud (Maurice-Alexandre).
Couriet (Roland).
Daburon (André-Gérard).
Danoy (Antoine).
Delalande (Michel-Philippe-Gabriel).
Delhomme (Jean-Pierre-Charles-Ernest).
Demu (Jacques).
Desdouits (Christian-Marcel-André).
Desmarez (Serge-Gilbert).
Domeneghetti (Pierre).
Dubois (Jacques-Elysée-André).
Duchet (Pierre-Ernest).
Duez (Jacques-Jean-René).
Durand (Raymond).
Durozoi (Claude-Henri).
Dusses (Georges-Léopold-Antoine).
Feuillet (Claude-Henri).
Fleurier (Jacques-Roger).
Gabillaud (André-Gabriel).
Garofalo (Julien).
Gavignet (Jean-Claude).
Grannet (Gérard-André).
Guene (Yves-Louis-Marie).
Guérou (Jean-Albert-Louis).
Guyot (Pierre).
Houet (Albert-Edmond).
Jacquemin (Robert-Albert-Paul).
Jardeaux (Jean).
Joyeuse (Gérard-Raymond-Noël).
Jozet (Claude).
Laburie (Jacques-Louis).
Lafage (André-Louis-Jean).
Lamoureux (André-Paul-Gustave).
Lapanouse (Jean-Henri-Ernest).
Latron (Gilbert-Robert).
Laurent (André-Marcel).
Lefebvre (Jean-Michel).
Lefranc (Gabriel-Emile).
Le Samedy (René).
Lesbordes (Jean-André).
Lhomme (Guy-Constant).
Llorens (René-Gabriel).
Lussiez (Jacques-André).
Malandit (Pierre).
Masson (Alain-Paul-Noël).
Meygret (Pierre-Paul-Louis).
Monteil (Julien).
Montmaneix (Pierre-Marie-François).
Moreau (Jacques-Robert).
Morelli (Odon-André-Marcel).
Nismes (Georges).
Paris (Claude).
Parraud (Pierre-François).
Pereal (Roger-André).
Picard (Pierre-Paul).
Ravelli (Fernand-Charles).
Remuaux (Paul-Edouard).
Richard (Louis).
Richer (Robert-Urbain).
Rigaud (Jean-Jacques-Antoine).
Rimette (Jean-Marie-Louis).
Riquier (Rozer-Edmond).
Rossignol (Robert).
Roux (Guy-Marcel).
Sainsaulieu (Thierry).
Sassier (Serge-Marius).
Sautereau (René-Henri).
Tury (Marcel).
Val (Jean-Léon-Pierre).
Vieillescaze (Robert).
Vinnis (Jacques-Ferdinand-Auguste).

En outre les élèves officiers de réserve originaires de l'infanterie et mutés dans le génie:

MM. Antoine (Roger-Marcel-Emile).
Assemaine (Georges-Maurice-André).
Bachoc (Pierre).
Bernard (Jean-Simon-Auguste).
Blary (Roland-Jean-Baptiste-Alphonse).
Buffard (Claude-Bernard-Paul).
Caillat (Jean-Denis-Emile).
Chamberlin (Jean-Emile-Georges).
Chambrin (Christian-Bernard).
Crane (Michel-Christian).
Delpech (Jean-Edouard).
Desevre (Léon-Camille).
Erb (Max-Charles-Paul).
Fournier (Jacques-Emile).
MM. Gal (Raymond-Elie-Eugène-Marie).
Herbault (René-Marie-Jean).
Hinard (André-Louis-Marcel).
Houdebine (Guy-Louis-Marius).
Housty (Philippe-François).
Lapeyre (Jean-Paul).
Lasmartres (Claude-Louis).
Lefebvre de Plinval (Raoul-Etienne).
Maupu (Jack-Louis-Gaston).
Ritter (Marcel).

En outre les élèves officiers de réserve originaires de l'armée blindée et de la cavalerie et mutés dans le génie:

MM. Blanchard (Georges-Eucher).
Cabanne (Gabriel-Alexis).
Damotte (Jacques).
Devinoy (Marc).
Hermitte (Francis).

En outre les élèves officiers de réserve originaires du train et mutés dans le génie:

MM. Alberti (Jean-Georges-Charles).
Carrera (Firmin-Louis).
Compas (Alain-André-René).
Filleau (René-Claude-Victor).
Généreux (Raymond-Charles-Emmanuel).
Lepicier (Paul-Antoine-Marie).
Muttez (Aimé-Jean-Gustave).
Pichereau (Maurice-Emilien-Edmond).
Sauvage (Paul-Lucien-Charles).
Voileau (Jean-René).

Train.

Sont admis à l'école d'application du train, Tours:

MM. Arnoux de Pirey (Charles-Henri-Maurice).
Astier (Norbert-Claude).
Augustin (Yves).
Berthet (Félix-François-Jean).
Bétolaud du Colombier (Henri-Marie-Edmond-Sylvain).
Bey (Gérard).
Billon (Michel-Gaston-Albert).
Boivin (Michel-Jules-Raphaël).
Cazalets (Marcel-Pierre).
Chagneau (Michel-Louis).
Charles (Jean-Jacques).
Chassaigne (Jacques).
Coiffard (Jean).
Colas (Raymond).
du Couedic de Kergoaler (Charles-Marie-Joseph-Claude).
Cramazou (Etienne-Jules).
Crochu (Luc-Yves-Henri).
Decroo (Henri-Jules-Marie-Benjamin).
Delepau (Bernard).
Denieul (Michel-Pierre-Yves).
Donnini (Humbert-Thomas).
Eynaud (Roger-Elie-Félix).
Faure (André-Judas-Marcel).
Feugeas (André-Louis-Georges).
Filipetti (René-Marcel-Michel).
Ganzin (André-Henri).
Garay-Roux (Roger-Yvan-Marcel).
Gérard (Jacques-Raymond).
Giboulet (Jean-Georges-Henri).
Glain (Pierre-Georges).
Grondin (Roger-Jean-Eugène).
Haguenauer (Jacques).
Hascoet (Jean-René).
Herault (Marcel-Jean).
Hisquin (Robert-Alphonse).
Huberty (Lucien-Eugène).
Huens (Michel-Arthur).
Lagon (Jean-Marcel).
Lavenir (Philippe-Marie-Emmanuel).
Lefèvre (Jules-Charles-Maurice-Bernard).
Le Gouguec (Serge).
Léon (Raymond-André).
Maligne (Pierre-Jean-Jacques).
Marguillier (Paulin-Maurice-Joseph).
Maud (Jacques-Georges).
Maupetit (Joseph-Augustin).
Maury de Saint-Victor (Jacques).
Megnint (André-Pierre).
Ménard (Pierre-Michel-Henri).
Morin (Gérard-Charles-Albert).
Morizet (Jacques-Louis-Henri).
Mornac (Jean-Louis).
Nguyen-Thanh-Giung (René).
Nosal (Emile-Félix).
Nouhaud (Jean).
Nouveau (Serge-France).
Palaud (Maurice-Jean).
Parjadis (Claude-Stéphens-Marie).
MM. Penant (François-Félix-Paul-Marie).
Peter (André-Maurice-Victor).
Peyrat (Maurice-Marcel).
Pitié (Jean).
Podvin (Louis-Bertin-Victor).
Rabiniaux (Jean-Paul).
Rebut (Jacques-Maurice).
Renard (Jean-Pierre).
Reynal (Raoul-Louis).
Richy (Serge-Pierre).
Rives (André-Albert).
Rouillon de Gironville (Christophe-René).
Ruitort (Antoine-François).
Sesboue (Xavier).
Sipesaque (Charles).
Sonilhac (Jean-Auguste-Raymond).
Tanguy (Jean-Xavier-Louis-Marie).
Thieffry (Philippe-Robert-Maurice).
Thirard (Pierre-Jean-Laurent).
Thomasset (Henri).
Toulze (Robert-Joseph-Henri).
Treilhou (Gilbert-Louis).
Vellutini (Ange-Eugène).
Vila (Robert-Jean).
Vincent (Jean-Louis).

Transmissions (métropole et T. O. A.).

Sont admis à l'école d'application des transmissions, Montargis:

MM. Ameil (Gabriel-Eugène-Raphaël).
Argentier (Aimé-André).
Arnol (Max-Jean-François).
Aubertin (Marcel-Pierre-Jean).
Baily (Henri-Auguste).
Bénit (Daniel).
Bergeron (Yves-Jean).
Bernard (Jean-François-Gilbert).
Blanc (Maurice-Manuel).
Bossard (Pierre-Gabriel-Albert).
Boulenger (Christian).
Bourdier (Jean-Claude).
Broussard (Raymond-Rémi-Victor).
Brulé (Louis-Camille-Jules).
Chantier (Guy-Charles).
Cudennec (Marcel).
David (Jacques-Charles).
Delaplace (André-Jean).
Deporte (Jean-Etienne-René).
Dupont (André).
Farnier (Yves-Claude-Louis).
Favreux (Jean-Paul).
Fontaine (Paul-Lucien-Emile).
Garçon (André-Ferdinand).
Gauthier (Georges-Ulysse-Jules).
Goin (René-Ferdinand-Augustin).
Greiner (Marcel-Michel).
Guinard (Pascal-Michel).
Haisman (Georges-Alfred).
Harancourt (Claude-Lucien).
Héraut (Robert).
Joly (Claude-Marcel).
Kuhn (Robert-Joseph).
Lagneaux (Kléber-Jules-Edouard).
Laroumanie (Jean).
Laury (Roger-René-Louis-Léon).
Lavoine (Guy-André-Abel).
Le Coz (Georges-Paul).
Le Pichon (Raymond-Louis).
Lethuillier (Michel-Gustave).
Mangen (René-Pierre).
Maraval (Henri-Antoine).
Meslin (Jacques-Ferdinand-Joseph).
Millet (Gérard-Victor-Louis).
Minvielle (Jean-Edouard-Charles).
Mouchet (Maurice-Antonin).
Ouillon (Pierre-Marie-Jean).
Paresys (Georges-Léon).
Peigney (Jean-Ernest).
Puech (André-Louis-René).
Rettel (Jean-Robert).
Saitta (Salvator-Philippe).
Salomon (Marcel-Moïse).
Sayous (Claude).
Sève (Henri-Jean-Ernest).
Sylvain (Emile-Pierre).
Thomas (Jean-Paul-Louis).
Thomas (Lucien-Bernard).
Thorez (Maurice).
Toussain (Jacques-Maurice-René).
Troude (Bernard-Guy-Albert).
Turri (Charles-Auguste).
Vaillant (Michel-Paul-Georges).
Velle (Jacques-Louis).

MM. Vellillard (Armand-Louis).
Wargnies (Charles-Robert).
Weill (Jean-Claude).
Weingertner (Lucien-Jean-Joseph).

En outre les E.O.R. originaires de l'infanterie et mutés dans les transmissions:

MM. Baudrit (Christian-Paul-Lucien).
Bernard (Jacques).
Bigo (Etienne).
Bonnafé (Hector-Gérard-Lucien).
Bonnefois (Pierre-Rémy).
Brisse (Roger).
Caillol (Pierre-Marie-Louis).
Chassagny (René-Marcel).
Chavance (Roland-Auguste-René).
Cochois (Gilbert-Germain).
Colleaux (Lilian-Julien).
Delavaud (Pierre-Louis).
Deroche (Bernard-Pierre).
Desvillettes (René-André).
Devoisin (Paul-Michel-Georges-Jean).
Drouet (Roland-Raymond).
Dumontier (Paul-Pierre-André).
Elinois (Henri-Charles-Emile).
Gery (Jean-Alfred).
Herluison (Roland-Marcel).
Iriart (Jean-Théodore).
Janssen (Pierre-Charlemagne).
Lacrambe (Etienne-Yves).
Lapeine (Gabriel-Léon).
Lazcanotegui (Albert-Joseph).

En outre les E.O.R. originaires de l'infanterie et mutés dans les transmissions:

MM. Leandri (Désiré-Antoine-Dominique).
Lepoutre (François-Edouard-Marie-Joseph).
Meyer (Gilbert-René).
Moehring (Serge-Jacques-Albert).
Provost (Roland-Lucien-Henri).
Raoux (Michel-Jean-René).
Rouesnel (René-Jean).
Simard (Roger-Jules).
Wolkowsky (Alexandre).

En outre l'E.O.R. originaire de l'arme blindée et de la cavalerie et muté dans les transmissions:

M. Aubonnet (Robert-Justin).

En outre les E.O.R. originaires du train et mutés dans les transmissions:

MM. Janex-Lefort (André-Henri-Robert).
Kozlowski (Jean).
Lagadec (Jean).
Maindron (Joseph-François).

Transmissions (A.F.N.).

Sont admis au centre d'instruction technique des transmissions d'A.F.N., Ben-Aknoun (Algérie):

MM. Bardot (Nicolas-Gaston-Marie).
Beal (Pierre-Louis).
Belin (André-Jean- Gustave).
Bodin (Paul-Charles).
Bonnefont (Michel-Jacques-Barthélémy).
Boucault (Albert-Marcel-Gabriel).
Brun (Charles-Marie-François).
Cartier-Millon (Paul).
Caton (André-Pierre-François).
Charmeau (Henri).
Chenet (Jean-Fernand).
Claret (André).
Lemetter (Bernard-Jean-Maxime-Ghislain).
Lenoir (René-Félix-Emile).
Mille (Pierre).
Morilleau (Robert-Lucien-Fernand).
Osselin (Jean-Maurice-Joseph).
Portefaix (Louis).
Prigent (Yvan-Emile-Victor).
Selve (Raymond-Jean).
Talvard (Jacques-Robert-Gaëtan).
Toussaint (Paul-Ernest).
Trian (Yves-Jean).

En outre les E.O.R originaires de l'infanterie et mutés dans les transmissions:

MM. Bernard (Roland-Guy).
Bonneoaze-Lasserre (Christian).
Fiol (Jack-Marcel-Albert).
Jourdan (Georges-Henri).
Martinez (Jean-Raymond).
Metge (Pierre-Wilfrid-Maurice).
Rouat (Raymond-Jean-Marie).

Matériel et essences.

Sont admis à l'école d'application du matériel, Fontainebleau:

MM. Ailhaud (Michel-Emile-Louis).
Alias (Yves).
Amirault (Jacques-Jean-Marie).
Augiron (Pierre-Henri-Anatole-Antoine).
Baillou (Rodolphe-Michel-Jacques).
Barki (René).
Barret (Jean-Jacques).
Bergougnou (Yves-André-Gilbert).
Bitz (Jacques-Claude).
Boennec (Guy-René-Yves-Paul).
Bonotaux (Jean-Pierre-François).
Bouley (Jean-Marie).
Caillieret (Raymond-Urbain).
Chabassière (Raymond-Albert).
Cluzel (Jean-Jacques-Ernest-Gabriel).
Colandini (Victor).
Coppée (Raymond-Camille-Jules).
Damagnez (Pierre-Marcel-André).
Darthenay (Robert).
Delavay (André-Louis-Eugène).
Delprat (Xavier-Georges).
Dumon (Michel-Albert-André).
Eyssette (Georges-Louis).
Ferron (Jacques).
Fournie (Jean-Pierre).
Franck (Jean-Pierre-Bernard).
Gallon (Michel-Louis-Joseph).
Gontier (Roger-Jean).
Grosset-Grange (Guy).
Guyon (André-Maurice).
Hattiger (Jean-Pierre).
Jacquet (Robert)
Jannin (Raymond-Georges-Paul).
Joutel (Jacques-Claude).
Kriolitza (Yovan-Jean).
Lalis (René-Serge).
Landry (Christian-Gabriel).
Le Berre (Michel-Julien).
Lecomte (Théodore-René-Léon).
Lemarchand (Serge-André).
Leyronnas (Yves-André).
Maire (Hugues-Charles-Eugène).
Mariage (Adolphe).
Michaud (Claude-Pierre).
Miquet (Julien-Joseph).
Morel (Pierre-Félix).
Moyart (Joseph-Marie).
Paillier (André-Maurice).
Penciolelli (Adrien-Pascal).
Piot (André-Emile).
Renault (Maurice-Alexandre).
Rietsch (Michel-Marie-Pierre).
Rigot (Gérard-Robert).
Rollin (Michel-Léon-Camille).
Roquelle (René-Auguste).
Rousseau (Germain-Pierre-Arthur).
Routhier (André-Marcel).
Roux (Pierre-Maurice).
Saint-Supery (Jacques-Alexandre).
Schwartz (René-Emile-Louis).
Tabourin (Pierre-Camille-Raymond).
Thibaut (Pierre-Cléry).
Vignes (Raymond-Francis-Clément).

En outre les élèves officiers de réserve originaires de l'infanterie et mutés dans le matériel:

MM. Aguas (Robert).
Alexandre (Jacques-René-Raymond).
Beauchet (Léon Paul-René).
Benistant (Michel-Gaston).
Bertheau (Claude-Raymond-Léon).
Boehm (Jacques-Marcel).
Bonneville (Pierre-Paul).
Bourgeois (Claude-Félix).
Caillard (Jean-Joseph).
Capdepuy (Jean).
Combette (Bernard).
Crequis (Jean).
Deswaf (André)
Dutoit (Albert-Louis-Elie).
Garchery (Pierre-Georges-Jean).
Gilbert (Jacques-Albert).
Gourraud (Philippe-Hubert).
Gris (Raymond-Albert-André).
Jouneaux (Bernard).
Jouidie (Armand-Antonin).
Lamielle (Jean-Marie-Camille).
Launay (Paul-René-Marie).
Laurens (Georges-Léon).
Loizeau (René-Charles-Jean).
Nicoulaud (Raymond-Camille).

En outre les élèves officiers de réserve originaires de l'infanterie et mutés dans le matériel:

MM. Raymond (Roger).
Raymond (François).
Robert (Henri-René).
Rommevaux (Robert).
Rouhaud (Jean-Louis-Marcel).
Roussat (Henri).
Sallerin (Bernard-Marie).
Vidal (Lucien-Elie).

En outre les élèves officiers de réserve originaires de l'arme blindée et de la cavalerie et mutés dans le matériel:

MM. Blondel (Yves-Marie-François).
David (Roger-Marcel-René).
Frizot (Charles-Paul).

En outre les élèves officiers de réserve originaires du train et mutés dans le matériel:

MM. Aubouin (Yvon-Armand).
Gautier (Armand).
Thome (Jean-Armand-Joseph).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 5 mai 1949 portant admission à la retraite d'un professeur au Muséum national d'histoire naturelle

Par décret en date du 5 mai 1949, M. Rivet (Paul), professeur au Muséum national d'histoire naturelle, directeur du musée de l'homme, directeur d'études à l'école pratique des hautes études est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 7 mai 1949.

M. Rivet est rappelé à l'activité jusqu'au 30 septembre 1949.

Décret du 13 juillet 1949 portant admission à la retraite d'un professeur au Collège de France.

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Febvre (Lucien), professeur au Collège de France, est admis pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 22 juillet 1949.

M. Febvre est rappelé à l'activité jusqu'au 30 septembre 1949.

Décret du 13 juillet 1949 portant nomination d'un professeur titulaire au Muséum national d'histoire naturelle.

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Le Grand (Yves), sous-directeur de laboratoire au Muséum national d'histoire naturelle, est nommé, à compter du 1er juillet 1949, professeur titulaire de la chaire de physique appliquée aux sciences naturelles du même établissement, en remplacement de M. Becquerel, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

A dater du 1er juillet 1949, M. Le Grand est rangé dans la classe unique de l'emploi.

Décret du 13 juillet 1949 portant nomination d'un professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Contamin, professeur suppléant à l'école de médecine et de pharmacie de Grenoble, est nommé, à compter du 1er octobre 1949, à l'emploi de professeur d'anatomie de ladite école et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 juillet 1949 portant nomination d'un professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Cuvelier, chargé de cours à l'école de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand, est nommé, à compter du 1er octobre 1949, à l'emploi de professeur d'hydrologie de ladite école et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 juillet 1949 portant nomination d'un professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Lieffring, professeur suppléant à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Tours, est nommé, à compter du 1er octobre 1949, à l'emploi de professeur de médecine opératoire de ladite école et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 juillet 1949 portant nomination d'un professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Vincent, professeur titulaire de la chaire d'anatomie de l'école de médecine de Limoges, est nommé, à compter du 1er octobre 1949, à l'emploi de professeur de clinique obstétricale de ladite école et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 13 juillet 1949 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Chêne, maître de conférences à la faculté des sciences de Grenoble est nommé à la chaire de chimie papetière de ladite faculté, et titularisé dans le grade de professeur, à compter du 7 mars 1949.

Décret du 13 juillet 1949 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Nobécourt, maître de conférences à la faculté des sciences de Grenoble, est nommé à la chaire de micrographie appliquée de ladite faculté, et titularisé dans le grade de professeur à compter du 7 mars 1949.

Décret du 13 juillet 1949 portant transfert d'un professeur d'enseignement supérieur.

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Bonniot, professeur titulaire de la chaire de pathologie externe à l'école de médecine et de pharmacie de Grenoble est transféré à compter du 1er octobre 1949 dans la chaire de clinique chirurgicale de ladite école.

Décret du 13 juillet 1949 portant transfert d'un professeur titulaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Timbal Duclaux de Martin, professeur titulaire de la chaire de droit romain de la faculté de droit de l'université de Lille, est transféré, à compter du 1er octobre 1949, dans la chaire d'histoire du droit de cette même faculté (dernier titulaire: M. Lepointe, nommé agrégé à la faculté de droit de l'université de Paris).

Décret du 13 juillet 1949 modifiant les décrets du 30 mars 1949 relatifs à la cessation de fonctions des docteurs Feret et Robert, médecins inspecteurs généraux de l'hygiène scolaire et universitaire.

Par décret en date du 13 juillet 1949, la date d'effet des décrets du 30 mars 1949 mettant fin aux fonctions des docteurs Feret et Robert, médecins inspecteurs généraux de l'hygiène scolaire et universitaire, est reportée au 8 août 1949.

Décret du 13 juillet 1949 portant nomination d'un inspecteur général des bibliothèques et de la lecture publique.

Par décret en date du 13 juillet 1949, M. Brun (Robert), conservateur du département des entrées à la Bibliothèque nationale, est nommé inspecteur général des bibliothèques et de la lecture publique, en remplacement de M. Vendel, décédé.

M. Brun sera rangé, à compter de son installation, dans la 2e classe de l'emploi.

Décret du 16 juillet 1949 autorisant la faculté de droit de l'Indochine à délivrer un diplôme d'études supérieures de droit public.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 11 septembre 1931 portant organisation à Hanoï d'une école supérieure de droit, modifié le 27 août 1937;

Vu le décret du 15 octobre 1941 portant application à l'école supérieure de droit de Hanoï de la dénomination de faculté;

Vu le décret du 2 mai 1925, modifié par les textes subséquents, relatif aux diplômes d'études supérieures de droit,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du ministre de la France d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — La faculté de droit de l'Indochine est autorisée à délivrer un diplôme d'études supérieures de droit public suivant les modalités ci-après.

Art. 2. — L'examen pour l'obtention du diplôme d'études supérieures de droit public comporte:

1° Une composition écrite de droit administratif ayant pour objet soit une dissertation, soit une consultation sur une espèce soulevant des questions de principe, soit le commentaire d'une décision de jurisprudence présentant le même caractère;

2° Quatre interrogations orales portant sur:

a) Le droit administratif (une interrogation);

b) Le droit constitutionnel ou le droit public général ou le droit des pays d'outre-mer (une interrogation);

c) Le droit international public (une interrogation);

d) L'organisation politique et administrative de l'Indochine ou l'histoire des institutions politiques et administratives de l'Indochine (une interrogation).

Chacune de ces interrogations a le coefficient 1.

Lorsqu'un professeur est chargé de l'enseignement de plusieurs matières, il peut interroger à l'oral les candidats sur chacune de ces matières. La durée des épreuves orales est d'une heure pour l'ensemble de l'examen.

Art. 3. — Les candidats au doctorat en droit pourront soutenir la thèse devant la faculté de droit de l'Indochine, dans les conditions fixées par le décret du 2 mai 1925.

Le jury sera composé de professeurs et d'agrégés de la faculté de droit de l'Indochine et il sera présidé par un professeur de la faculté de droit de l'université de Paris.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

YVON DELBOS.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 16 juillet 1949 autorisant la faculté de droit de l'Indochine à délivrer le certificat de capacité en droit.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 11 septembre 1931 portant organisation à Hanoï d'une école supérieure de droit, modifié le 27 août 1937;

Vu le décret du 15 octobre 1941 portant application à l'école supérieure de droit de Hanoï de la dénomination de faculté;

Vu le décret du 4 mars 1932, modifié le 4 mai 1937, relatif au certificat de capacité en droit;

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du ministre de la France d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — La faculté de droit de l'Indochine est autorisée à délivrer le certificat de capacité en droit.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

YVON DELBOS.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 16 juillet 1949 portant modification du décret du 16 mai 1947 relatif à l'acceptation du legs consenti par le sieur Nadaud à l'académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Par décret en date du 16 juillet 1949, le décret en date du 16 mai 1947 portant acceptation d'un legs est complété comme suit:

« Il est déclaré que le legs dont l'acceptation est autorisée présente le caractère de bienfaisance prévu à l'article 417 du code de l'enregistrement ».

Administration centrale.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Foch (Jacques), agent supérieur de 1re classe du ministère de l'éducation nationale, est maintenu pour une période de cinq ans, du 1er janvier 1949 au 31 décembre 1953, dans la position de détachement au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour exercer les fonctions de délégué départemental.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Descroix (Pierre), secrétaire d'administration de 2e classe, est promu à la 1re classe (1er échelon) à compter du 1er août 1949.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Kalnins (Suzanne), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'éducation nationale, est placée à compter du 1er mars 1949 en disponibilité pour charges de famille.

Education physique.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Lacroix (Yves), moniteur d'éducation physique (3e classe) à l'école professionnelle J.-Ferry de Cannes, est placé pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1942, dans la position de détachement, et mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions au lycée Faidherbe de Saint-Louis-du-Sénégal (régularisation).

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Lacroix (Yves), maître d'éducation physique (3e classe), cadre normal, 2e catégorie, à Saint-Louis-du-Sénégal, est maintenu pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1947, dans la position de détachement, et mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions au lycée Faidherbe, à Saint-Louis-du-Sénégal.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Xavier (Jean-Jacques), maître d'éducation physique (4e classe, cadre normal, 2e catégorie), est placé, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948, dans la position de détachement à l'école normale supérieure d'éducation physique de jeunes gens de Joinville-le-Pont.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Thiebaux (Eugène-Albert), professeur d'éducation physique (1re classe, cadre normal, 1re catégorie), est maintenu, à compter du 1er avril 1947, et pour une période devant prendre fin au 30 septembre 1948, dans la position de détachement auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes en qualité d'attaché d'administration de 1re classe.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Hemery (Maurice), maître d'éducation physique (3e classe, cadre normal, 2e catégorie), est maintenu, à compter du 1er avril 1947 et jusqu'au 1er octobre 1948, dans la position de détachement et mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions au Togo.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Paris (Jean), professeur d'éducation physique (5e classe, cadre normal, 2e catégorie), est maintenu en position de détachement du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes pour la période du 1er octobre 1947 au 30 juin 1948, en vue d'exercer ses fonctions au lycée Franco-Sarrois de Sarrebrück.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Paris (Jean), professeur d'éducation physique (5e classe, cadre normal, 2e catégorie), est maintenu, pour une période allant du 30 juin 1948 au 1er novembre 1948, dans la position de détachement et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au lycée Franco-Sarrois de Sarrebrück.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Massotte (Jean), maître d'éducation physique et des sports (5e classe, cadre normal, 2e catégorie), au collège de Tonnerre, est détaché, pour cinq ans à compter du 1er décembre 1948 et mis à la disposition du ministre de la justice pour exercer en qualité de maître d'éducation physique au centre d'observation de Marseille.

Par arrêté du 11 juillet 1948, M. Bosch (Roger), maître d'éducation physique (5e classe, cadre normal, 2e catégorie), est maintenu pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948, auprès du ministre des forces armées, dans la position de détachement, en vue d'exercer ses fonctions à l'E. N. E. P. M. de Pau.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Dubois (Jacques), assistant à la faculté des sciences de l'université de Grenoble, est placé en position de détachement et mis à la disposition du centre national de la recherche scientifique en qualité de boursier de la fondation Ramsay, à compter du 1er octobre 1948 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 1948-1949.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Lapeyronie (André), assistant au laboratoire d'entomologie agricole coloniale du muséum national d'histoire naturelle, est détaché, pour une durée d'un an, à compter du 1er novembre 1948, auprès du ministère de l'agriculture afin d'exercer des fonctions d'assistant près la chaire d'agriculture de l'école nationale d'agriculture de Rennes.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Birdsall (Marthe), née Noé, assistante à l'institut d'hydrologie et de climatologie, est détachée, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948, auprès du centre national de la recherche scientifique.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 11 juillet 1949, sont maintenues détachées auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en zone française d'occupation pendant une période de cinq ans, à dater du 1er octobre 1947, les fonctionnaires de l'enseignement du second degré ci-après désignées :

Mme Dumont, ex-Bastian, née Weissert (Marianne), professeur licenciée de sciences (cadre normal, 2e catégorie, 5e classe).

Mme Bideau, née Laussinette (Henriette), professeur agrégée d'allemand (cadre normal, 4e classe).

Mme Bonnefoy, née Brenas (Lucienne), adjointe d'enseignement, 3e classe.

Mlle Bréguet (France), professeur agrégée de lettres (cadre supérieur, 4e classe).

Mlle Carbuccia (Angèle), professeur certifiée d'anglais (cadre normal, 2e catégorie, 4e classe).

Mlle Charpentier (Marcelle), chargée d'enseignement (cadre normal, 2e catégorie, 2e classe).

Mme Daguenet, née Etienne (Paulette), professeur agrégée d'histoire (cadre normal, 5e classe).

Mlle Declaron (Jeannine), professeur agrégée de lettres (cadre normal, 5e classe).

Mme Guillez, née Lathé (Madeleine), professeurs licenciée de lettres (cadre normal, 2e catégorie, 4e classe).

Mlle Ferrières (Alice), professeur licenciée de sciences (cadre normal, 2e catégorie, 1e classe).

Mme Koenig, née Jacquier (Claude), professeur agrégée de lettres (cadre normal, 4e classe).

Mme Labernede, ex-Toma (Yvonne), professeur certifiée de lettres (cadre normal, 2e catégorie, 1re classe).

Mlle Malbete (Jeanne), professeur certifiée d'anglais (cadre normal, 1re catégorie, 4e classe).

Mlle Mauras (Marthe), professeur agrégée de mathématiques (cadre normal, 4e classe).

Mme Schneider, née Distel (Jeanne), professeur certifiée de sciences (cadre supérieur, 4e classe).

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Barbé (Roseline), professeur agrégée de philosophie, détachée en Afrique occidentale française, est réintégrée dans les cadres métropolitains au 1er octobre 1948 et détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter de la même date, afin d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Baconat, surveillant général de lycée, est maintenu détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de surveillant général en Allemagne.

M. Baconat reste rangé dans la 3e classe des surveillants généraux du 2e ordre.

Par arrêté en 11 juillet 1949, M. Coeugnet (Ovide), est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères dans les conditions suivantes : 1° du 3 février 1944 au 30 septembre 1946 en qualité d'instituteur (classe exceptionnelle) ; 2° du 1er octobre 1946 au 3 octobre 1948 en qualité de chargé d'enseignement en vue d'exercer ses fonctions au lycée Lyautey à Casablanca.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Garconnet (Rémy), professeur adjoint (2e ordre), est maintenu à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur dans le centre privé d'apprentissage de la société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Beurlaugey, intendant universitaire, est mis en position de détachement pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, pour être chargé auprès du comité parisien des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire du service des restaurants et du matériel.

M. Beurlaugey reste rangé dans la 2e classe du cadre supérieur des intendants universitaires.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Dellenbach, née Sébille (Cécile), chargée d'enseignement (ordre des lettres), est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Allemagne (au collège de Neustadt).

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Cantinelli, née Bangil (Marthe), adjointe d'enseignement de 5e classe, est maintenue détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer, à titre de régularisation, pour une période de trois mois, à compter du 1er octobre 1946, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement à Basse-Terre (la Guadeloupe).

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Marcenac, née Gardès (Alice), licenciée d'espagnol, en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré comme professeur adjoint (1er ordre) à dater rétroactivement du 1er mars 1940, et détachée en cette qualité auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de la même date et jusqu'au 30 septembre 1944 afin d'exercer des fonctions d'enseignement au collège français de Buenos-Aires (République Argentine).

Le détachement de Mme Marcenac est renouvelé dans les mêmes conditions pour une période de trois ans à dater du 1er octobre 1944.

Au 1er mars 1940 Mme Marcenac est rangée dans la 6e classe du cadre des professeurs adjoints sans ancienneté. Au 1er janvier 1945 elle est promue de la 6e à la 5e classe avec un report d'ancienneté de dix mois.

Au 1er octobre 1947, Mme Marcenac est nommée professeur titulaire licenciée (cadre normal, 2e catégorie). A cette date, elle est reclassée dans la 5e classe de son nouveau cadre avec une ancienneté de trois ans.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Mme Marcenac, professeur, est détachée à nouveau auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à dater du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement à Buenos-Aires (Argentine).

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Escarpit, née Dupont (Denise-Marie-Marguerite), licenciée de lettres et d'anglais, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré comme professeur licenciée (cadre normal, 2e catégorie) et détachée en cette qualité auprès du ministre des affaires étrangères à compter rétroactivement du 1er juin 1946 et jusqu'au 30 septembre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Mexico (Mexique).

Le classement métropolitain de Mme Escarpit est établi comme suit : l'ancienneté totale des services qu'elle a accomplis dans l'enseignement antérieurement au 1er juin 1946 est fixée à 2 ans 8 mois. En conséquence, elle est rangée à cette date dans la 6e classe du cadre normal, 2e catégorie des professeurs licenciés avec une ancienneté de 2 ans 8 mois.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Dumousseaux (Edouard), professeur licencié, est réintégré dans les cadres métropolitains et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période d'un an et quinze jours, à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer les fonctions de contrôleur de l'enseignement dans les territoires occupés.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Fermigier (André), professeur agrégé de lettres au lycée de Reims, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères: 1° du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948 pour exercer les fonctions de professeur au lycée français d'Alexandrie; 2° du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1952 en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'institut français de Copenhague.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Cheruy (Pierre), professeur agrégé de physique, est mis à la disposition du ministre des forces armées, pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer ses fonctions à l'école des pupilles de l'air à Grenoble.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Joly (Fernand), professeur agrégé d'histoire et géographie, est intégré dans les cadres métropolitains et rétroactivement mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour deux périodes de cinq ans, à compter du 1er octobre 1942, en vue d'exercer les fonctions de professeur agrégé au Maroc.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Rerat (Monique), professeur agrégée d'anglais, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement aux Etats-Unis.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Desbordes (Louis), professeur licencié mathématiques-anglais, est intégré dans les cadres métropolitains et rétroactivement mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de professeur de collège à Sousse (Tunisie).

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Monnard (Roberte), professeur certifiée d'anglais, en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement au 1er février 1947 et est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant de la même date au 30 septembre 1951, afin d'exercer des fonctions d'enseignement aux Etats-Unis (affectation actuelle: State University of Iowa, Iowa City).

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Delort (Marc), professeur de lettres, est maintenu détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur de lettres.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Delort (Jacqueline), née Baudry, mécanographe au lycée Janson-de-Sailly, à Paris, est détachée auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, à dater du 1er avril 1946, en vue d'exercer les fonctions de dame secrétaire au lycée de Baden-Baden, pour une période de cinq ans.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Gorse (Roger), professeur licencié d'histoire, est mis à la disposition du directeur de l'école nationale d'administration pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1948, en qualité d'élève.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Dedieu (Lucie), professeur certifiée d'anglais, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 5 septembre 1948 au 30 septembre 1953, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement aux Etats-Unis (affectation actuelle: Madeira School, Greenway).

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Baumard, née Michaud (Alice-Isabelle), professeur certifiée d'histoire (cadre normal, 1re catégorie, 1re classe), est maintenue détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer, à titre de régularisation, pour une période allant du 1er juillet 1944 au 30 septembre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Indochine.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Orue, née Brian (Lucette-Henriette), licenciée d'histoire, en fonction dans le cadre de l'Afrique occidentale française, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de professeur licenciée (cadre normal, 2e catégorie), ex-professeur de collège, et détachée, à ce titre, auprès du ministre de la France d'outre-mer, à compter du 1er octobre 1945 et pour une première période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au collège moderne de jeunes filles de Dakar (Afrique occidentale française).

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Cartigny, née Sornay (Juliette), licenciée d'anglais, en exercice en territoire occupé, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité d'adjointe d'enseignement, et détachée, à ce titre, auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes), à compter rétroactivement du 1er octobre 1946 et pour une période d'un an, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée de Fulpmès (Autriche).

Le classement métropolitain de Mme Cartigny est établi comme suit: l'ancienneté totale des services qu'elle a accomplis dans l'enseignement antérieurement au 1er octobre 1946 est fixée à neuf mois. En conséquence, elle est rangée à cette date dans la 6e classe de son cadre, avec une ancienneté de neuf mois.

Mme Cartigny est réintégrée dans les cadres métropolitains à la date du 1er octobre 1947 et un congé sans traitement ni versement de retenues, pour convenances personnelles, lui est accordé, sur sa demande, jusqu'au 30 septembre 1948.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Lasnier, surveillant général, est placé en position de détachement auprès du ministre des armées pour une période de cinq ans, à compter du 22 octobre 1946, en vue d'exercer les fonctions de surveillant général au prytanée militaire de la Flèche.

M. Lasnier reste rangé dans la 2e classe des surveillants généraux, 1er ordre, 2e catégorie.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Rimelin (Julien), professeur d'allemand, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'E. M. P. des Andelys.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Leluc, née Legendre (Paulette), adjointe d'enseignement, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948 afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Autriche (au lycée français de Fulpmès).

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Boles, née Lager (Marie-Antoinette-Paulette), licenciée d'anglais, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité d'adjointe d'enseignement et détachée, à ce titre, auprès du ministre des affaires étrangères, à compter rétroactivement du 1er octobre 1946 et pour une période de cinq ans afin d'exercer des fonctions d'enseignement a l'université de Kentucky Lexington (U. S. A.).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Volleau, née Rembault (Marie-Anne), institutrice de 3e classe du département de Maine-et-Loire, est mise pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 27 octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Le Foh (Auguste), instituteur stagiaire du département de Seine-et-Oise, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), pour exercer ses fonctions à l'école militire enfantine Hériot, à la Boissière-Ecole.

Par arrêté du 11 juillet 1949, sont mis à la disposition du haut commissaire de la République française en Sarre, pour exercer dans l'enseignement français en Sarre, pendant une période de cinq ans, à compter des dates sous-indiquées, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

Mme Benoît, née Peduzzi. Département d'origine: Haute-Savoie. Date d'effet du détachement: 1er juillet 1948.

Mme Caillat, née Courtat. Département d'origine: Seine. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

M. Dumery (Bernard). Département d'origine: Seine-et-Oise. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

Mme Dumery, née Dumery. Département d'origine: Seine-et-Oise. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

Mme Fontaine, née Kuhric. Département d'origine: Bas-Rhin. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

Mme Gauthier, née Vibert. Département d'origine: Seine. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

M. Kircher (Alfred). Département d'origine: Haut-Rhin. Date d'effet du détachement: 1er juillet 1948.

Mme Kuhlmann, née Tichenlaub. Département d'origine: Alpes-Maritimes. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

Mme Peccoud, née Chapaz. Département d'origine: Seine. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

M. Peifer (Victor). Département d'origine: Meurthe-et-Moselle. Date d'effet du détachement: 1er juillet 1948.

Mme Robiolle, née Tostain. Département d'origine: Moselle. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

Mlle Schaneng (Mathilde). Département d'origine: Moselle. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

M. Schoefter (Georges). Département d'origine: Seine. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

M. Weissend (Joseph). Département d'origine: Moselle. Date d'effet du détachement: 1er octobre 1948.

M. Wilhelm (René). Département d'origine: Moselle. Date d'effet du détachement: 1er juillet 1948.

Mme Zely, née Pineau. Département d'origine: Charente. Date d'effet du détachement: 1er juillet 1948.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Delacroix (René), instituteur de 4e classe du département d'Oran, est mis pour une durée maximum de quatre ans à compter du 1er décembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Fleurot (Pierre), instituteur de 5e classe du département du Doubs (Territoire de Belfort), est mis pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Gremillet (Camille), instituteur de 4e classe du département de Meurthe-et-Moselle, est mis pour une durée maximum de cinq ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Guede (Raymond), instituteur de 4e classe du département de Loir-et-Cher, est mis pour une durée maximum de cinq ans à compter du 11 octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Corbel (Lucien), instituteur de 4e classe du département de la Loire-Inférieure, est mis pour une durée maximum de cinq ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Guglielmi (César), instituteur de la hors classe du département de la Corse, est maintenu pour une durée de quatre ans à compter du 10 février 1944, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Bourgeois (Fernand), instituteur de 3e classe du département d'Alger, est mis pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre de la défense nationale pour exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire de Miliana.

Par arrêté du 11 juillet 1949, sont mises à la disposition de la directrice de l'école normale supérieure d'éducation physique de jeunes filles pendant une période de deux ans à compter du 1er octobre 1948, les institutrices dont les noms suivent:

Mlle Barthe (Suzanne), Haute-Garonne, stagiaire.
Mlle Bedrede (Henriette), Ariège, 6e classe.
Mlle Dulin (Simone), Ardennes, 6e classe.
Mlle Ipeau (Suzanne), Maine-et-Loire, stagiaire.
Mlle Lagabe (Hélène), Moselle, 6e classe.
Mlle Miller (Odette), Sarthe, stagiaire.
Mlle Richard (Marcelle), Basses-Pyrénées, 6e classe.
Mlle Sanvoisin (Jacqueline), Allier, 6e classe.
Mlle Ruocco (Angari), Vienne, stagiaire.
Mlle Perrin (Marie-Claire), Aube, stagiaire.
Mlle Nouvel (Alix), Gard, stagiaire.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Lavaud (Pierre), instituteur stagiaire du département d'Alger, est mis pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées pour exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Peronnet (Marc), instituteur de 1re classe, du département de la Vendée, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 15 février 1945, à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) pour exercer ses fonctions à l'école militaire enfantine Hériot.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Condeminas (Jean), instituteur de classe exceptionnelle du département de la Corrèze, est maintenu pour une durée de quatre ans à compter du 2 mars 1943 au 1er octobre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Chalmeau (Claude), instituteur de 6e classe du département de Seine-et-Marne, est mis pour une durée maximum de cinq ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Carrère (Pierre), instituteur de 5e classe du département de Lot-et-Garonne, est mis pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1er août 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Gayte (Emile), instituteur de 5e classe du département des Bouches-du-Rhône, est mis pour une durée maximum de cinq ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Fadie (Jacques), instituteur de 6e classe du département de la Seine-Inférieure, est mis pour une durée maximum de cinq ans à compter du 25 septembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Herve (Henri), instituteur de 2e classe du département des Côtes-du-Nord, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er septembre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Heitz (André), instituteur de 1re classe du département de la Marne, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 31 août 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Deschaux (Roger), instituteur de 3e classe du département de l'Ardèche, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er avril 1949, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions de directeur au centre d'apprentissage de Sassenage (Ardèche),

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Jean Condaminas, instituteur hors classe du département de la Corrèze, est mis, pour une durée maximum de quatre ans à compter du jour de sa convocation du port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Bachelerie, née Girod (Micheline), institutrice de 6e classe du département de la Côte-d'Or, est mise, à compter du 1er octobre 1947 au 15 décembre 1949 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Mme Audinet, née Gaborit, institutrice de 2e classe du département de Seine-et-Oise, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions de professeur d'éducation générale au centre d'apprentissage de la rue Ginoux (Paris).

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Queval, née Daclon (Denise), institutrice de 5e classe du département de la Seine-Inférieure, est mise, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 28 octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Normand, née Sourbe (Marie), institutrice de 6e classe du département de l'Orne, est mise, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 10 septembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Nicolai, née Marchiani (Catherine), institutrice de 3e classe du département de la Corse, est mise, pour une durée de quatre ans au maximum, à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Mainguy, née Leroy, institutrice de 6e classe du département de l'Aisne, est mise pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 11 novembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Rougerie (Georgette), institutrice stagiaire du département des Landes, est mise à compter du 1er novembre 1947 au 30 septembre 1949 à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions dans une centre d'apprentissage de Mont-de-Marsan (Landes).

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Normand (Maurice-Léon), instituteur de 5e classe du département de l'Orne, est mis, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 10 septembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Ruffier (Didier-Georges), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est mis, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 9 septembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Togo.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Queval (Jack), instituteur de 5e classe du département de la Seine-Inférieure, est mis, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 28 octobre 1948 à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Vincent (Jacques), instituteur de 6e classe du départemesnt du Pas-de-Calais, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), pour exercer ses fonctions de professeur de lettres et d'histoire à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Maria, née Nazaire (Marie), institutrice de 5e classe du département du Var, est mise, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Rochay, née Orset (Odette), institutrice de 2e classe du département du Rhône, est mise, pour une durée allant du 1er octobre 1948 au 31 octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Bruno, née Husson (Gabrielle), institutrice de 2e classe du département de la Gironde, est mise, pour une durée allant du 1er octobre 1948 au 1er février 1950 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Pipet, née Parveau (Blanche), institutrice de 6e classe du département de la Corrèze, est mise pour une durée de deux ans au maximum, à compter du 3 janvier 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Coisy, née Pastor (Madeleine), institutrice stagiaire du département de la Marne, est mise, pour une durée maximum de cinq ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Barb, née Raymann (Emma), institutrice de 4e classe du département du Haut-Rhin, est mise pour durée maximum de cinq ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Debast, née Herpin, institutrice de 3e classe du département du Morbihan, est mise pour une durée de cinq ans à compter du 1er avril 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Pages (Maurice), instituteur de 6e classe du département du Gard, est mis pour une durée de cinq ans au maximum à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Le Corre (François), instituteur de 6e classe du département du Finistère, est mis pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 1er septembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Mainguy (Gaston), instituteur de 5e classe du département de l'Aisne, est mis pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 11 novembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Joseph Roselier, instituteur de 4e classe du département du Finistère, est mis, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 15 septembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Drucy (Gilbert), instituteur de 1re classe du département de Loir-et-Cher, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er septembre 1913, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Lansade (Rémy), instituteur de 3e classe du département de la Seine, est maintenu, pour une durée de deux ans, à compter du 1er août 1947 au 1er janvier 1949 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Dumargue (Roger), instituteur de 3e classe du département de la Vendée, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 14 octobre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Bretones (Michel), instituteur de 4e classe du département de la Gironde, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée français de Londres.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Courtin (Maurice), instituteur de 4e classe du département du Finistère, est mis, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur dans les écoles générales hongroises.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Coste (Maurice), instituteur hors classe du département de l'Eure, est maintenu, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1911, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions aux écoles du gouvernement égyptien.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Riondelet (Pierre), instituteur de 5e classe du département du Rhône, est mis, pour une durée d'un an, à compte du 1er octobe 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de French assistant à Conty High School Coalbrook dale Shropshire.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Oheix, née L'Empereur (Yvonne), institutrice de 3e classe du département de la Moselle, est mise, à compter du 1er mars 1948 au 7 novembre 1948, à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) pour exercer ses fonctions à l'école militaire enfantine Hériot.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Athane (Maurice), instituteur de 5e classe du département de la Seine, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du préfet du Maine-et-Loire pour exercer ses fonctions de conseiller au centre d'orientation professionnelle d'Angers.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Mazoue (Jean), instituteur de 6e classe du département de la Gironde, est mis, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 6 novembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Vincent (Henri), instituteur de 4e classe du département de Seine-et-Oise, est mis, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Melsart (André), instituteur de 5e classe du département de la Haute-Saône, est mis, pour une durée maximum de quatre ans, à compter du 16 novembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Volleau (Roger), instituteur de 4e classe du département de Maine-et-Loire, est mis, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 27 octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Pageaud (Georges), instituteur de 5e classe du département du Morbihan, est mis, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1er novembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Coisy (Pierre), instituteur de 6e classe du département de la Marne, est mis, pour une durée maximum de cinq ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Le Goux (Jean), instituteur hors classe du département des Côtes-du-Nord, est maintenu, pour une durée d'un an à compter du 4 décembre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Rostaing (Constant), instituteur de 2e classe du département de l'Isère, est mis, pour une durée allant du 12 mai 1946 au 18 mars 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Rondeau (Pierre), instituteur de 6e classe du département de la Charente, est mis, pour une durée maximum de cinq ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Vincent-Perony, institutrice de 4e classe du département de Seine-et-Oise, est mise, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Hebert, née Duchemann (Camille), institutrice de 2e classe du département de la Réunion, est mise, pour une durée de trois ans à compter du 1er mai 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions d'institutrice détachée à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Pasqualini, née Angelini, institutrice de 4e classe du département de la Corse, est mise, pour une durée de deux ans à compter du 13 février 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions d'institutrice détachée à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Rostaing, née Perrier, institutrice de 4e classe du département de l'Isère, est mise, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 12 mai 1946, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Mouries, née Paul (Violette), institutrice de 2e classe du département de Vaucluse, est maintenue pour une durée allant du 8 novembre 1947 au 7 novembre 1952 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Colleghia (Vincent), instituteur de 1re classe du département du Var, est mis, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions de sous-économe dans un centre d'apprentissage de l'académie de Paris.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Terrier (Marcel), instituteur de 4e classe du département du Rhône, est mis, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Terrisse (Georges), instituteur de 5e classe du département des Bouches-du-Rhône, est mis, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à la Côte française des Somalis.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Robin (Serge), instituteur de 5e classe du département de l'Hérault, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions de professeur d'éducation générale au centre d'apprentissage de Béziers, 7, rue J.-Ferry.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Krier (Georges), instituteur de 3e classe du département de la Moselle, est maintenu, pour une durée allant du 13 novembre 1946 au 12 novembre 1951 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Bart (Jean), instituteur de 6e classe du département du Calvados, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de Douvres-la-Délivrande.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Mestressat, née Riveau, institutrice de 5e classe du département des Hautes-Pyrénées, est maintenue, pour une durée de deux ans au maximum, à compter du 18 novembre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Bitzberger (Saint-Lôt), institutrice de 4e classe du département de la Marne, est mise, pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Beaucarne (Andrée), institutrice de 6e classe du département du Haut-Rhin, est mise, pour une durée allant du 1er octobre 1946 au 15 novembre 1948, à la disposition du directeur de l'instruction publique à Rabat, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Brisset, née Gras, institutrice de 2e classe du département de l'Orne, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions au centre d'apprentissage d'Alençon.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Willerval (Benoît), instituteur de 6e classe du département du Pas-de-Calais, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du directeur des houillères du Nord et du Pas-de-Calais pour exercer ses fonctions dans un centre de formation professionnelle des houillères.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Thumerel (André), instituteur de 5e classe du département du Pas-de-Calais, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du directeur des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais pour exercer ses fonctions dans un centre de formation professionnelle des houillères.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Tranchant (Jean-Baptiste), instituteur de 5e classe du département du Pas-de-Calais, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du directeur des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais pour exercer ses fonctions au centre de formation professionnelle des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Pheloutat (Henri), instituteur de 1re classe du département de l'Allier, est maintenu pour une durée allant du 1er août 1947 au 31 octobre 1947, à la disposition du directeur des usines Dunlop pour exercer ses fonctions à l'école d'apprentissage des usines Dunlop (Montluçon).

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Gilquin, née Galichet (Hélène), institutrice de 6e classe du département des Ardennes, est mise, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1er mai 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Corbet, née Levesque (Claudette), institutrice de 4e classe du département de la Loire-Inférieure, est mise, pour une durée maximum de cinq ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Condaminas, née Nicolas, institutrice de 1re classe du département de la Corrèze, est maintenue pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 1943 au 1er octobre 1947 à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Condaminas, née Nicolas (Marie), institutrice de 1re classe du département de la Corrèze, est mise, pour une durée maximum de quatre ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Guérin, ex Barthes, née Page, institutrice de 3e classe du département de la Vienne, est maintenue, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 1er avril 1946, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Vincent-Nativel, institutrice de 3e classe du département de la Seine, est mise, pour une durée de quatre ans à compter du 31 mai 1947 à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Baize, née Liberge (Gisèle), institutrice de 6e classe du département de Seine-et-Oise, est mise, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Le Gendre (Lucie), institutrice de 6e classe du département de la Marne, est mise, pour une durée allant du 1er janvier 1947 au 30 septembre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'assistante en Grande-Bretagne.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Poignant (Odette), institutrice de 5e classe du département de Meurthe-et-Moselle, est mise, pour une durée maximum de cinq ans à compter du jour de sa convocation au port d'embarquement, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Tourdias (Jeanne), institutrice de 6e classe du département de Seine-et-Oise, est mise, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'assistante à Westcliff on Sea, High School for Girls (Angleterre).

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Phelouzat (Henri), instituteur de 1re classe du département de l'Allier, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er novembre 1947, à la disposition du directeur des usines Dunlop pour exercer ses fonctions à l'école d'apprentissage des usines Dunlop, à Montluçon.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Mougenel (Georges), instituteur de classe exceptionnelle du département du Jura, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 30 juin 1951, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Marissal (Paul), instituteur de 6e classe du département des Ardennes, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 3 janvier 1947, à la disposition du directeur des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais pour exercer ses fonctions au centre de formation professionnelle de Beluse-Borne.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Haritschellar (Marcel), instituteur de 4e classe du département des Basses-Pyrénées, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions d'inspecteur de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Bareth, née Carnaux (Marguerite), institutrice de 3e classe du département de Seine-et-Marne, est mise pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée Maréchal-Ney, à Sarrebrück.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Perreau (Antoinette), institutrice de 6e classe du département de la Côte-d'Or, est mise pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1949, à la disposition du préfet de la Côte-d'Or pour exercer ses fonctions de conseillère d'orientation professionnelle du centre de Dijon.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Pinet (Marcelle), institutrice de 4e classe du département de la Charente-Maritime, est maintenue pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 1948, à la disposition du préfet de la Charente-Maritime pour exercer ses fonctions de conseillère d'orientation professionnelle au centre de la Rochelle.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Raynaud (Léon), instituteur de 3e classe du département de l'Aude, est mis pour une durée de quatre ans à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du maire de Rodez pour exercer ses fonctions d'économe au collège moderne et technique de garçons de Rodez.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Chartier (Pierre), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 1er décembre 1948, à la disposition du préfet de la Seine pour exercer ses fonctions à l'école départementale de Vitry.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Delmouly (Pierre), instituteur de 2e classe du département de Lot-et-Garonne, est maintenu pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 1er novembre 1942, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Delmouly (Pierre), instituteur de 2e classe du département de Lot-et-Garonne, est maintenu pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 1er novembre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Paillet, née Poudraud (Renée), institutrice de 6e classe du département de la Vienne, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du préfet d'Alger pour exercer ses fonctions de conseillère d'orientation professionnelle.

Par arrêté du 11 juillet 1949, sont mis à la disposition du maire de Lyon, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1948, pour exercer les fonctions de surveillants à l'école d'agriculture de Cibeins, les instituteurs dont les noms suivent:

M. Veillon (Jean-Marie), Rhône, stagiaire.
M. Labrosse (Claude), Rhône, stagiaire.
M. Ponteil-Noble (André), Rhône, stagiaire.
M. Crozier (Joseph-Jean), Rhône, stagiaire.

Par arrêté du 11 juillet 1949, sont mis à la disposition de la directrice de l'école normale supérieure d'éducation physique de jeunes filles pendant une période de trois ans à compter du 1er octobre 1948, les institutrices dont les noms suivent:

Mlle Dounenjou (Yvette), Basses-Pyrénées, 6e classe.
Mlle Lemonnier, Calvados, 6e classe.
Mlle Pineau (Micheline), Vendée, stagiaire.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Philippe, née Legras, institutrice de 4e classe du département du Calvados, est maintenue pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du préfet des Pyrénées-Orientales pour exercer ses fonctions de conseillère au centre départemental d'orientation professionnelle.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Roset, née Coma, institutrice de 5e classe du département de la Martinique, est mise pour une durée de deux ans au maximum à compter du 1er janvier 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Dakar.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Antier, née Bartholome, institutrice de 4e classe du département de Maine-et-Loire, est mise pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 20 mars 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Benichou, née Addad, institutrice de 5e classe du département de Seine-et-Marne, est mise pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions au centre d'apprentissage, rue du Poitou, à Paris (3e).

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Teigny (Bernard), instituteur de 6e classe du département du Calvados, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de Lisieux.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Hamard (Emile), rédacteur principal d'inspection académique (3e classe), continue d'être détaché auprès du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique à la jeunesse et aux sports pour exercer à la direction départementale de la jeunesse et des sports de la Vendée les fonctions de secrétaire d'inspection pendant une nouvelle période de cinq ans à compter du 16 décembre 1946.

Enseignement technique.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mlle Fossard (Jeanne), professeur technique adjoint au centre d'apprentissage d'arts ménagers, à Strasbourg, reçue au concours organisé en 1947 pour le recrutement des professeurs techniques adjoints de collège technique, est nommée professeur technique adjoint de collège technique (cadre normal, 2e catégorie, 6e classe, sous réserve de reclassement ultérieur), à compter rétroactivement du 1er octobre 1947.

Mlle Fossard, professeur technique adjoint de collège technique, est placée en service détaché et mise à la disposition de l'inspecteur principal de l'enseignement technique à Strasbourg, en vue d'exercer ses fonctions au centre d'apprentissage d'arts ménagers, à Strasbourg, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Duseko (François), professeur technique d'école nationale professionnelle (cadre supérieur 1re classe), est maintenu en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions à l'université technique d'Istambul (Turquie) pour une période de cinq ans, à compter du 6 avril 1947.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Jallaguier (Suzanne), économe d'école nationale professionnelle (cadre national, 1re catégorie, 3e classe) en fonction auprès de la direction de l'éducation physique et des sports, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement technique et placée en service détaché auprès de l'inspection principale de l'enseignement technique de Paris, en vue d'exercer les fonctions de sous-économe au centre d'apprentissage de Champigny-sur-Marne (Seine) pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1947.

Par arrêté du 11 juillet 1949, Mme Cheney (Jeanne), professeur technique adjoint de collège technique (cadre normal, 2e catégorie, 5e classe), est placée en service détaché et mise à la disposition de l'inspection principale de l'enseignement technique, à Paris, en vue d'exercer ses fonctions au centre d'apprentissage de Charenton-le-Pont pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948.

Par décret du 11 juillet 1949, M. Ranchoux (Victor), professeur technique du cadre des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques (cadre normal, 1re catéforie, 1re classe), est placé en service détaché et mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en vue d'exercer ses fonctions à l'école technique aéronautique de Ville-d'Avray, pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1948.

Par arrêté du 11 juillet 1949, M. Thomas (Pierre), professeur de collège technique (cadre normal, 1re catégorie, 1re classe) est maintenu en service détaché à la disposition du ministre du travail, en qualité de directeur du centre de reclassement professionnel de Périgueux.

La présente décision aura effet rétroactivement pour la période du 1er octobre 1947 au 11 décembre 1947 (régularisation).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Prorogation des dispositions de l'arrêté du 19 juillet 1948 fixant les conditions d'attribution d'une prime de production dans les mines domaniales de potasse d'Alsace.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées, modifié par les décrets nos 47-193 du 16 janvier 1947, 47-1020 du 28 mai 1947, 47-1223 du 5 juillet 1947, 47-1930 du 7 octobre 1947, 47-2265 du 28 novembre 1947, 48-230 du 10 février 1948, 48-1443 du 18 septembre 1948, 48-1551 du 2 octobre 1948 et notamment son article 16 *bis*;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1948 fixant les conditions d'attribution d'une prime de production dans les mines domaniales de potasse d'Alsace en déterminant le taux de cette prime pour la période du 1er mars 1948 au 31 décembre 1948;

Vu l'arrêté du 21 mars 1949 prorogeant les dispositions du précédent jusqu'au 30 juin 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 19 juillet 1948 seront maintenues en vigueur pendant la période s'étendant du 1er juillet au 31 décembre 1949.

Art. 2. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 juillet 1949.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE DU PONT.

Caractéristiques des fuels fluides.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises, modifiée notamment par la loi du 21 juillet 1929 et le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 22 janvier 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905;

Vu l'arrêté du 21 octobre 1947 fixant les caractéristiques des fuels;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1948 portant application à la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française de l'arrêté du 21 octobre 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 21 octobre 1947 est modifié comme suit:

Fuel oil domestique.

« Couleur: noirâtre.
« Viscosité à 20° C: inférieure à 12 centistockes (2 Engler).
« Teneur en soufre: 1,7 p. 100 maximum.
« Distillation: 50 p. 100 maximum avant 270° C.
« Teneur en eau: 0,10 p. 100 maximum.
« Inflammabilité: comprise entre 70 et 110° C.
« Congélation ASTM.: inférieure ou égale à — 3° C.

Fuel oil léger.

« Couleur: noire.
« Viscosité à 20° C: inférieure à 53 centistockes (7 Engler).
« Teneur en soufre: inférieure à 2,7 p. 100.
« Distillation: 50 p. 100 maximum avant 270° C.
« Teneur en eau: inférieure ou égale à 1 p. 100.
« Inflammabilité: comprise entre 70 et 140° C.
« Congélation ASTM.: inférieure ou égale à 0° ».

(Le reste de l'article 2 sans changement.)

Art. 2. — L'arrêté du 5 juin 1948 est abrogé.

Art. 3. — Le directeur des carburants et l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont les dispositions entreront en vigueur dès sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1949.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Pour le ministre de l'agriculture:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Nomination du rapporteur général de la commission des marchés d'Electricité de France.

Par arrêté du 13 juillet 1949, M. Crescent, inspecteur général des ponts et chaussées, est nommé rapporteur général de la commission des marchés d'Electricité de France.

Nomination du rapporteur général de la commission des marchés de Gaz de France.

Par arrêté du 13 juillet 1949, M. Schneider, inspecteur général des mines, est nommé rapporteur général de la commission des marchés de Gaz de France.

Nomination de membres du comité consultatif du commerce auprès de la direction du commerce intérieur.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu l'arrêté du 30 novembre 1945 portant création de comités consultatifs auprès des directions du ministère de l'industrie et du commerce, ainsi que les arrêtés des 18 décembre 1945, 20 mars 1946 et 4 mai 1949,

Arrête :

Art. 1er. — En qualité de représentant des employeurs, M. Marcel Brot (Fédération nationale des coopératives de consommation), est remplacé par M. Vaxelaire (Fédération nationale des coopératives de consommation).

En qualité de représentant des techniciens et agents des cadres, M. Jean Gournet (Fédération nationale des employés et cadres du commerce, du crédit, des assurances, de la sécurité sociale et divers) (C. G. T.), est remplacé par M. Armand Brauer (Fédération nationale des syndicats confédérés de voyageurs, représentants et placiers de l'industrie et du commerce de France et de l'Union française (C. G. T.).

Art. 2. — Le directeur du commerce intérieur est chargé de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 15 juillet 1949.

JULES-JULIEN.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Recrutement de pilotes enquêteurs de la navigation aérienne.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre du travail et de la sécurité sociale, et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret du 13 octobre 1948 relatif au recrutement de personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application de l'article 2 du décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est autorisé à recruter deux pilotes enquêteurs de la navigation aérienne.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale et le directeur du centre d'orientation et de réemploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1949.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES BRIAND.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Spécifications auxquelles doivent répondre les avertisseurs sonores des automobiles.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret du 20 août 1939 modifié, portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage et, notamment l'article 25 de ce décret;

Vu l'arrêté du 28 décembre 1948 relatif aux spécifications auxquelles doivent répondre les avertisseurs sonores des automobiles, et notamment l'article 3 de ce texte;

Sur la proposition du directeur des routes,

Arrête:

Article unique. — L'article 3 de l'arrêté du 28 décembre 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art. 3.* — Les dispositions du présent arrêté ne seront applicables qu'aux véhicules automobiles circulant sous couvert d'un récépissé de déclaration de première mise en circulation (carte grise) postérieur au 1er janvier 1950 ».

Fait à Paris, le 12 juillet 1949.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le conseiller technique,

ADRIEN SPINETTA.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Approbation du compte administratif de la caisse générale de garantie (premier semestre 1946) et de la caisses nationale de sécurité sociale (deuxième semestre 1946).

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 2 juillet 1949, a été approuvé le compte administratif de la caisse générale de garantie (premier semestre 1946) et de la caisse nationale de sécurité sociale (deuxième semestre 1946).

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 juillet 1949, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Société mutualiste d'entreprise de la société des papiers à cigarettes « Le Nil », n° 16-123, à Angoulême.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 juillet 1949, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste inter-entreprises ci-après:

Société mutualiste inter-entreprises de la construction moderne française, n° 33-1358, à Bordeaux, 88, rue Judaïque.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 juillet 1949, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Mutuelle chirurgicale du Loiret (M. C. L.), n° 45-431, à Orléans, 3, rue du Cloître-Saint-Paul.

(2e *Supplément.* — Fin.).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 juillet 1949, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après:

Société mutualiste du personnel de la société des chemins de fer à voie de 0,60, n° 62-1377, à Vis-en-Artois.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 juillet 1949, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Mutuelle amicale des colonies, n° 75-4532, 12, rue Lesdiguières, à Paris (1e).

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 13 juillet 1949, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

La mutuelle municipale, n° 6-109, à Nice, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 13 juillet 1949, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après:

Société mutualiste d'entreprise du personnel des cadres et maîtrises des réseaux de tramways, trolleybus et autobus de Marseille, n° 13-1125, à Marseille, 63, place Jean-Jaurès (Bar de l'Union).

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 13 juillet 1949, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Société mutuelle des sapeurs-pompiers de Moëlan-sur-Mer, n° 29-216, à Moëlan-sur-Mer.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 juillet 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Honnêteté-travail, n° 6-228, à Cannes, avec la société mutualiste dite Mutualité cannoise, n° 6-351, à Cannes.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 juillet 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Solidarité, n° 2-146, à Cilly, avec la société mutualiste dite La Mutuelle marloise, n° 2-91, à Marle.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 juillet 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Maternelle, n° 17-354 à Saint-Pierre-d'Oléron, avec la société mutualiste dite L'Union des travailleurs, n° 17-110, à Saint-Pierre-d'Oléron.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 13 juillet 1949, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites:

1° De secours mutuels, n° 2-50, à Bellicourt;
2° De secours mutuels, n° 2-81, à Thenelles;
3° De secours mutuels, n° 2-92, à Villeret;
4° Union des œuvres ouvrières, n° 2-161, à Fresnoy-le-Grand;
5° De prévoyance et de secours mutuels, n° 2-171, à Holnon;
6° De secours mutuels et de prévoyance, n° 2-182, à Lehaucourt;
7° Des ouvriers tullistes en guipure et similaires du Moulin-Blanc dite Les Amis réunis, n° 2-192, à Saint-Quentin;
8° De secours mutuels, n° 2-223, à Marteville (actuellement à Attilly);
9° La Prévoyante, n° 2-277, à Saint-Simon;
10° Les anciens coloniaux, n° 2-300, à Saint-Quentin;
11° Caisse de secours mutuels de la section de Monceau-sur-Oise, n° 2-382, à Monceau-sur-Oise,

avec la société mutualiste dite Mutuelle familiale de Saint-Quentin, n° 2-311, à Saint-Quentin.

DÉPARTEMENTS DE LA CHARENTE-MARITIME ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 13 juillet 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Association amicale et de secours mutuels des anciens élèves de maistrance de Rochefort, n° 17-261, à Rochefort, avec la société mutualiste dite Caisse nationale de prévoyance des anciens élèves des écoles techniques et des corps entretenus de la marine, n° 44-311, à Nantes.

Circulaire du 5 juillet 1949 relative au transfert dans les trois zones occidentales de Berlin des économies réalisées en France par les travailleurs allemands.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, à MM. les préfets (pour information), les inspecteurs divisionnaires du travail et de la main-d'œuvre (pour information), les directeurs départementaux du travail et de la main-d'œuvre, les chefs des services départementaux de la main-d'œuvre (pour exécution), les ingénieurs en chef des mines (pour information), les contrôleurs des lois sociales en agriculture (pour information), les directeurs départementaux de la population (pour information), le directeur de l'office national d'immigration (pour exécution).

Par circulaire M. O. 30/49 du 20 juin 1949 (*Journal officiel* du 9 juillet 1949, page 6757), je vous ai précisé les règles applicables, à compter du 15 juillet 1949, au transfert en Allemagne (zones occidentales seulement) des salaires perçus en France par les travailleurs allemands.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, à ce sujet, que M. le ministre des finances et des affaires économiques vient d'autoriser les envois de fonds à destination des trois zones occidentales de Berlin.

En conséquence, les travailleurs allemands pourront transférer, à compter du 15 juillet 1949, une partie de leur salaire à leur famille résidant dans les trois zones occidentales de Berlin suivant la procédure prévue par ma circulaire M.O. 30/49 du 20 juin 1949.

Pour le ministre et par autorisation:

Le directeur de la main-d'œuvre,

ROSIER.

Circulaire n° 136 S.S. relative à la transmission par les maires aux caisses régionales d'assurance vieillesse des travailleurs salariés des dossiers complets de demandes d'allocation temporaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juillet 1949:

Page 6758, 1re colonne, 6e alinéa, 4e ligne, au lieu de: « les dossiers qui ne comportaient pas », lire: « les dossiers qui ne comporteraient pas ».

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 16 juillet 1949 admettant un administrateur des colonies à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 16 juillet 1949, M. le Grand de Belleroche (Anne-Emmanuel-Adolphe), administrateur de 1re classe des colonies est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 29 juillet 1949.

Décret du 16 juillet 1949 rapportant les dispositions des décrets des 2 septembre 1943, 16 novembre 1945 et 24 mai 1947, portant promotion dans le corps des administrateurs des colonies.

Par décret en date du 16 juillet 1949, sont rapportées, en ce qui concerne M. Duhamel (Etienne-Jean-Baptiste), les dispositions du décret du 2 septembre 1943, portant nominations d'administrateurs adjoints de 3e classe des colonies, et des décrets des 16 novembre 1945 et 24 mai 1947, portant promotions dans le corps des administrateurs des colonies.

Autorisation de l'introduction à Madagascar de boutures de cannes à sucre en provenance de l'île Maurice.

Par arrêté du 11 juillet 1949, le haut commissaire de la République à Madagascar a été autorisé à introduire à Nossi-Bé, par Majunga, dix boutures de canne à sucre B. 37.161 provenant de l'île Maurice.

Cette introduction sera faite en se conformant strictement aux prescriptions des règlements en vigueur.

Fixation de l'heure légale en Côte française des Somalis.

Par arrêté en date du 12 juillet 1949, l'heure légale en Côte française des Somalis est fixée de la façon suivante:

« L'heure légale en Côte française des Somalis, est, pendant toute l'année, l'heure de temps moyen du méridien de Greenwich augmentée de trois heures ».

Chemins de fer coloniaux.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1949, M. Duret (Michel), chef d'atelier du cadre général des chemins de fer coloniaux, atteint par la limite d'âge, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1949, les dispositions des articles 1er et 3 de l'arrêté n° 298 du 9 mars 1949 portant nominations de chefs d'équipe stagiaires des transmissions coloniales sont rapportées et remplacées par les suivantes:

« Art. 1er: sont nommés:

Chef d'équipe de 3e classe.

« M. Bernard (André), avec attribution d'une ancienneté de 1 an 11 mois 20 jours.

Chef d'équipe de 4e classe.

« M. Chartre (Hubert), avec attribution d'une ancienneté de 3 mois 20 jours.

Chef d'équipe de 5e classe.

« M. Comes (Félix), avec attribution d'une ancienneté de 7 mois 20 jours.

« Art. 3. — Pendant la durée de ces cours devant s'ouvrir le 24 février 1949 les intéressés seront considérés comme étant en position de déplacement temporaire et auront droit aux indemnités y afférentes prévues par les règlements en vigueur pour les agents de leur catégorie.

« En ce qui concerne MM. Chartre et Comes qui seront appelés à participer successivement au cours de chef d'équipe du service des lignes aériennes du 24 février au 6 avril 1949 et au cours de soudeur du 21 avril au 14 juin 1949, le délai de 30 jours pendant lequel les intéressés bénéficieront du maximum des indemnités de déplacement susvisées commencera à courir du jour de l'ouverture de chaque session de cours. »

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 11 juillet 1949, M. Auclert (Fernand), receveur supérieur hors classe du cadre général des transmissions coloniales, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Commission consultative de prothèse et d'orthopédie.

Par arrêté du 15 juillet 1949, l'arrêté du 23 mars 1949 portant nomination des membres de la commission consultative de prothèse et d'orthopédie est modifié comme suit:

III. — *Représentants de l'union française des associations des combattants, combattants de la libération et victimes des deux guerres.*

Au lieu de:

« M. Delporte, Gauriault, Thibault, Jugon, remplacés éventuellement par MM. Collet, Lefèvre, Robin, Fournier »,

Lire

« M. Delporte, Gauriault, Robin, Jugon, remplacés éventuellement par MM. Collet, Lefèvre, Faugas, Fournier ».

(Le reste sans changement.)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 15 juillet 1949 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 juillet 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1949 portant que les promotions comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur; le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. le docteur Bec (Fortuné-Joseph-Adolphe), chirurgien à Avignon (Vaucluse); 57 ans de services civils et militaires. Officier le 31 juillet 1936.

M. le docteur Gougerot (Henri-Eugène), professeur à la faculté de médecine de Paris; 54 ans de services civils et militaires. Officier le 3 juillet 1934.

M. le docteur Lian (Camille-Constant), professeur à la faculté de médecine de Paris; 53 ans de services civils et militaires. Officier le 14 février 1931.

Décret du 15 juillet 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 juillet 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1949, portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. le docteur Baklenweck (Louis), médecin à Paris; 56 ans de services civils et militaires. Chevalier du 14 janvier 1922.

M. le docteur Blanc (Georges-Louis), médecin honoraire des hôpitaux d'Aix-les-Bains, président du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Savoie; 54 ans 6 mois de services civils et militaires. Chevalier du 25 décembre 1926.

M. le docteur Bonnal (Gaston-Amédée), chirurgien chef des hôpitaux de Marseille; 51 ans de services civils et militaires. Chevalier du 12 décembre 1932.

M. Borin (Philibert-Marius), pharmacien à Creil (Oise); 62 ans de services civils et militaires. Chevalier du 3 octobre 1938.

M. Calley (Georges), président du conseil d'administration de l'association « Le Sanatorium des cheminots »; 42 ans de services civils et militaires. Chevalier du 30 janvier 1937.

M. le docteur Cottet (Jules-Gaspard), médecin à Evian (Haute-Savoie); 61 ans de services civils et militaires. Chevalier du 29 décembre 1917.

M. le docteur Davy (Paul-Emile), médecin directeur du sanatorium de Praz-Coutant, à Passy (Haute-Savoie); 41 ans de services civils et militaires. Chevalier du 1er décembre 1932.

M. le docteur Gambilliani (Médéric-Raoul-Georges), médecin des hôpitaux du Havre (Seine-Inférieure); 43 ans de services civils et militaires. Chevalier du 16 juin 1920.

M. le docteur (Jacquot (René-Alfred), médecin chef honoraire de l'office public d'hygiène sociale à Paris; 57 ans de services civils et militaires. Chevalier du 16 juin 1920.

M. le docteur Langevin (Gustave), médecin au Mans (Sarthe); 61 ans de services civils et militaires. Chevalier du 9 novembre 1927.

M. le docteur Laubie (Antoine), médecin à Donzenac (Corrèze); 60 ans de services civils et militaires. Chevalier du 27 juillet 1933.

M. le docteur Roumilhac (Georges-Marie), président du syndicat national des établissements thermaux, à Vichy (Allier); 37 ans de services civils et militaires. Chevalier du 9 janvier 1931.

M. le docteur Soudille (Gilbert-Philippe-Marie), chirurgien ophtalmologiste, directeur honoraire de l'école de médecine de Nantes; 67 ans de services civils et militaires. Chevalier du 11 mai 1921.

M. le docteur Stuhl (Louis-Jean-Marie), médecin électro-radiologiste des hôpitaux de Paris; 30 ans de services civils et militaires. Chevalier du 10 janvier 1939.

M. le chanoine Violet (Marie-Jean Urbain), fondateur d'œuvres sociales et familiales à Paris; 52 ans de services civils et militaires. Chevalier du 6 décembre 1918.

Au grade de chevalier.

M. le docteur Abbal (Marcel), directeur départemental de la santé des Landes; 28 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Arbassier (Henri), chirurgien urologiste des hôpitaux de Grenoble (Isère); 47 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Azoulay (Charles-Emmanuel), médecin à Périgueux (Dordogne); 26 ans de services civils et militaires.

Mme Beauchais, née Dupont (Anne-Marie), présidente du conseil départemental de la Croix-Rouge française de Seine-et-Oise; 32 ans de services civils les plus dévoués.

M. le docteur Béthoux (Louis-Paul), professeur de clinique médicale à l'école de médecine et de pharmacie de l'université de Grenoble; 42 ans de services civils et militaires.

Mme Bonnevie (Virginie-Aglaé), en religion sœur Rosalie, infirmière à l'hôpital d'Albertville (Savoie); 57 ans de services civils.

M. le docteur Charonnat (Raymond-Robert), professeur à la faculté de pharmacie de Paris; 39 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Chartol (Edouard-Nicolas), chirurgien chef de l'hôpital-hospice Saint-Jules, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe); 28 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Cordier (Gaston-Jean), professeur à la faculté de médecine de Paris; 28 ans de services civils et militaires.

Mgr Costa de Beauregard (Ernest-Adrien), vicaire général du diocèse de Chambéry, supérieur de l'orphelinat de Chambéry (Savoie); 51 ans de services civils.

Mme Crapard (Lucie-Thérèse), en religion mère Marie-Alphonse, supérieure générale de la congrégation des sœurs de la charité de Nevers (Nièvre); 50 ans de services civils.

Mlle Crémer (Isabel-Mary), directrice de l'école pratique de service social à Paris; 29 ans de services civils.

Mme Darricau, née Chamaison (Andrée-Marie), directrice du groupe hospitalier Cochin maternité, à Paris; 25 ans de services civils.

M. le docteur Desgranges (Albert-Louis-Alexandre-Marie), médecin à Paris; 43 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Deswarte (René-Léon-Louis), médecin à Rosendael (Nord); 48 ans de services civils et militaires.

M. Dresse (Raoul-Marie-Antoine), inspecteur divisionnaire adjoint, directeur de la population du Loiret; 26 ans de services civils.

M. Dumont (Jules-Hippolyte), chirurgien dentiste à Paris; 47 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Durel (Pierre-Louis), médecin à l'hôpital Saint-Lazare, à Paris; 27 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Eck (Georges-Jean), médecin à Riedisheim (Bas-Rhin); 43 ans de services civils et militaires.

Mlle Fouche (Suzanne-Eugénie), secrétaire générale de la ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail, à Paris; 25 ans de services civils.

M. Fougerouse (Jean-Amédée), sous-délégué adjoint de l'entr'aide française à Douai (Nord); 51 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Funck, dit Funck-Hellet (Charles-Joseph), vice-président de la commission d'hygiène de l'arrondissement de Saint-Denis; 42 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Galland (Marcel), chirurgien chef de la fondation franco-américaine à Berck (Pas-de-Calais); 41 ans de services civils très distingués.

Mme Garnache, née Jacquinot (Joséphine-Aimée), infirmière à Dijon (Côte-d'Or); 35 ans de services civils dévoués.

M. le docteur Gibert (Martial-Ange), médecin à Narbonne (Aude); 62 ans de services civils et militaires.

Mme Girard (Jeanne), en religion sœur Marthe, infirmière à l'hôpital civil d'Ajaccio (Corse); 29 ans de services civils.

M. le docteur Harant (Hervé-Antoine), professeur à la faculté de médecine de Montpellier (Hérault); 28 ans de services civils.

M. Joffard (Raymond), pharmacien à Paris; 26 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Joulia (Pierre-Charles), professeur à la faculté de médecine de Bordeaux (Gironde); 45 ans de services civils et militaires.

M. Lagache (Georges-Auguste), dit Arael, rédacteur en chef de « La Santé de la famille des chemins de fer français », à Nanterre (Seine); 40 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Le Bayon (Louis-Auguste), médecin directeur du sanatorium public départemental de Monbran (Lot-et-Garonne); 38 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Lefevre (Raymond-Marcel-Stanislas), professeur à l'école de médecine de Reims (Marne); 31 ans de services civils et militaires.

M. Lelièvre (Donatien-François-Marie), directeur de l'institution régionale des sourds-muets et jeunes aveugles de Bordeaux (Gironde); 47 ans de services civils et militaires.

M. Lemaire (René-Paul-Albert), membre du comité de patronage des habitations à bon marché près la préfecture de la Marne; 46 ans de services civils et militaires.

M. Lépine (Georges-Jude-Arthur), pharmacien, secrétaire de la fédération des syndicats pharmaceutiques de France, à Paris; 50 ans de services civils et militaires.

M. Maraval (Louis), directeur de la maison maternelle nationale de Saint-Maurice (Seine); 24 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Martinet (Henry-Alexandre), médecin à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier); 63 ans de services civils et militaires.

Mme Mathieu, née Tout (Marguerite), vice-présidente du centre de protection de l'enfance de Haussonville (Meurthe-et-Moselle); 30 ans de services civils très dévoués.

M. Mathieu (Jean-Emile-Marie-Auguste), administrateur du syndicat national des établissements thermaux de France, à Paris; 29 ans de services civils et militaires.

Mme Naude (Marguerite), vice-présidente du comité de la Croix-Rouge française de Pau (Basses-Pyrénées); 42 ans de services civils dévoués.

M. le docteur Paufique (Louis-Gentil-Martial-Philippe), professeur à la faculté de médecine de Lyon (Rhône); 32 ans de services civils et militaires.

M. Pichenez (Maurice), chirurgien dentiste, à Viroflay (Seine-et-Oise); 31 ans de services civils.

M. Pierard (Gabriel), vice-président de la Croix-Rouge française, à Valenciennes (Nord); 26 ans de services civils et militaires.

M. Ritort, dit Manet (Pierre-Ernest-Eugène), directeur de l'institut national de podologie, à Paris; 35 ans de services civils et militaires.

M. le docteur Rousselet (Michel), professeur au lycée de Nancy, vice-président de l'association lorraine pour la sauvegarde de l'enfance déficiente et en danger moral; 23 ans de services civils et militaires.

Mme Rozagoute (Marcelle), en religion sœur Marie-Edouard, directrice de l'école régionale d'infirmières et d'assistantes sociales à Nantes (Loire-Inférieure); 25 ans de services civils dévoués.

M. le docteur Thevenard (Auguste-Félix-Gabriel), chirurgien chef de l'institution nationale des sourds-muets, à Paris; 50 ans de services civils et militaires.

Mme Thorel, née Taupin (Désirée-Ernestine), sage-femme à Dieppe (Seine-Inférieure); 60 ans de services civils.

M. le docteur Trancon (Henri-Jules-Marie), médecin chef de l'hôpital-hospice de Lillebonne (Seine-Inférieure); 51 ans de services civils et militaires.

M. Vancauwenberghe (Charles-Georges-Désiré-Victor), vice-président de la commission consultative du sanatorium national de Zuydecotte (Nord); 29 ans de services civils et militaires.

Mme Veyren, née Fournier (Emilie-Marie-Antoinette-Horiense), membre du conseil de surveillance de l'assistance publique à Marseille (Bouches-du-Rhône); 33 ans 6 mois de services.

M. Vigier (René-Marcel), administrateur civil à l'administration centrale; 21 ans de services civils et militaires.

Budget primitif de l'institution nationale des sourds-muets de Paris pour l'exercice 1949.

Par arrêté en date du 3 juin 1949, le budget primitif de l'institution nationale des sourds-muets de Paris, pour l'exercice 1949, est fixé en recettes et en dépenses à 67.575.074 F.

Relèvement des indemnités du personnel médical de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu les décrets des 3 septembre 1927, 27 mai 1932 et 4 avril 1935;

Vu l'arrêté interministériel du 30 janvier 1945, relatif aux indemnités allouées au personnel des établissements nationaux de bienfaisance;

Vu l'arrêté du 19 août 1946;

Vu les arrêtés des 5 août 1947 et 7 janvier 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 5 août 1947, relatif au relèvement des indemnités du personnel médical de l'hospice national des Quinze-Vingts, est modifié comme suit:

« Le personnel médical de l'hospice national des Quinze-Vingts ne recevant aucun traitement soumis à retenue pour pension civile et uniquement rémunéré par indemnités percevra, à dater du 1er janvier 1949, les émolu-

ments prévus en faveur des internes des hôpitaux de Paris, conformément au tableau de concordance ci-après:

« Chefs de clinique médecins radiologues et chef de laboratoire	Internes de 3e année.
« Chef de clinique adjoint	Interne de 2e année.
« Assistant titulaire..	Interne de 1re année.
« Assistant stagiaire..	Interne provisoire ».
»	

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur adjoint de l'administration générale, du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 juillet 1949.

Pour le ministre de la santé publique et de la population:
Le chef de cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Directions départementales de la population.

Par arrêté en date du 1er juillet 1949, Mme Campana (Marianne), rédacteur stagiaire à la direction départementale de la population de la Seine, a été titularisée dans ses fonctions et promue à la 3e classe de son grade, à compter du 1er mars 1949.

Par arrêté en date du 1er juillet 1949, Mlle Hourteillan (Simone), commis stagiaire à la direction départementale de la population de la Seine, a été titularisée dans ses fonctions et promue à la 2e classe de son grade, à compter du 10 mars 1949.

Directions départementales de la santé.

Par arrêté en date du 1er juillet 1949, Mme Viguier (Fernande), commis principal de 2e classe à la direction départementale de la santé de la Savoie, a été promue à la 1re classe de son grade, à compter du 1er janvier 1949.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret du 15 juillet 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime.

Par décret en date du 15 juillet 1949, sont promus ou nommés dans l'ordre du Mérite maritime:

CONTINGENT A

Au grade de commandeur.

MM.

Lepreire (Louis) (le Havre 3996), capitaine au long cours.

Magniez (Louis) (Dunkerque 21), pilote.

Au grade d'officier.

MM.

Baleste (Emile) (Arcachon 770), inscrit maritime.

Beslin (Paul) (Toulon 6005), patron batelier.

Borez (Henri) (Dunkerque 3790), officier mécanicien.

Bourge (Emile) (Saint-Malo 1158), capitaine au long cours.

Bruno (Joseph) (Alger 151 CAST), inscrit maritime.

Carlson (Louis) (Papeete), capitaine au grand cabotage colonial, pilote.

Cochard (Paul) (la Rochelle-Ré 906), patron au bornage.

Dublineau (Raymond) (Bordeaux 21221), capitaine au long cours.

Eldin (Henri) (Marseille 16363), capitaine au long cours.

Labarre (Louis) (Boulogne 2577), sauveteur.

Le Bris (Jean), Concarneau 6013), patron pêcheur.

Lecanu (Edouard) (le Havre 2285), officier mécanicien.

Le Goze (Louis) (Vannes 129), capitaine au long cours.

Le Dissez (Joseph) (Paimpol 268), capitaine au long cours.

Le Toumelin (Victor) (Vannes 10818), capitaine au long cours.

L'Huillier (Marcel) (Tamatave), capitaine au long cours, capitaine de port.

Au grade de chevalier.

MM.

Autray (Marc) (Saint-Malo 5990), pilote.

Baringi (Octave) (Bastia 332), capitaine de la marine marchande.

Berard (Camille) (Bordeaux 6185), officier mécanicien.

Beuzit (Jean) (Morlaix 10312), inscrit maritime.

Bocher (Joseph) (Cherbourg 3258), officier mécanicien.

Bon (François) (Dinan 60395), capitaine de la marine marchande.

Bonavita (Dominique) (Marseille 10880), capitaine au long cours.

Bonnet (Louis) (Marseille 8935), officier mécanicien.

Botte (Octave) (Rouen 102), capitaine au long cours.

Boulogne (Henri) (Dunkerque 163), capitaine au long cours.

Boutfroy (Charles) (Bordeaux 768), capitaine au long cours.

Brebant (Alphonse) (Le Havre 3478), capitaine de la marine marchande, pilote.

Breton (Emile) (Ile d'Yeu 97), capitaine de la marine marchande.

Calvez (Pierre) (Guilvinec 8694), patron de pêche.

Caous (Pierre) (Paimpol 60982), capitaine au long cours.

Chaille (Ludovic) (La Rochelle 1451), patron de pêche.

Chopin (Henri) (Le Havre 3708), capitaine de la marine marchande.

Clouteau (Emile) (Les Sables d'Olonne 2391), patron de pêche.

Coquil (Jean) (Le Havre 3060), officier mécanicien).

Corre (Eugène) (Saint-Brieuc 4875), capitaine de la marine marchande, officier de port.

Costard (Louis) (Brest 5128), patron pêcheur.

Danic (Joachim) (Vannes 10229), capitaine de la marine marchande.

Danielou (René) (Lorient 1595), officier mécanicien.

Defatto (Frédéric) (Marseille 9918), patron pêcheur.

Dunan (Louis) (Nice 1408), patron pêcheur.

Durivaud (Xavier) (La Rochelle 1354), pilote.

Falcone (Pierre) (Oran 2737), patron de pêche, armateur.

Ferlicot (Aristide) (Paimpol 220), capitaine au long cours.

Frejaville (Honoré) (Bordeaux 20108), capitaine au long cours.

Gallocher (Georges) (Marseille 8274), capitaine au long cours.

Galy-Ache (Charles) (Le Havre 1967), commissaire de la marine marchande.

Girard (Charles) (Saint-Malo 8399), capitaine de la marine marchande.

Girard (Emile) (Marseille 9882), patron au bornage.

Goalabre (Yves) (Concarneau 7884), patron de pêche.

Gourlaouen (Louis), (Guilvinec 3754), patron de pêche.

Gourmelen (Jean) (Camaret 8271), patron de pêche.

Gregori (Benoit) (Alger 1582), capitaine de la marine marchande pilote.

Guillemot (Théophane) (Cancale 1201), capitaine au long cours.

Guyader (Robert) (Concarneau 16905), officier mécanicien

Helary (François) (Paimpol 50247), lieutenant de port.

Hervé (Charles) (Marennes 50422), patron au bornage.

Hervé (Pierre) (Paimpol 487), capitaine de la marine marchande.

Hervy (Arsène) (Saint-Nazaire 1824), capitaine au long cours.

Jego (Marcel) (Groix 3026), sauveteur.

Jourdan (Prosper) (Marseille 11128), maître d'hôtel.

Laperdrix (Louis) (Dieppe 5195), patron de pêche.

Lataste (Michel) (Arcachon Dax 208), capitaine au long cours.

Le Cannellec (Yves) (Tréguier 4712), barman.

Le De (Arsène) (Camaret 1164), capitaine au long cours.

Le Guen (Ange) (Caen 4351), capitaine de la marine marchande.

Lehuenen (Joseph) (Saint-Pierre 418), patron de pêche.

Lenail (Maurice) (Nantes 16695), capitaine au long cours.

Le Prat (Henri) (Brest 13), pilote.

Le Roue (François) (le Havre 3523), officier mécanicien.

Le Tinevez (Marcel) (Lannion 8723), capitaine de la marine marchande.

Lorho (Louis) (Auray 14061), capitaine au long cours.

Mallet (François) (Etel 60453), patron au bornage.

Marec (Joseph) (Douarnenez 4002), patron de pêche.

Masset (René) (Boulogne 17772), officier mécanicien.

Massimi (Charles) (Marseille 11400), patron pêcheur.

Maurin (Jean) (Toulon 6058), capitaine au long cours.

Morganti (Charles) (Marseille 9555), intendant.

Mornet (Florent) (les Sables-d'Olonne 2507), patron de pêche.

Moullec (Pierre) (Audierne 2915), patron pêcheur.

Mullois (Jean) (Toulon 16404), officier mécanicien.

Papineau (Léon) (Oléron 926), patron de pêche.

Pierre (Joseph) (Alger 2117), capitaine de la marine marchande.

Plaisant (Gustave) (le Havre 14487), lieutenant au long cours.
Pourre (François) (Boulogne 18271), patron au bornage.
Quintilla (Sébastien) (Port-Vendres 30376) officier mécanicien.
Raoult (Emile) (Saint-Malo 957), patron pêcheur.
Raub (Henri) (Brest 82), capitaine au long cours.
Rica (Yves) (Concarneau 4280), patron de pêche.
Rouat (Joseph) (Concarneau 4391), patron au bornage.
Saintilan (Pierre) (Saint-Brieuc 19212), capitaine de la marine marchande.
De Saint Victor Jacquemont (Luc) (le Havre 3112), capitaine au long cours.
Saliou (François) (Douarnenez 2026), patron de pêche.
Sansuc (René) (Bordeaux 4), pilote.
Seite (Jean) (Brest 21372), inscrit maritime.
Sergent (François) (Audierne 9), capitaine au long cours.
Strina (Jean) (Sète 1975), inscrit maritime.
Thomas (François) (Marennes 5851), patron au bornage.
Tonnerre (Nicolas) (Groix 2441), inscrit maritime.
Verove (Cornil) (Dunkerque 3089), officier mécanicien.
Vincent (René) (Martigues 1743), patron pêcheur.
Wattez (Pierre) (Boulogne 17861), patron de pêche.

CONTINGENT B

Au grade de commandeur.

M. Marchegay (Jacques), secrétaire général du comité central des armateurs de France.

Au grade d'officier.

MM.

Bernard-Beaumaine (Frantz), yachtman
Boudeville (Pierre), sous-directeur au ministère des finances.
Coudert (Jean), officier de justice maritime.
Ganay (Louis), chef du service des équipages à la compagnie de navigation Paquet.
Jeannin (Albert), administrateur en chef de 1re classe de l'inscription maritime.
Pilliard (Maurice), vice-président des transports océaniques.
Vieljeux (Pierre), armateur.

Au grade de chevalier.

MM.

Ballery (Antoine), armateur.
Bertreux (Maurice), sous-directeur des ateliers et chantiers de Bretagne.
Binon (Paul), garde maritime.
Boutet (Benjamin), syndic des gens de mer.
Cairic (Léopold), sous-directeur du comptoir français de l'industrie des conserves alimentaires.
Corblet (Léon), armateur.
Cosquer (Jean), syndic des gens de mer à Concarneau.
Debeire (Benjamin), directeur de l'agence Jokelsen et Hantsaem, à Dunkerque.
Desbrosses (Pierre), inspecteur général de l'office scientifique et technique des pêches maritimes.
Fougère (Maurice), armateur.
Gaultier (Sévère), syndic des gens de mer en retraite.
Mlle Glachant (O'ga), publiciste maritime.
Jestin (Emile), officier principal d'administration de l'inscription maritime.
Jolly (Gustave), administrateur en chef de 1re classe de l'inscription maritime.
Keller (Roland), président du syndicat général des mareyeurs de Boulogne.
Lefèvre (Pierre), agent supérieur de 1re classe au ministère de la marine marchande.
Le Gal (Louis), journaliste maritime.
Legendre (William), secrétaire général du service d'avitaillement des pêches maritimes.
Le Merdy (Pierre), médecin en chef de 2e classe de la marine, médecin des gens de mer, à Saint-Servan.
Le Moal (François), agent administratif principal de l'inscription maritime.
Mallet (Paul), agent maritime, à Bordeaux.
Massiera (Jean-Louis), directeur de la compagnie de navigation mixte.
Pasteau (Vincent), chef de bureau au ministère de la marine marchande.
Ravisse (Charles), directeur à Calais de la compagnie des bateaux à vapeur du Nord.
Rebersat (Maurice), professeur à l'école de navigation de Paris.
Richard (Victor), agent administratif de l'inscription maritime.
Schmitz, administrateur en chef de 2e classe de l'inscription maritime.
Sibiril (Ernest), constructeur de bateaux.
Soublin (Léopold), armateur.
Suquet (Léopold), président de la caisse régionale du crédit maritime mutuel, à Sète.
Teillard (Robert), ingénieur aux chantiers de constructions navales de la Seyne.
Tison (Paul), ingénieur principal du génie maritime.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 19 juillet 1949.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Demande d'arbitrage de la commission de la justice et de législation sur l'avis défavorable donné par M. le président du conseil à la demande de discussion d'urgence des conclusions du rapport fait par ladite commission sur les propositions de loi: 1° de M. Camphin et plusieurs de ses collègues tendant à accorder l'amnistie pleine et entière pour les condamnations prononcées contre des travailleurs de la mine et similaires à l'occasion de l'exercice du droit de grève consacré par la Constitution de la République et à faire cesser toutes poursuites judiciaires engagées à l'occasion des conflits sociaux des mines; 2° de M. Camphin et plusieurs de ses collègues tendant à accorder l'amnistie pleine et entière pour les condamnations prononcées contre des travailleurs de la mine et d'autres corporations à l'occasion de l'exercice du droit de grève consacré par la Constitution de la République, à faire cesser toutes les poursuites judiciaires engagées à la suite des conflits sociaux et à ordonner la remise de toutes les amendes et dommages-intérêts qui ont frappé tous ces travailleurs. (Nos 5936-7449-7697. — M. Dominjon, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion d'urgence des conclusions du rapport de la commission de la famille, de la population et de la santé publique sur la proposition de loi de M. Cordonnier et plusieurs de ses collègues tendant à assurer un minimum vital à tous les aveugles et grands infirmes quelle que soit l'origine de leur infirmité. (Nos 479-1082 [nouvelle rédaction]. — M. Cordonnier, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi portant répartition des abattements globaux opérés sur le budget annexe de la radiodiffusion française par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. (Nos 7031-7651. — M. Charles Barangé, rapporteur général. — Rapporteur spécial: M. Taillade.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier les articles 8 et 47 de la loi du 8 avril 1946 portant nationalisation de l'électricité et du gaz. (Nos 7606-7703. — M. Louvel, rapporteur.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à reconnaître la coopération dans le commerce de détail et à organiser son statut. (Nos 6786-7562. — M. Marcel Poimbœuf, rapporteur.)

6. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre. (Nos 6784-7308-7699. — M. Garet, rapporteur.)

7. — Discussion: I. du projet de loi portant aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers; II. du projet de loi portant aménagement de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires et la proposition de loi de M. Eugène Rigal tendant à instituer, au profit des départements et des communes, une taxe locale frappant les ventes à la consommation et les prestations de service, obligatoire dans toutes les communes, au taux uniforme de 2 p. 100 (en remplacement des articles 250 et 251 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948); III. du projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi portant aménagements fiscaux (articles 13 B, 13 C, 13 E, 13 F, 13 G, 13 H, 17, 21, 26 G, 26 H, 26 I, 26 J, 28 B, 29, 30, 31, 33 D, 39 A, 39 E et 39 G). (Nos 6082-6945-6618-6896-6624-7174 et annexes nos 6922-7176-7812-7824. — M. Charles Barangé, rapporteur général. — Rapporteurs spéciaux: M. André Guillant [Projet de loi relatif à la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires]; M. Eugène Rigal [articles du projet de loi portant aménagements fiscaux].)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres d'une commission.

2. — Fixation de la date de discussion des interpellations: 1° de M. Forcinal; 2° de M. Lécrivain-Servoz; 3° de M. Joinville (Alfred Malleret); 4° de M. Livry-Level; 5° de M. Louis Marin; 6° de M. d'Astier de La Vigerie; 7° de M. Henri Bouret; 8° de M. Minjoz, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin aux campagnes de diffamation contre la résistance et pour assurer aux combattants de la clandestinité les garanties et les égards auxquels ils ont droit.

3. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du mardi 19 juillet 1949.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis Mlle Archimède, jusques et y compris M. Auneran.

Tribunes. — Depuis M. Mendès-France, jusques et y compris M. Minjoz.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 19 juillet 1949.

N° 7417 (1). — Proposition de résolution de M. Barrachin tendant à modifier l'article 82 du règlement de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 7734. — Proposition de loi de M. Georges Bidault tendant à amnistier certaines condamnations, à instituer un régime de libération anticipée, à apporter certaines modifications à la législation relative à la répression des faits de collaboration et à sanctionner les activités antinationales (renvoyée à la commission de la justice).

N° 7775. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à réintégrer dans leur emploi les fonctionnaires ayant participé à la résistance intérieure française et ayant été admis à faire valoir leurs droits à la retraite avant la limite d'âge ou mis en disponibilité (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 7820 (1). — Rapport, par M. Mazuez, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention substantielle au centre « Jean-Moulin », maison de postcure des déportés et internés patriotes.

N° 7821 (1). — Rapport, par M. Savard, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour libérer l'hôpital des Hauts-Clos de l'Aube, afin qu'il soit rendu très rapidement à ses fins d'origine.

N° 7825. — Rapport, par Mlle Lamblin, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à obtenir pour les étudiants à l'université de Paris une réduction de 50 p. 100 sur les transports de la région parisienne.

N° 7828. — Proposition de résolution de M. René Pléven tendant à inviter le Gouvernement à saisir au plus vite l'Assemblée nationale d'un projet de loi destiné à protéger le public contre les agissements des entreprises dites « sociétés de crédit différé » (renvoyée à la commission des finances).

N° 7839. — Rapport supplémentaire, par M. Degoutte, au nom de la commission de la production industrielle, sur le projet de loi portant dissolution du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux.

N° 7846. — Proposition de loi de M. Louis Rollin portant intégration dans les cadres de fonctionnaires des rédacteurs auxiliaires et temporaires des administrations centrales permanentes de l'Etat et de la préfecture de police (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 7849. — Rapport, par M. René Mayer, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le pacte Atlantique, signé à Washington, le 4 avril 1949.

N° 7850 (1). — Rapport, par M. Aubry, au nom de la commission de comptabilité, sur l'avis donné par le Conseil de la République, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à l'abrogation de l'acte dit loi du 14 décembre 1942 relative aux droits à pension des fonctionnaires de l'Etat ayant appartenu aux services du Sénat et de la Chambre des députés.

N° 7853. — Proposition de loi de M. André Marty tendant à accorder aux ayants cause des Français morts dans les rangs de l'armée républicaine espagnole au cours des événements de guerre 1936-1939, ou décédés des suites de blessures reçues ou maladies contractées les avantages réservés aux ayants cause des combattants de la guerre 1939-1945; et à ceux qui auraient reçu blessures ou contracté maladie, alors qu'ils appartenaient à l'armée républicaine espagnole les droits acquis par les combattants de la guerre 1939-1945 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 7861. — Proposition de résolution de M. Touchard tendant à inviter le Gouvernement à affecter les bénéfices de la Loterie nationale au financement de la revalorisation de la retraite du combattant (renvoyée à la commission des pensions).

N° 7862. — Rapport, par M. Guesdon, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949. (Rapporteurs spéciaux: Articles de loi, dépenses communes, guerre : M. Guesdon; Air. — Budget annexe des constructions aéronautiques, M. Gavini; Marine. — Budget annexe des constructions et armes navales; M. Pierre Meunier. — Budget de la France d'outre-mer; II. — Dépenses militaires. M. Bourgès-Maunoury.

N° 7872. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale tendant à rendre obligatoire pour certaines catégories de la population la vaccination par le vaccin antituberculeux B. C. G. (renvoyé à la commission de la famille).

N° 7878. — Rapport, par M. Arnal, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à étendre l'application des majorations de service prévue par la loi du 26 mars 1937 aux médecins et pharmaciens de réserve admis dans l'armée active en vertu des articles 3 et 4 de la loi du 4 janvier 1929.

N° 7879. — Rapport, par M. Bartolini, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à appliquer l'article 18 du décret du 26 février 1897 qui détermine le taux des salaires des ouvriers et ouvrières de l'Etat d'après celui des industries similaires.

N° 7880. — Rapport, par M. Sion, au nom de la commission de la production industrielle, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à compléter les dispositions de l'article 204 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines.

N° 7881. — Rapport, par M. Gaillard, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant majoration des pensions servies aux anciens fonctionnaires de nationalité française de la commission du gouvernement du territoire de la Sarre.

N° 7884 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, réglementant la profession de courtiers en vin dits « courtiers de campagne » (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 7885 (1). — Proposition de loi de M. Mouton tendant à servir des allocations de chômage, sur les crédits affectés au chapitre 401 du budget du travail, aux ouvriers des Chantiers et ateliers de Provence, à Port-de-Bouc, pendant la durée de fermeture de ces ateliers par suite du lock-out patronal (renvoyée à la commission des finances).

N° 7887. — Rapport de M. Duforest, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 1er janvier 1949 précisant que les relations douanières entre l'Afrique équatoriale française et le Cameroun seront réglées par une convention approuvée par les hauts commissaires de ces deux territoires.

N° 7888. — Rapport, par M. Duforest, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 22 mars 1949 approuvant une délibération prise par le conseil d'administration du Cameroun du 29 octobre 1948, demandant la modification des articles 43 et 44 du décret du 17 janvier 1921 relatif au fonctionnement du service des douanes dans ce territoire.

N° 7896. — Rapport, par M. Gérard Vée, au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de loi tendant à compléter le décret du 22 mars 1947 portant fixation du prix du blé par l'institution d'un prix différentiel en faveur des petits et moyens producteurs.

N° 7897. — Avis, transmis par M. le président du Conseil de la République, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à fixer les conditions dans lesquelles peut être levée l'immunité d'un député, d'un conseiller de la République ou d'un conseiller de l'Union française (renvoyé à la commission des immunités parlementaire).

N° 7901. — Proposition de résolution de M. Greffier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à fournir une attribution exceptionnelle d'essence à tous transporteurs qui s'engagent à ravitailler en eau potable les populations des localités rurales actuellement sans eau (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 7902. — Avis, transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement: opérations nouvelles) (renvoyé à la commission des finances).

N° 7903 (1). — Nouvelle délibération, demandée par M. le Président de la République, sur la proposition de loi portant ouverture de crédits pour la participation de l'Etat aux dépenses de réfection du réseau routier de l'Algérie (renvoyée à la commission de l'intérieur).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Convocations de commissions.

La commission des boissons se réunira le mercredi 20 juillet 1949, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 7722) de M. Gros (main-d'œuvre pour les vendanges);

La proposition de résolution (n° 7762) de M. Lalle (tarif spécial pour le transport des vins);

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

La proposition de résolution (n° 7764) de Mme Boutard (franchise d'alcool);

La proposition de loi (n° 7765) de M. Noël (moratoire accordé aux vins de Gamay pour l'appellation Champagne);

La proposition de loi (n° 7768) de M. Lalle (article 301 du code du vin).

II. — Examen des rapports:

De M. Gros, sur la proposition de résolution (n° 6604) de M. Tourné (ration de vin des soldats);

De M. Blocquaux, sur la proposition de loi (n° 2597) de M. Anxionnaz (plantations dans l'aire de la Champagne viticole);

De M. Blocquaux, sur la proposition de loi (n° 2813) de M. Angeletti (plantations dans la Champagne viticole);

De M. Blocquaux, sur la proposition de loi (n° 1504) de M. Draveny (autorisation préalable pour achat de vignes en Champagne);

De M. Blocquaux, sur le projet de loi (n° 7154) (statut viticole du champagne).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 20 juillet 1949, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 7753) de M. Bouvier-O'Cottereau sur la réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques;

La proposition de résolution (n° 7763) de M. Malleret-Joinville tendant à respecter les droits des gardes républicains;

La proposition de loi (n° 7766) de M. Bartolini sur les services sociaux des personnels civils du ministère de la défense nationale.

II. — Suite de l'examen de l'avis du Conseil de la République concernant le projet de loi (n° 6894) relatif au budget des dépenses militaires de l'exercice 1949.

III. — Examen du projet de loi (n° 7168) sur la ratification du pacte de l'Atlantique. — Nomination d'un rapporteur pour avis.

IV. — Rapport de M. Emile-Louis Lambert sur la proposition de loi (n° 7603) de M. Hutin-Desgrées tendant à attribuer la Croix de guerre aux titulaires de la croix du combattant volontaire.

V. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (n° 7101) de M. Emile-Louis Lambert relative à l'application de la sécurité sociale aux militaires.

VI. — Avis du Conseil de la République (n° 7869) sur le projet de loi relatif à la réorganisation des sociétés nationales de construction aéronautiques. — M. Pierre-Henri Teitgen, rapporteur.

VII. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 20 juillet 1949, à dix heures (local de la commission n° 262):

I. — Nouvel examen du projet de loi (n° 5835) créant le laboratoire normal de France (M. Finet, rapporteur).

II. — Eventuellement, examen du rapport de Mme Charbonnel sur les propositions de loi de M. Rincent (n° 7474) et de M. Calas (n° 7516) tendant à l'attribution d'une indemnité aux professeurs d'école normale.

III. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi:

(N° 6923) de M. Barrot tendant à rendre au ministère de la santé publique les prérogatives dont on l'a successivement dessaisi;

(N° 7767) de M. Césaire concernant l'attribution des bourses et des prêts d'honneur dans les départements d'outre-mer;

(N° 7795) de Mlle Rumeau tendant à attribuer une indemnité de trousseau aux enfants partant en colonie de vacances.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur se réunira: 1° le mercredi 20 juillet 1949, à seize heures; 2° le jeudi 21 juillet 1949, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 7680) de M. Wagner tendant à faire bénéficier certains fonctionnaires alsaciens et lorrains de la loi du 22 juillet 1948.

II. — Examen des rapports:

De M. Lefebvre-Pontalis, sur la proposition de loi (n° 109) de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier la loi du 15 mai 1930 relative au reclassement des voies privées de Paris;

De M. Servin, sur la proposition de loi (n° 1205) de M. Gresa tendant à faire bénéficier les fonctionnaires mobilisés au cours de la guerre 1939-1945 des dispositions de l'article 23 de la loi du 9 décembre 1927;

De M. Mondon, sur la proposition de loi (n° 4669) de M. Kuehn tendant à rétablir dans leurs droits les fonctionnaires ayant appartenu à un organisme de résistance et qui ont fait l'objet de sanctions au titre de l'épuration administrative;

De M. Cordonnier, sur le refus d'homologation (n° 6857) d'une décision de l'assemblée algérienne relative à la revision du prix de certains baux;

De M. Cordonnier, sur le refus d'homologation (n° 6858) d'une décision de l'assemblée algérienne étendant à l'Algérie les dispositions de fond de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

De M. Cordonnier, sur le refus d'homologation (n° 7131) d'une décision de l'assemblée algérienne relative à la loi du 31 décembre 1948 concernant certains locaux à usage commercial;

De M. Fonlupt-Esperaber, sur le refus d'homologation (n° 7327) d'une décision de l'assemblée algérienne relative au degré minimum des vins de coupage;

De M. Albert Petit, sur la proposition de loi (n° 6111) de M. Barthélémy relative aux congés de longue durée des fonctionnaires;

De M. Serre, sur la proposition (n° 6172) de M. Triboulet tendant à intégrer dans le corps préfectoral les délégués venus de la résistance;

De Mme Sportisse, sur la proposition de loi (n° 6631) tendant à la suppression du régime spécial des territoires du Sud en Algérie.

III. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 20 juillet 1949, à quinze heures (local de la commission n° 211).

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 7802 de M. Barthélemy tendant à la création d'un principalat pour les agents des lignes des postes, télégraphes et téléphones.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de résolution (n° 7858) de M. Dufour tendant à permettre aux travailleurs bénéficiaires des congés payés d'avoir accès dans tous les trains de voyageurs quelle que soit la date de départ.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Bouret sur le projet de loi (n° 4512) portant organisation de l'aéronautique marchande.

IV. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 20 juillet 1949, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 7437) de M. Pierre Chevallier tendant à appliquer aux orphelins de guerre certaines dispositions du régime de la sécurité sociale;

La proposition de loi (n° 7801) de M. Touchard tendant à affirmer l'insaisissabilité du traitement des décorations militaires et de la retraite du combattant.

II. — Audition d'une délégation du comité d'entente des grands invalides de guerre.

III. — Examen des rapports:

De Mlle Weber, sur le projet de loi (n° 6182) relatif à l'indemnisation des Alsaciens et Lorrains ayant contracté une invalidité dans l'organisation Todt ou le service allemand du travail;

De M. Cherrier, sur la proposition de loi (n° 6633) de M. Gresa tendant à préciser le droit à pension des fonctionnaires entrés tardivement dans les cadres;

De M. Cherrier, sur la proposition de loi (n° 7229) de M. Cogniot tendant à la prise en compte, pour la retraite, du temps de service accompli en vertu de la promulgation de l'activité autorisée par le décret du 18 décembre 1918.

IV. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 20 juillet 1949, à quatorze heures (local de la commission n° 208):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 7866) portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

La proposition de loi (n° 7584) de M. René Schmitt concernant l'élévation des plafonds fixés à l'article 4 de la loi sur les dommages de guerre;

La proposition de loi (n° 7637) de M. Coudray relative à la cession d'immeubles aux locataires sinistrés.

II. — Vote sur l'opportunité de procéder à un nouvel examen du projet de loi (n° 6862) tendant à modifier l'article 33 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (cessions de dommages).

III. — Nomination d'un rapporteur pour une pétition.

IV. — Deuxième examen d'une pétition (M. Gaultier, rapporteur).

V. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 20 juillet 1949, à neuf heures trente (local de la commission n° 254):

I. — Nomination des membres des missions d'enquête.

II. — Vote sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 7857) de M. Apithy portant création en Afrique occidentale française et au Togo de la Banque africaine des coopératives. — Eventuellement examen du texte et nomination du rapporteur.

III. — Rapport de M. Yacine Diallo sur la proposition de loi (n° 1812) tendant à placer l'enseignement dans les territoires d'outre-mer sous le contrôle du ministère de l'éducation nationale.

IV. — Rapport de M. Duveau sur la proposition de loi (n° 6932) dont il est l'auteur, tendant à définir l'origine des fonctionnaires relevant du ministère de la France d'outre-mer pour la détermination des droits à congé administratif et à perception des indemnités dites de dépaysement ou d'éloignement.

V. — Nomination du rapporteur et, éventuellement, examen du projet de loi (n° 7818) relatif à la création d'un établissement administratif permanent à l'île Amsterdam.

Réunions de commissions du mardi 19 juillet 1949.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission de la presse, à dix-sept heures. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 19 juillet 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre d'une commission générale.

2. — Réponses des ministres à cinq questions orales:

I. — M. Coulnaud expose à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme que les sinistrés étant dans l'obligation de financer 30 p. 100 des sommes qui excèdent le plafond des dégâts immobiliers fixé à cinq millions de francs, beaucoup d'entre eux sont dans l'obligation de demander un prêt au Crédit foncier, d'hypothéquer ainsi leurs immeubles en voie de reconstruction et de payer des intérêts fort élevés; et demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à une situation préjudiciable aux intérêts des sinistrés. (N° 67.)

II. — M. de Villoutreys demande à M. le ministre de l'éducation nationale pour quels motifs a été ouverte récemment une école publique de garçons à la Prévière (Maine-et-Loire), fréquentée par deux élèves seulement, alors que la commune en cause n'est distante de l'école publique de Pouancé que de 2.500 mètres; et rappelle que cet acte, d'ailleurs illégal, entraîne pour les budgets, tant national que communal, des dépenses excessives. (N° 69.)

III. — M. Jacques Debû-Bridel expose à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, que, dans sa réponse n° 4201 (*Journal officiel* du 7 février 1948, p. 542) à la question écrite posée le 20 décembre 1937, M. le ministre des finances a fait connaître que « la valeur dont il convient de tenir compte, pour l'application de l'impôt de solidarité nationale, en ce qui concerne les stocks de marchandises possédés au 1er janvier 1940, par les contribuables exploitant à titre individuel une entreprise industrielle ou commerciale, ne saurait être différente de celle qui a été retenue pour l'assiette des impôts directs exigibles au titre de l'année 1940. Lorsque, par conséquent, le contribuable a été admis, pour l'assiette desdits impôts, à évaluer au prix de revient affecté d'une décote le stock dont il était propriétaire au 1er janvier 1940, c'est cette valeur après décote qui, pour la liquidation de l'impôt de solidarité nationale, doit, en principe, être retenue »; que, arguant de cette réponse, dans les cas où en comptabilité, les stocks existant au 31 décembre 1939 étaient évalués au prix de revient affecté d'une décote, les agents de l'administration de l'enregistrement retiennent cette évaluation pour l'estimation des éléments anciens du patrimoine; mais qu'il y a lieu de remarquer que, conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 30 janvier 1941, les stocks existant dans les entreprises industrielles et commerciales à la date du 31 décembre 1939 ont été obligatoirement réévalués au prix de revient ou au cours du jour s'il était inférieur, et que la plus-value qui en est résultée a été soumise à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux; que les termes mêmes de la réponse susvisée devraient donc conduire à une interprétation exactement contraire à celle qui en est faite par les agents de l'administration, même si la réévaluation des stocks n'a pas été enregistrée dans les comptes de l'exercice 1939, ce qui est le cas presque général, puisque le décret qui a prescrit cette réévaluation date du 30 janvier 1941, et qu'aussi bien la circulaire n° 2162 (p. 41) de la direction générale des contributions directes a prévu que la réévaluation se ferait hors bilan; que, s'agissant au surplus d'une comparaison en vue de la détermination de l'enrichissement, entre le stock au 1er janvier 1940 et le stock au 4 juin 1945, on ne peut sainement faire des comparaisons qu'entre des valeurs déterminées suivant les mêmes règles; et que le stock au 4 juin 1945 est obligatoirement évalué au prix de revient ou au cours du jour s'il est inférieur; qu'il serait donc contraire à l'équité et au droit d'évaluer le stock au 1er janvier 1940 d'une autre manière, et demande de bien vouloir préciser la solution à donner à cette question. (N° 71.)

IV. — M. Marcel Lemaire demande à M. le ministre de l'agriculture dans quelles conditions et par qui ont été importés des moutons d'Allemagne; quelle est la provenance des animaux importés et si la dérogation aux dispositions de l'arrêté du 7 août 1920 prohibant l'importation des moutons en France, toujours en vigueur, a été sollicitée et obtenue par les importateurs; et demande également quelles mesures il compte prendre pour assurer la protection du cheptel français contre les maladies contagieuses dont peuvent être atteints les moutons importés, et, notamment, contre la gale. (N° 72.)

V. — M. Delalande attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur l'anomalie et sur les conséquences graves d'une politique d'échanges qui tend à exporter des engrais indispensables à notre agriculture et à importer des denrées dont la production métropolitaine est actuellement excédentaire, et lui demande de préciser l'importance et l'origine des importations des produits laitiers, ainsi que des légumes et des fruits, depuis le début de l'année, et le programme de ces importations pour le reste de l'année, et l'importance des exportations de scories pour l'année 1949, et d'indiquer les mesures qu'il entend prendre pour freiner une telle politique et protéger la production agricole. (N° 73.)

3. — Débat sur la question orale suivante:

M. Durand-Réville demande à M. le président du conseil des ministres quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour mettre fin: 1° aux redoutables incertitudes qui pèsent sur la politique économique et monétaire qui se poursuit dans les départements et territoires d'outre-mer; 2° à l'incohérence qui résulte du partage entre plusieurs départements ministériels de la responsabilité de la politique économique suivie dans les territoires et départements d'outre-mer; 3° à la préférence constante donnée aux intérêts de la métropole sur ceux des territoires d'outre-mer, en rappelant qu'une véritable politique d'Union française consiste à arbitrer les différents intérêts des collectivités qui constituent celle-ci.

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi du 29 décembre 1934 facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles. (N°s 425, 507 et 598, année 1949 — M. Georges Maire, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la réparation des dommages de guerre intéressant les betteraves industrielles, sucres et alcools de betteraves. (N°s 462 et 566, année 1949. — M. Driant, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Chazette, jusques et y compris M. Jacques Debû-Bridel.

Tribunes. — Depuis Mme Delabie, jusques et y compris M. de Fraissinette.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 19 juillet 1949.

N° 499. — Rapport de M. Cornu sur la proposition de résolution tendant à reconsidérer les conditions dans lesquelles la réforme administrative a été appliquée aux administrations centrales.

N° 593. — Proposition de résolution de M. Assaillit tendant à venir en aide aux populations de l'Ariège sinistrées par des orages.

N° 597. — Rapport de M. Kalb sur la proposition de résolution tendant à accorder une large amnistie à certaines catégories de personnes.

N° 598 (1). — Rapport supplémentaire, de M. Georges Maire, sur la proposition de loi tendant à compléter la loi facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles.

N° 613. — Proposition de résolution de M. Bernard Lafay tendant à permettre aux sages-femmes, diplômées d'Etat, de pratiquer des soins infirmiers.

N° 614. — Rapport de M. Reynouard sur la proposition de résolution tendant à faire bénéficier les mineurs grévistes d'une amnistie.

N° 627. — Projet de loi modifiant la loi relative à la reconstitution des actes et archives détruits dans les départements par suite d'événements de guerre.

N° 628. — Projet de loi rattachant le canton de Laissac à l'arrondissement judiciaire de Rodez.

N° 629. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 156 *a* du livre II du code du travail.

N° 634. — Rapport de M. Charles Brune sur le projet de loi relatif à l'introduction de la législation sanitaire vétérinaire dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 18 juillet 1949.

Réunions de commissions du mardi 19 juillet 1949.

Commission de l'intérieur, à quatorze heures trente. — Local n° 221.

Commission de la production industrielle, à onze heures. — Local n° 271.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quatorze heures quinze. — Local n° 214.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 19 juillet 1949

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion: *a*) des demandes d'avis, transmises par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun, et sur la lettre rectificative à ce projet de loi; *b*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Aubame, Defferre, Senghor, Audeguil, Lamine-Guèye, Nimine, Silvandre, Yacine Diallo, Fily-Dabo Sissoko et des membres du groupe socialiste, députés, tendant à instituer en Afrique équatoriale française des communes de moyen exercice; *c*) de la proposition de MM. Di Ould Zein, Alduy, Lechani, Diop Babakar et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à demander au Gouvernement d'inviter le haut commissaire de la République en Afrique occidentale française à créer des communes de moyen exercice en Mauritanie. (N°s 417, 248 et 376, année 1948, 169, année 1949. — M. Dadet, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Delmas et des membres du groupe d'action économique et sociale tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier l'article 2 de la loi du 8 juillet 1933 sur la viticulture et le commerce des vins. (N°s 132 et 190, année 1949. — M. Montral, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 19 juillet 1949.

N° 165. — Proposition de M. Zinsou tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans son plan d'équipement et de modernisation des territoires d'outre-mer la construction d'un aérodrome à caractère impérial sur la côte du Bénin et à le placer à Cotonou.

N° 180. — Proposition de M. Donnat tendant à inviter le Gouvernement à réaliser la scolarisation totale de l'enfance des départements et territoires d'outre-mer dans les délais les plus courts.

N° 181. — Proposition de résolution de M. Riond tendant à l'envoi d'une mission d'information dans les comptoirs français des Indes, chargée de recueillir la documentation relative aux institutions publiques et privées qui peuvent être maintenues ou créées, quel que soit le statut futur des comptoirs.

N° 182. — Proposition de M. Lautissier tendant à inviter le Gouvernement à tenir compte, lors des prochains débats à l'O. N. U. sur le sort des anciennes colonies italiennes, des aspirations des populations intéressées et, pour cela, à soutenir les propositions de l'Union soviétique au cours de la dernière session de l'assemblée générale de l'O.N.U.

N° 191. — Rapport de M. Laurent-Eynac sur la proposition (n° 168, année 1949) de M. le général Chevance-Bertin tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française des projets militaires consécutifs à la conclusion des accords de Bruxelles et à l'adhésion de la France au pacte Atlantique en ce qui touche l'organisation de la défense commune des territoires d'outre-mer et l'équipement économique et industriel de ces territoires en vue d'assurer la sécurité de l'Union française.

N° 192. — Rapport de Mlle Le Ber sur la proposition (n° 157, année 1949) de Mme Lefaucheux tendant à inviter le Gouvernement à supprimer, en faveur des boursiers venus d'outre-mer, la clause de limite d'âge relative à la participation des étudiants à la sécurité sociale.

N° 196. — Proposition de M. Corval tendant à inviter le Gouvernement à créer une société d'économie mixte ayant pour objet la réalisation de films d'actualité, documentaires ou pédagogiques, donnant de l'Union française, une image fidèle et objective.

N° 199(1). — Rapport de M. Dadet sur: 1° les demandes d'avis (n°s 147, année 1948 et 169, année 1949) de M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi, et la lettre rectificative à ce projet, relatif à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun; 2° la demande d'avis (n° 248, année 1948) de M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Aubame, tendant à instituer en Afrique équatoriale française des communes de moyen exercice; 3° la proposition (n° 370, année 1948) de M. Di Ould Zein tendant à demander au Gouvernement d'inviter le haut commissaire de la République en Afrique occidentale française à créer des communes de moyen exercice en Mauritanie.

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers le 18 juillet 1949.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 19 juillet 1949, à neuf heures trente. — Commission de l'économie de l'Union française: Problèmes sociaux dans les territoires d'outre-mer.

Jeudi 21 juillet 1949, à neuf heures trente. — Commission de l'économie de l'Union française: Problèmes sociaux dans les territoires d'outre-mer.

Jeudi 21 juillet, à quatorze heures trente. — Commission de l'économie de l'Union française: Production et vente des corps gras en provenance des territoires de l'Union française.

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 2 au 16 juillet:

1° *Notes et études documentaires.*

N° 1156. — Chronologie internationale du 16 au 30 juin..... 40 F.
N° 1162. — Plan triennal de développement de l'élevage dans les kolkhozes et sovkhozes de l'U. R. S. S... 20
N° 1163. — L'éducation publique en zone française d'occupation 25
Abonnement aux « Notes et études documentaires »: 6 mois, 2.800 F; 1 an, 5.500 F.

2° *Articles et documents.*

N° 1594. — La presse en Grande-Bretagne ..... 15 F.
N° 1595. — Europe occidentale..... 20
N° 1596. — Opinions sur la France.... 20
N° 1597. — Finlande 10
N° 1598. — Relations culturelles entre les Etats-Unis et l'Union soviétique 25
Abonnement aux « Articles et documents »: 6 mois, 1.600 F, 1 an, 3.000 F.

3° *Problèmes économiques.*

(Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.)

N° 80 du 12 juillet 1949 présente notamment: la crise britannique du dollar et les payements intereuropéens. — Le numéro.. 30 F.
Abonnement: 6 mois, 775 F; 1 an, 1.500 F.

4° *Bulletin hebdomadaire des statistiques.*

N° 63 du 16 juillet 1949 présente notamment un état de la flotte de commerce française au 1er juillet 1949..... 20 F.
Abonnement: 6 mois, 520 F; 1 an, 1.000 F.

5° *Cahiers français d'information.*

N° 135 du 1er juillet 1949: Numéro spécial sur le théâtre en France. — Le théâtre, valeur nationale, par Pierre-Aimé Touchard, administrateur général de la Comédie française. La situation du théâtre, par Louis Jouvet, président de la société d'histoire du théâtre. Le conservatoire national d'art dramatique, par Paul Abraham, directeur du conservatoire national d'art dramatique..... 30 F.
Abonnement: 6 mois, 360 F; 1 an, 700 F.

6° *La documentation photographique.*

N° 12. — La France dans le Pacifique (12 planches en héliogravure) ..... 40 F.
N° 13 — L'architecture gothique (12 planches en héliogravure). 40
Abonnement: 6 mois, 420 F, 1 an, 800 F.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision I-173 *maintenant pour une durée de quatre mois la perception de la taxe de 2 p. 100 sur la valeur des cuirs et peaux bruts métropolitains.*

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juin 1949: page 6151, 2e colonne, l'article unique doit être rectifié comme il suit:

« *Article unique.* — La taxe de 2 p. 100 acquittée par les utilisateurs de cuirs bruts de bovins et veaux métropolitains, sur la valeur des cuirs acquis par eux, est maintenue pour la période s'étendant du 1er juillet 1949 au 31 octobre 1949. »

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de la marine marchande.

Avis aux importateurs de conserves de sardines du Portugal.

(Poste 26 de l'accord commercial.)

A dater de la publication du présent avis et jusqu'au 15 août 1949, il pourra être procédé à des importations de conserves de sardines du Portugal dans la limite de 1.000 t (poids brut) à valoir sur le contingent disponible de l'accord franco-portugais.

Des avis publiés ultérieurement préciseront les modalités d'importation du contingent restant à réaliser.

Ce contingent de 1.000 t sera importé sans délivrance préalable de licence et sur présentation d'un certificat d'importation établi en quatre exemplaires suivant les modalités prévues par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 20 avril 1948 (§§ 1er et 3, pages 3881 et 3882).

Cette faculté est ouverte sous les réserves suivantes:

1° Ces conserves de sardines seront présentées en boîtes illustrées, 1/4 club 30, de qualité saine, loyale et marchande — huile claire et franche de goût, poisson bien étripé, non échauffé — et devront répondre aux normes de l'institut portugais des conserves de poisson;

2° Le prix fob de la marchandise devra être établi sur la base maximum de 315 escudos la caisse de 100 boîtes 1/4 club, 30 mm;

3° L'entrée en France ne pourra être effectuée que par les bureaux de douanes ci-dessous énumérés et, pour chacun d'eux, dans la limite du tonnage indiqué:

Bordeaux	500
Nantes	150
Rouen	300
Marseille	50

4° Toute importation sera interdite dès que les contingents prévus au 3° ci-dessus auront été atteints. Cette interdiction s'exercera sans publication préalable d'un avis aux importateurs;

5° Aucune attribution de devises ne sera faite au titre des frais d'acheminement de la marchandise depuis son achat fob;

6° Le département de la marine marchande pourra faire exercer un contrôle qualitatif des conserves de sardines importées en exécution du présent avis;

7° Les importateurs devront indiquer sur les quatre exemplaires du certificat d'importation, à l'emplacement réservé à cet effet, l'indice de codification statistique: 11.

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS.

TABLEAU PAR GROUPEMENTS

IMPORTATIONS

Mois de juin des années 1948 et 1949.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1949		
	1948	1949	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	2.266.973	2.582.939	10.372	9	10.381	13.113	34	13.147
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	511.973	418.724	7.594	1.417	9.011	11.487	1.695	13.182
D'origine agricole	267.233	293.083	11.692	1.447	13.139	12.864	2.237	15.101
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	46.371	33.811	557	7	564	608	6	614
D'origine agricole	31.123	17.865	369	465	834	238	221	459
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	103.224	37.438	5.857	54	5.911	6.289	45	6.334
Pour l'agriculture	4.384	2.153	636	3	639	551	4	555
Produits de consommation:								
Durables	3.146	1.128	661	112	773	592	72	664
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	523.178	338.394	7.158	11.350	18.508	5.991	14.384	20.375
Autres	3.107	2.639	1.354	96	1.450	1.061	88	1.149
Total	3.763.712	3.728.177	46.250	14.960	61.210	52.794	18.786	71.580

Six premiers mois des années 1948 et 1949.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1949		
	1948	1949	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.
Energie	10.831.495	16.803.474	42.603	121	42.724	85.315	169	85.484
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	3.085.615	3.275.961	38.472	8.749	47.221	66.969	12.902	79.871
D'origine agricole	1.460.485	1.682.886	43.751	6.066	49.817	89.139	16.928	106.067
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	240.884	289.811	2.589	29	2.618	4.921	39	4.960
D'origine agricole	210.764	475.176	3.428	2.226	5.654	3.897	1.604	5.501
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	313.960	250.111	20.691	252	20.943	31.758	280	32.038
Pour l'agriculture	24.880	23.113	3.048	9	3.057	4.662	11	4.673
Produits de consommation:								
Durables	20.689	11.872	3.216	681	3.897	3.261	454	3.715
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	2.370.234	2.505.121	30.951	59.748	90.699	43.621	88.889	132.510
Autres	16.327	24.887	5.331	795	6.126	7.137	822	7.959
Total	18.575.333	25.042.412	194.080	78.676	272.756	340.680	122.098	462.778

Observations. — La Sarre a été intégrée dans le territoire économique français à compter du 1er avril 1948.

DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

— 2e DIVISION — 3e BUREAU — STATISTIQUE COMMERCIALE

D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois de juin des années 1948 et 1949.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1949		
	1948	1949	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	544.454	691.215	2.157	261	2.418	3.498	433	3.931
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	1.093.305	1.062.649	8.032	4.212	12.244	11.771	5.327	17.098
D'origine agricole	110.337	69.106	1.771	638	2.409	3.275	257	3.532
Pour l'agriculture								
D'origine industrielle	98.661	142.848	599	253	852	1.009	154	1.163
D'origine agricole	4.648	45.180	242	29	271	790	26	716
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	44.016	45.491	2.274	3.763	5.957	3.664	5.265	8.929
Pour l'agriculture	4.858	3.417	283	399	682	237	431	668
Produits de consommation:								
Durables	19.478	19.508	2.446	3.055	5.501	3.220	3.307	6.537
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	52.110	83.048	2.441	2.279	4.720	3.947	4.050	7.997
Autres	21.440	19.139	3.529	5.827	9.356	5.052	8.572	13.624
Total	1.993.607	2.181.601	23.754	20.656	44.410	36.463	27.822	64.225

Six premiers mois des années 1948 et 1949.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1949		
	1948	1949	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.
Energie	1.529.072	4.165.197	5.603	1.086	6.689	20.843	3.512	24.355
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	4.839.086	6.589.725	32.631	16.138	48.769	67.343	31.404	98.747
D'origine agricole	377.568	459.161	5.910	2.395	8.305	16.099	2.311	18.410
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	485.723	742.010	2.183	1.555	3.738	5.734	1.509	7.243
D'origine agricole	47.038	218.258	2.311	560	2.871	6.493	647	7.140
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	164.168	258.969	8.362	14.224	22.586	20.473	28.907	49.380
Pour l'agriculture	17.290	24.495	934	1.479	2.413	1.713	3.181	4.894
Produits de consommation:								
Durables	84.553	118.608	10.114	11.747	21.861	10.903	19.268	30.171
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	262.771	794.722	9.880	10.908	20.788	23.512	27.035	50.547
Autres	91.168	126.989	16.200	22.857	39.057	31.912	52.843	84.755
Total	7.896.446	13.526.227	94.158	82.919	177.077	214.025	170.617	384.642

Observations. — Il y a lieu de remarquer que la Sarre a été intégrée dans le territoire économique français à compter du 1er avril 1948.

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois de juin 1949.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Juin 1949.		Mai 1949.		Juin 1949.		Mai 1949.	
	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux.	3.690	713	6.840	717	765	125	2.345	135
Céréales	58.284	46.330	83.696	54.290	1.432	1.470	1.800	1.581
Autres produits du règne végétal	54.748	89.214	110.083	141.833	4.108	6.175	6.204	9.118
Corps gras, cires	1.552	4.653	4.414	6.341	192	748	446	967
Produits des industries alimentaires. — Boissons. — Tabacs	20.854	112.007	35.496	103.198	1.047	7.468	1.872	6.142
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc.	1.545.983	9.439	1.778.739	3.228	5.731	34	6.573	13
Produits pétroliers	1.036.553	43	1.039.242	»	7.434	»	7.930	»
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	187.005	75.337	216.534	82.830	1.634	733	1.842	593
Produits chimiques	13.936	1	15.727	63	1.083	»	1.207	1
Produits des industries parachimiques.	19.940	1.495	31.781	1.127	1.102	102	1.775	32
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	6.360	2.992	7.652	3.509	819	484	1.052	562
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	3.800	1.222	2.067	862	942	342	671	233
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	202.956	21.033	208.102	14.982	982	488	968	340
Papier et ses applications	52.343	11	59.658	9	1.828	1	2.110	»
Matières premières textiles	53.894	1.487	54.347	672	10.360	206	12.492	107
Filés, fils et ficelles	4.002	105	2.362	60	747	14	560	8
Tissus et autres articles textiles	451	41	383	32	376	49	330	39
Articles confectionnés en tissu. — Bonnetterie	1.113	304	1.214	359	130	29	150	27
Chaussures, chapeaux, articles de mode.	50	19	91	11	45	8	112	6
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	14.743	6	15.850	4	389	»	429	»
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	8	»	1	»	317	5	159	23
Métaux communs	37.564	2.277	36.227	1.718	3.673	236	2.984	176
Ouvrages en métaux	2.166	24	3.880	79	287	1	343	3
Machines et appareils	10.316	73	12.386	39	3.728	11	3.983	10
Construction électrique	888	50	1.525	30	548	28	774	6
Matériel de transport	25.862	20	21.696	19	2.780	2	1.769	1
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	85	1	129	»	248	1	322	1
Instruments de musique	15	»	9	»	18	»	15	»
Armes et munitions	15	»	1	»	7	»	7	»
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	17	69	30	78	20	14	30	15
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	1	2	6	1
Colis postaux	13	10	9	27	8	10	6	6
Total	3.359.171	369.006	3.758.177	416.117	53.794	18.786	61.284	20.019

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois de juin 1949.

Comparaison avec le mois précédent,

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITES (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Juin 1949.		Mai 1949.		Juin 1949.		Mai 1949.	
	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Pays étrangers	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux.	6.556	3.454	4.206	2.722	1.487	650	697	515
Produits du règne végétal	48.987	8.456	110.499	28.366	1.424	351	2.004	908
Corps gras, cires	853	309	860	1.455	159	58	144	256
Boissons	7.799	7.710	11.679	13.113	1.466	599	2.274	665
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	19.267	30.593	19.648	26.141	785	2.533	794	2.193
Produits minéraux	1.374.998	98.663	1.502.028	145.058	4.415	750	4.997	970
Produits chimiques	22.851	4.236	29.968	5.935	921	213	983	260
Produits des industries parachimiques.	140.957	9.994	99.039	11.971	2.263	1.052	2.228	1.373
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	794	1.746	799	1.691	293	631	312	627
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	1.430	372	1.093	229	604	106	616	90
Ouvrages en cuir ou en peau	11	93	18	130	79	54	115	67
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	65.548	24.662	68.662	30.012	973	588	1.024	698
Papier et ses applications	3.108	6.938	3.597	7.693	742	679	767	748
Matières premières textiles	5.641	134	5.023	217	2.535	28	1.594	47
Filés, fils et ficelles	2.113	1.010	1.646	1.006	2.705	499	2.104	487
Tissus et autres articles	1.532	5.272	1.478	4.356	2.949	5.578	3.096	4.575
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	3.843	1.558	1.717	1.609	561	868	535	922
Chaussures, chapeaux, articles de mode	38	389	48	347	111	294	134	310
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	12.354	12.830	13.932	12.308	616	544	750	521
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	16	6	19	7	231	72	543	68
Métaux communs	125.060	53.693	115.275	51.682	3.278	1.931	4.086	1.892
Ouvrages en métaux	3.821	16.244	5.040	15.043	710	2.043	761	1.890
Machines et appareils	6.399	8.900	7.809	8.345	1.981	2.400	1.978	2.338
Construction électrique	1.800	3.001	1.991	3.172	699	1.172	751	1.322
Voitures automobiles, cycles, etc.	5.946	8.628	7.823	8.718	2.101	2.412	2.706	2.403
Autre matériel de transport	4.574	3.418	3.915	3.477	277	426	84	319
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	268	252	306	285	637	237	693	275
Instruments de musique	51	53	47	63	72	33	80	36
Armes et munitions	46	64	53	61	36	40	93	40
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	170	269	181	266	170	134	215	131
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	22	3	32	4
Colis postaux	150	1.250	172	1.677	401	824	503	1.299
Total	1.867.984	313.617	2.018.571	386.885	36.403	27.822	37.694	28.239

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — COMMERCE SPECIAL

Résultats du mois de juin 1949.

Comparaison avec les années antérieures.

I. — Pays étrangers.

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)			VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)		
	Juin 1938.	Juin 1948.	Juin 1949.	Juin 1938.	Juin 1948.	Juin 1949.
Importations	3.462	3.348	3.359	2,8	46,2	52,8
Exportations	1.934	1.682	1.868	1,7	23,7	36,4
Balance « Pays étrangers »	— 1.528	— 1.666	— 1.491	— 1,1	— 22,5	— 16,4
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				60 p. 100.	51 p. 100.	69 p. 100.

II. — France d'outre-mer.

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)			VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)		
	Juin 1938.	Juin 1948.	Juin 1949.	Juin 1938.	Juin 1948.	Juin 1949.
Importations	574	416	369	1,0	15,0	18,8
Exportations	178	311	314	0,6	20,7	27,8
Balance « France d'outre-mer »	— 396	— 105	— 55	— 0,4	+ 5,7	+ 9,0
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				60 p. 100.	138 p. 100.	148 p. 100.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT

SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRET GENERAL

1° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier ainsi qu'il est indiqué ci-après le titre VIII du tarif spécial des dispositions diverses (billets populaires de congé annuel).

TEXTE ACTUEL

Ces billets peuvent être délivrés pour un seul voyage d'aller et retour ou circulaire par an en 3e classe.

Conditions particulières.

Art. 4. — Classe de voiture. — Les billets d'aller et retour populaires de congé annuel sont établis pour la 3e classe, mais les voyageurs peuvent, sur tout ou partie du parcours, prendre place dans une voiture d'une classe supérieure à condition d'acquitter au préalable pour le parcours à effectuer en surclassement un supplément égal à la différence entre le prix de deux billets au plein tarif valables, l'un dans la classe de voiture où ils désirent prendre place et l'autre en 3e classe.

TEXTE PROPOSÉ

Ces billets peuvent être délivrés pour un seul voyage d'aller et retour ou circulaire par an.

Conditions particulières.

Article supprimé.

Les articles 5 et 6 deviennent articles 4 et 5.

(Paris, le 13 juillet 1948.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, dans les tarifs nos 2, 5 et 25, les nouvelles dispositions ci-après:

Tarif n° 2.

Chapitre 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

. . . . . .

§. — ..... *Chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon* (voie normale).

Blé (90), céréales non dénommées (91), farine de blé (93), farines simples non dénommées (94), graines non dénommées (100), issues de grains ou de graines (104), provendes pour bestiaux (9), racines de manioc (113), riz (92), tourteaux (96).

D'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare du chemin de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon ou inversement.

Par wagon. — Prix et conditions fixés par le chapitre 1er.

Tarif n° 5.

Chapitre 59. — Région Sud-Est et chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon (voie normale).

Betteraves pour sucreries et distilleries (190).

D'une gare de la région Sud-Est à une gare du chemin de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon ou inversement.

Par wagon. — Prix et conditions fixés par le chapitre 1er.

Tarif n° 25.

Chapitre 51. — Société nationale des chemins de fer français d'intérêt local de l'Est de Lyon (voie normale).

Sacs en toile usagés (928).

D'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare du chemin de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon ou inversement.

Prix et conditions fixés par le chapitre 1er (§§ 1er et II).

(Paris, le 14 juillet 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition tendant à compléter, à partir du 1er septembre 1949, dans le tarif n° 24, titre Ier, Facilités de circulation, des « dispositions spéciales aux transports de mobilier non dénommé, usagé », comme il est indiqué ci-après:

Tarif n° 24.

. . . . . .

Dispositions spéciales aux transports de mobilier non dénommé, usagé.

I. — Facilités de circulation.

Il est délivré, dans les conditions fixées à l'article 16 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises:

A. — Au propriétaire de tout mobilier non dénommé, usagé, taxé aux conditions du présent tarif, pesant au moins 2 t ou payant pour ce poids, ainsi qu'aux membres de sa famille habitant sous son toit et aux domestiques à son service d'une manière permanente (cuisinier ou cuisinière, valet ou femme de chambre, bonne d'enfants, nourrice, chauffeur) et changeant avec lui de domicile, un

titre de parcours comportant une réduction de 50 p. 100 (75 p. 100 pour les enfants de quatre à dix ans) en toutes classes, pour le parcours de la gare expéditrice à la gare de destination du mobilier;

B. — Au facteur chargé d'organiser le déménagement de mobilier non dénommé, usagé, pesant au moins 3 t ou payant pour ce poids, chargé:

Soit dans des cadres fournis par les expéditeurs ou les destinataires ou qui pourraient être donnés en location par le chemin de fer et taxés aux conditions du tarif n° 106 et du présent tarif;

Soit dans des voitures de déménagement non munies de moteur, un titre de parcours comportant une réduction de 75 p. 100 aller et retour en 3e classe, sur le parcours de la gare expéditrice à la gare destinataire.

Dans le cas d'envois de groupages de mobilier provenant d'expéditeurs multiples et effectués aux conditions du chapitre 2 du présent tarif, le titre de parcours prévu au 2° ci-dessus ne peut être délivré qu'au facteur chargé d'organiser le déménagement d'un mobilier pesant au moins 3 t ou payant pour ce poids et appartenant au même propriétaire.

(Paris, le 14 juillet 1949.)

2° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

11 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à insérer dans le tarif n° 10 et le recueil T de nouvelles dispositions applicables aux envois de matériel de fêtes, jeux ou spectacles, acheminés spécialement à la demande des expéditeurs sur des lignes ou sections de ligne normalement fermées au trafic au moment du transport. (*Journal officiel* du 14 juin 1949.)

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à créer, dans le chapitre 7, paragraphe IV du tarif n° 12, des dispositions applicables aux pierres à chaux expédiées de Wizernes à Hazebrouck par wagon chargé de 20 tonnes. (*Journal officiel* du 14 juin 1949.)

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier les articles 32, 52 et 74 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises. (*Journal officiel* du 14 juin 1949.)

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à créer au tarif n° 18 (produits chimiques) un chapitre 102 pour le transport, par wagon chargé de 20 t, du sulfate de fer en provenance d'une usine située sur le territoire sarrois et expédié directement par cette usine de la gare la desservant à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière ou un port de mer et exporté par ce point frontière ou par ce port de mer. (*Journal officiel* du 5 juillet 1949.)

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à insérer dans le tarif n° 12 (pierres et terres servant aux arts et métiers) un nouveau chapitre 107 applicable aux craies expédiées de Wizernes à Boulogne, Calais ou Dunkerque et exportées par ces ports par wagon chargé de 20 t (*Journal officiel* du 21 juin 1949.)

B. — Approbations de conventions tarifaires.

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la maison Lanson père et fils, à Reims (Marne), pour le transport de vins en bouteilles et emballages vides en retour. (*Journal officiel* du 5 juillet 1949.)

Approbation donnée à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 15 juillet 1949.

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et la société Distillerie d'Aiguebelle, à Aiguebelle, par Grignan (Drôme), pour le transport de liqueurs et emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 12 juillet 1949.)

Approbation donnée à titre provisoire, avec autorisation de mise en application à dater du 15 juillet 1949.

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Premier avenant à la convention tarifaire conclue entre la Société nationale des chemins de fer français et les établissements Poulet, père et fils, et leurs filiales, à Beaune, pour le transport de vins en bouteilles, en vue d'étendre cette convention aux transports d'apéritifs, d'eaux-de-vie et de spiritueux. (*Journal officiel* du 12 juillet 1949.)

Approbation donnée à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à dater du 15 juillet 1949.

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et la société de gérance Distillerie Hubert, 82, rue de Bordeaux, à Périgueux (Dordogne), pour le transport d'apéritifs, liqueurs et d'emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 12 juillet 1949.)

Approbation donnée à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 15 juillet 1949.

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et la société Les Domaines Dopff et leurs maisons alliées, à Riquewihr, pour le transport de vins et eaux-de-vie en bouteilles et d'emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 12 juillet 1949.)

Approbation donnée à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 15 juillet 1949.

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et les Grandes brasseries et malteries de Colmar pour le transport des bières en bouteilles et des emballages vides en retour. (*Journal officiel* du 12 juillet 1949.)

Approbation donnée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à dater du 15 juillet 1949.

15 *juillet* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et la société Taillinger-Mailly et Cie, à Reims (Marne), pour le transport des vins en bouteilles et d'emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 5 juillet 1949.)

Approbation donnée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 15 juillet 1949.

3° Errata.

Erratum au *Journal officiel* du 12 juillet 1949.

1° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

Page 6826, tarif n° 3:

Il y a: « Conditions particulières d'application aux envois en régime accéléré »,

Il faut: « Conditions d'application particulières aux envois *acheminés* en régime accéléré ».

Tarif n° 6, Dispositions spéciales:

Il faut lire: « Lorsque les envois à l'état plein... et 107 (art. 11).

« En outre, lorsque... » (le reste sans changement).

Page 6827, tarif n° 15, chapitre 1er:

Il faut lire:

Anthracène 489(+)	.. 52	.....	.....	... 59	... 62
Naphtaline 497(+)	... 52	.....	.....	... 59	... 62

Tarif n° 16, chapitre 2:

Il y a:

BARÈMES APPLICABLES PAR WAGON CHARGÉ DE:			
3 tonnes.	7 tonnes.	10 tonnes.	15 tonnes.

Il faut:

BARÈMES APPLICABLES PAR WAGON CHARGÉ DE:			
5 tonnes.	7 tonnes.	10 tonnes.	15 tonnes.

Page 6828, tarif n° 17, chapitre 1er:

Supprimer la première ligne applicable aux « Extraits tannants et tinctoriaux ».

Tarif n° 18, à la suite des dispositions du chapitre 11, ajouter le texte suivant:

« Modifier comme suit les barèmes applicables:

« Chap. 102. — . . . . . »

« Par wagon chargé de 20 tonnes;
« Jusqu'à 99 km, barème 64;
« De 100 à 299 km, barème 160;
« Au delà, barème 252. »

Page 6829, 1re colonne, tarif n° 24, chapitre 2, 3e ligne:

Il faut lire: « D'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français. »

Page 6829, 1re colonne, immédiatement au-dessous du tableau:

Il y a: « 2° Prix d'application prévus conformément à l'article 14 1° *b* du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français »,

Il faut: « 2° Prix d'application applicables sur la compagnie des chemins de fer départementaux. »

(Le reste sans changement.)

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

ENTREPRISES ALBERT COCHERY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 252.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 6, RUE DE ROME, A PARIS
Registre de commerce : Seine 281083 B.

Emprunt 6 0/0 1948.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat de 91 obligations de 5.000 F 1948, à amortir le 10 août 1949.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 19 novembre* 1948.)

Société anonyme des Forges et Laminoirs de Saint-Amand

CAPITAL : 44 MILLIONS DE FRANCS
SAINT-AMAND (NORD)
R. C. : Valenciennes n° 325.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse, au-dessous du pair les 40 obligations qui lui sont nécessaires pour faire face à l'amortissement prévu pour le 1er septembre 1949.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 18 novembre* 1945.)

DE WENDEL ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 3, RUE PAUL-BAUDRY, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 282639 B ; Sedan n° 415 ; Briey n° B 30.
R. P. : Meurthe-et-Moselle n° 368 ; Seine 5959 C. A. O.

Avis aux obligataires.

MM. les propriétaires d'obligations 4 0/0 1944 de 5.000 F sont informés que la société de Wendel et Cie, usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, a racheté en Bourse le nombre d'obligations nécessaires à l'amortissement prévu pour le 1er août 1949, soit 350.

Les amortissements antérieurs ont tous été effectués par voie de rachat en Bourse.

Etablissements Maurel et Prom

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 150.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
18, RUE PORTE-DIJEAUX, BORDEAUX
R. C. : Bordeaux n° 716 B.

Quatrième amortissement du 1er juillet 1949.

Usant de la faculté qu'ils se sont réservée lors de l'émission de leurs obligations 5 0/0 1935 de 1.000 F, les établissements Maurel et Prom ont utilisé en rachats en Bourse la totalité de la somme qu'aurait exigée le remboursement au pair des obligations dont l'amortissement était prévu pour 1949.

En conséquence, il n'a été procédé à aucun tirage le 22 juin 1949, date de l'assemblée générale ordinaire qui a approuvé les comptes de l'exercice 1948.

Les amortissements 1946, 1947 et 1948 ont été également effectués par rachats en Bourse et de gré à gré.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 12 janvier* 1936.)

SOCIETE AGRICOLE DE ROQUEFORT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 11, RUE SAINT-FLORENTIN, PARIS
R. C. : Sainte-Affrique n° 131.

Liste numérique des 109 obligations 6 0/0 1948 sorties au premier tirage d'amortissement effectué le 5 juillet 1949.

2218 à 2326

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 15 août 1949.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 18 septembre* 1948.)

Ateliers et Chantiers de Bretagne

Anciens établissements de La Brosse et Fouché.

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : PRAIRIE-AU-DUC, A NANTES
Registre de commerce : Nantes 146 *bis* B.

Troisième amortissement du 15 août 1949.

MM. les possesseurs d'obligations 4 0/0 1946 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaires au troisième amortissement prévu pour le 15 août 1949, soit 351 obligations.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur ces titres.

Les premier et deuxième amortissements, de même que le troisième, ont été rachetés par la société.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 10 septembre* 1946.)

SOCIETE IMMOBILIERE
DE LA
Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 175.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS
R. C. : Seine 295017 B.

Obligations 4 1/4 0/0 *de* 2.000 *F* (*émission* 1944).

Amortissement du 1er août 1949 (5e année).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F, la société a utilisé, par rachats en Bourse, pour l'amortissement du 1er août 1949, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt.

Les amortissements précédents ont été effectués également par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *des 2 et 3 octobre* 1944.)

Compagnie Commerciale et Industrielle du Midi

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 28.000.000 DE FRANCS
2, RUE LORD-BYRON, PARIS (8e)

Obligations 4 1/4 0/0 1943.

Quatrième amortissement.

La société ayant racheté en Bourse la totalité des obligations à amortir pour l'année 1949, il ne sera pas procédé à un tirage.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachat en Bourse.

Etablissements ARBEL

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 180 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 24, RUE DU ROCHER, A PARIS (8e)
Registre du commerce : Paris n° 54996 A.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer les propriétaires d'obligations 4 0/0 1945, 11e série, qu'il a été amorti par rachat en Bourse 110 obligations prévues pour être amorties le 1er octobre 1949 par voie de tirage au sort.

En conséquence, le tirage au sort prévu au tableau d'amortissement n'aura pas lieu.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Etablissements Arbel.

BILANS DE SOCIÉTÉS

Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Est

SIÈGE SOCIAL : 6, AVENUE MARCEAU, PARIS (8e)

BILAN AU 31 DECEMBRE 1948

Ensemble de la société.

Immobilisations :		
Terrains		77.164.510 »
Constructions	165.859.174 »	
Moins : amortissements	75.012.357 »	90.846.817 »
Matériel et outillage, mobilier, agencements, installations	798.619.921 »	
Moins : amortissements	463.483.161 »	335.136.760 »
Immobilisations en cours		30.038.237 »
Immobilisations détruites par faits de guerre	16.359.347 »	
Moins : amortissements	16.359.347 »	»
Autres valeurs immobilisées :		
Titres de participation		53.148.750 »
Dépôts et cautionnements		6.174.897 »
Valeurs d'exploitation :		
Matières et fournitures	989.471.511 »	
Moins : provisions pour dépréciation des matières premières	15.700.000 »	973.771.511 »
Produits finis	31.033.564 »	
Moins : provisions pour dépréciation de produits finis	15.000.000 »	19.033.564 »
Produits ou travaux en cours	5.283.367.930 »	
Moins : provisions pour pertes sur travaux en cours	353.884.378 »	4.929.483.552 »
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :		
Clients	430.716.293 »	
Moins : provisions pour dépréciation compte clients	36.449.390 »	394.266.903 »
Autres débiteurs	1.235.165.354 »	
Moins : provisions pour dépréciation sur autres débiteurs	170.441.102 »	1.064.724.252 »
Comptes de régularisation actif		135.166.830 »
Effets à recevoir		1.170.212 »
Chèques et coupons à encaisser		49.000 »
Titres de placement et bons du Trésor	25.032.000 »	
Moins : provision pour dépréciation	7.440.000 »	17.892.600 »
Banques et chèques postaux		268.430.412 »
Caisse		5.543.254 »
		8.402.041.491 »

Capital propre et réserves :	
Capital social	552.655.000 »
Réserve légale	125.165 »
Réserves facultatives	912.279 »
Réserve spéciale de réévaluation	202.831.170 »
Report à nouveau (en moins)	— 518.759.750 »
Fonds de renouvellement	72.111.037 »
Provisions pour risques	7.157.704 »
Dettes à long terme :	
Obligations et bons à plus d'un an	474.920.000 »
Autres emprunts à plus d'un an	13.802.000 »
Dettes à court terme :	
Fournisseurs	202.102.566 »
Avances reçues sur travaux en cours	4.432.959.204 »
Autres créanciers	1.274.710.347 »
Comptes de régularisation passif	686.408.244 »
Autres emprunts à moins d'un an	512.196.000 »
Effets à payer	457.244.193 »
Résultats :	
Pertes et profits (créditeur)	30.635.732 »
	8.402.041.491 »

Pertes et profits.

USINES	PERTES ET PROFITS exercice	PERTES ET PROFITS antérieurs	PERTES ET PROFITS exceptionnels	TOTAL
Toulouse	+ 39.449.782	+ 3.940.035	+ 1.497.031	+ 44.886.848
Marignane	— 31.350.075	— 1.272.452	— 715.552	— 33.338.079
Région parisienne	— 59.002.845	— 2.955.384	— 8.405.687	— 70.363.916
Département études	— 14.244.070	»	»	— 14.244.070
Boufarik	»	— 810.254	»	— 810.254
Travaux immobiliers	— 3.444.487	+ 292.750	»	— 3.151.437
Direction générale	+ 104.997.659	+ 2.276.627	+ 382.354	+ 107.656.640
	+ 36.436.264	+ 1.441.322	— 7.241.854	+ 30.635.732

80. — Exploitation générale.

DEBIT				CREDIT			
NUMÉROS	DÉSIGNATION		MONTANT ensemble de la société.	NUMÉROS	DÉSIGNATION		MONTANT ensemble de la société.
30 à 37	Stock au début de l'exercice:			30 à 37	Stock en fin d'exercice:		
	Matières premières.....	656.108.753			Matières premières.....	989.118.531	
	Produits finis.....	32.579.597			Déchets	52.980	
	Travaux en cours.....	4.603.748.985			Produits finis.....	31.033.561	
			5.292.697.335		Produits ou travaux en cours.	5.283.367.930	
							6.306.873.005
60	Achats de matières et marchandises:			70	Ventes de marchandises et produits finis:		
	Achats de matières premières.	1.758.344.864			Produits livrés et services à facturer	61.274.976	
	Achat interusines.....	1.697.758.166			Ventes aéronautiques.....	3.029.551.095	
			3.456.103.030		Ventes interusines.....	1.697.758.166	
61	Frais de personnel.....		2.179.801.773		Ventes extra-aéronautiques...	538.109.273	
62	Impôts et taxes.....		293.103.536		Réduction sur ventes.....	— 15.300	
63	Frais pour biens meubles et immeubles.....		123.900.505				5.329.678.210
64	Transports et déplacements.....		82.483.937	72	Ventes de déchets.....		1.959.223
65	Fournitures extérieures.....		90.364.960	75	Production d'immobilisations.....		42.641.715
66	Frais de gestion générale.....		46.307.407	76	Produits accessoires.....		32.970.104
67	Frais financiers.....		85.945.110	77	Produits financiers.....		1.521.163
681	Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements		118.700.068	78	Ristournes, rabais et remises obtenus. — Primes et dédits sur ventes.....		331.807
686	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		61.678.968	685	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions.....		151.550.636
			11.831.089 629				11.867.525.893
	Solde créditeur au 31 décembre 1948.....		36.436.264				
			11.867.525.893				

Engagements au 31 décembre 1948.

ENGAGEMENTS REÇUS		ENGAGEMENTS DONNÉS	
Nature des engagements.	Montant.	Nature des engagements.	Montant.
Actions d'administrateurs détenues en garantie	97.500	Avals cautions garanties données.....	1.629.045.360
		Engagements pour souscription de titres.....	331.500
	97.500		1.629.376.860

Tableau des immobilisations autres que les immobilisations en cours figurant au bilan sous la rubrique « Immobilisations ».

IMMOBILISATIONS (1)	TERRAINS (2)	CONSTRUCTIONS (3)	MATÉRIEL et outillage (4)	AUTRES immobilisations corporelles. (5)	IMMOBILISATIONS incorporelles. (6)	TOTAL (colonnes 2 à 6). (7)
Valeur d'actif des immobilisations d'exploitation	59.965.880	165.859.174	347.443.264	451.176.657	»	1.024.444.975
Valeur d'actif des immobilisations hors d'exploitation	17.198.660	»	»	»	»	17.198.660
Total	77.164.540	165.859.174	347.443.264	451.176.657	»	1.041.643.635
Immobilisations entièrement amorties comprises dans le total ci-dessus.....	»	13.854.900	63.329.980	79.197.824	»	156.382.704

Montant total des amortissements figurant au bilan sous les rubriques « Frais d'établissement » et « Immobilisations ».

AMORTISSEMENTS (1)	FRAIS d'établissement. (2)	TERRAINS (3)	CONSTRUCTIONS (4)	MATÉRIEL et outillage. (5)	AUTRES immobilisations corporelles. (6)	IMMOBILISATIONS incorporelles. (7)	TOTAL (col. 2 à 7). (8)
Montant des amortissements à la fin de l'exercice précédent	»	»	35.972.584	103.678.007	112.133.774	»	251.784.365
Réévaluation	»	»	31.916.564	61.858.916	74.973.475	»	168.748.955
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements:							
Dotations réglementaires	2.493.124	»	8.721.982	58.470.571	49.014.391	»	118.700.068
Plus-value de réinvestissement	»	»	3.762.539	16.305.019	14.917.722	»	34.985.280
Total	2.493.124	»	80.373.669	240.312.513	248.039.362	»	574.218.668
A déduire:							
Amortissements afférents aux immobilisations sorties de l'actif et aux frais d'établissement entièrement amortis	2.493.124	»	8.361.312	4.312.521	20.556.193	»	35.723.150
Montant total des amortissements à la fin de l'exercice	»	»	75.012.357	235.999.992	227.483.169	»	538.495.518

Montant total des provisions figurant à l'actif et au passif du bilan.

	PROVISIONS POUR RISQUES (A DÉTAILLER)				
	Remise en état A. I. A.	Rachat immobilisations S. N. C. A. M.	Pertes sur immobilisations.	Risques divers.	Total.
Montant des provisions à la fin de l'exercice précédent	5.000.000	772.704	3.400.000	3.000.000	12.172.704
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions	»	430.000	»	»	430.000
Total	5.000.000	1.202.704	3.400.000	3.000.000	12.602.704
A déduire:					
Montant des réductions ou des annulations de provisions utilisées ou devenues, en tout ou partie, sans objet	»	45.000	2.400.000	3.000.000	5.445.000
	5.000.000	1.157.704	1.000.000	»	7.157.704

Suite état ci-dessus.	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS (A DÉTAILLER)							
	Matières.	Produits finis.	Travaux en cours.	Clients.	Autres débiteurs.	Titres de placement.	Total.	Total général.
Montant des provisions à la fin de l'exercice précédent	25.360.388		470.668.000	4.017.275	175.667.331	6.272.000	682.011.997	694.187.701
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions	»	15.000.000	»	33.665.488	6.305.480	868.000	55.838.968	(1) 56.268.968
Total	25.360.388	15.000.000	470.668.000	37.712.763	181.972.811	7.140.000	737.853.965	750.456.669
A déduire:								
Montant des réductions ou des annulations de provisions utilisées ou devenues, en tout ou partie, sans objet	9.660.388	»	116.783.622	1.263.373	11.531.712	»	139.239.095	(2) 141.681.095
	15.700.000	15.000.000	353.884.378	36.449.390	170.441.102	7.140.000	598.614.870	605.772.574

(1) Différence avec les dotations de l'exercice aux comptes provisionnels du compte d'exploitation général:
61.678.968 — 56.268.968 = 5.410.000.

Dépenses diverses à payer figurant dans les créances diverses	5.840.000
A déduire:	
Dépenses figurant en 1947 à créditeurs divers	430.000
	5.410.000

(2) Différence avec les reprises de dotations de provisions au compte d'exploitation général: 151.550.636 — 144.684.095 = 6.866.541 provenant: 1° d'écritures figurant en 1947 à créditeurs divers; 2° de provisions 1947 passées par pertes et profits exercices antérieurs.

Exercice 1948.

Montant des chiffres d'affaires de l'exercice: 3.569.604.291.

	EN FRANCE	DANS LES PAYS de l'Union française.	A L'ÉTRANGER	TOTAL
Vente de marchandises et produits finis.....	3.554.521.888	»	13.123.180	3.567.645.068
Ventes de déchets	1.959.223	»	»	1.959.223
Total	3.556.481.111	»	13.123.180	3.569.604.291

Nombre de parts de fondateurs.

NEANT

RAPPORT du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 1949.

TECHNIQUE

Les services techniques de la S. N. C. A. S. E. ont obtenu durant l'année 1948 des résultats positifs qui consacrent les études et recherches des années précédentes.

Voici, par ordre chronologique, les principales dates de la vie de nos prototypes:

5 mai 1948. — SE 3101, fin des essais d'endurance.

9 mai 1948. — SE 1210, premier hydroplanage.

9 juin 1948. — SE 1210, premier vol.

16 juin 1948. — SE 3101, premier vol libre.

29 juin 1948. — SE 1010, premier roulement au sol.

5 octobre 1948. — SE 1010, premières lignes droites.

23 octobre 1948. — SE 3000, fin des essais d'endurance au sol.

23 octobre 1948. — SE 3000, premier vol libre.

24 novembre 1948. — SE 1010, premier vol en circuit fermé.

2 décembre 1948. — SE 1210, fin des essais; livraison au C. E. V.

31 décembre 1948. — SE 2010, premiers roulements au sol.

13 janvier 1949. — SE 2010, premières lignes droites.

2 avril 1949. — SE 2010, premier vol en circuit fermé.

En un an, cinq prototypes ont commencé leurs essais en vol. Un d'entre eux a été étudié et réalisé à Toulouse, deux à Marignane, deux à la Courneuve. L'activité de chacun de ces bureaux d'études peut être définie comme suit:

I. — TOULOUSE

SE 2010 « Armagnac »: avion commercial quadrimoteur pour l'Atlantique Nord.

Un très gros effort a été accompli dans la poursuite de l'étude de l'avion transatlantique SE 2010 « Armagnac ».

Le bureau d'études de Toulouse s'est spécialement attaché à la mise au point préalable très minutieuse des différents organes et des équipements de cet appareil:

Le train d'atterrissage a été tout particulièrement l'objet d'un contrôle attentif et d'essais de fonctionnement prolongés chez le constructeur et au laboratoire de l'établissement de recherches de Toulouse. Les nombreux essais de roulement et de décollage en ligne droite qui ont précédé le premier vol ont confirmé la bonne tenue de l'atterrisseur et la facilité des manœuvres au sol.

Les compensations des gouvernes, dont l'efficacité est primordiale sur un avion de gros tonnage, ont fait l'objet d'études très poussées dont les premiers vols ont vérifié la correction.

Au laboratoire d'essais d'accessoires que nous avons créé à Toulouse, plus de 230 essais ont été effectués ou sont en cours à ce jour. Les essais de qualification et d'endurance chez les fabricants se poursuivent activement.

Parallèlement s'exécutent les essais statiques des éléments importants de l'appareil. Ceux de la partie avant du fuselage et du train avant sont terminés. Ceux de la voilure sont en cours. Celui du train arrière doit commencer prochainement.

Des essais prolongés ont également été exécutés à la grande soufflerie de Chalais-Meudon sur une maquette à grande échelle de l'avion complet et sur les empennages en grandeur réelle.

Nous pensons avoir éliminé par cette méthode une grande partie des multiples incidents qui retardent fréquemment la mise au point d'un avion et la rendent si onéreuse pour un appareil de ce tonnage. Les premiers vols confirment cet espoir et, bien que les essais en soient encore à leur début, nous sommes fondés à déclarer que notre SE 2010 « Armagnac » est un appareil de classe internationale.

SE 2410: avion rapide biréacteur NENE.

Par suite de changements survenus dans les programmes, le premier appareil volera sans équipement militaire et sera considéré comme appareil expérimental.

Il est en cours de montage général. Son premier vol est prévu pour la mi-1949. Il est conditionné par la mise au point, qui se poursuit activement, du train d'atterrissage.

Le deuxième appareil est en construction. Pour répondre aux vues actuelles de l'état-major, des modifications importantes de forme et d'équipement sont en cours de réalisation: allongement du nez de fuselage pour utilisation possible en biplace; réduction de la flèche de l'aile, notamment.

Dénommé maintenant SE 2415, c'est également un avion expérimental duquel nous dériverons un « chasseur de tous temps »: le SE 2121, dont la structure serait allégée par l'emploi du zicral et la construction simplifiée. L'étude en est commencée, mais la commande ne nous sera probablement passée qu'au vu des résultats des deux prototypes expérimentaux.

Dérivés du SE 2010.

L'appareil de transport moderne doit durer longtemps et s'améliorer au cours de son existence commerciale.

Le SE 2010 ayant une charge alaire relativement peu élevée, se prêtera plus facilement que tout autre appareil concurrent aux réalisations les plus rentables lorsque nous pourrons disposer de moteurs plus puissants.

Des versions dérivées, en paquebot aérien mixte (fret et passagers) ou transport militaire, ont fait l'objet d'avant-projets et seraient aisément réalisables.

Quadriréacteur de transport.

Nous avons étudié, du point de vue général, le problème de l'avion multiréacteur. Nos études ont été particulièrement remarquées par Air France et le service technique de l'aéronautique.

L'absence d'un programme et la charge actuelle de nos services d'études n'ont pas permis de donner à ce jour une suite positive à ce projet qui s'avère néanmoins très intéressant pour l'avenir.

Avion supersonique.

Nous avons également posé les bases de divers avant-projets qui ont fait l'objet de conversations avec les services intéressés dans le but de fixer un programme et à la suite desquelles nous pouvons espérer obtenir un marché.

II. — MARIGNANE

SE 1010: avion quadrimoteur stratosphérique.

Les premiers vols en ligne droite de cet avion commencés au début d'octobre 1948, ont démontré la nécessité de modifier l'empennage vertical. Cette modification qui avait été prévue et préparée à l'avance, a pu être rapidement exécutée et, dès son premier vol en circuit fermé, le 24 novembre suivant, l'avion SE 1010 s'est révélé comme particulièrement réussi.

A ce jour, il a effectué 26 vols totalisant près de 41 heures.

Des modifications sont en cours pour augmenter l'efficacité des ailerons et affiner les capots moteurs qui avaient été conçus par le motoriste pour des avions plus lents.

Nous avons expérimenté sur cet avion une nouvelle méthode d'essai non destructif pour la mesure des contraintes dans la structure au moyen de l'enregistrement électrique des déformations par l'utilisation de « strainges ». Les mesures effectuées ont coïncidé remarquablement avec les valeurs trouvées par le calcul et la réussite de ces essais a valu à leurs auteurs les félicitations du service technique de l'aéronautique.

Des études très poussées de l'installation électrique nous ont permis de mettre au point un système généralisé de commandes électriques et de signalisation particulièrement intéressantes pour les traversées des cloisons étanches de la cabine pressurisée. Leur fonctionnement s'est révélé pleinement satisfaisant.

Le premier marché de fabrication prévoyait seulement l'exécution de deux appareils. Ce nombre a été porté à quatre et les pourparlers pour la fabrication de deux autres appareils sont en bonne voie.

L'appareil actuel, équipé pour la photographie aérienne (levés cartographiques), a vivement intéressé les participants au congrès de la photographie aérienne de la Haye de septembre 1948 où une maquette a été présentée. Il serait le seul au monde spécialement conçu pour effectuer le travail photographique à grand rendement et plusieurs puissances étrangères l'ont remarqué.

Il pourrait en être tiré un ou plusieurs dérivés susceptibles de débouchés intéressants:

Avion de liaisons rapides à grande distance (SE 1015) qui différerait très peu du SE 1010 et accélérerait en les simplifiant les rapports des services officiels à l'intérieur de l'Union française;

Avion commercial de moyen tonnage à moteurs à pistons ou à turbopropulseurs (SE 1030) dont les performances seraient en net progrès sur les réalisations actuelles;

Enfin, avion de haute mer (SE 1020), fortement équipé et armé pour assurer la sécurité des convois maritimes.

SE 1210: hydravion expérimental.

Malgré l'arrêt des études des hydravions de gros tonnage et, en particulier, du SE 1200 de 120 tonnes dont nous avions commencé l'étude, nous avons terminé la maquette volante SE 1210 de cet appareil dont les essais ont été des plus satisfaisants.

La coque de cet hydravion, aux formes nouvelles, a affirmé de hautes caractéristiques marines.

Le profil d'aile adopté pour la voilure a de sérieuses qualités aérodynamiques et, en particulier, une tenue remarquable au décrochage aux grands angles.

Enfin, certains dispositifs originaux comme les ballonnets escamotables en bout d'aile ont été jugés intéressants.

Actuellement, l'appareil a terminé ses essais de réception au centre d'essais en vol. Il nous est rendu pour l'exécution d'un nouveau programme d'expérimentation.

SE 1800: aile volante.

Avec la collaboration d'ingénieurs allemands spécialistes, nous avions abordé, à la fin de 1946, l'étude d'une aile volante à réaction qui semble être une solution d'avenir pour les avions de transport de gros tonnage.

Notre choix s'était porté, comme premier stade de l'étude, sur un appareil bi-réacteur de 15 tonnes.

Faute de crédits, la direction technique et industrielle nous a donné l'ordre d'arrêter cette étude à la date du 1er avril 1949.

Nous avons, de ce fait, dû licencier quatre des sept ingénieurs allemands employés à Marignane.

Engins spéciaux.

Nous avons poursuivi à Marignane, et plus spécialement à Cannes, l'étude et la fabrication des engins spéciaux SE 1500 et dérivés dont plusieurs ont été essayés en vol, certains comme cibles pour la marine.

Les études des engins SE 1600 et SE 1700, pour lesquels nous avons un marché du service technique de l'aéronautique, ont été retardées par suite de l'absence de définition des propulseurs (pulso-réacteurs).

Les essais de chariots lance-engins pour piste (SE 1900) ou voie ferrée (SE 1910) seront effectués cette année.

Un certain nombre d'avions Li.O 45 ont été équipés à Marignane pour les essais en vol d'engins spéciaux et de pulso-réacteurs et de nombreux vols ont été effectués par nos équipages.

Amphibie SE 4000.

L'étude d'un petit amphibie de 2,7 tonnes a été entreprise. Ce type peut avoir des débouchés très intéressants, particulièrement aux colonies. Le projet a été très bien accueilli. Une première tranche d'études a fait l'objet d'un marché. Il est malheureusement difficile de trouver un groupe motopropulseur de puissance convenable et satisfaisant aux conditions imposées pour obtenir le certificat de navigabilité.

Chasseurs-bombardiers.

Tout au début de l'année 1948, le service technique de l'aéronautique nous avait demandé d'établir dans un temps très court plusieurs avant-projets de chasseurs-bombardiers. Ces projets n'ont pas eu de suite quant à présent, mais la qualité des études effectuées et la rapidité avec laquelle elles ont été exécutées nous ont valu une lettre de félicitations du directeur du service.

III. — La Courneuve

A la fin de l'année 1947, nous avons apporté des modifications importantes à l'organisation de nos services d'études d'appareils à voilures tournantes. L'effectif des bureaux d'études a été réduit de plus de moitié et l'étude d'un appareil de tonnage important, le SE 3100 dont les chances de réussite paraissaient trop lointaines, a été arrêtée.

SE 3101: hélicoptère monoplace.

L'étude d'un petit appareil expérimental monoplace, le SE 3101, a été entreprise en juillet 1946. Les essais de fonctionnement de l'appareil au sol ont eu lieu de juillet 1947 à mai 1948 et, depuis le 16 juin 1948, de nombreux vols libres ont montré son excellente manœuvrabilité. Issu des études théoriques originales et des expérimentations de nos services d'études, le SE 3101 est le premier hélicoptère français qui ait réussi de telles évolutions.

SE 3000: hélicoptère bi-rotor.

Parallèlement, la construction de l'hélicoptère bi-rotor SE 3000 a été terminée. Les essais de fonctionnement au sol se sont achevés avec succès le 23 octobre 1948.

Depuis cette date, il a effectué plusieurs vols libres un moment retardés par la mise au point du moteur. Des évolutions plus complètes ont commencé dernièrement et nous espérons être en mesure d'accomplir prochainement des performances intéressantes.

SE 3110: hélicoptère bi-place.

A ces premières réalisations succède l'étude d'un hélicoptère bi-place dont deux exemplaires nous ont été commandés par le service technique de l'aéronautique. Le premier a été exposé au salon de l'aéronautique.

Les essais débuteront au milieu de 1949.

Il paraît possible de tirer du SE 3110 un dérivé pour l'utilisation agricole.

Nous envisageons en outre l'étude d'un hélicoptère plus puissant.

PRODUCTION

Si les services d'études de notre société n'ont eu qu'à poursuivre un labeur bien commencé, les services de production ont dû entreprendre en 1946 un tenace effort de redressement dont nous vous avons entretenu déjà l'an dernier et dont le bilan bénéficiaire de l'exercice 1948 que nous vous présentons aujourd'hui démontre l'efficacité.

Nous nous en autorisons pour vous l'exposer aujourd'hui plus amplement, en débordant au besoin les limites de l'exercice dont nous avons à vous rendre compte.

Tout d'abord, et dès octobre 1946, la charge des fabrications a été retirée à la direction technique qui a pu se consacrer entièrement aux études, aux essais et au contrôle technique, et a été confiée à un organisme nouveau: la direction de la production, dotée de services assez étoffés pour mener à bien la réorganisation des usines.

Ses efforts se sont portés immédiatement sur l'amélioration de la qualité des produits fabriqués qui faisaient l'objet de certaines critiques de la part des utilisateurs.

Des procédés nouveaux de fabrication ont été mis au point: emploi du zicral qui permet des économies de poids importantes, procédés de soudage des métaux, conception nouvelle pour la fabrication d'outillages d'assemblages indéformables et transportables; étude de machines spéciales.

Les laboratoires de contrôle ont été développés; un laboratoire spécial a été créé pour l'essai des matériels d'équipement montés sur les avions SE 2010 et a permis d'obtenir des améliorations très notables sur certains accessoires.

Les moyens de production ont été renforcés dans le cadre des contrats de démarrage ou à l'aide d'indemnités de dommages de guerre. Le hall de montage de Saint-Martin-du-Touch, près de Toulouse, qui avait été détruit par la guerre, a été reconstruit sur un plan nouveau adapté à la fabrication des gros avions (la partie Nord du hall a une largeur de 63 mètres entre poteaux et une hauteur utile de 15 mètres). L'usine de la Courneuve a été remise en état et améliorée. Nos ateliers ont reçu quelques machines de haute qualité.

L'action constante du commandement à tous les échelons, les conférences à la maîtrise, la création de cours de promotion ouvrière en dehors des heures de travail, le rappel fréquent au personnel de l'importance de la qualité de son travail pour la sécurité des utilisateurs, l'augmentation de la proportion des ouvriers professionnels, ont amélioré beaucoup la qualité de notre production.

En même temps que notre service de contrôle voyait son fonctionnement activé aussi bien à l'intérieur de nos usines que dans celles de nos sous-traitants et de nos fournisseurs, il était rattaché à la direction technique pour le rendre hiérarchiquement indépendant des organismes dont il contrôle la fabrication.

Toutes ces mesures se sont traduites par une diminution très sensible des rebuts et des retouches. Sur les Languedoc, celles-ci ont été réduites de 50 p. 100 entre 1946 et 1948. Nous ne recevons plus de critiques d'utilisateurs. Le Languedoc n° 62 de l'Aéronavale vient d'effectuer le voyage Orly-Madagascar et retour en 58 heures de vol sans aucun incident imputable à la cellule. Les Languedoc d'Air-France avaient, au 1er janvier 1949, totalisé 42.900 heures de vol sans aucun dommage pour les passagers.

La productivité de nos ateliers s'est améliorée en même temps que la qualité de leurs produits.

L'écart qui existe entre les heures théoriquement disponibles d'après l'effectif inscrit et les heures effectivement facturables dépend en partie de la bonne organisation du travail et de la diminution des accidents. Cet écart a été réduit de 15 p. 100 entre 1947 et 1948.

Chaque fois que la fourniture était bien définie au moment de la commande et que des modifications ne nous ont pas été imposées en trop grand nombre au cours de la fabrication, les temps de fabrication prévus aux marchés ont été tenus et les délais de livraison respectés.

La part du prix de revient qui est constitué par le prix de la main-d'œuvre directement productive s'en est trouvée améliorée. De leur côté, les frais généraux ont été sensiblement abaissés.

L'effectif du personnel dit « improductif », c'est-à-dire de celui qui ne concourt pas directement à la production, a été fortement comprimé, en particulier en adaptant plus étroitement la structure administrative de chaque usine aux types de commandes qu'elle exécute. L'organisation de l'usine de Marignane et celle de l'usine de la Courneuve, largement reconvertie, s'en sont trouvées très allégées.

Par contre, nous avons gardé, à Toulouse, les moyens de construire en série. Bien qu'ils soient actuellement réduits au minimum ils sont malheureusement sous-employés mais nous ne pouvons nous livrer à de nouvelles compressions qui rendraient très onéreux un nouveau démarrage que nous espérons prochain.

Le rapport des effectifs « improductifs » aux effectifs « productifs » a évolué de la façon suivante :

	Toulouse.	Marignane.	La Courneuve.
	—	—	—
Juillet 1946.	84 0/0	77 0/0	104 0/0
Juillet 1947.	70,8 0/0	61,2 0/0	69 0/0
Mars 1949...	75 0/0	68 0/0	60 0/0

Cette statistique montre bien que l'effort fait à l'intérieur de notre société en 1946 et 1947 a été partiellement annulé par la diminution des commandes en 1948.

Indépendamment des dépenses afférentes au personnel, une surveillance très stricte a permis de réduire les autres frais (entretien, aménagements, petit outillage, etc.) d'environ 40 p. 100 par rapport à 1946.

Cette sévérité a toujours tenu compte de la rentabilité. C'est ainsi, par exemple, qu'une dépense relativement importante, achat et mise en service de groupes électrogènes dans les trois usines, s'est trouvée très rapidement amortie par le maintien de la production pendant les périodes de restrictions d'électricité.

Nous avons souligné plus haut que les résultats obtenus risquaient d'être rendus vains par la diminution de la charge de travail de nos ateliers.

L'usine de Toulouse a une charge assurée pour 1949 et 1950 à un niveau de 275.000 heures mensuelles environ, ce qui est nettement au-dessous de l'extrême minimum de 330.000 heures que nous avons estimé comme constituant le seuil de rentabilité du plus important centre français de l'industrie aéronautique.

La charge tomberait à 100.000 heures à la mi-1951 et deviendrait nulle à la fin de 1951. Cette charge est essentiellement constituée par les 15 SE 2010 et les 291 fuselages de MD 315. L'achèvement des Languedoc, prévu pour le début 1950, traîne en longueur à cause de l'absence des moteurs aussi bien 14 N que 14 R, pour la livraison desquels des promesses récentes viennent de nous être faites. Ces retards immobilisent des surfaces et augmentent les heures de montage et d'aménagement en raison des arrêts et reprises des travaux; c'est ainsi que nous étions organisés pour sortir cinq Languedoc par mois, cadence réalisée certains mois, mais qui n'a pu être soutenue en l'absence de moteurs.

L'atelier de carrosseries d'autocars à Toulouse est sur le point de disparaître par suite du rétrécissement du marché.

Il est nécessaire que de nouvelles commandes aéronautiques nous soient passées en 1949 pour relever les charges en 1950 et assurer la vie de l'usine en 1951. La seule perspective à peu près certaine est actuellement un complément de travaux sur les MD 315 (montage général vraisemblement). Il est envisagé que nous ayons à construire un élément d'un chasseur français à réaction tel que le MD 450. Restent les commandes éventuelles du type SE 2410 dont il faut attendre les essais.

La charge de Marignane diminue fortement dès 1949 : moins de 100.000 heures à la fin de l'année (au lieu de 180.000 considérées comme minimum de rentabilité). La commande de Vampire qui est sur le point d'aboutir permettra à Marignane une vie précaire jusqu'à la mi-1951.

Le sort de l'usine de la Courneuve qui est reconvertie à 25 p. 100 actuellement est très préoccupant : assurée d'une charge moyenne de 110.000 heures en 1949, ses charges baissent très rapidement en 1950. La fabrication des premières moissonneuses batteuses n'a pas eu de soutien extérieur. Enfin il y a lieu d'ajouter que le recrutement de la main-d'œuvre y est très difficile et les cours de promotion ouvrière n'y ont pas donné de résultats comparables à ceux de Toulouse.

RESULTATS FINANCIERS

Les résultats de l'exercice 1948 se chiffrent par un bénéfice de 30.638.000 F, alors que les exercices précédents s'étaient soldés.
En 1947, par une perte de.... 129.000.000 F.
En 1946, par une perte de..... 427.498.000

Ils marquent l'effort qui a été poursuivi à tous les degrés de la hiérarchie par l'ensemble du personnel pour le redressement, entrepris au milieu de 1946, d'une situation qui paraissait alors bien difficile, sinon complètement compromise, et dont nous venons de vous retracer les principaux effets, aussi bien dans le domaine des études que dans celui de la fabrication.

Toutefois le résultat bénéficiaire paraît encore ténu si on le rapproche de notre chiffre d'affaires qui s'est élevé à près de 3.600 millions de francs.

Sa minceur atteste que certaines conditions sont nécessaires pour assurer l'avenir.

Il faut tout d'abord que l'Etat, qui est notre principal client, définisse ses programmes d'études et de fabrication à terme assez long pour que nous puissions aménager la structure de nos moyens de production de façon rationnelle et efficace, ou qu'il nous fixe le niveau industriel minimum à garder pour satisfaire aux services qu'il peut attendre, dans l'avenir, de notre société.

Il est indispensable aussi que nous puissions, comme tout industriel, et plus particulièrement comme ceux dont les marchés s'échelonnent sur d'assez longs délais, compter que les prix de nos commandes suivront équitablement et automatiquement les variations des conditions économiques qui agissent directement sur nos prix de revient. Nous avons obtenu, pendant la première partie de l'exercice, un régime qui eut été admissible s'il avait été automatique. Malheureusement le fonctionnement de la formule de revision prévue a été unilatéralement interrompu par l'Etat, dès le début de septembre, et nous sommes depuis lors dans l'incertitude sur nos prix de vente. Nous avons dû faire état de l'hypothèse la moins favorable pour estimer la valeur de nos travaux en cours et constituer en conséquence des provisions pour dépréciation.

Notre trésorerie s'est sensiblement améliorée. Elle se traduit à l'actif du bilan qui vous est présenté par une augmentation de 243 millions de francs des postes « Caisse » et « Banques » et par une diminution de 293 millions de francs des postes « Obligations et bons à plus d'un an », « Autres emprunts à plus d'un an », « Autres emprunts à moins d'un an ».

Nous avons pu en effet accélérer les payements de nos factures, et le poste « Clients » est en diminution de 945 millions de francs.

Par contre, nous n'avions pu à la fin de l'exercice, obtenir la régularisation administrative d'un certain nombre de commandes en cours d'exécution ni demander les avances ou acomptes correspondants, ce qui fait apparaître un décalage important entre la valeur des approvisionnements et travaux en cours, d'une part, et le montant des avances et acomptes, d'autre part.

Au total les liquidités de votre société, tout en étant insuffisantes puisque les valeurs immobilisées excèdent de près de 252 millions de francs les fonds propres de la société, se sont cependant nettement améliorées car cet excédent se montait, à la fin de l'exercice précédent, à environ 346 millions de francs.

Cette amélioration provient dans une certaine mesure de la vente de l'usine d'Argenteuil, dont les derniers éléments ont été cédés au cours de l'exercice. La plus-value résultante, portée comme la loi nous y autorise, aux fonds de renouvellement, a été utilisée pour la plus grande part à l'amortissement d'immobilisations nouvelles.

La situation financière de votre société s'équilibre, insuffisamment d'ailleurs, grâce à l'emprunt obligataire de 600 millions de francs contracté en 1947, mais que nous devons avoir remboursé par versements semestriels avant la fin de 1951, et dont les premières échéances ont été ponctuellement réglées.

Il paraît donc absolument nécessaire de recourir à bref délai à une augmentation de capital en numéraire qui seule pourra nous assurer un fonds de roulement en rapport avec l'importance de notre chiffre d'affaires.

Il importe de souligner que les payements de l'Etat étant faits pour moitié en traites à un an sur le Crédit national, nous éprouvons des difficultés extrêmes à escompter ces effets, car les banques nous opposent la rigueur avec laquelle sont fixés les plafonds de leurs comptes d'escomptes, et refusent souvent d'accepter nos remises.

Le bilan qui vous est soumis fait apparaître, pour un montant de 202.831.470 F, la réserve spéciale de réévaluation dont vous aviez décidé la création à votre dernière assemblée générale ordinaire.

Cette réserve a été calculée en appliquant aux immobilisations et aux amortissements les coefficients donnés par le décret du 15 mai 1948. De nouveaux coefficients ont été fixés par le décret du 17 mars 1949. Nous vous proposons de les appliquer aux comptes de l'exercice 1949. La réserve spéciale de réévaluation se trouvera de ce fait augmentée dès le 1er janvier 1949 d'environ 300 millions de francs.

L'outil que représente votre société pour la production nationale est maintenant, croyons-nous, techniquement au point. Grâce à l'effort de tous, les vices qui s'y étaient révélés ont disparu.

Pour assurer la rentabilité de l'exploitation et garantir l'avenir, trois conditions sont nécessaires, non pour votre seule société, mais pour l'ensemble de l'industrie aéronautique : Il faut que l'Etat établisse rapidement et pour un temps suffisant le programme des besoins en matériel aérien, qu'il tienne compte de la nécessité pour une entreprise saine d'avoir un capital social au niveau de son activité industrielle et qu'il consente à ses fournisseurs des prix équitablement liés aux conditions économiques.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 1948

Messieurs les Actionnaires
DE LA
Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Est.
6, AVENUE MARCEAU, PARIS (8e)

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le bilan et les comptes de l'exercice 1948.

Les vérifications et sondages effectués dans la comptabilité sociale et dans la documentation soumise à notre examen ont fait ressortir que le bilan au 31 décembre 1948, reproduit en annexe, exprime la situation de votre société telle qu'elle résulte de la balance générale des comptes.

Nous vous rappelons que le bilan au 31 décembre 1947, pour vous faciliter ultérieurement la comparaison avec celui à fin 1948, vous avait été présenté sous deux formes distinctes:

D'une part suivant le plan comptable ancien;

Et d'autre part suivant le plan comptable national applicable par votre société à compter du 1er janvier 1948, conformément aux dispositions du décret n° 47-2051 du 22 octobre 1947.

C'est à cette deuxième forme du bilan à fin 1947 que nous nous référons dans les commentaires du présent rapport.

Par ailleurs, le décret du 29 juin 1948 a rendu obligatoire, pour toutes les entreprises ayant réévalué leurs éléments d'actif, un bilan-type qui est précisément celui résultant de l'application du plan comptable national.

L'analyse des divers postes du bilan au 31 décembre 1948 et leur comparaison avec ceux du bilan à fin 1947 nous permettent de vous fournir les explications et précisions suivantes:

ACTIF

IMMOBILISATIONS

La valeur nette d'ensemble de vos immobilisations après déduction des amortissements s'est accrue entre fin 1947 et fin 1948 de 130.523.722 francs, à savoir:

	FIN 1947	FIN 1948	EN PLUS	EN MOINS
Terrains	42.798.600	77.164.540	34.365.940	»
Constructions	63.197.038	90.846.817	27.649.779	»
Matériel, outillage, mobilier, agencements, installations	241.997.191	335.136.760	93.139.269	»
Immobilisations en cours	54.669.503	30.038.237	»	24.631.266
	402.662.632	533.186.354	155.154.988	24.631.266
Différence en augmentation				130.523.722
				155.154.988

Cette augmentation s'explique ainsi:

Plus-value résultant de la réévaluation effectuée par application des coefficients du décret du 15 mai 1948		371.580.425
Acquisitions et dépenses de mises au point		151.509.505
Fabrications de la société		15.191.639
		538.281.569
A déduire:		
Reprise valeur comptable des éléments vendus	80.340.113	
Virements	15.079.136	
Redressements d'affectation	996.179	
Diminution des immobilisations en cours	24.631.266	
		121.046.694
		417.234.875
A déduire:		
Augmentation des amortissements		286.711.153
Différence nette en augmentation		130.523.722

L'accroissement des amortissements se décompose ainsi:

Plus-value affectée à la réévaluation des amortissements		168.748.955
Dotation de l'exercice 1948		118.700.068
Affectation aux amortissements après remploi d'une partie de la plus-value sur cession d'actif		34.985.280
		322.434.303
A déduire:		
Reprise amortissements sur éléments cédés	27.443.207	
Reprise pour redressements d'affectation	5.786.819	
Reprise amortissements directs sur frais d'acquisition	2.493.124	
		35.723.150
Différence en augmentation		286.711.153

Les acquisitions et dépenses effectuées au cours de l'exercice 1948 concernent principalement:

1° Les travaux d'installation et d'aménagement de l'usine de la Courneuve;

2° L'usine Pasteur, à Toulouse, achetée à la S.N.C.A. du Midi;

3° Du matériel divers acheté pour les usines.

Les ventes ont porté principalement:

Sur le solde des terrains et bâtiments de l'ancienne usine d'Argenteuil;

Sur les constructions et matériel de Boufarik.

AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES

Titres de participation 53.148.750

En augmentation de 5.000 F correspondant à la souscription d'actions de la foire de Toulouse.

Votre portefeuille, sous réserve de la souscription susvisée, a la même composition qu'à fin 1947 et est constitué pour la partie la plus importante par les parts de la Société civile immobilière S.E.R.A.D., société propriétaire de l'usine de la Courneuve.

Dépôts et cautionnements 6.174.897

En diminution de 1.513.538 F par suite notamment du remboursement de cautionnements versés aux caisses de compensation des allocations familiales.

VALEURS D'EXPLOITATION

Matières et fournitures 973.771.511

Le montant de ce poste, qui représente la différence entre la valeur comptable de 989.471.511
et la provision pour dépréciation de 15.700.000
973.771.511
est en augmentation nette de 321.190.383 F, à savoir:

Accroissement en valeurs	311.529.995
Diminution de la provision pour dépréciation	9.660.388
	321.190.383

L'accroissement en valeur provient de l'augmentation générale des prix d'achat mais aussi, pour l'usine de Toulouse principalement, de la constitution des approvisionnements nécessaires à la fabrication du S.E. 2.010 et du M.D. 315.

Les stocks de matières et fournitures au 31 décembre 1948 se répartissaient ainsi:

Usine Toulouse	638.340.995
Usine Marignane	238.460.757
Usine région parisienne	112.669.759
	989.471.511

Il y a lieu de préciser que le montant des stocks de Toulouse correspond à un inventaire quantitatif effectué en fin d'exercice, inventaire qui a permis d'ajuster les comptes en faisant ressortir une perte de l'ordre de 17 millions qui a été couverte à concurrence de 9.660.388 F par la provision constituée antérieurement.

Quant aux deux autres usines, le chiffre des stocks résulte de la comptabilité matière vérifiée périodiquement par sondages.

Le solde de la provision pour dépréciation, soit 15.700.000 F, est destiné à couvrir des pertes ou dépréciations éventuelles des approvisionnements de Marignane.

Produits finis 19.033.561

Le montant net de ce poste représente la différence entre:

Le prix de revient des produits finis	34.033.561
Et la provision pour dépréciation	15.000.000
	19.033.561

La diminution enregistrée par rapport à fin 1947 s'explique ainsi:

Constitution en 1948 d'une provision pour dépréciation	15.000.000
A déduire:	
Augmentation de la valeur comptable	1.653.967
Diminution nette	13.346.033

Ce poste est essentiellement composé par le prix de revient d'articles divers fabriqués au titre de la reconversion. Pour couvrir les pertes éventuelles pouvant résulter d'une mévente, il a été constitué une provision de 15 millions qui correspond sensiblement à 45 p. 100 du prix de revient des objets en stocks.

Produits ou travaux en cours 4.929.483.552

Le montant net de ce poste représente la différence entre:

Le prix de revient comptable	5.283.367.930
Et la provision pour pertes	353.884.378
	4.929.483.552

Cet important chapitre se décompose comme suit:

Travaux aéronautiques.

Fabrications en cours.....	3.101.405.955
Frais d'études et fabrication de prototypes	2.287.977.218
	5.389.383.173
A déduire:	
Frais de maintien potentiel imputés globalement aux prix de revient	317.000.000
	5.072.383.173
Travaux extra-aéronautiques ..	210.984.757
	5.283.367.930

D'après les renseignements recueillis, l'établissement des prix de revient a été effectué sur les mêmes bases que l'année dernière.

Les sondages effectués ont permis de constater:

Que le montant des fabrications aéronautiques en cours, soit 3.101.405.955 F, est constitué principalement par les commandes de de l'Etat, relatives aux avions Languedoc 161, S.E 2010, S.E. 3000, Léo 45;

Que les frais d'études et de fabrications de prototypes concernent en majeure partie les avions S.E. 200, S E. 1010, S.E. 2010, S.E. 2400, S.E. 3000

L'importante augmentation des travaux en cours, soit 1.681.573.897 F porte principalement sur les frais d'études et de fabrication des S. E. 1010, S.E 2010 et S.E. 3000, S.E. 2400 et 2410.

Il est à noter que le compte de la commande de Languedoc 161 est en régression par suite des livraisons et facturations intervenues en cours d'exercice.

Comme les années précédentes, vos services nous ont fourni toutes explications utiles sur la provision pour pertes qui figure en déduction d'actif pour 353.884.378 F. Cette provision accuse une diminution de 116.783.622 F s'expliquant ainsi:

Provisions utilisées en 1948.....	1.200.000	
Diminution des provisions jugées nécessaires à fin 1948 par rapport à celles de fin 1947.....	115.583.622	
		116.783.622

La provision a été fixée à fin 1948 à 353 millions 884.378 F après une étude comptable et technique de laquelle il ressortait que les pertes éventuelles résultant de la comparaison du prix de revient des travaux et de la facturation probable (compte tenu de l'avancement technique desdits travaux) se montaient à 670.884.378

De cette somme, il y avait lieu de déduire les frais de maintien de potentiel, de..... 317.000.000

D'où la provision à fin 1948 de.. 353.884.378

Nous préciserons que cette provision est principalement destinée à couvrir les pertes à prévoir sur les commandes du Languedoc 161, du S.E. 1010, du S E. 2010, du S.E. 2400, ainsi que sur les travaux extra-aéronautiques.

En outre, tout en ayant aucune observation particulière à formuler, nous rappellerons, comme les années précédentes, que la fixation du montant de cette provision résulte notamment d'une appréciation d'ordre technique concernant l'état d'avancement quantitatif et qualitatif des fabrications, appréciation sur laquelle nous ne pouvons nous prononcer.

Finalement, l'augmentation nette des travaux en cours, soit 1.801.357.519 F, s'explique ainsi:

Accroissement du prix de revient comptable des études et fabrications en cours	1.684.573.897
Diminution de la provision pour perte	116.783.622
	1.801.357.519

Valeurs réalisables a court terme ou disponibles

Clients 394.266.903

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de ce chapitre et l'origine de la diminution constatée, soit 945.592.981 F:

	FIN 1947	FIN 1948	EN PLUS	EN MOINS
Clients Etat	161.500.286	255.071.065	93.570.779	»
Clients divers	172.324.767	74.531.087	»	97.793.680
Clients douteux	1.444.835	36.387.129	34.942.294	»
Travaux livrés non facturés.....	1.008.637.271	64.727.012	»	943.910.259
	1.343.907.159	430.716.293	128.513.073	1.041.703.939
A déduire:				
Provision pour dépréciation.....	4.047.275	36.449.390	»	32.402.115
Net	1.339.859.884	394.266.903	»	1.074.106.054
Différence en diminution.....			945.592.981	
			1.074.106.054	

L'importante diminution d'ensemble de ce chapitre concerne donc le compte « Travaux livrés non facturés » dont nous avons expliqué le fonctionnement et la raison d'être dans nos rapports précédents.

Autres débiteurs..... 1.061.724.252

Ce chapitre ressort en diminution de 69.408.895 F, à savoir:

	FIN 1947	FIN 1948	EN MOINS	EN PLUS
Frais à récupérer pour dépenses de guerre..	6.029.233		6.029.233	»
Dommages de guerre.....	10.009.174	9.254.368	754.806	»
Fournisseurs débiteurs	222.201.416	238.730.489	»	16.529.073
Avances et acomptes personnel.....	15.139.282	2.413.702	12.725.580	»
S. N. C. A. S. O.:				
Compte courant	17.835.501		17.835.501	
Compte d'attente	71.636.618	1.420.254	73.216.364	»
S. N. C. A. C.:				
Compte courant	11.790.687		11.790.687	
Compte d'attente	6.426.025	44.615.970		38.189 945
Comptes divers	121.040.259	116.138.229	4.902.030	»
Liquidation commandes allemandes.....	442.503.753	442.503.753	»	»
Maintien du potentiel	317.000.000	317.000.000	»	»
Dommages de guerre.....	56.076.250	59.904.775	»	3.828.525
Matières et fournitures à rendre.....	2.435.130	3.183.814	»	748.684
	1.303.123.328	1.235.165.354	127.254.201	59.296.227
A déduire:				
Provision pour pertes sur débiteurs allemands.	44.492.597	44.492.597	»	»
Provision pour dépréciations financières.....	154.497.584	155.948.505	1.450.921	
	1.134.133.147	1.061.724.252	128.705.122	59.296.227
Différence en diminution.....				69.408.895
				128.705.122

Ces divers comptes appellent les observations et précisions suivantes:

1° Le poste « Frais à récupérer sur dépenses de guerre » a été soldé:

Une somme de 5.029.233 F ayant été affectée en diminution des locations à payer à l'Etat;

Une somme de 1 million de francs ayant été imputée à la liquidation 1940;

2° Les comptes d'attente des autres sociétés nationales représentent les opérations et factures en instance de régularisation, étant mentionné que celui de la S.N.C.A.S.O. se trouve réduit dans de très fortes proportions après un apurement intervenu entre les deux sociétés;

3° La rubrique « Comptes divers » comprend notamment:

Des taxes à la production, à récupérer pour	27.922.137
Des recettes à venir après clôture exercice	42.802.459
Une cette de la société civile immobilière de la Grange-sur-le-Mont	5.000.000

Les provisions pour dépréciations financières, déduites de l'actif, en augmentation de 1.450.921 F se décomposent ainsi:

Provision pour faits de guerre	56.076.250
Provision à prévoir sur maintien de potentiel	79.616.666
Provision sur liquidation 1940	12.721.303
Provision sur liquidation Boufarik	500.000
Provision sur créances diverses	7.031.286
	155.948.505
Comptes de régularisation	135.166.830

Ce poste, en augmentation de 56.732.275 F, est constitué par des dépenses payées d'avance et par des marchandises entrées en magasin ou en cours de transport, et non encore vérifiées.

Effets à recevoir	1.170.212

En diminution de 7.213.700 F.

Chèques et coupons à encaisser	49.000

Sans observation.

Titres de placement et bons du Trésor	17.892.000

Ce compte est composé des mêmes titres qu'à fin 1947 dont la partie principale est constituée par des titres de l'emprunt de la Libération.

La diminution constatée, soit 868.000 F, correspond à une augmentation de la provision pour dépréciation destinée à couvrir la moins-value boursière de fin 1948.

Banques et chèques postaux	268.430.412

En augmentation de 241.291.537 F.

Caisse	5.543.254

En augmentation de 1.786.634 F.

Les sondages et vérifications effectuées n'appellent aucune observation particulière, étant mentionné que les avances bancaires, qui figuraient au passif à fin 1947, étaient soldées à fin 1948, ce qui traduit une amélioration de la trésorerie de votre société.

PASSIF

CAPITAL PROPRE ET RÉSERVES

Capital	552.635.000
Réserve légale	125.165
Réserves facultatives	912.279

Ces postes sont sans changement.

Réserve spéciale de réévaluation	202.831.170

Cette réserve résulte de la réévaluation complémentaire effectuée par application au bilan à fin 1947 des coefficients fixés par le décret du 15 mai 1948, à savoir:

Plus-value brute	371.580.125
Somme affectée à la réévaluation correspondante des amortissements	168.748.955
	202.831.170
Report à nouveau (solde débiteur)	— 518.759.750

A savoir:

Perte exercice 1946	427.498.390 76
Perte exercice 1947	129.622.308 »
	557.120.698 76

A déduire:

Amortissement par compensation avec le solde de réserve de réévaluation antérieure (décision assemblée générale du 25 juin 1947)	38.360.948 76
	518.759.750 »
Fonds de renouvellement	72.111.037

A savoir:

	FIN 1947	FIN 1948	DIMINUTION
Fonds de renouvellement divers	60.712.179	60.712.179	
Plus-value sur immobilisations à réinvestir	22.198.632	11.398.858	10.799.774
	82.910.811	72.111.037	10.799.774

La diminution de 10.799.774 F s'explique ainsi:

Affectation aux amortissements et après remploi d'une quote-part de la plus-value	34.985.280
Plus-value nouvelle sur cessions 1948	24.185.506
Différence en diminution	10.799.774

Il est à noter que le poste « Plus-value à réinvestir » devrait, suivant l'application du plan comptable général, être classé sous la rubrique « Réserves résultant de dispositions fiscales », qui ne figure pas au présent bilan.

Provisions pour risques	7.157.704

Le tableau ci-dessous donne la composition et les variations de ce chapitre:

	FIN 1947	FIN 1948	EN MOINS	EN PLUS
Provision pour remise éventuelle en état de l'A. I. A.	5.000.000	5.000.000	»	»
Provision pour rachat S. N. C. A. M.	772.704 »	727.704 430.000	45.000 »	» 430.000
Provision pour dépréciation sur immobilisations	3.400.000	1.000.000	2.400.000	»
Provision pour éventualités diverses	3.000.000	»	3.000.000	»
	12.172.704	7.157.704	5.445.000	
Différence en diminution				5.015.000
				5.445.000

Il y a lieu de préciser:

1° Que la somme de 430.000 F qui est venue s'ajouter à la provision pour rachat S. N. C. A. M. figurait antérieurement dans les créditeurs divers;

2° Que les diminutions susvisées de 2 millions 400.000 F et 3.000.000 de francs proviennent de virements au compte de pertes et profits de Boufarik.

DETTES A LONG TERME

Obligations et bons à plus d'un an 171.920.000

Ce poste, qui représente uniquement l'emprunt obligations 1946, est en diminution de 125.080.000 F s'expliquant ainsi:

1° Remboursement à échéance de décembre 1948	40.870.000
2° Remboursement à prévoir en 1949	84.210.000
	125.080.000

La somme de 84.210.000 F a été virée au chapitre « Dettes à court terme », sous la rubrique « Autres emprunts à moins d'un an », pour matérialiser au bilan les échéances à moins d'un an.

Autres emprunts à plus d'un an.. 13.802.000

En diminution de 4.513.606 F, à savoir:

	FIN 1947	FIN 1948	EN DIMINUTION	OBSERVATIONS
Avances caisse de décentralisation	9.122.000	7.802.000	1.320.000	Echéances de 1949 virées à dettes à court terme.
Travaux extra-aéronautiques	7.000.000	6.000.000	1.000.000	
Avances Trésor public	2.193.606	»	2.193.606	Remboursées en 1948.
	18.315.606	13.802.000	4.513.606	

DETTES A COURT TERME

Fournisseurs 202.102.566

En augmentation de 8.427.951.

Avances reçues sur travaux en cours 4.432.959.204

En augmentation de 1.456.035.546.

Autres créanciers 1.274.740.347

En augmentation de 84.968.763.

A savoir:

	FIN 1947	FIN 1948	EN MOINS	EN PLUS
Etat retenues impôts	11.949.858	8.964.894	2.775.806	»
		209.158		
Dividendes sur actions	2.302.094	2.302.094	»	»
S. N. C. A. M.	805.714	9.277.490	»	8.471.776
Comité d'entreprise	6.721.159	1.549.059	5.172.100	»
S. N. E. C. M. A.	17.664.614	2.384.726	15.279.888	»
Locations à payer Etat	267.015.907	300.116.704	»	33.100.797
Salaires et appointements	25.421.826	33.886.746	»	8.464.920
Impôts indirects	48.241.403	»	48.241.403	»
Sécurité sociale	72.395.913	45.681.657	26.714.246	»
Taxe production	»	20.857.560	»	20.857.560
Commandes allemandes	428.011.456	428.011.456	»	»
Comptes divers	309.241.940	344.534.093	»	35.292.153
Acomptes et avances sur dommages de guerre	»	76.965.000	»	76.965.000
	1.189.771.584	1.274.740.347	98.183.443	183.152.206
Augmentation nette			84.968.763	
			183,152.206	183.152.206

Il y a lieu de préciser:

1° Que le compte « Locations à payer à l'Etat » remplace l'ancien poste intitulé « Provision pour amortissement des biens appartenant à l'Etat », étant fait observer qu'aucune convention définitive n'est intervenue pour régler l'affectation ou la location de ces biens.

2° Que le poste « Comptes divers » de 344.534.093 F est principalement constitué par les avances reçues antérieurement au titre du maintien de potentiel;

3° Que l'accroissement du solde créditeur du compte de S. N. C. A. du Midi est en corrélation avec l'acquisition à cette société de l'usine Pasteur à Toulouse.

Comptes de régularisation 686.408.241

En augmentation de 310.530.397 F. A savoir:

	FIN 1947	FIN 1948	EN PLUS	EN MOINS
Dépenses à payer:				
Achats	254.636.513	623.492.368	368.855.855	»
Assurance	2.252.230	3.852.731	1.600.501	»
Régime de prévoyance	16.178.616	10.358.801	»	5.819.815
Frais généraux divers	88.378.407	25.792.639	»	62.585.768
Loyers	5.211.390	5.569.571	358.181	»
Electricité	74.393	3.204.718	3.130.325	»
Eau	359.905	1.635.364	1.275.459	»
Gaz	27.375	96.845	69.470	»
Charges financières	8.759.018	12.405.207	3.646.189	»
	375.877.847	686.408.244	378.935.980	68.405.583
Différence en augmentation			»	310.530.397
			378.935.980	378.935.980

Autres emprunts à moins d'un an..... 512.196.000

En diminution de 163.564.073 F. A savoir:

	FIN 1947	FIN 1948	EN PLUS	EN MOINS
Obligations 4 p. 100 emprunt 1946.....		84.210.000	84.210.000	»
Billets à ordre.....	4.000.000	3.600.000	»	400.000
Avances du Trésor public aérobank.....	25.000.000	25.000.000	»	»
Avances caisse de décentralisation. — Travaux aéronautiques.....	1.320.000	1.320.000	»	»
Avances caisse de décentralisation. — Travaux non aéronautiques.....	1.000.000	1.000.000	»	»
Avances sur assurances crédit.....	95.617.000	»	»	95.617.000
Avances caisse décentralisation 3 p. 100 pour société Grange-sur-le-Mont.....	5.000.000	5.000.000	»	»
Avances caisse décentralisation groupes électrogènes	25.000.000	»	»	25.000.000
Avances bancaires	197.060.073	»	»	197.060.073
Billets à ordre caisse des marchés.....	321.763.000	392.066.000	70.303.000	»
	675.760.073	512.196.000	154.513.000	318.077.073
Différence en diminution.....			163.564.073	»
			318.077.073	318.077.073

Il y a lieu de constater une nette amélioration de ce poste du chapitre « Dettes à court terme » en mentionnant notamment l'apurement des avances bancaires. En ce qui concerne les billets à ordre avalisés par la caisse des marchés, la question se pose de savoir s'ils ne devraient pas être classés sous la rubrique « Effets à payer », suivant la méthode adoptée par d'autres sociétés nationales.

Effets à payer 457.244.493

Ce poste, en augmentation de 130.535.517 F, est constitué uniquement par des effets fournisseurs et par des obligations cautionnées souscrites au profit de l'administration des contributions indirectes.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1948

Le compte de pertes et profits de l'exercice 1948 fait ressortir un bénéfice net de 30.635.732 F, se décomposant ainsi:

Bénéfice d'exploitation	36.436.264	
Pertes et profits antérieurs.....	1.441.322	
	37.877.586	
A déduire:		
Pertes et profits exceptionnels....	7.241.854	
Solde bénéficiaire		30.635.732

Le bénéfice d'exploitation de 36.436.264 F ressort du compte d'exploitation générale reproduit en annexe. L'examen de ce compte nous amène à vous fournir les précisions suivantes:

1° Les « Achats inter-usines » et les « Ventes inter-usines » sont des comptes d'ordre qui se compensent exactement;

2° Les « Frais de personnel », de 2 milliards 179.601.773 F, sont constitués par les salaires, appointements, cotisations de sécurité sociale et charges sociales;

3° Les « Frais de gestion générale », de 46.307.407 F, comprennent notamment les frais de publicité, de missions, de documentation générale, les assurances avions et les assurances générales, des frais d'actes et de contentieux, etc.;

4° Les « Frais financiers », de 85.945.110 F, sont constitués par des intérêts, escomptes et commissions parmi lesquels nous citerons:

Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	18.504.857
Escompte des billets avalisés et acceptations de la caisse des marchés	19.906.575
Commission d'ouverture de crédit de la caisse des marchés	6.985.159
Intérêts de l'emprunt obligataire souscrit par la caisse des dépôts et consignations	26.252.144
Différence entre l'escompte des traites sur le Crédit national et l'intérêt payé par l'Etat	2.545.243
Commissions sur cautions bancaires	2.651.187

Nous avons souligné ces frais causés par l'insuffisance du capital de votre société;

5° Les provisions reprises, soit 151.550.636 F, s'appliquaient, à concurrence de 115.583.622 F, aux produits ou travaux en cours;

6° Les dotations nouvelles affectées aux provisions, soit 61.678.968 F, sont destinées notamment à couvrir des pertes probables:

Sur stocks pour 15 millions de francs;
Sur comptes clients, pour 33.665.488 F;
Sur débiteurs divers, pour 6.305.480 F.

Enfin, pour reprendre la ventilation des années précédentes, nous indiquerons que le bénéfice net de 30.635.732 F se répartit ainsi:

Profits:		
Usine de Toulouse ...	44.886.848	
Direction générale	107.656.640	
		152.543.488
Pertes:		
Usine Marignane	33.338.079	
Usine région parisienne	70.363.916	
Département études ..	14.244.070	
Usine de Boufarik	810.254	
Travaux immobiliers ..	3.151.437	
		121.907.756
		30.635.732

Il importe de préciser que le bénéfice enregistré sous la rubrique « Direction générale » provient en majeure partie de la reprise de provisions imputées antérieurement à ce chapitre (voir nos rapports précédents).

En terminant l'examen du bilan au 31 décembre 1948, nous ajouterons que certains renseignements qui figuraient habituellement dans les comptes d'ordre de l'actif et du passif, se trouvent mentionnés dans un état annexe. C'est ainsi que l'ancien poste « Engagements », qui représentait les constructions, matériel et outillage appartenant à l'Etat, a disparu du bilan.

Le rapport de votre conseil d'administration nous a été communiqué et les informations qui y sont données sur les comptes de votre société n'appellent aucune remarque de notre part.

En conclusion de nos investigations, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice 1948 et il vous appartiendra de ratifier, en tant que de besoin, la présentation nouvelle du bilan et du compte de pertes et profits conforme aux prescriptions du plan comptable général et du décret du 29 juin 1948, étant rappelé que cette présentation nouvelle a fait l'objet d'une approbation de principe lors de votre dernière assemblée générale.

Paris, le 7 mai 1949.

Les commissaires aux comptes,
E. BURIAT, L. RETAIL.

RAPPORT SPÉCIAL

SUR LES OPÉRATIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

Messieurs,

Au cours de l'exercice 1948, aucun avis ne nous a été adressé par votre conseil d'administration concernant des opérations ou conventions nouvelles tombant sous le coup de l'article 40.

Votre conseil d'administration a, en conséquence, de même qu'au cours des exercices précédents, considéré comme entrant dans le cadre des opérations normales de la société avec ses clients ou fournisseurs.

D'une part, les divers marchés et avenants intervenus avec l'Etat français;

D'autre part, les fournitures réciproques et les commandes de travaux qui ont continué d'avoir lieu, comme par le passé, avec votre société et d'autres sociétés nationales.

En outre, nous croyons devoir signaler:

1° Que votre société, qui ne fait plus partie du conseil de liquidation de la Société nationale de constructions aéronautiques du Midi, a acquis à cette dernière société l'usine Pasteur, à Toulouse, dont le prix a été inscrit en compte;

2° Que des travaux immobiliers importants ont continué à être effectués dans l'usine de la Courneuve, propriété de la S. E. R. A. D. dont la majorité des parts se trouve dans votre portefeuille.

Paris, le 7 mai 1949.

Les commissaires aux comptes,
E. BURIAT, L. RETAIL.

ANN

BILAN AU 31

Ensemble

		AU 1er JANVIER 1948	ANNÉE 1948	AU 31 DÉCEMBRE 1948
Immobilisations :				
Terrains		42.798.600	+ 34.365.940	77.164.540
Constructions	165.859.174			
Moins : amortissements	75.012.357	63.197.038	+ 27.649.779	90.846.817
Matériel et outillage, mobilier, agencement, installations	798.619.921			
Moins : amortissements	463.483.161	241.997.491	+ 93.139.269	335.136.760
Immobilisations en cours		54.669.503	— 24.631.266	30.038.237
Immobilisations détruites par faits de guerre	16.359.347			
Moins : amortissements	16.359.347	»	»	»
Autres valeurs immobilisées :				
Titres de participation		53.143.750	+ 5.000	53.148.750
Dépôts et cautionnements		7.688.435	— 1.513.538	6.174.897
Valeurs d'exploitation :				
Matières ou fournitures	989.471.511			
Moins : provisions pour dépréciation des matières premières	15.700.600	652.561.128	+ 321.190.383	973.771.511
Produits finis	34.033.564			
Moins : provisions pour dépréciation de produits finis.	15.000.000	32.379.597	— 13.346.033	19.033.564
Produits ou travaux en cours	5.283.367.930			
Moins : provisions pour pertes sur travaux en cours.	353.884.378	3.128.126.033	+ 1.801.357.519	4.929.483.552
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :				
Clients	430.716.293			
Moins : provisions pour dépréciation compte clients..	36.449.390	1.339.859.881	— 945.592.981	394.266.903
Autres débiteurs	1.235.165.354			
Moins : provisions pour dépréciation sur autres débiteurs	170.441.102	1.134.133.147	— 69.408.895	1.064.724.252
Comptes de régularisation actif		78.434.555	+ 56.732.275	135.166.830
Effets à recevoir		8.383.912	— 7.213.700	1.170.212
Chèques et coupons à encaisser		»	+ 49.000	49.000
Titres de placement et bons du Trésor	25.032.000			
Moins : provisions pour dépréciation	7.140.000	18.760.000	— 868.000	17.892.000
Banques et chèques postaux		27.138.875	+ 241.291.537	268.430.412
Caisse		3.756.620	+ 1.786.634	5.543.254
		6.887.048.568	+ 1.514.992.923	8.402.041.491

E X E S

DECEMBRE 1948

de la société.

	AU 1er JANVIER 1948	ANNÉE 1948	AU 31 DÉCEMBRE 1948
Capital propre et réserves :			
Capital social	552.655.000	»	552.655.000
Réserve légale	125.165	»	125.165
Réserves facultatives	912.279	»	912.279
Réserve spéciale de réévaluation		+ 202.831.470	202.831.470
Report à nouveau	— 518.759.750	»	— 518.759.750
Fonds de renouvellement	82.910.811	— 10.799.774	72.111.037
Provisions pour risques	12.172.704	— 5.015.000	7.157.704
Dettes à long terme :			
Obligations et bons à plus d'un an	600.000.000	— 125.080.000	474.920.000
Autres emprunts à plus d'un an	18.315.606	— 4.513.606	13.802.000
Dettes à court terme :			
Fournisseurs	193.674.615	+ 8.427.951	202.102.566
Avances reçues sur travaux en cours	3.376.923.658	+ 1.056.035.546	4.432.959.204
Autres créanciers	1.189.771.584	84.968.763	1.274.740.347
Comptes de régularisation passif	375.877.847	+ 310.530.397	686.408.244
Autres emprunts à moins d'un an	675.760.073	— 163.564.073	512.196.000
Effets à payer	326.708.976	+ 130.535.517	457.244.493
Résultats :			
Pertes et profits (créditeur)	»	+ 80.635.732	80.635.732
	6.887.048.568	+ 1.514.992.923	8.402.041.491

Pertes et profits.

USINES	PERTES ET PROFITS exercice.	PERTES ET PROFITS antérieurs.	PERTES ET PROFITS exceptionnels.	TOTAL
Toulouse	+ 39.449.782	+ 3.940.035	+ 1.497.031	+ 44.886.848
Marignane	— 31.350.075	— 1.272.452	— 715.552	— 33.338.079
Région parisienne	— 59.002.845	— 2.955.384	— 8.405.687	— 70.363.916
Département études	— 14.244.070	»	»	— 14.244.070
Boufarik	»	— 810.254	»	— 810.254
Travaux immobiliers	— 3.414.187	+ 262.750	»	— 3.151.437
Direction générale	+ 104.997.659	+ 2.276.627	+ 382.354	+107.656.640
	+ 36.436.261	+ 1.441.322	— 7.241.854	+ 30.635.732

80. — Exploitation générale.

DÉBIT

NUMÉROS	DÉSIGNATION		MONTANT ensemble de la société.
30 à 37	Stock au début de l'exercice:		
	Matières premières	656.568.753	
	Produits finis	22.379.597	
	Travaux en cours	4.603.748.985	
			5.282.697.335
60	Achats de matières et marchandises:		
	Achats de matières premières	1.758.344.864	
	Achat inter-usines	1.697.758.166	
			3.456.103.030
61	Frais de personnel		2.179.804.773
62	Impôts et taxes		293.103.536
63	Frais pour biens meubles et immeubles		123.900.505
64	Transports et déplacements		82.483.937
65	Fournitures extérieures		90.364.960
66	Frais de gestion générale		46.307.407
67	Frais financiers		85.945.110
681	Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements		118.700.068
685	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		61.678.968
			11.831.689.629
	Solde créditeur au 31 décembre 1948		36.436.261
			11.867.525.893

CRÉDIT

NUMÉROS	DÉSIGNATION		MONTANT ensemble de la société
30 à 37	Stock en fin d'exercice:		
	Matières premières	989.418.531	
	Déchets	52.980	
	Produits finis	34.033.564	
	Produits ou travaux en cours	5.283.367.930	
			6.306.873.005
70	Ventes de marchandises et produits finis:		
	Produits livrés et services à facturer	64.274.976	
	Ventes aéronautiques	3.029.551.095	
	Ventes inter-usines	1.697.758.166	
	Ventes extra-aéronautiques	538.169.273	
	Réduction sur ventes	— 15.300	
			5.329.678.210
72	Ventes de déchets		1.959.223
75	Production d'immobilisations		42.641.745
76	Produits accessoires		32.970.104
77	Produits financiers		1.521.163
78	Ristournes, rabais et remises obtenus. — Primes et dédits sur ventes		331.807
685	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		151.550.636
			11.867.525.893

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Demande en Concession de Mine de Fer

AVIS

Par pétition en date du 19 avril 1949, adressée à M. le préfet de Meurthe-et-Moselle, M. André Grandpierre, président de la Société des fonderies de Pont-à-Mousson, dont le siège social est à Pont-à-Mousson, et le siège administratif à Nancy, 91, avenue de la Libération, agissant au nom et pour le compte de ladite société, gérante de l'association de recherches de Saizerais, qu'elle a constituée avec la Société anonyme des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Pompey, sollicite une concession de minerai de fer hydroxydé oolithique, située sur le territoire des communes de Jezainville, Dieulouard, Griscourt, Villers-en-Haye, Rosières-en-Haye, Saizerais, Marbache et Belleville, arrondissement de Nancy, département de Meurthe-et-Moselle.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit:

Au Nord: par une droite AB joignant le point A, sommet du clocher de l'église de Griscourt, au point B, Croix des Morts, située près du bord Est du chemin de Griscourt à Jezainville, au Nord du lieudit « Bénaroche »;

A l'Est: 1° Par une droite BC joignant le point B ci-dessus défini, au point C « Croix de Mission » placée à la rencontre du chemin de Belleville à Saizerais avec le chemin de la Côte, le point C étant le sommet H de la concession de Belleville, instituée par décret du 25 mai 1892;

2° Par une droite CD joignant le point C ci-dessus défini, au point D, borne située au 23e kilomètre de l'ancienne route de Nancy à Saint-Mihiel, le point D étant le sommet D de la concession de Belleville et le sommet D de la concession de Marbache, instituée par décret du 16 janvier 1858, la droite CD formant limite Ouest de la concession de Belleville;

3° Par une droite DE joignant le point D ci-dessus défini, au point E, rencontre de la droite DX tirée du point D ci-dessus défini, au point X, borne tribunale des communes de Pompey, Marbache et Liverdun, avec l'axe du chemin de Pompey à Saizerais (Grande Tranchée), le point E étant le sommet C de la concession de Marbache, et la droite DE formant limite Ouest de cette concession.

Au Sud: 1° Par une droite EF joignant le point E ci-dessus défini, au point F où la limite séparative des communes de Saizerais et Liverdun quitte la bordure du bois de Saizerais, ce point se trouvant situé au Nord de la ferme de la Noyette;

2° Par une droite FG, joignant le point F ci-dessus défini, au point G, borne hectométrique placée sur le bord Nord de la route Nationale n° 407 de Marbache à Beaumont, immédiatement à l'Est du carrefour avec la route Nationale n° 411, de Toul à Dieulouard, lieudit « Les Quatre Vents ».

A l'Ouest: Par une droite GA, joignant le point G ci-dessus défini, au point A de départ.

Les limites renfermant une étendue superficielle d'environ 3.000 hectares.

La société pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la demande une redevance tréfoncière une fois payée de 3 F par hectare.

La Société des fonderies de Pont-à-Mousson possède les concessions de mines de fer ci-après, toutes situées dans le département de Meurthe-et-Moselle:

Concession de Marbache, instituée par décret du 16 janvier 1858;

Concession de Custines, instituée par décret du 16 août 1867;

Concession de Malzéville, instituée par décret du 29 avril 1872;
Concession de Vieux-Château, instituée par décret du 17 août 1888;
Concession de Belleville, instituée par décret du 25 mai 1892;
Concession de Mairy, instituée par décret du 31 mars 1899;
Concession d'Auboué-Moineville, instituée par décret du 9 août 1905 décidant la fusion des concessions d'Auboue, instituée par décret du 11 août 1884 et de Moineville, instituée par décret du 18 juin 1886.

A la demande est annexé un plan en triple expédition sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880;
Vu le règlement d'administration publique du 31 août 1920, pris en application de la loi du 9 septembre 1919,

Arrête:

Le présent avis sera affiché pendant deux mois du 7 juin au 7 août 1949 à: Nancy, Jezainville, Dieulouard, Griscourt, Villers-en-Haye, Rosières-en-Haye, Saizerais, Marbache, Belleville, Pont-à-Mousson.

Il sera, pendant la durée de l'enquête légale, inséré deux fois, à un mois d'intervalle, dans un journal du département et dans le *Journal officiel*.

La pétition et les plans seront déposés à la préfecture (4e division, 1er bureau) où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 17 mai 1949.

Pour le préfet:
Le secrétaire général délégué,
R. CHAVAROT.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture du Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

Rivière de la Lys (partie mitoyenne.)

Reconstruction du pont de Comines.

ADJUDICATION

A LILLE, en l'hôtel de la préfecture, le 26 juillet 1949, à quatorze heures.

Le mardi 26 juillet 1949, à quatorze heures, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Nord, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur offres de prix, des travaux ci-après désignés:

Reconstruction du pont de Comines. — 2e lot: tablier métallique. — Cautionnement définitif: 500.000 F.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

(Art. 10 du décret du 6 avril 1942.)

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

A l'appui de la pièce indiquant son intention de soumissionner, l'entrepreneur joindra la preuve qu'il est régulièrement inscrit au comité professionnel de la profession à laquelle il appartient et qu'il est en règle avec lui. Cette preuve consistera dans la production d'une attestation du comité professionnel.

II. — *Communication des pièces des projets aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis, dimanches et jours fériés, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1re division, travaux publics, annexe de la préfecture, 171, boulevard de la Liberté, à Lille);
2° Dans les bureaux de l'ingénieur du service des voies navigables (arrondissement de Lille), annexe de la préfecture, 3e étage.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettres recommandées, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet du Nord, à Lille;
2° A M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Lille, le 28 juin 1949.

Le préfet du Nord,
Pour le préfet du Nord et par délégation:
Le secrétaire général,
SECOND.

Préfecture du Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

Canal de la Deûle.

Reconstruction de la passerelle pour piétons de Loos.

ADJUDICATION

A LILLE, en l'hôtel de la préfecture, le 26 juillet 1949, à quatorze heures.

Le mardi 26 juillet 1949, à quatorze heures, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Nord, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur offres de prix, des travaux ci-après désignés.

Reconstruction de la passerelle pour piétons de Loos (type Bow-String). — Cautionnement définitif: 500.000 F.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

(Art. 10 du décret du 6 avril 1942.)

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

A l'appui de la pièce indiquant son intention de soumissionner, l'entrepreneur joindra la preuve qu'il est régulièrement inscrit au comité professionnel de la profession à laquelle il appartient et qu'il est en règle avec lui. Cette preuve consistera dans la production d'une attestation du comité professionnel.

II — *Communication des pièces des projets aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours excepté les samedis, dimanches et jours fériés, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures.

1° Dans les bureaux de la préfecture (1re division, travaux publics, annexe de la préfecture, 171, boulevard de la Liberté, à Lille;
2° Dans les bureaux de l'ingénieur du service des voies navigables (arrondissement de Lille), annexe de la préfecture, 3e étage.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettres recommandées, à l'une des adresses suivantes:

1° A M. le préfet du Nord, à Lille;
2° A M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Lille, le 28 juin 1949.

Le préfet du Nord,
Pour le préfet du Nord et par délégation:
Le secrétaire général,
SECOND.

Préfecture du Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

Rivière de l'Escaut. — Rectification dans la traversée de Valenciennes (partie comprise entre le pont Jacob et l'écluse Folien). — Terrassements et construction d'une chaussée.

ADJUDICATION

A LILLE, en l'hôtel de la préfecture, le 26 juillet 1949, à quatorze heures.

Le mardi 26 juillet 1949, à quatorze heures, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Nord, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur offres de prix, des travaux ci-après désignés:

Rivière de l'Escaut. — Rectification dans la traversée de Valenciennes. — Exécution des travaux dans la partie comprise entre le pont Jacob et l'écluse Folien. — Terrassements et construction d'une chaussée. — Cautionnement définitif: 1/30 du montant de la soumission.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

(Art. 10 du décret du 6 avril 1942.)

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et

du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

A l'appui de la pièce indiquant son intention de soumissionner, l'entrepreneur joindra la preuve qu'il est régulièrement inscrit au comité professionnel de la profession à laquelle il appartient et qu'il est en règle avec lui. Cette preuve consistera dans la production d'une attestation du comité professionnel.

II. — *Communication des pièces des projets aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis, dimanches et jours fériés, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1re division), travaux publics, annexe de la préfecture), 171, boulevard de la Liberté, à Lille;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur du service des voies navigables (arrondissement de Valenciennes), 10, boulevard Carpeaux, à Valenciennes.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettres recommandées, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet du Nord, à Lille;

2° A M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédent la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Lille, le 28 juin 1949.

Le préfet du Nord,

Pour le préfet du Nord et par délégation:

Le secrétaire général,

Signé: SECOND.

Préfecture du Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

Arrondissement d'Avesnes, route nationale n° 359.

Reconstruction du pont de Jeumont sur la Sambre.

Premier lot. — Terrassements, culées et abords de l'ouvrage.

ADJUDICATION

A LILLE, en l'Hôtel de la Préfecture, le mardi 26 juillet 1949, à quatorze heures trente.

Le mardi 26 juillet 1949, à quatorze heures trente, il sera procédé en séance publique par le préfet du Nord, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire, dans les formes réglementaires à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après désignés:

DÉSIGNATION DES TRAVAUX A EXÉCUTER	MONTANT DE L'ESTIMATION			CAUTIONNEMENT	
	Entreprise.	Somme à valoir.	Total.	Provisoire.	Définitif.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Reconstruction du pont de Jeumont sur la Sambre.					
1er lot. — Terrassements, culées et abords de l'ouvrage.....	12.862.695	1.637.305	14.500.000	210.000	420.000

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

(Art. 10 du décret du 6 avril 1942.)

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Etienne, ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

A l'appui de la pièce indiquant son intention de soumissionner, l'entrepreneur pourra joindre une attestation de son groupement professionnel spécifiant son affiliation et sa qualification.

II. — *Communication des pièces des projets aux entrepreneurs.*

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis, dimanches et jours fériés, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1re division, travaux publics, 4e étage, annexe, porte 431);

2° Dans les bureaux de l'ingénieur en chef du service ordinaire à Avesnes-sur-Helpe, 8, rue Gossuin.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adrèsseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet du Nord, à Lille;

2° A M. Etienne, ingénieur en chef du service ordinaire, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Lille, le 28 juin 1949.

Le préfet du Nord,

Pour le préfet du Nord, et par délégation:

Le secrétaire général,

SECOND.

AVIS DIVERS

République Orientale de l'Uruguay

Emprunts 1905 et 1909 (titres estampillés).

Les coupons à l'échéance du 1er juillet 1949 des emprunts Uruguay 1905 et 1909, sur les titres estampillés pour adhésion à l'offre du gouvernement uruguayen en date du 3 janvier 1939, sont mis en payement à Paris, à raison de la contre-valeur en francs français de £.0.3.6, sous déduction de l'impôt français sur le revenu des fonds d'Etats étrangers.

En vue de leur encaissement, à concurrence des provisions transférées, les coupons doivent être déposés aux caisses des établissements suivants:

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris;

A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris;

A la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris.

Les coupons de l'emprunt 1909 peuvent également être déposés au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

11 mai 1949. Déclaration à la préfecture de police. SAINT-AMBROISE-SPORTS transfère son siège social du 11, passage Saint-Ambroise, au 2, rue Saint-Ambroise, Paris.

---

20 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION SPORTIVE DU TRICOTAGE DE L'ARIÈGE. But: omnisports. Siège social: 142, avenue de Lombez, Toulouse.

---

20 juin 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Association sportive UNION SPORTIVE DES ÉCOLES PRIMAIRES DES CLASSES PRIMAIRES LAMARTINE DE TOULOUSE. But: pratique de tous les sports. Siège social: 11, rue Marie-Magné, Toulouse.

---

21 juin 1949. Déclaration à la préfecture de police. SOLSTICE. But: activités de plein air, éducation physique, sports. Siège social: 55, avenue Marceau, Paris.

---

22 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. SOCIÉTÉ DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE D'ABAINVILLE. But: réempoissonnement des rivières. Siège social: chez M. Jean Hulo, à Abainville.

---

22 juin 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. COMITÉ DES FÊTES DE JOUARS-PONTCHARTRAIN. But: organisation des fêtes nationales et communales et attractions foraines. Siège social: mairie de Jouars-Pontchartrain.

---

23 juin 1949. Déclaration à la préfecture du Gard. Cercle LA MAISON DU PEUPLE. But: resserrer les liens entre républicains. Siège social: ancien restaurant Thoulouze, rue Diderot, à Beaucaire.

Paris — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.